

Engagés à bâtir un modèle de chimie durable



SOLVAY

asking more from chemistry®

Rapport
Annuel
2014

Sommaire

- 02 — **Repères**
 - Nos implantations
 - Nos résultats et investissements
 - Nos marchés

- 15 — **Regards**
 - Message de Nicolas Boël
 - Entretien avec Jean-Pierre Clamadieu
 - Le Comité Exécutif
 - Le Leadership Council

- 24 — **Succès**
 - Croissance
 - Innovation
 - Excellence
 - Panorama de nos activités

- 37 — **Convictions**
 - Notre culture
 - Améliorer
 - Intégrer
 - Préserver
 - Créer
 - Développer
 - Partager

- 45 — **Gouvernance
et informations financières
& extrafinancières**
 - Gouvernance d'entreprise
 - Informations financières
& extrafinancières



Photo : centre de Recherche & Innovation de Solvay à Singapour.

Solvay, asking more from chemistry

Groupe international de chimie, Solvay accompagne ses clients industriels dans la recherche et la mise en œuvre de solutions toujours plus responsables et créatrices de valeur. Il réalise 90 % de son chiffre d'affaires dans des activités où il figure parmi les trois premiers groupes mondiaux. Ses produits servent de nombreux marchés, parmi lesquels l'énergie et l'environnement, l'automobile et l'aéronautique, l'électricité et l'électronique. Source de solutions, la chimie de Solvay a pour ambition d'apporter des réponses durables aux enjeux de notre planète.

Le Groupe, dont le siège se trouve à Bruxelles, emploie environ 26 000 personnes dans 52 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de 10,2 milliards d'euros en 2014. Solvay SA est coté à la Bourse Euronext de Bruxelles et de Paris.

En 2014, Solvay a poursuivi et accentué sa transformation profonde; ce rapport annuel présente un point d'étape de ce mouvement et en rappelle les grands enjeux.

Pour aller plus loin



Découvrez des éclairages et décryptages complémentaires sur solvay.com/2014annualreport

10 213

millions d'euros
de chiffre d'affaires

26 000

collaborateurs

119

sites industriels et une
présence dans 52 pays

Repères

NOS IMPLANTATIONS

AMÉRIQUE DU NORD**23 %****du chiffre d'affaires****3 450** collaborateurs
28 sites industriels
2 centres de R&I majeurs**EUROPE****34 %****du chiffre d'affaires****13 500** collaborateurs
52 sites industriels
8 centres de R&I majeurs**ASIE-PACIFIQUE
ET RESTE DU MONDE****32 %****du chiffre d'affaires****6 000** collaborateurs
29 sites industriels
4 centres de R&I majeurs**AMÉRIQUE LATINE****11 %****du chiffre d'affaires****3 050** collaborateurs
10 sites industriels
1 centre de R&I majeur

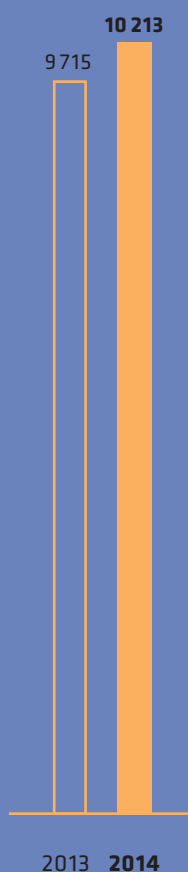
Repères

NOS RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

INDICATEURS FINANCIERS (Activités poursuivies)



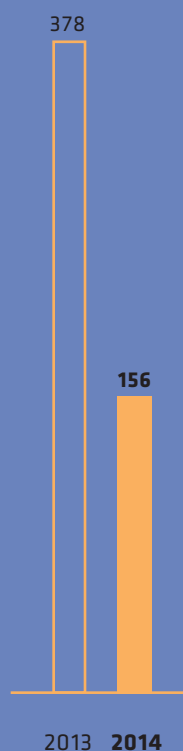
Chiffre
d'affaires net
En millions d'euros



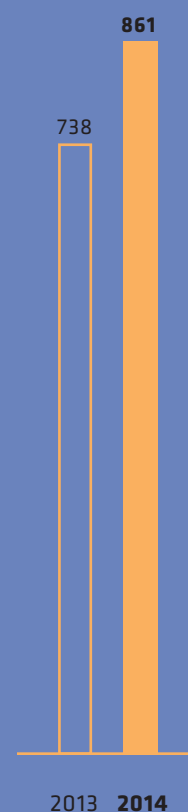
REBITDA
En millions d'euros



Résultat net ajusté,
part de Solvay
En millions d'euros



Dépenses
d'investissements
En millions d'euros



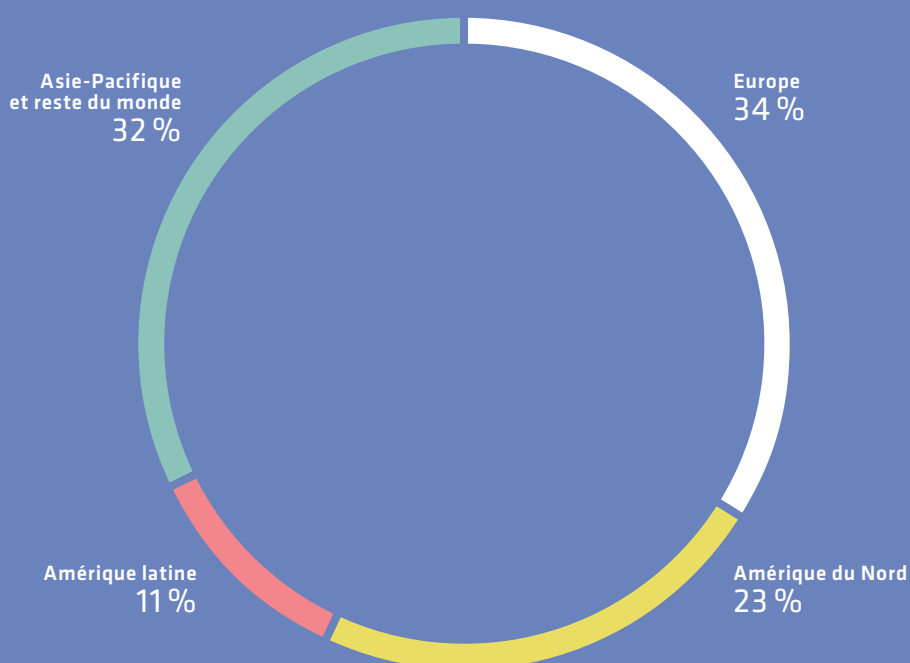
L'activité Eco Services, basée aux États-Unis, a été cédée le 1^{er} décembre 2014, et est comptabilisée dans les « Actifs détenus destinés à la vente » et « Activités abandonnées » à partir du 3^e trimestre 2014. À des fins de comparaison, les « Comptes de résultat » et « Tableau des flux de trésorerie » de 2013 et 2014 ont été retraités afin de prendre en compte la cession de l'activité Eco Services ainsi que la réaffectation des coûts de fonctionnement partagés de l'activité Corporate & Business Services vers les différentes Global Business Units du Groupe.

Les états financiers de 2013 et 2014 reflètent l'adoption de la norme IFRS 11 par le Groupe.

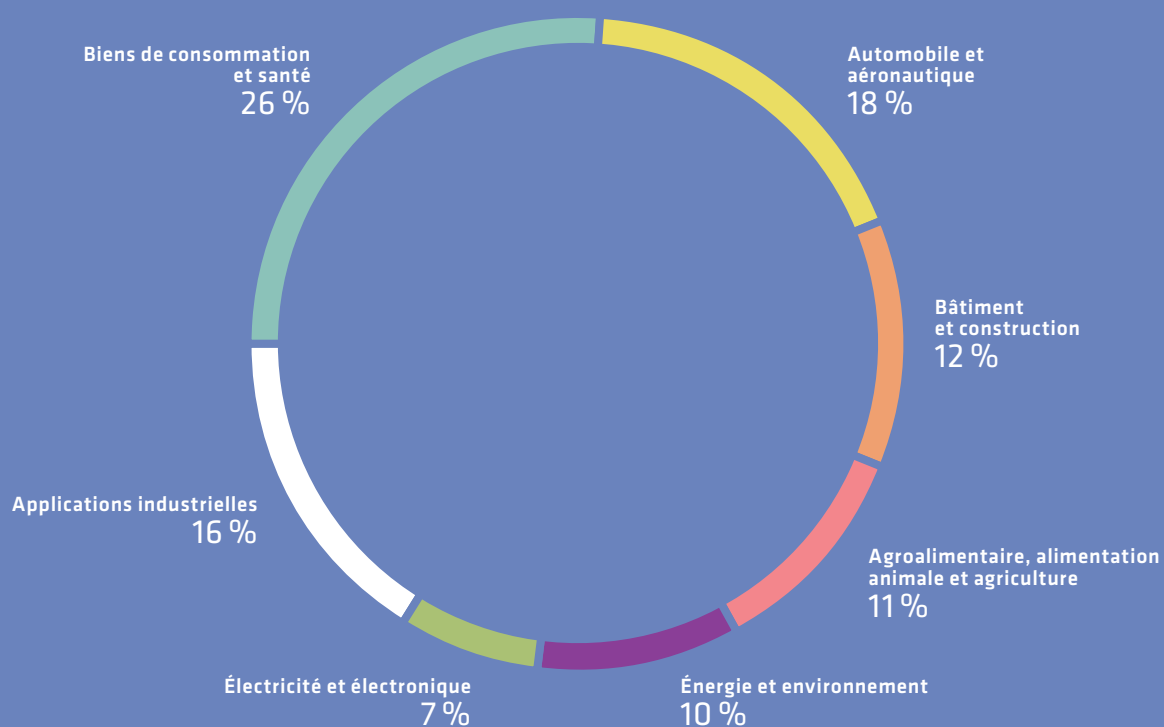
Par ailleurs, Solvay présente des indicateurs de performance du Compte de résultat ajusté qui excluent les impacts comptables non cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) de Rhodia.

UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE ÉQUILBRÉE, DES MARCHÉS DIVERSIFIÉS

Chiffre d'affaires net par région
(2014)



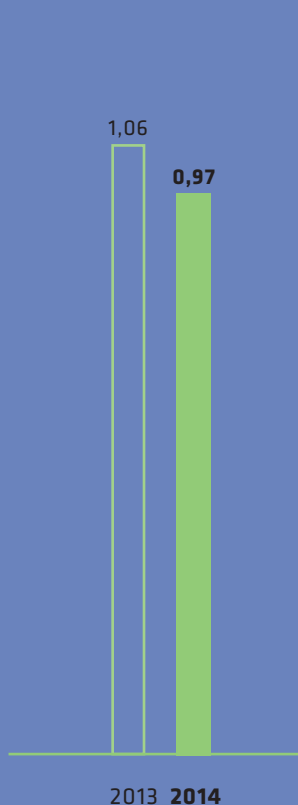
Chiffre d'affaires par marché
(2014)



INDICATEURS EXTRAFINANCIERS

Accidents du travail sur les sites du Groupe⁽¹⁾

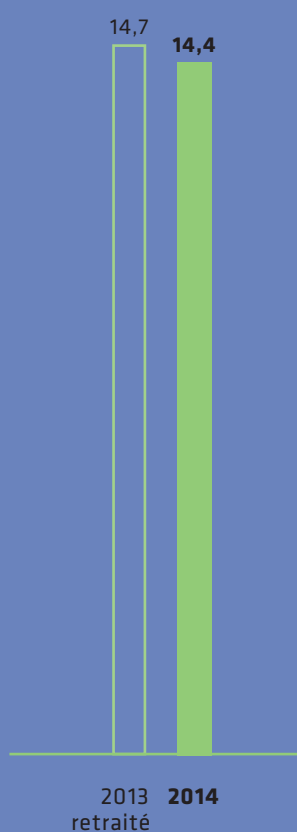
Accidents par million
d'heures de travail



MTAR :
Medical Treatment Accident Rate
Nombre d'accidents du travail
avec traitement médical
(autre que les premiers soins).

Émissions de gaz à effet de serre⁽²⁾

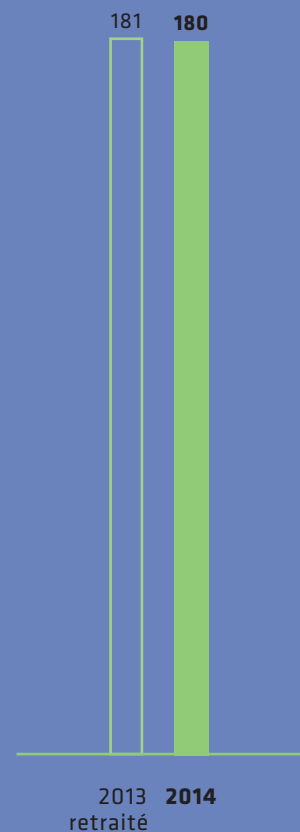
Mt CO₂ équivalent



Cet indicateur
représente les émissions
de gaz à effet de serre
liées à l'activité de
production des sociétés
consolidées totalement
ou proportionnellement.

Consommation d'énergie⁽²⁾

Pétajoules



Cet indicateur
représente la consommation
d'énergie primaire
liée à l'activité de
production des sociétés
consolidées totalement
ou proportionnellement.

(1) Périmètre financier de Solvay et sites sous contrôle opérationnel et pour lesquels le Groupe porte la responsabilité de la sécurité. Sont couverts les collaborateurs Solvay et les sous-traitants travaillant sur les sites Solvay.

(2) Périmètre financier de Solvay. Afin de permettre une comparaison cohérente, l'année 2013 a été recalculée selon les évolutions des règles de consolidation.

79%

du portefeuille analysé en 2014,
soit une augmentation de 15 points par rapport à 2013

Sustainable Portfolio Management (SPM)

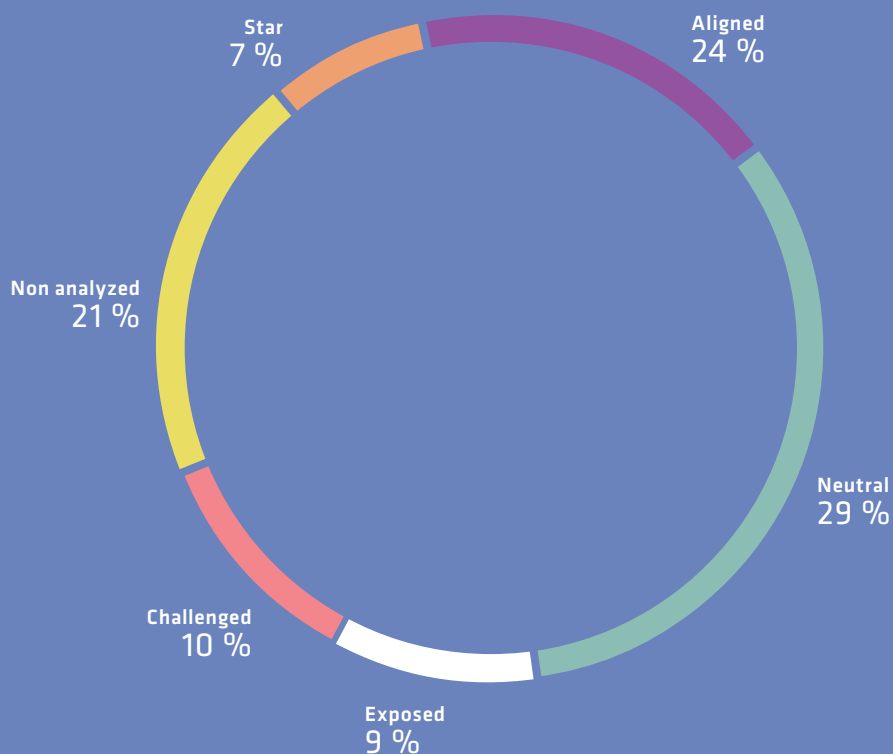
La méthodologie SPM est un outil conçu pour analyser l'impact des grandes tendances en matière de développement durable sur nos activités.

Pour en savoir plus



Découvrez la méthodologie SPM
sur solvay.com

Répartition du chiffre d'affaires par catégorie SPM (2013)



Les évaluations SPM s'opèrent par couple produit-application (PAC)

■ **Catégorie SPM « Star »** PAC qui fait partie des solutions durables et responsables recherchées par les consommateurs et pour lequel Solvay anticipe une croissance à deux chiffres (ex. performance énergétique).

■ **Catégorie SPM « Aligned »** PAC qui fait partie des solutions durables et responsables recherchées par les consommateurs (ex. soins médicaux).

■ **Catégorie SPM « Neutral »** PAC qui n'est pas influencé par les tendances du développement durable.

■ **Catégorie SPM « Exposed »** PAC pour lequel il y a un signal faible en contradiction avec les attentes du consommateur en matière de durabilité et de responsabilité (ex. restriction de l'usage dans un pays de l'OCDE).

■ **Catégorie SPM « Challenged »** PAC pour lequel il y a un signal fort en contradiction avec les attentes du consommateur en matière de durabilité et de responsabilité (ex. écotoxicité).

Repères

NOS MARCHÉS

Présents sur des marchés diversifiés, nous accompagnons les industries tout au long de leur chaîne de valeur avec une ambition et un objectif clairs : être source de progrès et de compétitivité pour nos clients, comme pour les consommateurs, grâce à des solutions innovantes, performantes et durables, ajustées à leurs attentes d'aujourd'hui et de demain. Pour Solvay, la chimie fait partie des solutions qui permettent de faire face aux grands enjeux planétaires.

Les évolutions démographiques bouleversent les modes de vie et les équilibres. À l'heure de l'urbanisation dans les zones à forte croissance, l'optimisation de l'espace et des ressources non renouvelables devient un véritable défi, tout comme la croissance de la consommation d'une classe moyenne en expansion. Il faut dans le même temps répondre aux besoins grandissants de santé et de confort d'une population mondiale vieillissante.

Les cycles d'innovation s'accroissent, portés par la diffusion ultrarapide de nouvelles technologies. La généralisation de la digitalisation, la connectivité accrue, le développement de la mobilité créent de nouveaux usages et besoins chez les utilisateurs. Dans ce contexte, la nécessité de rester à la pointe contraint les industries à mobiliser de nouvelles ressources pour anticiper et s'adapter en permanence.

La raréfaction des ressources et la demande croissante de durabilité prennent une place importante dans nos sociétés. L'accès aux ressources fossiles et à l'eau, l'accroissement des besoins en nourriture sont des enjeux auxquels le monde doit faire face. La chimie de Solvay apporte des solutions pour une gestion plus durable des ressources existantes et répond aux enjeux de la transition énergétique, par des politiques d'efficacité énergétique et le recours à des alternatives durables.



**Évolution démographique
et des modes
de consommation**



**Accélération
de l'innovation**



**Raréfaction des ressources
et demande accrue de
développement durable**

Pour en savoir plus



Retrouvez les différentes solutions du Groupe
sur solvay.com



BIENS DE CONSOMMATION ET SANTÉ

L'évolution démographique, le développement d'une classe moyenne dans les pays émergents, la mondialisation des attentes impactent fortement les modes de consommation. Confort, santé, bien-être : offrir des réponses toujours plus adaptées, sûres, naturelles et respectueuses de l'environnement est un enjeu fort pour les producteurs de biens de consommation et pour les acteurs du marché de la santé.

Comment concilier dynamique d'innovation et pression réglementaire ? Offrir au consommateur plus de confort en privilégiant des solutions durables ? Personnaliser sans augmenter les coûts ? Solvay accompagne ses clients dans la mise au point d'offres compétitives et différenciantes, sources de confort au quotidien pour l'utilisateur et plus respectueuses de l'environnement.

Qualité de vie durablement améliorée

BIENS DE CONSOMMATION

Nos textiles intelligents EMANA® et nos solutions de soins pour la personne améliorent le bien-être des consommateurs. Ainsi les lancements en 2014 de JAGUAR® OPTIMA pour le soin des cheveux, TIXOSIL® MICROPEARL pour l'exfoliation du corps permettent la mise au point de formulations innovantes et compétitives. Nous offrons aussi des solutions adaptées pour produits d'entretien, parmi lesquels AUGEO® CLEAN PLUS et AUGEO® CLEAN MULTI, solvants permettant de réduire significativement l'empreinte environnementale.

SANTÉ

Nous développons une gamme unique de thermoplastiques pour dispositifs médicaux implantables et non implantables. Notre biomatériau ZENIVA® PEEK est utilisé dans les implants spinaux et RADEL® PPSU contribue aux performances thermiques des appareils de stérilisation. Nous fabriquons aussi du bicarbonate de sodium BICAR® pour comprimés effervescents.



AGROALIMENTAIRE, ALIMENTATION ANIMALE ET AGRICULTURE

L'évolution de la population mondiale, avec une croissance démographique forte dans les pays en développement, augmente les exigences de rendement des cultures. Dans les pays développés, les consommateurs recherchent une alimentation répondant à leurs aspirations à la santé. Dans ce contexte, l'optimisation des ressources planétaires devient un enjeu politique majeur.

Comment répondre à une demande en plein essor alors que le potentiel des zones cultivables est limité ? Comment concilier rendement et qualité pour mieux nourrir la planète ? Solvay offre un portefeuille unique de solutions innovantes et durables tout au long de la chaîne de valeur. Elles aident l'agriculture, l'élevage et l'agroalimentaire à produire de façon responsable, qualitative et durable.

Besoins satisfaits, ressources optimisées

AGROALIMENTAIRE

L'intensité de l'arôme vanille GOVANIL® favorise la réduction en sucre et en graisse des produits alimentaires. Dotés d'excellentes propriétés d'étanchéité, les polymères à haute barrière IXAN® et DIOFAN® HBP améliorent la qualité du conditionnement alimentaire et la durée de vie des produits.

ALIMENTATION ANIMALE

Nos solutions à base de silice ou de bicarbonate de sodium répondent aux exigences de qualité, de sécurité alimentaire et de productivité de ce marché. Complément alimentaire destiné aux cheptels, le bicarbonate de sodium BICAR®Z permet de lutter contre l'acidose.

AGRICULTURE

Nos biopolymères et solvants écoefficaces RHODIASOLV® POLARCLEAN améliorent le rendement des cultures. Nos solutions AGRHO® favorisent la rétention d'eau et de nutriments par les plants. ProCrop est une alternative efficace à l'utilisation de pesticides conventionnels dans les silos à grains.



AUTOMOBILE ET AÉRONAUTIQUE

Sous l'effet de la mondialisation, de l'urbanisation et de la progression des niveaux de vie, l'utilisation des transports croît de façon exponentielle. Le changement climatique, l'efficacité énergétique deviennent des sujets prégnants. Au cœur de ces enjeux, les constructeurs sont soumis à la double pression de contraintes réglementaires sévères et de consommateurs exigeants quant à leur sécurité et à l'empreinte carbone de leurs déplacements.

Comment réconcilier transport et environnement ? Les solutions de mobilité durable Solvay contribuent notamment à la création de véhicules plus propres et moins consommateurs d'énergie.

Mobilité durable, émissions réduites

ALLÈGEMENT DES VÉHICULES

Utilisés comme substituts au métal, nos plastiques haute performance **TECHNYL®** allègent jusqu'à 20 % le poids des véhicules. Léger, résistant aux températures extrêmes, **KETASPIRE® PEEK** est utilisé dans la fixation des ailes d'avion.

EFFICACITÉ DE LA PROPULSION

Élastomères fluorés, polymères spéciaux, plastiques techniques thermorésistants : de nombreux produits contribuent à la longévité des moteurs. Notre produit de brasage **NOCOLOK® FLUX** est un standard pour les échangeurs de chaleur en aluminium.

ÉLECTRIFICATION DES MOTORISATIONS

Nos matériaux ignifugés et nos plastiques techniques thermorésistants participent à l'émergence de motorisations hybrides et électriques, à l'image de **SOLEF® PVDF** pour câbles et liants et des sels **LiTFSI** pour batteries lithium-ion.

TECHNOLOGIES VERTES

Nos matériaux catalytiques à base de terres rares limitent les émissions polluantes. Utilisée pour les pneus à économie d'énergie, notre silice hautement dispersible **ZEOSIL® PREMIUM** réduit de 25 % la résistance au roulement, contribuant à une réduction de 20 % de la consommation de carburant.



ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Soumis aux exigences convergentes de la demande citoyenne et des réglementations, le secteur industriel veut satisfaire les besoins d'une population croissante et réduire son empreinte environnementale. Alors que les politiques publiques encouragent le recours aux énergies alternatives, le développement technologique fait émerger de nouvelles méthodes plus performantes de production et de stockage de l'énergie.

Dans un contexte de croissance de la demande, comment mettre en œuvre la transition énergétique ? Solvay propose un savoir-faire éprouvé en matière de performance énergétique et contribue par ailleurs au développement de solutions d'énergies renouvelables.

Milieu naturel protégé, ressources préservées

PÉTROLE ET GAZ

Notre expertise dans les additifs pétroliers permet d'extraire tout type de pétrole et gaz non conventionnel, de manière compétitive et durable, y compris dans des conditions les plus extrêmes. Nos solutions à base de guar, matière première d'origine végétale, et de tensioactifs augmentent les rendements et limitent l'impact environnemental des forages.

ÉNERGIES ALTERNATIVES

Nous développons des produits et technologies pour la production et le stockage d'énergies renouvelables. Le polymère haute performance résistant aux UV, HALAR® ECTFE, est notamment utilisé sous forme de film pour la protection des panneaux photovoltaïques. Solvay a également démarré en 2014 la production de biomasse torréfiée.

SERVICES DE GESTION DE L'ÉNERGIE ET DU CO₂

Nous accompagnons l'industrie pour le contrôle de ses émissions atmosphériques, l'assainissement des sols, le traitement et la purification de l'eau. Nos solutions SOLVAIR® par exemple neutralisent les acides présents dans les gaz des incinérateurs municipaux et des centrales électriques.



BÂTIMENT ET CONSTRUCTION

La croissance de la population et l'urbanisation galopante bousculent les façons de vivre et d'habiter ; l'aspiration au bien-être est une autre tendance forte. S'y ajoutent des préoccupations économiques et environnementales : les bâtiments représentent 40 % de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ dans le monde.

Comment augmenter la durée de vie du bâti ? Peut-on limiter son empreinte environnementale ? Comment toujours mieux concilier compétitivité et sécurité ? Solvay conçoit des solutions et matériaux de haute performance, qui respectent les exigences les plus strictes en matière d'efficacité énergétique, de sécurité et de gestion de l'eau, et contribuent au développement d'un habitat sûr, sain et durable.

Habitat durable, économe en énergie

HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Nos solutions contribuent à accroître l'autonomie énergétique des logements. Elles sont utilisées dans les dispositifs d'isolation et de climatisation. Agissant comme agent fondant du verre, le carbonate de sodium SODA SOLVAY® permet aux verriers d'économiser de l'énergie et est utilisé pour la fabrication des verres des fenêtres à hautes performances.

PROTECTION ET SÉCURITÉ

Nos matériaux anticorrosion, anti-UV et retardateurs de flammes contribuent à la sécurité et à la longévité des bâtiments. IXOL®, pour les mousses d'isolation en polyuréthane, améliore la protection des immeubles contre les incendies. Nos émulsifiants et additifs non toxiques sont utilisés pour formuler des peintures qui améliorent la qualité de l'air au sein des bâtiments.

UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES

Utilisés dans les installations d'acheminement de l'eau, nos plastiques haute performance garantissent la solidité du dispositif et la qualité de l'eau potable. Par leur résistance, nos résines biosourcées STABAMID® PA 6.6 sont devenues des références pour les équipements des réseaux d'adduction d'eau potable.



ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE

Les technologies de communication sont partout dans le monde de puissants vecteurs de consommation. Les utilisateurs finaux sont en quête de nouvelles expériences créées par des produits intelligents, ergonomiques, sûrs et efficaces. Pour conserver leur avance sur un marché très concurrentiel, les constructeurs cherchent en permanence à améliorer leur performance, fiabilité, design.

Comment concilier connectivité, sécurité et performance énergétique ? Allier résistance et esthétique ? Très impliqué aux côtés des fabricants, Solvay contribue aux progrès de l'électronique mobile en développant des technologies de miniaturisation et des matériaux de pointe. L'efficacité énergétique est également un axe majeur de l'offre Solvay.

Connectivité accrue, efficacité énergétique renforcée

DESIGN ET CONNECTIVITÉ

Nos polyamides KALIX® HPPA permettent de conjuguer design et solidité des smartphones. Pour le marché de l'éclairage et de l'affichage, nous développons des matériaux pour diodes électroluminescentes organiques (OLED).

SÉCURITÉ

Nous proposons une gamme complète de polyamides TECHNLYL® ignifugés, répondant aux dernières réglementations internationales de sécurité électrique.

SOLUTIONS DURABLES

Nos luminophores à base de terres rares font progresser les technologies d'affichage. Les ampoules basse consommation utilisant LUMINOSTAR® durent 12 fois plus longtemps que les ampoules à incandescence, et consomment jusqu'à sept fois moins d'énergie.

PROCÉDÉS EFFICACES

L'électronique nécessite des composants d'une grande pureté et d'une haute technicité. Notre peroxyde d'hydrogène INTEROX® PICO est devenu la référence pour les fabricants de semi-conducteurs, notamment pour le nettoyage et la gravure.



APPLICATIONS INDUSTRIELLES

Compétitivité : c'est le grand enjeu des industries de pointe qui doivent arbitrer entre la nécessité de maîtriser leurs coûts et la volonté d'investir pour répondre aux demandes d'innovation, de sécurité et d'efficacité de leurs marchés. Elles sont également confrontées à des réglementations de plus en plus exigeantes.

Comment combiner compétitivité et performances écoénergétiques ? Solvay accompagne les industries dans leur démarche d'innovation et développe des intermédiaires, matériaux et procédés qui prolongent la durée de vie des équipements industriels. Avec une constante : promouvoir les pratiques responsables.

Plus de valeur, moins d'impact environnemental

REVÊTEMENTS INDUSTRIELS ET DE PROTECTION

EPICEROL® est une épichlorhydrine biosourcée qui permet aux producteurs de résines époxydes d'augmenter la part des solutions durables dans leurs produits. Notre gamme de solvants biodégradables RHODIASOLV® permet la formulation et le décapage de peinture dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

IMPRESSION 3D, ENCRES ET ADHÉSIFS

Nos additifs et composants pour les encres à base d'eau aident les fabricants à répondre aux exigences réglementaires. Nous offrons par ailleurs aux concepteurs des prototypes et aux designers des polymères formulés pour l'impression 3D.

TRAITEMENT DU MÉTAL ET DES SURFACES

Nos solutions améliorent les performances des produits finis. La formulation RHODOCLEAN® (nettoyage industriel) et le solvant biosourcé AUGEO® SL191 (traitement du cuir) se distinguent par leurs profils environnementaux exemplaires.

PROTECTION DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

Polymères fluorés SOLEF® ou polyamide haute performance TECHNLYL® : nos matériaux présentent des propriétés supérieures de résistance à la corrosion, aux températures élevées et aux agressions chimiques.

La qualité de vie des générations futures dépend en partie des choix stratégiques de l'industrie chimique. Conscient de cette responsabilité et animé par la volonté d'être un acteur de référence, Solvay transforme son portefeuille vers des produits à forte valeur ajoutée, peu cycliques, et moins consommateurs d'énergie et de capitaux. Recentré sur ses plates-formes de croissance, agile grâce à sa proximité des marchés, solide grâce à son actionnariat et sa gouvernance, le Groupe dispose des ressources pour contribuer de façon significative au développement responsable du secteur, tout en maintenant le cap ambitieux fixé en 2012.

— Regards

Message de Nicolas Boël _ p. 16

Entretien avec Jean-Pierre Clamadieu _ p. 18

Le Comité Exécutif _ p. 21

Le Leadership Council _ p. 22

Pour aller plus loin



Découvrez les enjeux avec lesquels Solvay compose
sur solvay.com/2014annualreport

Message de
Nicolas Boël,
Président du Conseil d'Administration

« LE PROJET DE SOLVAY EST DE
CRÉER DE LA VALEUR DE MANIÈRE
RESPONSABLE ET À LONG TERME. »

**Un monde qui change, une stratégie
ambitieuse**

Notre industrie est partie prenante d'un monde qui évolue désormais à grande vitesse, mû par des tendances de fond qui influenceront durablement nos modes de vie et de consommation. Dans le même temps, l'environnement géopolitique subit des changements soudains et brutaux qui exigent des acteurs économiques et industriels une grande réactivité.

Dans ce contexte incertain, Solvay présente des résultats solides qui démontrent la pertinence de la stratégie du Groupe et sa capacité à la mettre en œuvre de manière rapide et efficace.

Un travail considérable a été réalisé à tous les niveaux : la transformation est conduite avec détermination depuis deux ans, la cohésion du Groupe s'est renforcée



« Nous nous attachons à ce que la composition du Conseil évolue régulièrement et reflète de mieux en mieux la diversité du Groupe, tant dans sa population que dans ses nationalités et activités. »

grâce à une nouvelle organisation qui promeut la responsabilité, l'initiative et une culture commune fondée sur l'échange et l'excellence. Dans le même temps, les fondamentaux du Groupe et sa vision long terme restent des points d'ancrage forts.

L'engagement des équipes sur tous les fronts a, une fois encore, permis de réaliser ces performances remarquables, en ligne avec nos objectifs de croissance. Je remercie l'ensemble des collaborateurs pour les efforts déployés, grâce auxquels Solvay a pu maintenir le cap tout en menant à bien sa transformation.

La solidité du Groupe est notre force. La pertinence du projet de Solvay, la qualité de la gouvernance, la stabilité de notre actionnariat en sont les piliers.

Des valeurs qui nous engagent

Le projet de Solvay est de créer de la valeur de manière responsable et à long terme. Au-delà d'un projet économique, c'est une ambition scientifique et sociale, inscrite dans une vision de long terme et portée par les mêmes valeurs humanistes qui animent notre Groupe depuis plus de 150 ans. Nos fondateurs étaient convaincus que la mission de la Science était de contribuer aux progrès de l'humanité et à l'amélioration des conditions de vie. Des Conseils scientifiques au Prix Solvay pour la Chimie du futur, le Groupe perpétue cet état d'esprit en continuant d'encourager la recherche scientifique. Les fondateurs de Solvay étaient également convaincus que l'entreprise était le meilleur vecteur pour y parvenir. En combinant son expérience industrielle, ses savoir-faire, ses talents et son portefeuille de produits, Solvay poursuit résolument ce projet. L'intégrité, la quête d'excellence et de pérennité qui ont cadré les développements du Groupe sont toujours au service de cette vision.

Notre partenariat de la première heure avec l'avion solaire Solar Impulse reflète également la façon dont nous comptons contribuer, par l'innovation scientifique, au développement durable de la planète.

La cohésion de l'actionnariat et de la gouvernance

La spécificité de Solvay est de disposer, aux côtés d'investisseurs financiers, d'un actionnariat familial solide depuis plusieurs générations, confiant dans le devenir du Groupe et associé à sa conduite. Il est une force qui lui donne les ressources pour saisir les opportunités cohérentes avec le projet de l'entreprise et pour faire émerger de nouveaux business. La force d'un Groupe dépend également de sa gouvernance. Le Conseil d'Administration de Solvay établit le cap de l'action à long terme du Groupe ; il est le garant des règles éthiques et de l'amélioration continue des pratiques et des résultats. Il rassemble des compétences et des profils complémentaires qui garantissent la prise en compte du projet à long terme du Groupe. Nous nous attachons à ce que la composition du Conseil évolue régulièrement et reflète de mieux en mieux la diversité du Groupe, tant dans sa population que dans ses nationalités et activités.

L'horizon économique 2015 manque une fois de plus de visibilité. Mais nous l'avons souvent démontré, Solvay n'est jamais aussi pugnace que dans le challenge. Les résultats 2014 nous donnent raison d'y croire et nous abordons ce nouvel exercice en étant toujours confiants dans la qualité aujourd'hui renforcée de nos fondamentaux, la pertinence de la stratégie mise en œuvre par le Comité Exécutif et la motivation des 26 000 collaborateurs qui œuvrent, au quotidien, à la réussite de Solvay.

Entretien avec
Jean-Pierre Clamadieu,
Président du Comité Exécutif et Chief Executive Officer

« SOLVAY ACCÉLÈRE SA TRANSFORMATION VERS DES ACTIVITÉS À PLUS FORTE VALEUR AJOUTÉE. »

Quel est votre bilan de l'année 2014 ?

Jean-Pierre Clamadieu : Nous recueillons les fruits de notre stratégie de transformation, et c'est un grand motif de satisfaction. Notre portefeuille d'activités se renforce et, avec lui, notre capacité à offrir des solutions avancées qui répondent aux besoins de nos clients ; l'excellence porte ses fruits et nos performances opérationnelles sont au rendez-vous : le REBITDA du Groupe a progressé de 11 %, tiré par la croissance de l'ensemble de nos Segments Opérationnels et en particulier par ceux identifiés comme nos moteurs de croissance. Ces performances ont été réalisées dans un contexte peu porteur, ce qui atteste de la pertinence de notre *management model* : notre organisation très décentralisée permet à chacun de se mobiliser pour contribuer à la création de valeur du Groupe.

Où en est Solvay dans la transformation de son portefeuille ?

Jean-Pierre Clamadieu : En 2014, nous avons réalisé de profonds changements dans la structure de notre portefeuille en nous désengageant de certaines activités et en redéploant nos moyens vers d'autres, en ligne avec notre stratégie. Les projets engagés pour réduire notre exposition aux activités Chlorovinyles

en Europe et en Amérique latine se poursuivent. Nous avons aussi cédé, dans d'excellentes conditions, Eco Services (régénération d'acide sulfurique) aux États-Unis. En matière d'acquisitions, nous avons finalisé très rapidement l'intégration de la société américaine Chemlogics, dont la contribution aux résultats 2014 est bien supérieure à nos attentes. Nous avons également finalisé une acquisition aux États-Unis qui vient compléter notre portefeuille remarquable de polymères de spécialité. Enfin, au Brésil, les sociétés Erca Química et Dhaymers renforcent nos positions sur les tensioactifs au service du marché très dynamique de la cosmétique et de la détergence.

La transformation de Solvay est-elle achevée ?

Jean-Pierre Clamadieu : Non, nous allons la poursuivre et même l'accélérer, dans un contexte où des opportunités émergent dans le paysage de la chimie mondiale. Nous avons une stratégie claire que nous mettons en œuvre avec détermination. Nous sommes positionnés sur des marchés durablement porteurs qui répondent aux grands enjeux de la planète et nous réalisons près de la moitié de notre chiffre d'affaires dans les zones géographiques à forte croissance. Dans chacun de nos business, l'innovation et l'excellence opérationnelle

contribuent significativement à la création de valeur. Nous continuons par ailleurs à investir : 2015 devrait voir le démarrage de neuf nouvelles unités de production à travers le monde.

Forts de notre modèle d'organisation, nous déployons une culture de la performance et des valeurs qui nous rassemble. L'implication et la qualité de nos collaborateurs sont déterminantes : une nouvelle fois, ils ont confirmé que la force d'une entreprise, ce sont avant tout ses femmes et ses hommes. Grâce à eux, Solvay est en bonne voie pour réaliser son ambition 2016.

Comment expliquez-vous la progression des ventes réalisées avec de nouveaux produits cette année ?

Jean-Pierre Clamadieu : L'un des faits marquants de l'année 2014 est effectivement le succès de l'innovation dans certains de nos business. Cela résulte de notre choix de conduire l'innovation au plus près de nos clients au sein de chacune de nos GBU. Cette approche permet de développer et d'industrialiser rapidement nos innovations. C'est particulièrement critique pour des marchés très dynamiques comme celui de l'électronique sur lequel Specialty Polymers réussit une percée remarquable.

Pour autant, afin d'accroître notre force de frappe dans des domaines stratégiques comme les batteries ou les écrans, nous mettons en commun nos moyens de recherche et d'innovation au service de plusieurs GBU.

Comment comptez-vous faire pour assurer la mobilisation des équipes dans la durée ?

Jean-Pierre Clamadieu : Le Groupe a su se renouveler en permanence au cours de ses 150 ans d'histoire. La nouvelle étape de transformation engagée depuis 2012 s'est accompagnée du développement d'une culture nouvelle qui donne la priorité à l'autonomie et à la responsabilité. Le *people model* et le *management model* aujourd'hui déployés partout dans le Groupe ont contribué au développement de cette culture commune. Notre système de rémunération vise à reconnaître la performance des managers, et, par ailleurs, notre *performance sharing plan* associe l'ensemble des collaborateurs du Groupe à travers le monde à l'atteinte de nos objectifs 2014. Notre démarche exigeante de responsabilité Solvay Way se met en place sur le terrain avec succès. ...



« L'un des faits marquants 2014 est le succès de l'innovation. »



... Elle permet de développer un langage et des objectifs communs qui contribuent à fédérer et mobiliser les équipes.

En tant qu'acteur et observateur privilégié d'un monde qui change, comment pensez-vous en aborder les nouveaux enjeux ?

Jean-Pierre Clamadieu : Par son impact dans de nombreuses chaînes de valeur, la chimie est en position privilégiée pour appréhender les grandes tendances de société – évolutions démographiques, raréfaction des ressources ou encore accélération des cycles d'innovation – qui transforment le monde dans lequel nous vivons. Chez Solvay, nous sommes convaincus que la chimie peut apporter une partie des réponses aux défis de notre planète. Nous avons engagé une réflexion pour réussir, mieux encore, à bâtir un nouveau modèle de chimie durable, tant par les solutions que nous apportons que par nos processus pour contrôler au mieux les impacts environnementaux et sociaux de nos activités. Ainsi, nous pourrions gagner la préférence de nos clients avec des solutions résolument adaptées à leurs besoins de durabilité. C'est tout l'enjeu du Solvay Way qui, déjà bien diffusé sur les sites du Groupe, doit voir son impact renforcé par une clarification de nos objectifs de responsabilité et leur meilleure traduction dans notre stratégie.

Comment vous impliquez-vous sur des sujets très actuels, comme la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique ?

Jean-Pierre Clamadieu : La transition énergétique est une nécessité pour répondre aux défis posés par le changement climatique et par le caractère fini des énergies fossiles. Il y a un ensemble de solutions qui

devront se conjuguer pour préserver notre planète pour les générations futures. Soucieux de contribuer à cette réflexion, je me suis personnellement engagé au sein du WBCSD⁽¹⁾ et dans la préparation de la COP 2015⁽²⁾ qui se tiendra à Paris en décembre prochain.

Au sein de Solvay, nous avons l'ambition d'apporter des solutions à la question de la transition énergétique : c'est l'objectif du programme d'efficacité énergétique SOLWATT®, de nos investissements dans les énergies alternatives (biomasse torréfiée, photovoltaïque), ainsi que de nos solutions pour le stockage de l'énergie, d'électrification des véhicules, mais aussi d'extraction compétitive et durable de pétrole et gaz non conventionnels.

Solvay est le partenaire de la première heure du Solar Impulse. Que symbolise-t-il pour le Groupe ?

Jean-Pierre Clamadieu : Solvay a soutenu le projet Solar Impulse dès ses débuts, car il incarne pleinement notre conviction : la chimie peut rendre l'impossible possible. Plus qu'un avion, Solar Impulse est un message solaire qui questionne les hommes et appelle l'audace et l'esprit pionnier.

⁽¹⁾ World Business Council for Sustainable Development.

⁽²⁾ Conférence des Parties : conférence des Nations Unies sur le changement climatique.

Pour aller plus loin



Retrouvez la mise en perspective par Jean-Pierre Clamadieu des choix stratégiques du Groupe sur solvay.com/2014annualreport

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif (Comex) est responsable de la stratégie du Groupe, s'assure de la réalisation des objectifs et optimise l'allocation des ressources entre les différentes Global Business Units.

Agissant de manière collégiale, il est collectivement responsable de la performance globale et de la protection des intérêts du Groupe. Au 31 décembre 2014, le Comex est composé de cinq membres ; chacun d'eux supervise un certain nombre de GBU, Fonctions ou Zones.



JEAN-PIERRE CLAMADIEU
PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF
ET CHIEF EXECUTIVE OFFICER



KARIM HAJJAR
CHIEF FINANCIAL OFFICER



VINCENT DE CUYPER



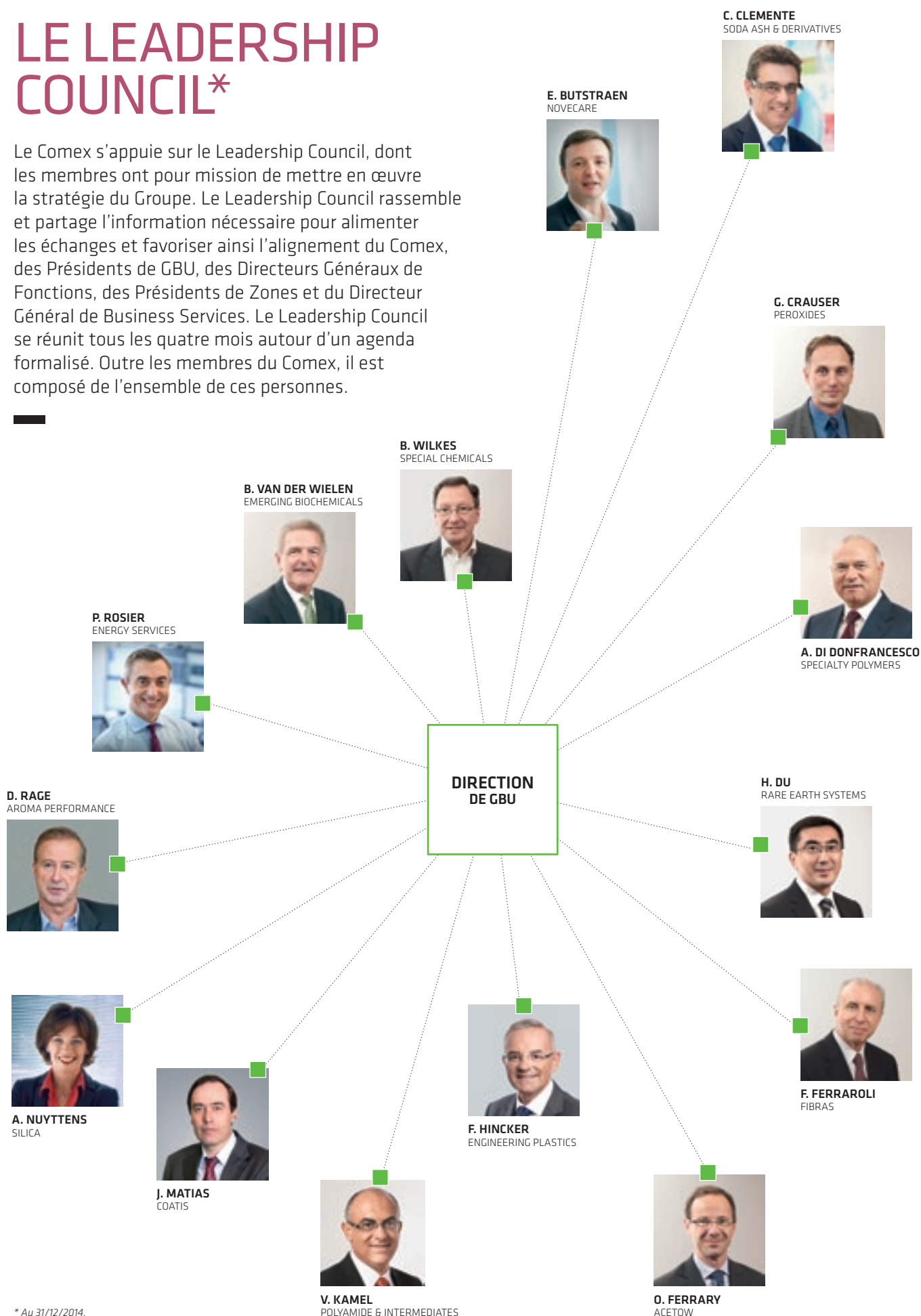
ROGER KEARNS



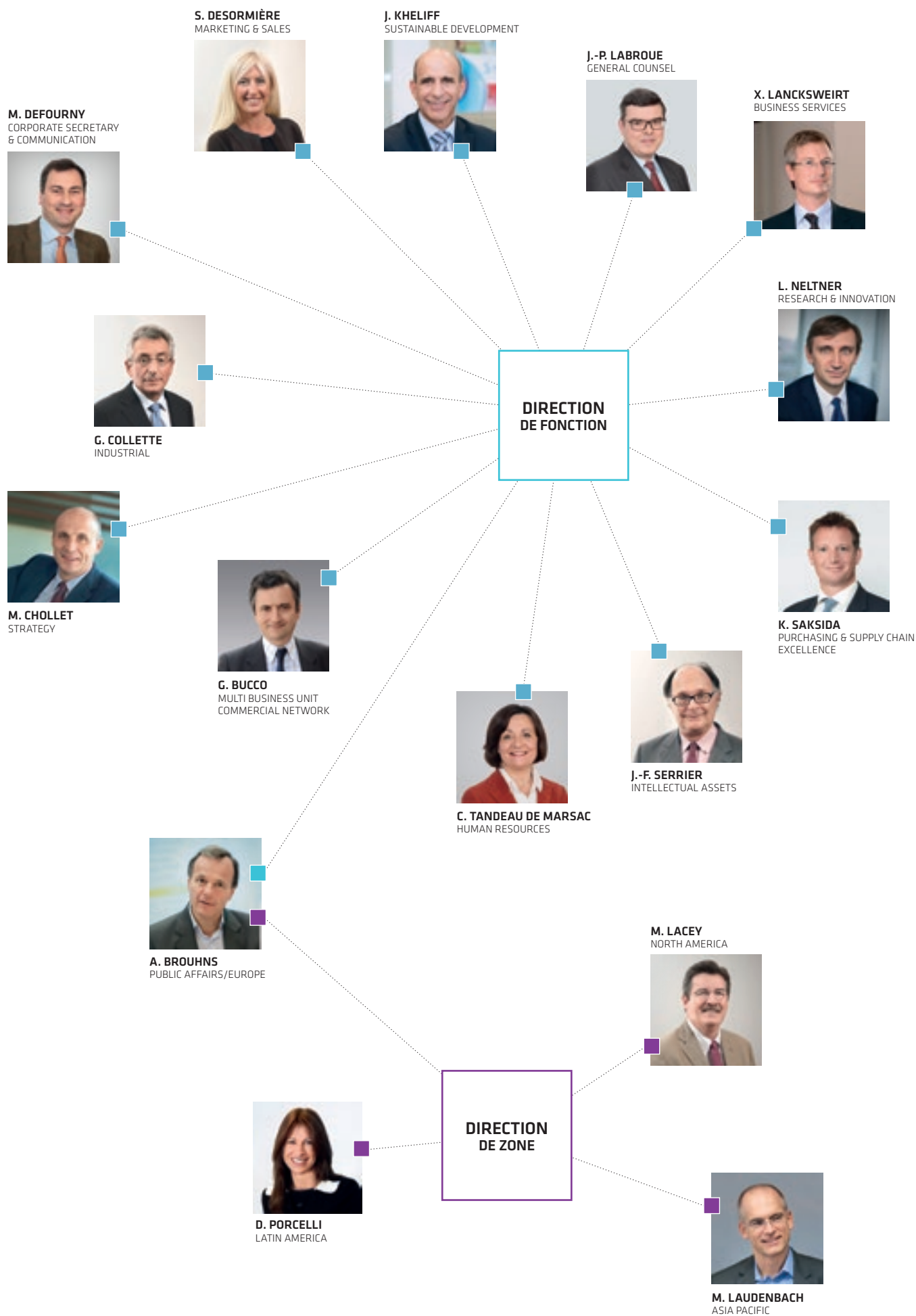
PASCAL JUÉRY

LE LEADERSHIP COUNCIL*

Le Comex s'appuie sur le Leadership Council, dont les membres ont pour mission de mettre en œuvre la stratégie du Groupe. Le Leadership Council rassemble et partage l'information nécessaire pour alimenter les échanges et favoriser ainsi l'alignement du Comex, des Présidents de GBU, des Directeurs Généraux de Fonctions, des Présidents de Zones et du Directeur Général de Business Services. Le Leadership Council se réunit tous les quatre mois autour d'un agenda formalisé. Outre les membres du Comex, il est composé de l'ensemble de ces personnes.



* Au 31/12/2014.



SOLAR IMPULSE 2

Depuis plus de 10 ans, Solvay est le premier partenaire technologique du projet Solar Impulse. L'avion solaire, véritable laboratoire volant, permet au Groupe de contribuer par son expertise et ses innovations aux avancées de la mobilité durable.

En 2015, Solar Impulse 2 se lance dans un challenge extraordinaire : réussir le tour du monde sans la moindre goutte de carburant à partir des Émirats arabes unis. En 2013, Solar Impulse 1 avait effectué sans encombre la traversée de l'Amérique, mû par la seule énergie solaire.

Pour en savoir plus



Suivez l'avancée de Solar Impulse 2
sur solvay.com

L'ENJEU

Concevoir un avion capable de voler jour et nuit, grâce à la seule énergie solaire.

ENVERGURE

72 m

pour

2,34 t

(le poids d'une jeep)
et une puissance
comparable à celle
d'un scooter.

18 000

cellules
photovoltaïques
et

630 kg

de batteries
embarquées.

LA CONTRIBUTION
SOLVAY

Capter et stocker
l'énergie solaire,
alléger la structure
et les équipements
embarqués.

NOS PRODUITS
SONT PRÉSENTS
DANS DE NOMBREUX
MARCHÉS DE POINTE

tels que : panneaux
solaires, batteries
d'ordinateurs
et téléphones
portables,
allègement des
véhicules, isolation
thermique.

13

produits entrant
dans la fabrication de

6 000

pièces.

L'année 2014 marque une étape importante dans la réalisation de nos ambitions 2016. Gestion dynamique du portefeuille, croissance organique, innovation pour une chimie plus durable et forte culture de l'excellence : nos leviers de croissance ont une fois encore créé de la valeur, dans la ligne des objectifs qui leur ont été fixés. Le Groupe a démontré la pertinence des leviers et sa capacité à les gérer. La réactivité face aux opportunités et aux défis, la culture d'excellence et la détermination à progresser font désormais parties de notre ADN.

Succès

Croissance	_ p. 26
Innovation	_ p. 28
Excellence	_ p. 30
Panorama de nos activités	_ p. 32

Pour aller plus loin



Retrouvez les principaux faits marquants 2014
sur solvay.com/2014annualreport

Croissance

DES POSITIONS RENFORCÉES AU SERVICE DE NOS CLIENTS

Solvay transforme son profil d'activités, consolide ses positions sur les marchés identifiés comme des relais à potentiel de croissance durable et investit de manière sélective pour renforcer les capacités mises à disposition de ses clients.

En 2014, nous avons accéléré cette transformation pour mener à bien le plan stratégique décidé en 2012, suite à l'analyse de notre positionnement et potentiel de création de valeur.

UN PORTEFEUILLE ORIENTÉ VERS LA CROISSANCE

Le Groupe s'affirme comme un fournisseur de solutions de haute performance, porté par la dynamique de ses activités identifiées comme moteurs de croissance. Regroupées dans deux Segments Opérationnels Advanced Materials et Advanced Formulations, ces activités se caractérisent par leur fort degré d'innovation. Solvay gère son portefeuille d'activités selon des dynamiques de croissance et de compétitivité distinctes. Les plates-formes de croissance que sont Novecare et Specialty Polymers proposent une gamme de produits et solutions répondant aux enjeux du développement durable et aux grandes tendances de société. Ces plates-formes interviennent sur des marchés mondiaux, diversifiés et très dynamiques. Elles détiennent des positions de leader en termes de part de marché, de maîtrise technologique et d'innovation. Les activités du Segment Performance Chemicals mettent pour leur part l'accent sur la compétitivité, notamment via des économies d'échelle. Elles opèrent sur des marchés matures et solides et mènent des programmes d'excellence qui visent à créer durablement plus de valeur.

DES INVESTISSEMENTS SÉLECTIFS

En 2014, le Groupe a continué à investir pour développer ses moteurs de croissance, par quatre acquisitions ciblées ainsi que par l'augmentation sélective des capacités de production. Ainsi, Specialty Polymers a enrichi son offre de polymères haute performance avec l'acquisition de l'activité américaine RYTON® PPS qui lui ouvre de nouveaux marchés

dans le secteur automobile. Les acquisitions d'Erca et de Dhaymers au Brésil renforcent la présence de Novecare dans les tensioactifs de spécialité sur le marché dynamique de la cosmétique et de la détergence. Avec le rachat de Flux Schweiß- und Lötstoffe GmbH en Allemagne, Special Chemicals complète son offre de brasage d'aluminium pour l'automobile.

Neuf nouvelles unités seront mises en service en 2015, principalement dans les régions à forte croissance : en Asie, en Amérique du Nord, en Europe de l'Est et au Moyen-Orient. Elles répondent aux besoins croissants de biens de consommation et d'équipement, qui se traduit par une forte demande en tensioactifs, vanilline, peroxyde d'hydrogène, polymères spéciaux, silice et bicarbonate de sodium.

Par ailleurs, nous développons notre recherche en Asie. En 2014, nous y avons inauguré deux nouveaux centres R&I, sur le campus de l'Ewha, prestigieuse université à Séoul en Corée du Sud, et à Singapour. Nous avons déployé de nouvelles implantations commerciales en Indonésie et dans la province du Sichuan en Chine. Nous y intensifions les recrutements et formons nos managers aux enjeux locaux, car le développement de talents multinationaux est un élément clé du succès de Solvay.

Dans le même temps, le Groupe réduit son exposition à des activités ne répondant plus à ses critères de potentiel de croissance et de rentabilité, comme les activités Chlorovinyles en Europe ou Eco Services en Amérique du Nord.

« Notre stratégie s'appuie sur un portefeuille d'activités innovant à forte valeur ajoutée, sur un outil industriel compétitif, capable d'accompagner la croissance de la demande, et sur la mobilisation de nos équipes. »



RYTON® PPS

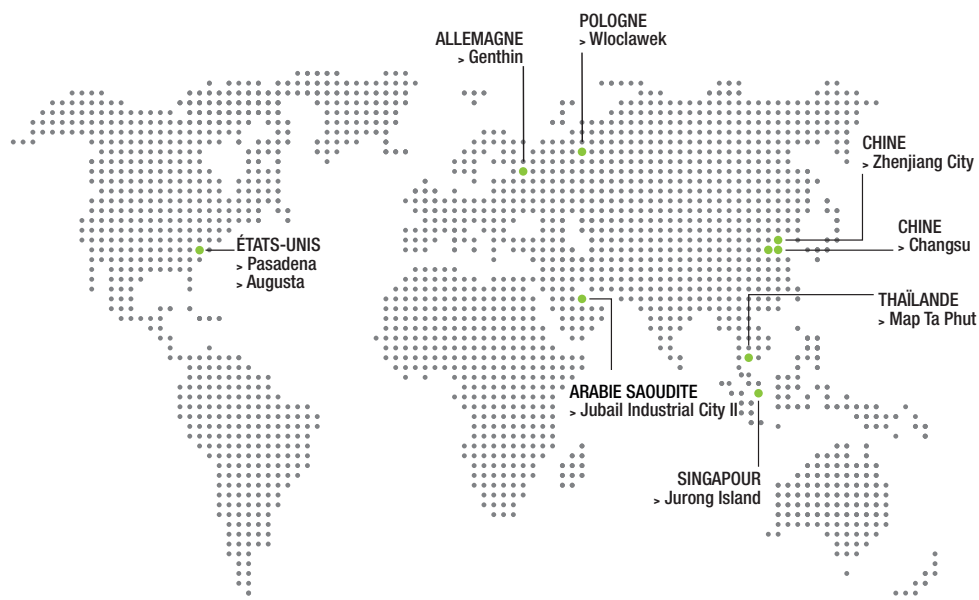
L'acquisition de l'activité RYTON® PPS (sulfure de polyphénylène) de Chevron Phillips Chemical Company accélère le repositionnement du Groupe dans des métiers à forte croissance et générateurs de marges élevées. Elle permet à l'activité Specialty Polymers de proposer la gamme de résines la plus étendue du secteur. Cette acquisition renforce également notre capacité à attirer de nouveaux clients, évoluant sur des segments d'activité dynamiques et innovants, tels l'automobile et l'électronique. Les résines RYTON® sont notamment utilisées en remplacement de pièces métalliques pour alléger les voitures et les rendre plus économes en énergie. Elles améliorent la résistance au feu des composants électroniques. Il constitue aussi un composant essentiel des filtres utilisés pour réduire la pollution générée par les centrales à charbon.

58 %

Part du REBITDA réalisée par les deux moteurs de croissance du Groupe (Advanced Materials et Advanced Formulations).

LES NEUF PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS SOLVAY

L'Asie, l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Est et la Russie font face à une forte demande de biens de consommation et d'équipement. Solvay accompagne cet essor, en augmentant ses capacités et en construisant de nouveaux sites industriels. Neuf nouvelles unités seront mises en service en 2015.



Innovation

L'INVENTIVITÉ ET LA PASSION AU PLUS PRÈS DE NOS MARCHÉS

L'innovation occupe un rôle moteur dans notre stratégie de leadership et de création de valeur. Elle s'appuie sur une connaissance fine de nos clients et de nos marchés, et se focalise sur les réponses aux enjeux du développement durable.

Nos Global Business Units ont démontré leur capacité à délivrer des solutions innovantes. Les réalisations de Specialty Polymers, notamment, sont emblématiques du potentiel de notre Recherche & Innovation (R&I). En 2014, la GBU a lancé plus de 50 nouveaux produits, renforçant ainsi ses positions sur des marchés très dynamiques comme les smartphones, l'aéronautique ou l'énergie.

INNOVATION RESPONSABLE

Très en amont, les nouveaux projets de R&I sont passés au crible des critères de la méthodologie Sustainable Portfolio Management (SPM). Tous doivent chercher à répondre aux problématiques posées par les grandes tendances de société : développement de produits ou matériaux de substitution à empreinte environnementale améliorée (matériaux allégés, solvants « verts »), mise au point de nouveaux procédés pour une plus grande efficacité énergétique (batteries, bioénergies), ou encore conception de formulations et de technologies qui prolongent la durée de vie des produits et renforcent leurs performances.

ACCENT SUR L'OPEN INNOVATION

Une innovation ouverte, impliquant des acteurs de tous les horizons, permet de progresser plus vite et mieux. Nous disposons de quatre laboratoires où les chercheurs Solvay côtoient ceux d'institutions renommées de recherche publique, d'universités en France, aux États-Unis et en Chine. Nous participons à des fonds d'investissement (*venturing*) et nous nous engageons financièrement dans des start-up

telles Aonix en 2014, société spécialisée dans le développement de matériaux composites avancés, pour l'aéronautique notamment. Enfin, notre organisation décentralisée, proche géographiquement des marchés, favorise une innovation « de terrain », en interaction directe avec nos clients.

FORCE DE FRAPPE D'UN GROUPE

Notre dispositif d'innovation comprend 15 centres de Recherche & Innovation majeurs, répartis sur les quatre continents, dont neuf centres multiactivités, interconnectés et propices à la fertilisation croisée. Forts de ces ressources et de l'expertise de nos 1950 collaborateurs R&I, nous pouvons aussi bien soutenir une innovation incrémentale que des projets de rupture à très long terme.

« Notre capacité d'innovation nous permet d'apporter à nos clients les bonnes réponses à leurs défis de durabilité. »

PROTECTION DES CULTURES

Nourrir plus de sept milliards d'hommes avec une surface agricole en décroissance impose l'utilisation d'engrais chimiques. Le plus consommé dans le monde, l'engrais à base d'urée, se volatilise en partie au contact du sol, avec pour conséquences l'émission de gaz à effet de serre et un risque de pollution des nappes phréatiques. Nos nouvelles formulations à base de solvants respectueux de l'environnement évitent ces déperditions. En optimisant l'apport d'azote, elles permettent de réduire l'utilisation d'engrais jusqu'à 20 %. Ces solutions sont déjà commercialisées en Europe, aux États-Unis et au Canada sous les noms AGRHO® NH4 PROTECT®, AGRHO® NPROTECT®B, AGRHO® N50; leur enregistrement dans d'autres pays, dont la Chine, est en cours.



21%

Part du chiffre d'affaires réalisé avec des produits de moins de cinq ans.



EFFICIUM®, UNE NOUVELLE AVANCÉE TECHNOLOGIQUE POUR TOUS LES PNEUMATICIENS

En 2015, Solvay introduit sur le marché du pneumatique EFFICIUM®, une nouvelle silice hautement dispersible (HDS), plus simple à utiliser, sans compromis aucun sur la résistance au roulement, l'usure ou l'adhérence.

EFFICIUM® facilite la transition technologique du noir de carbone vers un composé à base de silice hautement dispersible. Trois usines Solvay fabriquent EFFICIUM® pour en assurer la disponibilité dans le monde entier.

Excellence

UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE

Notre organisation favorise le déploiement d'une culture d'excellence. L'amélioration continue de nos fonctionnements, dans tous les domaines, a contribué à hauteur de 300 millions d'euros au REBITDA du Groupe en 2014.



Historiquement bien implantée chez Solvay, la culture de l'excellence est aujourd'hui portée par plusieurs milliers de nos salariés, soutenus par une équipe dédiée de 70 personnes, et déployée méthodiquement partout dans le Groupe. Plus de 120 programmes d'amélioration continue ont été mis en œuvre cette année. La clé de cette dynamique réside dans la forte implication des collaborateurs, qui assurent la pérennité et la solidité de la démarche.

MOBILISATION POUR L'EXCELLENCE

La recherche de l'excellence industrielle s'est concrétisée dans toutes les activités par des efforts de réduction des coûts variables (consommations, réduction des pertes, etc.) et des coûts fixes (amélioration de la maintenance). Le Groupe déploie par ailleurs son programme d'excellence énergétique SOLWATT® qui vise à améliorer la compétitivité de nos productions. Enfin, le Groupe a tiré profit de son programme d'excellence commerciale avec une mobilisation forte des équipes Marketing & Ventes dans la mise au point d'initiatives et d'offres génératrices de valeur tant pour les clients que pour Solvay. Le déploiement de programmes spécifiques aux fonctions marketing, achats, logistique et ressources humaines se poursuivra en 2015.

LEVIER DE COMPÉTITIVITÉ

L'excellence opérationnelle permet à Solvay de renforcer la compétitivité d'activités évoluant sur des marchés très concurrentiels, comme Soda Ash et le pôle Polyamide. Les programmes d'excellence industrielle mis en œuvre par Soda Ash en Europe ont ainsi généré en 2014 des gains

récurrents de 20 millions d'euros, grâce à des actions d'optimisation des coûts à tous les niveaux : énergie, maintenance, contrôle, achats, protection de l'environnement, laboratoires.

L'amélioration de la productivité de l'activité Polyamide & Intermediates et les actions d'excellence commerciale menées par Engineering Plastics ont contribué à la bonne résistance du pôle.

Chaque collaborateur peut créer de la valeur à son niveau par l'amélioration de ses pratiques et de ses comportements : c'est une réalité aujourd'hui bien ancrée chez Solvay.

En appui, la mise en place d'« Académies » de formation sur une thématique donnée permet de créer une émulation positive entre les équipes ou les sites de production.

« L'excellence est un moteur de création de valeur, basé sur le dynamisme et la créativité des collaborateurs. Ce sont eux qui en assurent la pérennité. »

UNE ACADÉMIE QUALITÉ

L'Académie « Solmax (Solvay Maintenance Excellence) Reliability » est un dispositif collaboratif développé par les équipes Manufacturing Excellence du Groupe et déployé sur sept sites de la GBU Soda Ash. L'Académie conçoit et déploie des programmes d'actions visant à pérenniser la réduction des coûts de maintenance opérée depuis 2013, à éviter les ruptures de chaîne et à réduire la variabilité de la production. L'objectif : sécuriser les volumes de production de l'activité.

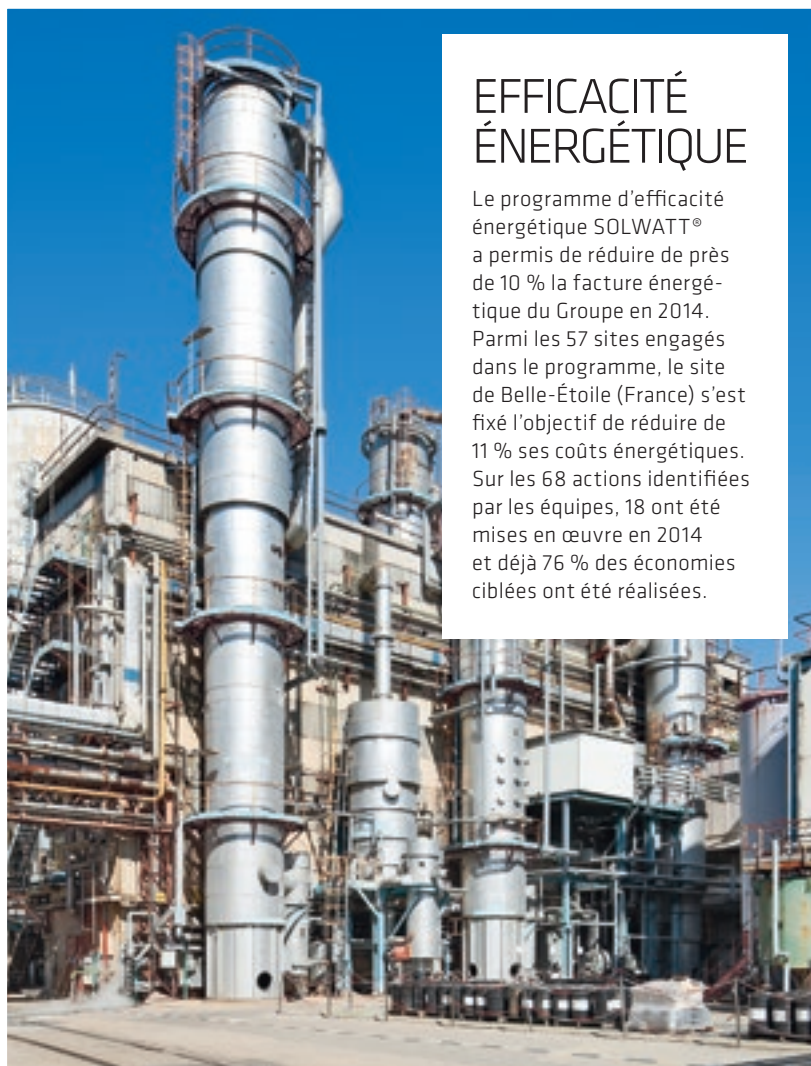
Plus de
120
programmes d'amélioration
continue ont été
mis en œuvre en 2014.

TECH DAYS : L'EXCELLENCE COMMERCIALE SUR LE TERRAIN

Les programmes d'excellence commerciale encouragent la fertilisation croisée et en particulier le partage des pratiques et relations clients. C'est l'objectif des *Tech Days*, événements multi-GBU destinés à présenter conjointement l'offre Solvay à un client commun ou potentiel. Cette démarche se systématisait au sein des activités en relation avec le monde automobile : un *Tech Days* a été organisé chez un constructeur en Corée et, en mai 2014, les GBU Specialty Polymers et Engineering Plastics se sont associées pour faire découvrir à un très grand équipementier la vaste gamme des matériaux plastiques et élastomères de Solvay. Ces événements valorisent l'offre globale de notre Groupe et renforcent la relation avec nos clients.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le programme d'efficacité énergétique SOLWATT® a permis de réduire de près de 10 % la facture énergétique du Groupe en 2014. Parmi les 57 sites engagés dans le programme, le site de Belle-Étoile (France) s'est fixé l'objectif de réduire de 11 % ses coûts énergétiques. Sur les 68 actions identifiées par les équipes, 18 ont été mises en œuvre en 2014 et déjà 76 % des économies ciblées ont été réalisées.



Panorama de nos activités

UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ ET TOUJOURS PLUS PERFORMANT

Nos activités sont réparties en cinq Segments Opérationnels, dont les *business models* répondent à des dynamiques de croissance et des enjeux de compétitivité spécifiques. Cette configuration favorise une gestion fine du portefeuille et des investissements.



ADVANCED FORMULATIONS

Chiffre d'affaires 2014 : 2 854 millions d'euros

REBITDA : 426 millions d'euros

Moteurs de croissance de Solvay, les activités d'Advanced Formulations se caractérisent par leur forte capacité d'innovation et leur faible intensité capitalistique. En ligne avec les grandes tendances sociétales, leur offre contribue essentiellement aux progrès des marchés de la grande consommation, de l'environnement et de l'énergie.

NOVE CARE

Novecare conçoit des formulations aux propriétés spécifiques (nettoyante, adoucissante, gélifiante, texturante, etc.). On les retrouve dans les shampooings, les détergents, les fluides de stimulation, les lubrifiants, les peintures, ainsi que dans la protection des cultures et l'exploitation minière.

🏆 Premier producteur mondial de tensioactifs de spécialité ; acteur majeur des marchés des polymères, amines, guar et dérivés phosphorés

💰 Chiffre d'affaires 2014 : 2 033 millions d'euros

🏭 28 sites industriels*

COATIS

Coatis conçoit des solvants oxygénés pour le marché mondial et fabrique des produits et dérivés à base de phénols pour le marché latino-américain. Cette gamme sert à l'élaboration de résines de synthèse utilisées dans les fonderies, la construction ou les abrasifs.

🏆 Leader dans le domaine des solvants oxygénés ; premier producteur en Amérique latine de phénols et dérivés

💰 Chiffre d'affaires 2014 : 484 millions d'euros

🏭 1 site industriel*

NOVE CARE : CONSOLIDATION DU PORTEFEUILLE DE SPÉCIALITÉS CHIMIQUES

En 2014, Solvay a achevé l'intégration de Chemlogics, une acquisition majeure, et renforcé son leadership sur les marchés du gaz et pétrole. Le Groupe a poursuivi ses investissements en Amérique latine, avec l'acquisition de Dhaymers, et conforté ses positions sur les marchés du bien-être et de l'agrochimie dans les pays émergents, avec la construction de quatre nouvelles usines qui seront opérationnelles d'ici à 2016.

* Nombre de sites où la GBU opère. Un seul site peut être partagé par plusieurs GBU.

AROMA PERFORMANCE

Aroma Performance conçoit des arômes de vanille pour l'industrie agroalimentaire, des intermédiaires de synthèse utilisés en parfumerie, pharmacie, agrochimie et électronique.

🏆 Premier producteur mondial d'arôme vanille pour les industries alimentaires ; premier producteur mondial d'intermédiaires diphenols pour les industries des monomères appliqués à la pétrochimie ; premier producteur mondial de diphenols et dérivés fluoro-aliphatiques ; premier producteur mondial d'acide triflique et de sel de lithium pour les marchés agro-pharma, électronique et batterie

💰 Chiffre d'affaires 2014 : 337 millions d'euros

🏭 5 sites industriels*



Solvay propose un large portefeuille de technologies responsables pour l'extraction des ressources pétrolières et gazières.

ADVANCED MATERIALS

Chiffre d'affaires 2014 : 2 762 millions d'euros

REBITDA : 709 millions d'euros

Par leur capacité d'innovation, leur présence mondiale et les partenariats de long terme noués avec les clients, les activités du Segment Advanced Materials procurent un net avantage concurrentiel auprès d'industries en quête de fonctionnalités toujours moins consommatrices d'énergie et moins polluantes. Moteurs de croissance, les activités du Segment contribuent à la performance du Groupe par leur leadership sur des marchés à barrières d'entrée élevées et par leur fort retour sur investissement.



Les spécialités de Solvay favorisent les progrès de l'électronique et soutiennent la révolution numérique.

* Nombre de sites où la GBU opère. Un seul site peut être partagé par plusieurs GBU.

SPECIALTY POLYMERS

Specialty Polymers propose la plus large gamme de polymères spéciaux au monde. La GBU détient une expertise sans équivalent dans quatre technologies : les polymères aromatiques, les polymères à haute barrière d'étanchéité, les polymères fluorés et les composés haute performance à liaison croisée.

🏆 Premier producteur mondial de polymères de spécialité et de polymères haute performance

💰 Chiffre d'affaires 2014 : 1 490 millions d'euros

🏭 19 sites industriels*

SILICA

Silica développe des solutions innovantes pour les fabricants mondiaux de pneumatiques, ainsi que des gammes de silice pour de nombreux autres segments de marché : dentifrice, alimentation, produits industriels, articles en caoutchouc.

🏆 Inventeur et leader mondial de la silice hautement dispersible

💰 Chiffre d'affaires 2014 : 451 millions d'euros

🏭 9 sites industriels*

RARE EARTH SYSTEMS

Rare Earth Systems dispose d'une expertise unique dans les technologies de séparation et de formulation des terres rares, qui contribuent à la réduction des émissions automobiles, à la production de semi-conducteurs, d'écrans plats, d'ampoules basse consommation et d'optiques de précision.

🏆 Premier fournisseur mondial de formulations de spécialité à base de terres rares, avec une part de marché mondiale supérieure à 25 %

💰 Chiffre d'affaires 2014 : 266 millions d'euros

🏭 5 sites industriels*

... ADVANCED MATERIALS

SPECIAL CHEMICALS

Special Chemicals fabrique des spécialités à base de fluor, strontium et baryum, ainsi que des solutions chimiques ultra-pures pour l'automobile, le bâtiment, les semi-conducteurs, l'agrochimie et la pharmacie.

🏆 Leader mondial de spécialités à base de fluor, strontium et baryum

💰 Chiffre d'affaires 2014 : 554 millions d'euros

🏭 22 sites industriels*

ACQUISITION DE FLUX SCHWEIß- UND LÖTSTOFFE GMBH

Le 30 septembre 2014, Solvay a finalisé l'acquisition de l'entreprise allemande Flux Schweiß- und Lötstoffe GmbH. Cette opération lui permet de compléter ses capacités de brasage d'aluminium et d'élargir son offre de formulations pour échangeurs de chaleur destinées aux marchés de l'automobile et des CVC (chauffage, ventilation, climatisation). La combinaison des savoir-faire de Solvay en chimie du fluor et de l'expertise de Flux en formulations crée une nouvelle plate-forme de croissance, apportant des solutions sur mesure pour l'industrie.

PERFORMANCE CHEMICALS

Chiffre d'affaires 2014 : 2 944 millions d'euros

REBITDA : 724 millions d'euros

Le succès de ce Segment d'activité, qui opère sur des marchés matures et solides, est basé sur des économies d'échelle, la compétitivité et la qualité du service. Fortement génératrices de cash, les activités du Segment Performance Chemicals ont engagé de nouveaux programmes d'excellence pour créer durablement de la valeur.

SODA ASH & DERIVATIVES

Soda Ash & Derivatives produit du carbonate de sodium destiné aux marchés du verre, des détergents et des produits chimiques. La GBU fournit également du bicarbonate de sodium et du trona aux marchés de la santé, de l'alimentation animale et humaine, et du traitement des fumées.

🏆 Premier producteur mondial de carbonate et bicarbonate de sodium

💰 Chiffre d'affaires 2014 : 1 377 millions d'euros

🏭 11 sites industriels*

UN PROGRAMME MONDIAL DE COMPÉTITIVITÉ EN CARBONATE DE SODIUM

Pour accroître son leadership européen, la GBU Soda Ash a lancé le projet *World Class Factory* (WCF). L'ambition : d'ici à trois ans, produire le carbonate de sodium synthétique à un coût plus compétitif. Dans tous les sites, les processus de fabrication et les éléments de coûts fixes et variables associés ont été soumis à un examen technique et à une évaluation de la performance. La fertilisation croisée et le partage des meilleures pratiques ont été généralisés. WCF est opérationnel dans six usines, pour un objectif d'économie de 100 millions d'euros d'ici à 2016.



* Nombre de sites où la GBU opère. Un seul site peut être partagé par plusieurs GBU.

Solvay contribue au développement des nouveaux vitrages écoénergétiques.



Le bien-être et la sécurité des personnes sont l'objectif ultime des solutions développées pour l'habitat.

PEROXIDES

Peroxides fabrique du peroxyde d'hydrogène qui sert les marchés de la pâte à papier, des applications ménagères, hygiéniques et du cartonnage de haute qualité. La GBU propose également des solutions pour les marchés de l'aquaculture, de la désinfection des emballages, des installations alimentaires et du traitement de l'eau.

🏆 Premier fournisseur mondial de peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée)

💰 Chiffre d'affaires 2014 : 512 millions d'euros

🏭 18 sites industriels*

ACETOW

Acetow fabrique des câbles d'acétate de cellulose pour les fabricants de filtres à cigarettes et des flocons d'acétate de cellulose pour la production de textiles et de plastiques. La GBU produit et commercialise la technologie d'acétylation ACCOYA®, un procédé qui augmente la résistance du bois en extérieur. OCALIO™, son nouveau bioplastique, permettra de servir les marchés des cosmétiques et des emballages alimentaires avec des produits biosourcés.

🏆 Producteur mondial de premier plan de câbles d'acétate de cellulose pour filtres à cigarettes ; numéro 1 en CEI et en Amérique du Sud ; numéro 2 en Europe occidentale ; fournisseur de référence de flocons d'acétate de cellulose

💰 Chiffre d'affaires 2014 : 641 millions d'euros

🏭 5 sites industriels*

EMERGING BIOCHEMICALS

Créée dans le but de développer une chimie du chlore-alcali respectueuse de l'environnement, Emerging Biochemicals opère par l'intermédiaire de la filiale thaïlandaise Vinythai Public Company Ltd., responsable des activités chlorovinyles et épichlorhydrines en Asie.

🏆 Inventeur et leader mondial de la technologie EPICEROL® ; parmi les principaux producteurs de chlorovinyle du Sud-Est asiatique

💰 Chiffre d'affaires 2014 : 413 millions d'euros

🏭 1 site industriel*

L'OXYDE DE PROPYLENE : LEVIER DE CROISSANCE POUR PEROXIDES

Afin de répondre aux besoins croissants de l'industrie en oxyde de propylène (PO) pour la fabrication, entre autres, de polyuréthanes pour l'isolation, la GBU Peroxides s'est dotée de capacités uniques au monde avec la construction de méga-usines productrices d'H₂O₂ utilisé comme matière première du PO. En 2015, elle achèvera la construction d'une de ces usines sur le complexe chimique de Sadara (Arabie saoudite). Exploitée en partenariat avec Sadara Chemical Company [coentreprise entre The Dow Chemical Company (DOW) et Saudi Aramco], cette unité produira plus de 300 000 tonnes d'H₂O₂ par an. Solvay opère également sur la plus grande usine au monde à Map Ta Phut en Thaïlande en partenariat avec DOW.

* Nombre de sites où la GBU opère. Un seul site peut être partagé par plusieurs GBU.

FUNCTIONAL POLYMERS

Chiffre d'affaires 2014 : 1654 millions d'euros

REBITDA : 111 millions d'euros

Les facteurs clés du succès de ce Segment regroupant les activités Polyamides sont ses stratégies d'optimisation et d'innovation industrielle. Solvay est l'un des seuls acteurs à maîtriser l'ensemble de la chaîne polyamide 6.6.

POLYAMIDE & INTERMEDIATES

Polyamide & Intermediates fournit une grande variété de marchés, dont les plastiques techniques, le textile, les fibres et fils industriels, les vernis et adhésifs, le traitement du cuir.

🏆 Parmi les principaux producteurs mondiaux de polyamide 6.6 et d'acide adipique

🏭 7 sites industriels*

FIBRAS

Fibras produit des fils à base de polyamide utilisés dans la lingerie, les vêtements décontractés, de plage et de sport. La GBU a développé une expertise spécifique en conception de fils durables pour les textiles intelligents, commercialisés sous les marques AMNI® et EMANA®.

Les activités chlorovinylées de Solvay en Europe, qui doivent être apportées à INOVYN®, le projet de coentreprise avec Ineos, ainsi qu'Indupa, sont classés en « Activités non poursuivies ». À ce titre, elles ne figurent pas dans la présentation ci-dessus.

ENGINEERING PLASTICS : ACCÉLÉRER LA SUBSTITUTION DU MÉTAL PAR LE PLASTIQUE

Engineering Plastics s'associe à e-Xstream Engineering, filiale de MSC Software, pour offrir aux constructeurs automobiles l'accès à la base de données MMI TECHNYL® DESIGN⁽¹⁾. Cette solution de simulation avancée permet de prédire fidèlement la performance des pièces en plastiques TECHNYL®. En se substituant au métal, les produits ainsi développés contribuent à la réduction du poids des applications et des coûts de production.

(1) MMI (Multi-scale modelling, Mechanical calculation, Injection moulding simulation : modélisation multiéchelle, calcul mécanique, modélisation de moulage par injection).

🏆 Premier fabricant de polyamide (nylon) en Amérique latine

🏭 2 sites industriels*

ENGINEERING PLASTICS

Engineering Plastics conçoit des plastiques techniques de haute performance, destinés aux secteurs de l'automobile, des transports, de l'électrique, de l'électronique, de la construction, des biens industriels et de consommation.

🏆 Spécialiste mondial des solutions à base de polyamide 6.6

🏭 6 sites industriels*

CORPORATE & BUSINESS SERVICES

REBITDA : - 188 millions d'euros

Ce Segment regroupe la GBU Energy Services, qui propose des programmes d'optimisation énergétique pour le Groupe comme pour des tiers, ainsi que les Fonctions Corporate du Groupe.

ENERGY SERVICES

Energy Services développe des solutions innovantes et durables pour améliorer la performance énergétique et l'empreinte carbone du groupe Solvay et d'autres groupes industriels majeurs. Ces services comprennent l'approvisionnement énergétique, l'efficacité énergétique, la gestion du risque prix et l'exploitation de centrales de cogénération.

🏆 Spécialiste en gestion de l'énergie

🏭 3 sites industriels*

* Nombre de sites où la GBU opère. Un seul site peut être partagé par plusieurs GBU.

BUSINESS SERVICES

Business Services couvre, au sein d'une organisation mondiale de services partagés, l'ensemble des services informatiques et des principaux départements administratifs du Groupe (comptabilité, crédit, service clients, douanes, paie et administration du personnel, approvisionnement).



Solvay propose au secteur industriel des services de réduction des coûts énergétiques.

Nos façons de vivre et de consommer sont en train de bouleverser les équilibres planétaires. Nous tous – acteurs politiques, économiques et sociaux – devons prendre l'entière mesure de ces changements. Pour Solvay, les savoirs et les outils dont la chimie dispose lui assignent un rôle fondamental : accompagner et influencer les tendances dans le respect du milieu naturel et du vivant.

Convictions

Notre culture	_ p. 38
Améliorer	_ p. 39
Intégrer	_ p. 40
Préserver	_ p. 41
Créer	_ p. 42
Développer	_ p. 43
Partager	_ p. 44

Pour aller plus loin



Retrouvez le rapport développement durable
du Groupe sur solvay.com

Notre culture

SOLVAY WAY, POUR TRACER LA VOIE AU PROGRÈS DURABLE

Solvay a été créé il y a plus de 150 ans avec la conviction que la chimie est source de solutions et de progrès pour l'humanité. Cette vision guide toujours nos orientations et la façon dont nous exerçons nos métiers.

Déployée en 2013, Solvay Way, notre démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), matérialise notre engagement à bâtir un modèle de chimie durable. Nous sommes convaincus que le développement durable est une source d'opportunités et de création de valeur. Ancrée dans la réalité quotidienne des métiers, Solvay Way capitalise sur notre culture historique de responsabilité sociale, de sécurité au travail et de dialogue social, de gestion de notre outil de production et de réduction de notre empreinte environnementale. Son référentiel, conforme à la norme internationale ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des organisations, comporte 49 pratiques d'amélioration continue, structurées par partie prenante.

PROGRÈS PAR L'ACTION CONTINUE

Du manager à l'opérateur, la démarche Solvay Way implique tous les acteurs du Groupe, poussant chaque entité à s'autoévaluer sur la base du référentiel et à mettre en place des actions de progrès concrètes et mesurables. Les priorités de Solvay Way sont d'atteindre l'excellence en matière de sécurité, santé et hygiène au travail ; de réaliser une part croissante du chiffre d'affaires avec des produits répondant aux enjeux du développement durable ; d'améliorer les performances des technologies et procédés ;

de réduire l'empreinte environnementale du Groupe ; de poursuivre un dialogue social riche et équilibré et, plus globalement, de créer de la valeur de façon responsable.

INITIATIVES CONCRÈTES

Solvay Way et son guide d'amélioration sont déployés dans l'ensemble des entités du Groupe. Toutes ont réalisé leur seconde autoévaluation et mis en place des plans de progrès. L'un des outils sur lesquels s'appuie Solvay Way, le *Sustainable Portfolio Management* (SPM), mesure la pertinence des investissements et des offres au regard de critères de développement durable. À la fin 2014, SPM a été appliqué à 80 % de notre portefeuille produits et innovations. Enfin, dans le cadre de l'accord mondial de RSE signé avec la fédération IndustriALL Global Union, la première mission d'évaluation annuelle a eu lieu en Inde sur plusieurs sites de production.

100 %

des entités du Groupe
ont déployé la démarche
Solvay Way

« Être évalués par des observateurs externes nous fait progresser. »

PRATISH KOPARKAR,
RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES,
SITE DE ROHA (MUMBAI), INDE

En 2013, Solvay a signé un accord RSE avec IndustriALL Global Union. En novembre 2014, des représentants du syndicat et de Solvay se sont rendus en Inde pour effectuer la première mission d'évaluation annuelle prévue dans cet accord. Pratish Koparkar les a accompagnés sur les trois sites : Panoli, Roha et Rasai. Partout, la mission a vérifié le respect des standards RSE. Les représentants d'IndustriALL ont également dialogué librement avec les salariés sur leurs conditions de travail et leur évolution professionnelle. Un échange constructif s'est engagé sur le management des ressources humaines et de la sécurité.

Pour en savoir plus



Retrouvez le témoignage de Pratish Koparkar sur solvay.com/2014annualreport



Améliorer

le bien-être de nos collaborateurs.

Nous nous engageons à offrir à nos collaborateurs un cadre de travail sûr et favorisant le développement professionnel. Nous sommes particulièrement vigilants en matière de respect des droits sociaux fondamentaux et de traitement équitable de chacun, partout dans le monde. Nous nous attachons à maintenir un dialogue régulier avec nos collaborateurs, dans un climat de confiance. Ces échanges sont particulièrement importants, les salariés étant les premiers acteurs de notre performance responsable.

« Il s'agit,
pour Novecare et
notre client L'Oréal,
d'innover en matière
d'approvisionnement
durable. »

MECHELLE ENGEMANN,
RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT DURABLE,
GBU NOVE CARE

Mechelle Engemann pilote la démarche « Guar durable » lancée par la GBU Novecare en partenariat avec L'Oréal. Notre client utilise les propriétés de cette légumineuse dans ses produits cosmétiques. Le « Guar durable » vise à garantir la qualité et le mode d'exploitation responsable de cette plante en soutenant les agriculteurs et les communautés qui la cultivent.

Pour en savoir plus



Retrouvez le témoignage de Mechelle Engemann sur solvay.com/2014annualreport



Intégrer

la RSE dans notre approche et dans nos offres.

Les consommateurs attendent de nos clients industriels des produits toujours plus sûrs, plus sains et respectueux de l'environnement. Pour aider les fabricants à mieux intégrer les évolutions sociétales et à répondre à des réglementations de plus en plus strictes, nous veillons à la sécurité de nos produits tout au long de leur cycle de vie et travaillons en permanence à en réduire l'empreinte dans le respect des hommes et de la planète. Solvay Way fait partie intégrante de notre culture. Cette démarche responsable irrigue notre innovation, conditionne la mise sur le marché de nos produits et cadre l'ensemble de notre politique de responsabilité sociale et environnementale.

« Nous voulons transformer la manière dont le management et les opérateurs perçoivent et gèrent l'énergie. »

ALAIN MICHEL,
DIRECTEUR DE PROJET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
GBU ENERGY SERVICES

En 2011, Solvay a lancé SOLWATT®, un programme d'efficacité énergétique à l'échelle du Groupe. L'objectif : baisser les coûts énergétiques d'au moins 10 % en quatre ans, en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs et en développant une culture durable d'efficacité énergétique.

Alain Michel pilote ce projet mondial, aujourd'hui identifié comme une référence pour l'industrie.

Pour en savoir plus



Retrouvez le témoignage d'Alain Michel sur solvay.com/2014annualreport



Préserver

les ressources de la planète et limiter notre impact.

Solvay s'engage à préserver les ressources naturelles et la biodiversité, à limiter l'impact environnemental de ses activités et à exercer une influence responsable auprès de ses parties prenantes. Nos objectifs fixés en 2012 pour 2020 sont les suivants : réduire de 10 % nos émissions de gaz à effet de serre et nos consommations d'eaux souterraines ; baisser de 25 % nos émissions dans l'air de substances potentiellement acides et de 20 % les émissions ayant un potentiel d'eutrophisation ; et doter tous les sites confrontés au stress hydrique d'un système de management durable de l'eau.

« Intégrer le capital social et naturel dans nos processus décisionnels. »

TEDDY ROCHE,
DIRECTEUR FINANCIER ASIE,
GBU NOVE CARE

Teddy Roche a suivi durant un an le programme *Futur Leader* proposé par le *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD). Cette expérience a profondément modifié sa perception des relations entre Finance et Développement durable. Les formations au concept de matérialité et de capital non financier des entreprises l'ont convaincu de l'intérêt d'intégrer le capital social et naturel dans nos processus décisionnels. Aujourd'hui, Teddy Roche est moteur dans la réflexion de Solvay pour une approche intégrée des données extrafinancières.

Pour en savoir plus



Retrouvez le témoignage de Teddy Roche sur solvay.com/2014annualreport



Créer

de la valeur de façon responsable.

Nous nous engageons auprès de nos actionnaires à nous conformer aux normes les plus exigeantes en matière de gouvernance et de gestion.

Nous communiquons de façon éthique et transparente sur nos activités. Nous travaillons à une maîtrise toujours plus fine de nos risques et nous nous assurons avec une vigilance constante du respect des règles éthiques à l'échelle du Groupe.

« La transparence
et le dialogue
forment
la confiance. »

CATERINA DI CARLO,
RESPONSABLE HSE, SITE DE SPINETTA, ITALIE,
GBU SPECIALTY POLYMERS

En septembre 2014, le site italien de Spinetta Marengo a créé un comité consultatif, baptisé « *Local Advisory Board* » (LAB), pour intensifier les échanges avec la population qui réside et travaille à proximité. L'idée est de réunir en forum une large représentation de riverains : leaders d'opinion du monde économique et social, fournisseurs, organisations culturelles... Ce nouvel espace de dialogue regroupera quatre fois par an plus de 30 membres de la communauté locale et de Solvay.

Pour en savoir plus



Retrouvez le témoignage de Caterina Di Carlo
sur solvay.com/2014annualreport



Développer

**un dialogue constructif et durable
avec les communautés.**

Respectueux des territoires qui nous accueillent, nous faisons tout pour que nos sites y soient bien intégrés. Nous améliorons en continu nos processus de maîtrise des risques industriels, et plus largement, ceux liés à la chaîne d'approvisionnement. Nous partageons notre démarche de prévention des accidents et des nuisances avec les riverains et nos parties prenantes locales. Notre premier engagement : diffuser une information transparente, explicite et de manière proactive.

« *Together for Sustainability*,
un tremplin durable
pour nos fournisseurs. »

MARC MOEHLIG,

DIRECTEUR DÉVELOPPEMENT DURABLE & INNOVATION,
FONCTION ACHATS

Marc Moehlig gère l'implication de Solvay dans le projet *Together for Sustainability**. Lancée en 2012, cette initiative des grands acteurs de la chimie vise à promouvoir chez leurs fournisseurs une démarche de RSE adaptée à leurs enjeux. Le principe est de référencer sur une plate-forme en ligne les partenaires dont la démarche RSE répond aux critères élevés exigés par le secteur, après audit par l'organisme Eco Vadis. *Together for Sustainability* a organisé en octobre 2014 une première conférence en Asie sur le thème du partage des pratiques. Solvay était présent, avec ses fournisseurs chinois.

*Ensemble pour le développement durable.

Pour en savoir plus



Retrouvez le témoignage de Marc Moehlig
sur solvay.com/2014annualreport

Partager

nos exigences en matière de RSE avec nos fournisseurs.

Nous voulons créer de la valeur durable, avec et pour eux.
Nous souhaitons établir des relations constructives et pérennes, fondées
sur une confiance et une éthique partagées. Cette volonté se traduit dans
nos procédures de sélection. Nous gérons et évaluons notamment
de façon régulière les performances de nos acheteurs en matière de RSE.

Gouvernance et informations financières & extrafinancières

1.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Déclaration de gouvernance
d'entreprise

47

Gestion des risques

75

2.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET EXTRAFINANCIÈRES

Rapport de gestion

87

Rapport de responsabilité sociale
et environnementale

106

États financiers

128

Rapports du commissaire

210

Déclaration en matière
de responsabilité

214

Pour aller plus loin
 Retrouvez toutes les informations
du Groupe sur solvay.com

1. Gouvernance d'entreprise

Ce chapitre est une annexe au Rapport de gestion.

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 47

1	Structure juridique et actionnariat de Solvay SA	47
2	Politique en matière de capital social et de dividende	48
3	Assemblées Générales des actionnaires	50
4	Conseil d'Administration	52
5	Comité Exécutif	59
6	Rapport de rémunération	61
7	Rôle de coordination des Présidents entre le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif	65
8	Principales caractéristiques des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne	66
9	Audit externe	68
10	Code de Conduite	68
11	Prévention du délit d'initié	69
12	Organisation interne du groupe Solvay	69
13	Relations avec les actionnaires et les investisseurs	70
14	Annexe 1 : Missions du Comité d'Audit	72
15	Annexe 2 : Politique de rémunération des Directeurs Généraux	73

GESTION DES RISQUES 75

1	Risque stratégique de marché et de croissance	76
2	Risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement et à la production	77
3	Risque réglementaire, politique et juridique	78
4	Gouvernance d'entreprise et risques liés aux procédures internes	79
5	Risque financier	79
6	Risque lié aux produits	81
7	Risque lié aux personnes	81
8	Risque environnemental	83
9	Risque lié à l'information et aux technologies de l'information (IT)	84
10	Risque lié à la réputation	84
11	Litiges importants	85

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Code de référence et introduction

Le groupe Solvay a adopté le Code belge de Gouvernance d'entreprise 2009 comme son Code de référence en matière de gouvernance. Le présent rapport ⁽¹⁾ présente l'application des recommandations de ce Code suivant le principe « appliquer ou expliquer ». Le Code belge de Gouvernance d'entreprise 2009 est disponible sur le site Internet du Comité belge de gouvernance d'entreprise (www.corporategovernancecommittee.be).

1 Structure juridique et actionnariat de Solvay SA

1.1 Solvay SA est une Société Anonyme de droit belge. L'adresse de son siège social est : 310, rue de Ransbeek, 1120 Bruxelles, Belgique.

Ses statuts sont consultables sur le site Internet de Solvay à l'adresse suivante : www.solvay.com.

1.2 Ses actions sont nominatives ou dématérialisées. Depuis le 1^{er} janvier 2008, il n'est plus possible de recevoir des titres papier (porteur). Les titres au porteur qui se trouvaient déjà dans un compte de valeurs mobilières ont automatiquement été convertis en titres dématérialisés. Par ailleurs, suite à la résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 8 mai 2007, les titres au porteur émis par la Société qui n'ont pas été inscrits en compte titres dématérialisés ou transformés en titres nominatifs au 1^{er} juillet 2011 ont été convertis automatiquement en titres dématérialisés.

Au 31 décembre 2014, le capital de Solvay SA était représenté par 84 701 133 actions. Chaque action donne droit à une voix en cas de vote (sauf les actions qui seraient détenues par Solvay SA ou ses filiales dont le droit de vote est suspendu). Toutes les actions sont égales et ordinaires.

L'action Solvay est cotée sur Euronext Bruxelles. En outre, elle est admise à la cotation sur Euronext Paris depuis le 23 janvier 2012. Elle est présente dans toute une série d'indices :

- Euronext 100, qui inclut les 100 premières sociétés européennes cotées sur Euronext où Solvay se classait à la 56^e place (0,5 % de l'indice) au 31 décembre 2014 ;
- BEL 20, indice basé sur les 20 principales actions cotées sur Euronext Bruxelles. Au 31 décembre 2014, Solvay représentait environ 7 % de la valeur de cet indice (5^e place de l'indice). Les actions Solvay sont incluses dans la catégorie « Chimie de spécialité » de l'indice sectoriel d'Euronext Bruxelles ;
- CAC 40, indice basé sur les 40 principales valeurs cotées sur Euronext Paris, où Solvay se plaçait à la 33^e place (0,8 % de l'indice) au 31 décembre 2014 ;
- indices : DJ Stoxx, DJ Euro Stoxx, FTSE 300, MSCI, entre autres.

Le 15 février 2007, Solvay Stock Option Management SPRL a mandaté la banque Rothschild & Cie, dans le cadre d'un contrat de liquidité, pour améliorer la liquidité du titre sur Euronext Bruxelles. En mai 2014, le contrat de liquidité a été transféré à Kepler Cheuvreux.

1.3 L'Actionnaire principal de Solvay SA est la société Solvac SA qui, au 31 décembre 2014, détenait un peu plus de 30 % du capital (25 578 267 actions) et des droits de vote de Solvay. Solvac SA a procédé aux déclarations de transparence *ad hoc* chaque fois qu'elle a franchi un seuil légal ou statutaire de déclaration. Elle a également procédé aux notifications requises par la loi sur les offres publiques d'achat.

Solvac SA est une Société Anonyme de droit belge dont les actions sont admises à la cotation sur Euronext Bruxelles. Son actionnariat est réservé aux personnes physiques et est exclusivement nominatif. La très grande partie du capital (environ 80 %) est détenue par des membres des familles fondatrices de Solvay SA.

JPMorgan Asset Management Holdings Inc. a notifié à Solvay qu'au 21 novembre 2012, la participation totale des diverses sociétés que Solvay contrôle atteignait 3,03 %, soit 2 562 505 actions.

Prudential Plc. a avisé Solvay qu'au 7 août 2014 la participation totale de ses diverses sociétés affiliées atteignait 3,02 %, soit 2 556 028 actions.

Le 7 janvier 2015, Prudential Plc. a notifié Solvay que la participation totale de ses sociétés affiliées a chuté en dessous du seuil des 3 % à 2,95 %, soit 2 507 152 actions.

Par ailleurs, en date du 31 décembre 2014, Solvay Stock Option Management SPRL possédait 2,03 % des actions émises par Solvay SA (1 719 208 actions) notamment pour couvrir le programme de stock-options de Solvay (voir détails au point 2.1 « Politique en matière de capital social »).

Les déclarations de transparence les plus récentes sont disponibles sur le site Internet www.solvay.com.

Le reste des actions est détenu par :

- des actionnaires individuels qui détiennent directement une participation dans Solvay SA. Aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3 % requérant une déclaration de transparence ;
- des actionnaires institutionnels, européens et internationaux, dont le nombre et la participation sont mesurables par l'intensité des contacts lors des nombreux *roadshows*, par la publication régulière de rapports d'analystes et par le niveau des volumes boursiers de ces dernières années (une moyenne journalière sur Euronext de 193 011 titres en 2014 contre 213 237 titres en 2013).

(1) Pour une lecture simplifiée, le présent document contient également les informations requises en vertu du Code belge de gouvernance d'entreprise de 2009 à l'égard de la Charte de gouvernance d'entreprise.

La Société a été informée que des actionnaires individuels qui détiennent directement une participation dans Solvay SA ont décidé de se consulter lorsque des questions d'une importance particulièrement stratégique viennent à être soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale. Chacun de ces actionnaires reste cependant tout à fait libre de son vote. Aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3 % requérant une déclaration de transparence ;

1.4 Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2014, des actions ont été déposées et des votes exprimés à hauteur de 62,48 % du capital de Solvay SA.

1.5 Au 31 décembre 2014, Solvay SA ne détenait aucune participation requérant une déclaration de transparence légale ou statutaire.

2 Politique en matière de capital social et de dividende

2.1 Politique en matière de capital social

2.1.1 Depuis sa transformation en Société Anonyme et son entrée en Bourse en 1967, la Société n'a pas fait d'appel public à ses actionnaires pour augmenter son capital social. Elle s'est autofinancée sur ses résultats et ne distribue qu'une partie de ceux-ci (voir « Politique en matière de dividende » ci-après).

2.1.2 En décembre 1999, la Société a mis en place un nouveau programme annuel de stock-options pour les dirigeants du Groupe dans le monde. Ces programmes sont couverts, en partie ou en totalité, par le rachat en Bourse par le groupe Solvay de ses propres actions. Depuis janvier 2007, le programme de couverture est géré par Solvay Stock Option Management SPRL.

En février 2014, le Conseil d'Administration a attribué, sur proposition du Comité des Rémunérations, des stock-options à certains cadres supérieurs du Groupe. Ce plan d'options concerne M. Jean-Pierre Clamadiou (également Administrateur). M. J.-P. Clamadiou s'est abstenu, pour des raisons éthiques, de participer aux délibérations du Conseil d'Administration le concernant eu égard aux stock options.

M. Jean-Pierre Clamadiou a accepté 32 990 options.

Au 31 décembre 2014, la détention par Solvay Stock Option Management SPRL de titres émis par Solvay SA représentait 2,03 % (1 719 208 actions) du capital social de la Société.

En 2014, des stock-options représentant un total de 732 600 actions ont été exercées (sachant que les options sont, en principe, exerçables pendant cinq ans après une période de gel de trois ans).

Les stock-options exercées se répartissent comme suit :

- plan de stock-options 2005 : 31 900 actions ;
- plan de stock-options 2006 : 284 500 actions ;
- plan de stock-options 2007 : 92 450 actions ;
- plan de stock-options 2008 : 48 150 actions ;
- plan de stock-options 2009 : 67 400 actions.
- plan de stock-options 2010 : 208 200 actions ;

Le droit de vote et au dividende de Solvay SA est suspendu pendant toute la période d'auto-détention.

Notons enfin que dans le cadre de l'offre publique d'achat de Solvay SA pour les actions de Rhodia, des contrats de liquidité ont été conclus avec des employés bénéficiaires d'actions gratuites ou d'options portant sur des actions Rhodia, afin de leur permettre de conserver leurs droits et de vendre leurs actions Rhodia pendant une durée déterminée après la clôture de l'offre publique d'achat. L'exposition des actions gratuites est entièrement couverte.

PLANS DE STOCK-OPTIONS

Date d'émission	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice ⁽¹⁾	Taux d'acceptation
2001	62,25	02/2005-12/2009	98,6 %
2002	63,76	02/2006-12/2010	98,4 %
2003	65,83	02/2007-12/2011	97,3 %
2004	82,88	02/2008-12/2012	96,4 %
2005	97,30	02/2009-12/2013	98,8 %
2006	109,09	02/2010-12/2014	97,2 %
2007	96,79	01/2011-12/2015	97,6 %
2008	58,81	01/2012-12/2016	96,9 %
2009	72,34	01/2013-12/2017	98,2 %
2010	76,49	01/2014-12/2018	98,1 %
2011	65,71	01/2015-12/2019	93,8 %
2012	88,71	01/2016-03/2020	97,2 %
2013	111,01	01/2017-03/2021	100 %
2014	107,61	01/2018-02/2022	100 %

(1) Portés à huit ans pour les bénéficiaires résidant en Belgique pour les plans de stock-options de 1999 à 2002 inclus. Portés à dix ans pour les bénéficiaires résidant en Belgique pour les plans de stock-options de 2005 à 2007 inclus.

2.2 Politique en matière de dividende

2.2.1 La politique du Conseil d'Administration consiste à proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires d'augmenter le dividende chaque fois que possible et, autant que faire se peut, de ne jamais le diminuer. Cette politique a été suivie pendant de nombreuses années. Le graphique ci-dessous en est l'illustration sur les 20 dernières années.

2.2.2 Le paiement du dividende annuel s'effectue en deux tranches, sous forme d'un acompte (acompte sur dividende) et d'un solde. La méthode de fixation de l'acompte intègre une estimation de 40 % (arrondi) du dividende total de l'exercice précédent et tient compte des résultats sur les neuf premiers mois de l'exercice en cours.

Par conséquent, pour l'exercice 2014, un acompte sur dividende de 1,3* euro brut par action (1,00 euro net après précompte mobilier belge de 25 %) a été approuvé par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2014.

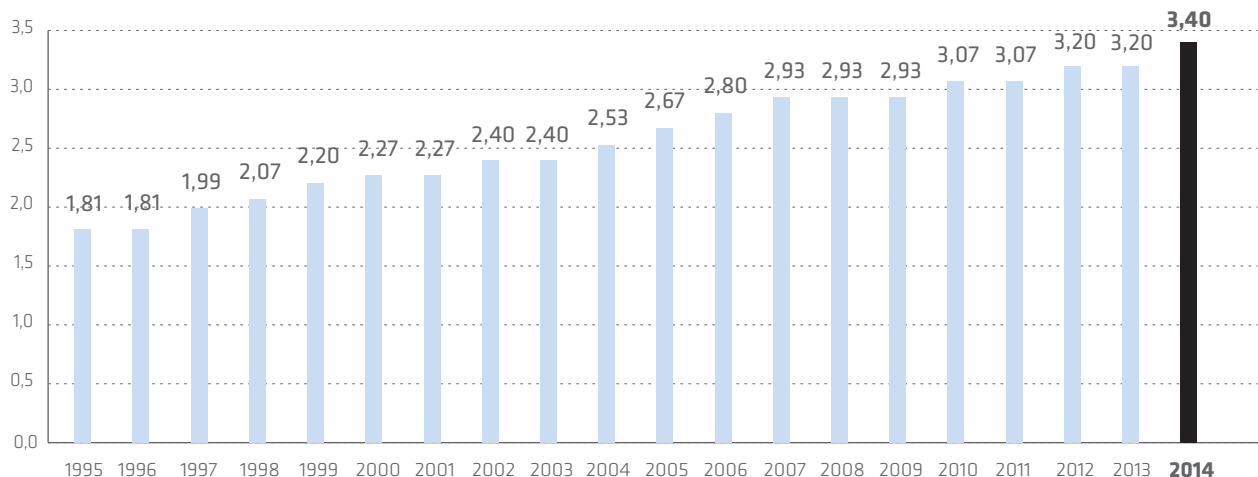
Cet acompte sur dividende, payé le 22 janvier 2015, est à valoir sur le dividende total de l'exercice 2014.

En ce qui concerne le solde, le Conseil d'Administration propose, lors de l'établissement des états financiers annuels, un dividende qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans la ligne de la politique décrite précédemment.

La deuxième tranche de dividende, soit le solde après déduction de l'acompte, est payable en mai.

Pour l'exercice 2014, le dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2015 se monte à 3,40 euros bruts par action (2,55 euros nets par action), soit une augmentation de 6,3 % par rapport à celui de 2013. Compte tenu de l'acompte sur dividende payé le 22 janvier 2015, le solde de 2,06* euros bruts par action (1,55 euros nets par action) sera payable à partir du 19 mai 2015.

Évolution du dividende (brut) de Solvay de 1995 à 2014 (en euros)



2.2.3 Les actionnaires qui ont opté pour des titres nominatifs reçoivent l'acompte et le solde du dividende automatiquement et gratuitement par virement sur le compte bancaire qu'ils ont renseigné, à la date de mise en paiement. Les actionnaires qui possèdent des titres dématérialisés reçoivent leur dividende via leur banque ou à leur initiative suivant les arrangements qu'ils ont pris.

Les coupons représentatifs de l'acompte et du solde du dividende sont payables auprès de KBC Bank SA et CBC Banque SA :

- KBC Bank SA, avenue du Port 2, 1080 Bruxelles (Belgique) ;
- CBC Banque SA, Grand-Place 5, 1000 Bruxelles (Belgique).

2.2.4 À ce jour, la Société n'a pas proposé de dividende optionnel à ses actionnaires, à savoir payable en actions nouvelles plutôt qu'en numéraire. Cette option n'offre d'ailleurs aucun avantage fiscal ou financier en Belgique qui la rendrait attractive pour les actionnaires.

* Dernière décimale répétitive. Paiements de dividendes arrondis au centime d'euro le plus proche.

3 Assemblées Générales des actionnaires

Il faut noter que la loi belge du 20 décembre 2010 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées a modifié les dispositions du Code belge des Sociétés relatives à la tenue des Assemblées Générales. Les statuts de Solvay SA ont été adaptés en conséquence.

3.1 Lieu et date

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société se tient chaque année le deuxième mardi du mois de mai à 10h30 au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une Assemblée Générale Extraordinaire est nécessaire, le Conseil d'Administration s'efforce de l'organiser immédiatement avant ou après l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

3.2 Ordre du jour

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration, qui fixe également son ordre du jour. Les actionnaires peuvent toutefois demander la convocation d'une Assemblée Générale et fixer son ordre du jour pour autant qu'ils représentent ensemble 20 % du capital ainsi que le prescrit le Code belge des Sociétés.

Un ou plusieurs actionnaire(s) possédant ensemble au moins 3 % du capital peu(ven)t également requérir, dans les conditions prévues par le Code belge des Sociétés, d'inscrire des points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale et de déposer des propositions de résolution concernant des points à inscrire ou inscrits à l'ordre du jour d'une assemblée déjà convoquée.

L'ordre du jour d'une Assemblée Générale Ordinaire inclut généralement les points suivants :

- le rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice, y compris le rapport de *Corporate Governance* et le rapport de rémunération ;
- le rapport du commissaire sur l'exercice ;
- les états financiers consolidés de l'exercice ;
- l'approbation des états financiers annuels ;
- la fixation du dividende de l'exercice ;
- la décharge aux Administrateurs et au commissaire pour l'exercice ;
- la détermination du nombre d'Administrateurs, de ceux qui sont indépendants, de la durée de leur mandat et de la rotation des renouvellements ;
- l'élection des Administrateurs et du commissaire externe (renouvellements ou nominations) ;
- le rapport de rémunération de la Société (repris au chapitre 6 ci-après), qui est communiqué au Comité d'Entreprise comme prévu par la loi ;
- la fixation des honoraires annuels du commissaire pour l'audit externe pour la durée de son mandat et l'approbation des clauses de changement de contrôle dans les contrats significatifs (par exemple les coentreprises).

L'Assemblée Générale Extraordinaire est requise en particulier pour tous les sujets qui touchent au contenu des statuts de la Société. Lorsque le Conseil d'Administration établit un rapport spécial en vue d'une Assemblée Générale Extraordinaire, ce rapport spécial est joint à la convocation et est publié sur le site Internet de la Société.

3.3 Procédure de convocation

La convocation aux Assemblées Générales contient notamment le lieu, la date et l'heure de la séance, l'ordre du jour, les rapports, les propositions de décision pour chaque point soumis au vote ainsi que la procédure pour participer à la réunion ou pour se faire représenter.

Les actionnaires possédant des titres nominatifs reçoivent, à l'adresse qu'ils ont indiquée, une convocation par lettre ordinaire avec notamment les formulaires d'avis de participation et de procuration, sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation et les documents joints moyennant un autre moyen de communication. Les actionnaires qui possèdent des titres dématérialisés sont convoqués par voie de presse. Ces avis de convocation sont publiés au journal officiel belge (*Moniteur Belge/Belgisch Staatsblad*) et dans la presse financière, notamment belge francophone et néerlandophone. Les principales banques établies en Belgique reçoivent également la documentation nécessaire pour la relayer aux actionnaires Solvay faisant partie de leur clientèle.

3.4 Participation à l'Assemblée Générale des actionnaires et désignation des fondés de pouvoir

3.4.1 Depuis le 1^{er} janvier 2012, la procédure d'enregistrement est obligatoire pour participer et voter en Assemblée Générale.

Les actionnaires doivent procéder à l'enregistrement de leurs titres le 14^e jour calendaire à minuit (heure belge) qui précède l'Assemblée Générale concernée.

Pour les actionnaires possédant des actions nominatives, la procédure est automatique, l'enregistrement des titres résultant de leur inscription dans le registre des actions nominatives à la date d'enregistrement.

L'enregistrement des titres dématérialisés est effectif dès leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation.

Les actionnaires sont admis aux Assemblées Générales et peuvent y exercer leur droit de vote avec les actions ayant fait l'objet de la procédure d'enregistrement légale sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions dont ils sont titulaires le jour de l'Assemblée Générale concernée.

3.4.2 Les actionnaires doivent par ailleurs indiquer à la Société et, le cas échéant, à la personne qu'ils ont désignée à cette fin, leur volonté de participer à l'Assemblée Générale au plus tard le sixième jour calendaire qui précède la date de l'Assemblée Générale.

Les titulaires d'actions nominatives devront envoyer à la Société l'original signé de leur avis de participation, en utilisant à cette fin le formulaire joint à leur avis de convocation.

Les titulaires d'actions dématérialisées feront parvenir à la Société une attestation du teneur de compte agréé ou de l'organisme de liquidation certifiant le nombre d'actions inscrites au nom des actionnaires dans leurs comptes à la date d'enregistrement et pour lequel l'Actionnaire souhaite participer à l'Assemblée Générale.

Des informations plus détaillées quant aux modalités de participation à l'Assemblée Générale seront mises à disposition des actionnaires sur le site de la Société (<http://www.solvay.com/en/investors/shareholders-meeting/index.html>).

3.4.3 L'exercice du droit de vote sur des actions indivises (usufruit/nue propriété) ou démembrées ou appartenant à un mineur d'âge ou encore à une personne juridiquement incapable suit des règles légales et statutaires particulières dont le point commun est la désignation d'un représentant unique pour l'exercice du droit de vote. À défaut, le droit de vote est suspendu jusqu'à désignation.

3.4.4 Les actionnaires votent aux Assemblées Générales en personne ou par procuration. Le formulaire de procuration est établi par le Conseil d'Administration et est disponible sur le site de la Société dès convocation de l'Assemblée Générale concernée. Les procurations doivent parvenir à l'adresse postale indiquée ou, le cas échéant, à l'adresse électronique mentionnée dans la convocation au plus tard le sixième jour calendaire précédant la date de l'Assemblée Générale.

Le mandataire désigné ne doit pas nécessairement être un Actionnaire de la Société.

Au cas où certains actionnaires exerceraient leur droit d'ajouter des points ou des propositions de décisions à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale, les procurations déjà notifiées à la Société restent valables pour les sujets qu'elles couvrent. Concernant les nouveaux points, il convient de se référer aux dispositions du Code belge des Sociétés.

Le mandataire désigné ne peut s'écarter des instructions de vote spécifiques qui lui ont été données par un Actionnaire, sauf exceptions prévues par le Code belge des Sociétés.

À défaut d'instructions spécifiques sur chacun des points à l'ordre du jour, le mandataire qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts potentiel avec son mandant, au sens de l'article 547 bis, § 4 du Code belge des Sociétés, ne pourra pas voter.

Les procurations non valables ne seront pas comptabilisées. Les abstentions exprimées de manière formelle lors du vote ou sur les procurations sont comptabilisées comme telles.

Chaque Actionnaire ayant accompli les formalités d'admission à l'Assemblée Générale est en droit de poser des questions par écrit concernant les points inscrits à l'ordre du jour. Ces questions peuvent être adressées par courrier au siège social ou par voie électronique à l'adresse e-mail indiquée dans la convocation. Les questions écrites doivent parvenir à la Société au plus tard le sixième jour calendaire précédant la date de l'Assemblée Générale.

3.5 Procédure

3.5.1 L'Assemblée Générale des actionnaires est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur délégué à cette mission par ses collègues.

Le Président dirige les débats en suivant les pratiques applicables en Belgique aux Assemblées délibérantes. Il veille à ce que les questions de l'Assemblée trouvent des réponses tout en faisant respecter l'ordre du jour et les engagements de confidentialité. Il nomme le secrétaire, qui est habituellement le Secrétaire Général de la Société, et désigne deux actionnaires comme scrutateurs.

3.5.2 Le vote des résolutions en Assemblée Générale Ordinaire est acquis à la majorité simple des voix des actionnaires présents et représentés en suivant la règle « une action vaut une voix ».

3.5.3 Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire, la Société respecte les règles légales de quorum et de majorité.

3.5.4 Le vote est, en règle générale, public et s'effectue à main levée ou par voie électronique. Le décompte et le résultat de chaque vote sont donnés immédiatement.

Une procédure de vote par bulletin secret est prévue dans des cas exceptionnels, si une personne en particulier est concernée.

Cette procédure n'a jamais été demandée à ce jour. Cette règle statutaire a été modifiée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2006 qui prévoit un seuil de 1 % du capital à atteindre par un ou plusieurs actionnaires agissant ensemble, et ce, uniquement lorsqu'un mandat fait l'objet de plusieurs candidatures.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont dressés et signés par le Président, le secrétaire, les scrutateurs ainsi que les actionnaires qui le souhaitent. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire, le procès-verbal est notarié.

3.5.5 Le procès-verbal comportant les résultats des votes est rendu public sur le site Internet de la Société (www.solvay.com) au plus tard le 15^e jour calendaire suivant la date de l'Assemblée Générale. Des copies ou extraits officiels peuvent être obtenus sur demande par les actionnaires, notamment sous la signature du Président du Conseil d'Administration.

3.6 Documentation

La documentation relative aux Assemblées Générales (convocation, ordre du jour, procuration et formulaires de participation, rapport annuel, rapport spécial du Conseil d'Administration s'il existe, etc.) est disponible chaque année sur le site Internet www.solvay.com dès la convocation à l'Assemblée et, au moins, jusqu'à la tenue de l'assemblée concernée.

Cette documentation est disponible dans sa version officielle en langues française et néerlandaise, et en langue anglaise (traduction libre).

4 Conseil d'Administration

4.1 Rôle et mission

Le Conseil d'Administration est l'instance de direction la plus élevée de la Société.

La loi lui attribue tous les pouvoirs qui ne sont pas, légalement ou statutairement, du ressort de l'Assemblée Générale.

Dans le cas de Solvay SA, le Conseil d'Administration s'est réservé des domaines-clés et a délégué le reste de ses pouvoirs à un Comité Exécutif (voir ci-après).

Il n'a pas opté pour la création d'un Comité de Direction (Comité de Direction/Directiecomité) au sens de la loi belge.

Les principaux domaines-clés que le Conseil d'Administration s'est réservé sont les suivants :

- 1 les compétences qui lui incombent exclusivement de par la loi ou les statuts, à savoir notamment :
 - l'établissement et l'approbation des états financiers consolidés et ceux de Solvay SA pour la période (trimestriels – consolidés uniquement, semestriels et annuels) ainsi que les communications qui s'y rapportent ;
 - l'adoption des normes comptables (en l'espèce, les normes IFRS pour les comptes consolidés et les normes belges pour les comptes sociaux de Solvay SA) ;
 - la convocation des Assemblées Générales, l'établissement de l'ordre du jour et des propositions de résolutions à soumettre aux actionnaires (par exemple, en matière d'états financiers, de dividendes, de modifications des statuts, etc.) ;
- 2 l'établissement des stratégies et des politiques générales du Groupe ;
- 3 l'approbation des cadres de référence du contrôle interne et de la gestion des risques ;
- 4 l'adoption du budget et du plan à long terme, y compris les investissements, la R&I et les objectifs financiers ;
- 5 la désignation du Président, des membres du Comité Exécutif, des Directeurs Généraux et du Secrétaire Général ainsi que la fixation de leur mission et l'étendue de la délégation de pouvoirs accordée au Comité Exécutif ;
- 6 la surveillance du Comité Exécutif et la ratification de ses décisions, si requis par la loi ;
- 7 la désignation en son sein d'un Président, la constitution, parmi ses membres, d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Rémunérations, d'un Comité des Nominations et d'un Comité des Finances, pour chaque Comité la définition de sa mission, la fixation de sa composition et la durée de son mandat ;
- 8 les décisions d'importance majeure en matière d'acquisition, de cession d'activités, de création de coentreprises et d'investissements. Les décisions portant sur des montants de 50 millions d'euros et au-delà sont considérées comme d'importance majeure ;

- 9 la détermination de la rémunération du Président du Comité Exécutif et des membres du Comité Exécutif ;

- 10 l'établissement de règles internes en matière de gouvernance d'entreprise et de conformité.

Dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence exclusive, le Conseil d'Administration travaille en collaboration étroite avec le Comité Exécutif, lequel a notamment pour tâche de préparer la plupart des propositions de résolutions du Conseil d'Administration.

4.2 Fonctionnement et représentation

4.2.1 Les membres du Conseil d'Administration disposent des informations requises pour remplir leur fonction via des dossiers qui leur sont établis sur instruction du Président et qui leur sont transmis par le Secrétaire Général plusieurs jours avant chaque séance.

Ils peuvent recueillir, en outre, des informations utiles complémentaires de tout type, en s'adressant au Président du Conseil d'Administration, au Président du Comité Exécutif ou au Secrétaire Général, suivant la nature de leur question. Les décisions de recourir, si nécessaire, à une expertise externe relèvent du Conseil d'Administration, pour tous les sujets relevant de sa compétence.

4.2.2 La Société est valablement représentée à l'égard des tiers par la signature conjointe de personnes exerçant les fonctions suivantes : le Président du Conseil d'Administration et/ou les Administrateurs du Comité Exécutif.

Lors de sa réunion du 24 octobre 2014, le Comité Exécutif a adapté les pouvoirs de représentation pour les questions qui lui ont été déléguées comme suit :

- 1 pour la gestion quotidienne de Solvay SA, à chaque membre du Comité Exécutif agissant seul ;
- 2 pour les autres pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration au Comité Exécutif : à chaque membre du Comité Exécutif agissant conjointement avec le Président du Conseil d'Administration ou le Président du Comité Exécutif ;
- 3 à chaque Directeur Général agissant seul pour toute décision jusqu'à un montant maximum de 10 millions d'euros dans le domaine qui lui a été confié.

Cette délégation de pouvoirs de représentation est sans préjudice de l'existence de pouvoirs spéciaux conférés par le Conseil d'Administration ou le Comité Exécutif.

4.2.3 Les Administrateurs de la Société n'ont pas été confrontés, en 2014, à des situations de conflit d'intérêts nécessitant la mise en œuvre des procédures légales prévues par le Code belge des Sociétés.

Par contre, dans un nombre très limité de cas, certains membres ont préféré, dans un souci éthique, s'abstenir de participer à des délibérations et à des votes.

4.3 Composition

4.3.1 Taille et Composition

Au 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration se composait de 15 membres (voir pages 55 et 56).

4.3.2 Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2014

- Les mandats d'Administrateur de M. Denis Solvay et du Dr Bernhard Scheuble ont été renouvelés pour une durée de quatre ans.
- Mme Rosemary Thorne a été nommée en qualité de nouvel Administrateur indépendant pour une durée de quatre ans.
- M. Gilles Michel a été nommé en qualité de nouvel Administrateur indépendant pour une durée de quatre ans.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2015, le Conseil d'Administration proposera :

- le renouvellement du mandat de M. Charles Casimir-Lambert et M. Yves-Thibault de Silguy pour une durée de quatre ans ;
- d'acter la démission du Chevalier Guy de Selliers de Moranville ;
- de ne pas réattribuer le mandat du Chevalier Guy de Selliers de Moranville ;
- de nommer de Mme Marjan Oudeman en qualité d'Administrateur indépendant pour une durée de quatre ans en remplacement du Chevalier Guy de Selliers de Moranville.

Durée des mandats et limite d'âge

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour un mandat de quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

La limite d'âge pour les membres du Conseil d'Administration a été fixée au jour de l'Assemblée Générale Annuelle qui suit leur 70^e anniversaire.

4.3.3 Critères de désignation

Le Conseil d'Administration applique notamment les principaux critères suivants lorsqu'il propose à l'Assemblée Générale Ordinaire un candidat Administrateur :

- veiller à ce qu'une majorité importante des Administrateurs n'exercent pas de fonctions exécutives. Au 31 décembre 2014, 14 Administrateurs sur 15 étaient non exécutifs, et seul M. Jean-Pierre Clamadieu appartenait au Comité Exécutif ;
- s'assurer qu'une large majorité des Administrateurs non exécutifs soient indépendants au regard des critères de la loi, éventuellement renforcés par le Conseil d'Administration (voir ci-après « Les critères d'indépendance »).

À cet égard, au 31 décembre 2014, neuf Administrateurs non exécutifs sur quatorze ont été reconnus indépendants par l'Assemblée Générale Ordinaire ;

- veiller à ce que le Conseil d'Administration rassemble des membres reflétant l'actionnariat et disposant ensemble de la diversité de compétences et d'expériences requises par les activités du Groupe ;
- garantir que le Conseil d'Administration réponde à une composition internationale reflétant, de manière appropriée, l'étendue géographique de ses activités. Au 31 décembre 2014, le Conseil d'Administration comptait sept nationalités différentes ;
- s'assurer que les candidats qu'il présente s'engagent à avoir la disponibilité suffisante pour assumer la charge qui leur est confiée. À cet égard, la participation des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration a été très élevée en 2014 (98 %) ;
- enfin, veiller à ne pas sélectionner un candidat occupant un poste dirigeant dans une entreprise concurrente ou qui est ou a été impliqué dans l'audit externe du Groupe.

La loi belge et les statuts de la Société autorisent les candidatures spontanées au mandat d'Administrateur pour autant qu'elles soient adressées à la Société par écrit au moins 40 jours avant l'Assemblée Générale Ordinaire.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration, qui se composait de 11 hommes et 4 femmes au 31 décembre 2014, veillera, lors de ses prochains renouvellements, à respecter, dans les délais impartis, l'obligation de compter au moins un tiers de femmes dans ses rangs.

Le Président du Conseil d'Administration recueille, en collaboration avec le Président du Comité des Nominations, les informations lui permettant de s'assurer que les critères retenus sont réunis au moment des nominations, des renouvellements et en cours de mandat.

4.3.4 Critères d'indépendance

Le Conseil d'Administration fixe, en se basant sur la loi belge, les critères pour déterminer l'indépendance des Administrateurs. Chaque Administrateur respectant ces critères est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire pour confirmation.

Les critères légaux d'indépendance tels que repris à l'article 526 *ter* du Code belge des Sociétés (introduits par la loi belge du 17 décembre 2008, article 16, sont les suivants :

- 1 durant une période de cinq années précédant sa nomination, ne pas avoir agi en qualité de membre exécutif de l'organe de direction ou de membre du Comité Exécutif ou de Directeur Général, ni auprès de la Société, ni auprès d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés. Le Conseil d'Administration a ajouté à ce critère une période minimale d'un an d'attente pour faire reconnaître par l'Assemblée Générale l'indépendance d'un Administrateur non exécutif de Solvay quittant le Conseil d'Administration de cette dernière pour rejoindre celui de Solvay ;

- 2 ne pas avoir siégé au Conseil d'Administration en tant qu'Administrateur non exécutif pendant plus de trois mandats successifs ou plus de 12 ans ;
- 3 durant une période de trois années précédant sa nomination, ne pas avoir fait partie du personnel de direction, au sens de l'article 19.2, de la loi belge du 20 septembre 1948 portant sur l'organisation de l'économie, de la Société ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés ;
- 4 ne pas avoir reçu de rémunération ou tout autre avantage significatif de nature patrimoniale de la part de la Société ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés, en dehors des tantièmes et honoraires perçus comme membre non exécutif de l'organe de direction ou membre de l'organe de surveillance ;
- 5
 - a) ne détenir aucun droit social représentant un dixième ou plus du capital, des fonds propres ou d'une catégorie d'actions de la Société ;
 - b) s'il détient des droits sociaux qui représentent une quotité inférieure à 10 % :
 - par l'addition de ces droits avec ceux détenus dans la même société par des sociétés dont l'Administrateur indépendant a le contrôle, ces droits de propriété ne peuvent atteindre un dixième du capital, des fonds propres ou d'une catégorie d'actions de la Société ;
 - ou
 - l'utilisation de ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des dispositions contractuelles ou à des engagements unilatéraux auxquels le membre indépendant de l'organe de direction a souscrit ;
 - c) ne représenter en aucune manière un Actionnaire satisfaisant aux conditions du présent point ;
- 6 ne pas entretenir, ni avoir entretenu au cours du dernier exercice, une relation d'affaires significative avec la Société ou une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés, ni directement ni en qualité d'associé, d'actionnaire, de

membre de l'organe de direction ou de membre du personnel de direction, au sens de l'article 19.2 de la loi du 20 septembre 1948 portant sur l'organisation de l'économie, d'une société ou personne entretenant une telle relation ;

- 7 ne pas avoir été, au cours des trois dernières années, associé ou salarié de l'auditeur externe, actuel ou précédent, de la Société ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés ;
- 8 ne pas être membre exécutif de l'organe de gestion d'une autre société dans laquelle un Administrateur exécutif de la Société siège en tant que membre non exécutif de l'organe de direction ou membre de l'organe de surveillance, ni entretenir d'autres liens importants avec les Administrateurs exécutifs de la Société du fait de fonctions occupées dans d'autres sociétés ou organes ;
- 9 n'avoir, ni au sein de la Société, ni au sein d'une société ou d'une personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code belge des Sociétés, ni conjoint ou concubin légal, ni parents, ni liens jusqu'au deuxième degré, exerçant un mandat de membre de l'organe de direction, de membre du Comité Exécutif, de délégué à la gestion quotidienne ou de membre du personnel de direction, au sens de l'article 19.2 de la loi belge du 20 septembre 1948 portant sur l'organisation de l'économie, ou se trouvant dans un des autres cas définis aux points 1 à 8.

À cet égard, au 31 décembre 2014, neuf Administrateurs non exécutifs sur quatorze ont été reconnus indépendants par l'Assemblée Générale Ordinaire.

M. Jean-Pierre Clamadieu, Président du Comité Exécutif (CEO), n'a pas été reconnu indépendant lors du renouvellement de son mandat d'Administrateur en 2013 (critère n° 1).

M. Bernard de Laguiche, Membre du Comité Exécutif, n'a pas été reconnu indépendant lors du renouvellement de son mandat d'Administrateur en 2013 (critère n° 1).

M. Nicolas Boël, M. Denis Solvay, M. Jean-Marie Solvay et le Chevalier Guy de Selliers de Moranville, Administrateurs de la Société depuis plus de douze ans, ne sont pas indépendants pour cette raison (critère n° 2).

					Présence aux séances du Conseil d'Administration en 2014 (en fonction de la date de nomination)
	Année de naissance	Année de la première nomination	Mandats Solvay SA et date d'échéance du mandat d'Administrateur	Diplômes et activités en dehors de Solvay	
M. Nicolas Boël (B)	1962	1998	2017 Président du Conseil d'Administration, Président du Comité des Finances et Président du Comité des Rémunérations. Membre du Comité des Nominations.	Maîtrise en Économie (Université Catholique de Louvain), Maîtrise en Administration des Entreprises (College of William and Mary, États-Unis). Administrateur de Sofina.	6/6
M. Jean-Pierre Clamadieu (F)*	1958	2012	2017 Président du Comité Exécutif (CEO), Administrateur, Membre du Comité des Finances.	Diplôme d'ingénieur de l'École des Mines (Paris). Administrateur d'Axa, Faurecia.	6/6
M. Bernard de Laguiche (F/BR)	1959	2006	2017 Membre du Comité Exécutif jusqu'au 30 septembre 2013, Administrateur Membre du Comité des Finances et Membre du Comité d'Audit depuis le 13 mai 2014.	Maîtrise en Économie et Administration des Entreprises (Lic. oec. HSG – Université de Saint-Gall, Suisse). Directeur Général de Solvay SA, Président du Conseil d'Administration de Peroxidos do Brasil tda, Curitiba.	6/6
M. Jean-Marie Solvay (B)	1956	1991	2016 Administrateur et Membre de l'Innovation Board.	Advanced Management Programme – Insead. PDG d'Albrecht RE Immobilien GmbH & Co. KG., Berlin (Allemagne), Membre du Conseil d'Administration de Heliocentris Energy Solutions AG, Berlin (Allemagne), Président du Conseil d'Administration de International Solvay Institutes.	6/6
Chevalier Guy de Selliers de Moranville (B)	1952	1993	2017 Administrateur, Membre des Comités d'Audit et des Finances.	Diplôme d'Ingénieur civil en ingénierie mécanique et Licence en Sciences économiques (Université Catholique de Louvain). Président et co-fondateur de HCF International Advisers, Vice-Président du Conseil et Président du Risk and Capital Committee d'Ageas SA, Président du Conseil d'Administration d'Ageas Royaume-Uni, Membre du Conseil d'Administration d'Ivanhoe Mines Ltd. (Canada), Membre du Conseil de Surveillance et Président du Risk Committee d'Advanced Metallurgical Group (Pays-Bas) et divers autres mandats au sein de sociétés non cotées.	6/6
M. Denis Solvay (B)	1957	1997	2018 Administrateur, Membre des Comités des Rémunérations et des Nominations.	Ingénierie des affaires – Solvay Business School (Université Libre de Bruxelles). Administrateur d'Eurogentec SA, AbelagHolding SA, Luxaviation Holding Company Administrateur bénévole de l'Institut de Soins A.N.B.C.T. et de la Queen Elisabeth Musical Chapel.	6/6
M. Jean-Martin Folz (F)	1947	2002	2014 Administrateur indépendant, Membre du Comité des Rémunérations et Président du Comité des Nominations.	École Polytechnique et Ingénieur des Mines (France). Ancien Président du Conseil de Gestion de PSA Peugeot- Citroën, Administrateur de Saint-Gobain, de Société Générale, d'Alstom et d'Axa.	2/2
Prof. Dr Bernhard Scheuble (D)	1953	2006	2018 Administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit.	MSc, Physique nucléaire & PhD, Display Physics (Université de Fribourg – Allemagne). Ancien Président du Comité Exécutif de Merck KGaA, (Darmstadt) et ancien Membre du Conseil d'Administration de l'E. Merck OHG.	6/6
M. Anton van Rossum (PB)	1945	2006	2014 Administrateur indépendant, Membre du Comité d'Audit.	Maîtrise en Sciences économiques et Administration des Entreprises (Erasmus Université de Rotterdam). Membre du Conseil d'Administration du Groupe Crédit Suisse (Zurich) et de Munich Re (Munich), Président du Conseil d'Administration de Royal Vopak, de l'Université Erasmus et de l'Institut d'Économie des Pays-Bas (Rotterdam).	2/2
M. Charles Casimir- Lambert (B)	1967	2007	2015 Administrateur indépendant, Membre du Comité d'Audit.	MBA Columbia Business School (New York)/London Business School (Londres), Maîtrise (Lic. oec. HSG) en Sciences économiques, Gestion et Finances (Université de Saint-Gall, Suisse). Gestion des intérêts familiaux à travers le monde.	6/6

* Activité à temps plein dans le groupe Solvay.

	Année de naissance	Année de la première nomination	Mandats Solvay SA et date d'échéance du mandat d'Administrateur	Diplômes et activités en dehors de Solvay	Présence aux séances du Conseil d'Administration en 2014 (en fonction de la date de nomination)
M. Hervé Coppens d'Eeckenbrugge (B)	1957	2009	2017 Administrateur indépendant Membre du Comité des Finances Membre du Comité d'Audit.	Maîtrise en Droit à l'Université de Louvain-la-Neuve (Belgique) ; Diplôme en Sciences Économiques et Commerciales à l'ICHEC (Belgique). Jusqu'au 30 juin 2013, Directeur groupe Petercam SA, Directeur de Vital Renewable Energy Company LLC (Delaware).	6/6
M. Yves-Thibault de Silguy (F)	1948	2010	2015 Administrateur indépendant, Membre du Comité des Rémunérations et Président du Comité des Nominations Membre du Comité des Finances.	Maîtrise en droit de l'Université de Rennes, DES de droit public de l'Université de Paris I, diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'administration. Vice-Président et Administrateur référent du Conseil d'Administration du groupe Vinci, Administrateur de LVMH, Président du Conseil de Surveillance de Sofisport (France) et Administrateur de la banque VTB (Moscou), Président de YTSuropaconsultants.	6/6
Mme Evelyn du Monceau (B)	1950	2010	2017 Administrateur indépendant, Membre des Comités des Rémunérations et des Nominations.	Maîtrise en Sciences Économiques Appliquées de l'Université Catholique de Louvain. Vice-Présidente du Conseil d'Administration et Présidente du Comité des Rémunérations et des nominations de UCB SA, Membre du Conseil d'Administration de la Financière de Tubize SA, Administrateur de FBNet Belgium, Membre de la commission de gouvernance d'entreprise.	6/6
Mme Françoise de Viron (B)	1955	2013	2017 Administrateur indépendant, Membre du Comité des Rémunérations et des nominations.	Doctorat en Sciences (UCL, Louvain-la-Neuve). Maîtrise en Sociologie (UCL, Louvain-la-Neuve). Professeur à la Faculté de Psychologie et de Sciences de l'Éducation et à la Louvain School of Management (UCL). Chercheur au sein du CRECIS (Centre for Research in Entrepreneurial Change and Innovative Strategies), du GIRSEF (Groupe Interdisciplinaire de Recherche en Socialisation, Éducation et Formation) et du RIFA (Groupe de Recherche Interdisciplinaire en Formation d'Adultes) à l'UCL.	6/6
Mme Amparo Moraleda Martinez (ES)	1964	2013	2017 Administrateur indépendant, Membre du Comité des Rémunérations et des nominations.	Diplôme en génie industriel, ICAI (Espagne) MBA, IESE Business School (Espagne). Ancien Directeur Général d'IBM Espagne, Portugal, Grèce, Israël et Turquie. Ancien Directeur Général Délégué, International Division (Espagne) et ancien Acting CEO, Scottish Power (Royaume-Uni) d'Iberdrola. Membre des Conseils d'administration des sociétés cotées suivantes : Alstom (France), Faurecia (France), Caixabank (Espagne) et Meliá Hotels International (Espagne). Membre du Consejo rector du Consejo Superior d'Investigaciones Científicas.	6/6
Mme Rosemary Thorne (UK)	1952	2014	2018 Administrateur indépendant Membre du Comité d'Audit depuis le 13 mai 2014.	Diplômée en Mathématiques et Sciences économiques à l'Université de Warwick. Membre du Chartered Institute of Management Accountants FCMA et CGMA. Membre de l'Association of Corporate Treasurers FCT. Ancienne Directrice financière de J. Sainsbury, Bradford & Bingley, Ladbroke's. Membre du Conseil d'Administration et Présidente du Comité d'Audit de Santander UK, Smurfit Kappa Group (Irlande).	4/4
M. Gilles Michel (F)	1956	2014	2018 Administrateur indépendant Membre du Comité des Finances depuis le 13 mai 2014.	École Polytechnique. École Nationale de la statistique et de l'administration Économique (ENSAE). Institut d'Études Politiques (IEP). Ancien PDG « Ceramics & Plastics », Saint-Gobain, France. Ancien membre du Conseil d'Administration, PSA, France. Ancien PDG, Fonds stratégique d'Investissement (FSI), France. Président & PDG, Imerys, France (cotée).	2/4

4.3.5 Désignation, renouvellement, démission et révocation des Administrateurs

Le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination, le renouvellement, la démission voire la révocation d'un Administrateur. Il lui soumet également le vote sur l'indépendance des Administrateurs remplissant les critères relatifs, après en avoir informé le Conseil d'Entreprise. Il veille également au préalable à prendre l'avis du Comité des Nominations qui est chargé de définir et d'évaluer le profil de tout nouveau candidat au regard des critères de désignation et de compétences spécifiques qu'il détermine.

L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur les propositions du Conseil d'Administration dans ce domaine à la majorité simple. En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, le Conseil d'Administration a la faculté d'y pourvoir, à charge pour lui de faire ratifier sa décision par la première Assemblée Générale Ordinaire suivante.

4.3.6 Fréquence, préparation et déroulement des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 2014. Six réunions ordinaires sont prévues en 2015.

Les dates des réunions ordinaires sont fixées par le Conseil d'Administration lui-même, plus d'un an avant le début de l'exercice. Des réunions supplémentaires peuvent être fixées, si nécessaire, à l'initiative du Président du Conseil d'Administration, après consultation du Président du Comité Exécutif.

L'ordre du jour de chaque réunion est fixé par le Président du Conseil d'Administration après consultation avec le Président du Comité Exécutif.

Le Secrétaire Général est chargé, sous la supervision du Président du Conseil d'Administration, d'organiser les réunions, d'envoyer les convocations, l'ordre du jour et le dossier contenant, point par point, les informations nécessaires pour les décisions à prendre.

Dans la mesure du possible, il veille à ce que les Administrateurs reçoivent la convocation et le dossier complet au moins six jours avant la réunion. Le Secrétaire Général rédige les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Il en soumet le projet au Président et ensuite à tous les membres.

Les procès-verbaux définitifs et approuvés à la réunion suivante sont signés par tous les Administrateurs ayant pris part aux délibérations.

Le Conseil d'Administration prend ses décisions de manière collégiale à la majorité simple. Certaines décisions considérées, par les statuts de la Société, comme particulièrement importantes requièrent une majorité des trois quarts de ses membres. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la moitié de ses membres est présente ou représentée. La participation aux séances étant très élevée, le Conseil d'Administration n'a jamais été en situation de ne pas pouvoir délibérer.

4.4 Évaluation et formation

4.4.1 Évaluation

Le Conseil d'Administration a procédé, en 2013, à une évaluation portant notamment sur sa propre composition, son fonctionnement, son information et les interactions avec la direction, ainsi que sur la composition et le fonctionnement des Comités créés par le Conseil. Les membres du Conseil d'Administration ont été invités à s'exprimer sur ces différents points au cours d'entretiens conduits à partir d'un questionnaire et menés par un consultant externe. Les améliorations relevées à la fin de cette procédure d'évaluation tiennent à l'optimisation de la durée des réunions, ainsi qu'aux interactions, contacts et échanges avec la direction et les Comités au sein du Conseil d'Administration, ainsi qu'à des changements mineurs apportés à l'organisation des réunions. La prochaine évaluation du Conseil d'Administration aura lieu en 2015.

4.4.2 Formation

Des sessions d'informations sont organisées pour les nouveaux Administrateurs ; elles ont pour but de leur permettre de connaître le groupe Solvay aussi rapidement que possible. Ce programme comprend une revue de la stratégie et des activités du Groupe, les principaux défis en termes de croissance, de compétitivité et d'innovation et également les finances, la recherche et développement, la gestion des ressources humaines, les aspects juridiques, la conformité et l'organisation générale. Ce programme est ouvert à tous les Administrateurs qui le souhaitent.

Il comporte également la visite de sites industriels ou de recherche.

4.5 Comités

4.5.1 Règles communes aux divers Comités

- Le Conseil d'Administration a établi de manière permanente les Comités spécialisés suivants : le Comité d'Audit, le Comité des Finances, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations.
- Ces Comités n'ont pas de pouvoirs décisionnels. Ils ont un caractère consultatif et rapportent au Conseil d'Administration qui décide. Ils sont également appelés à donner des avis sur demande du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif. Après leur présentation au Conseil d'Administration, les rapports des Comités sont annexés au procès-verbal du Conseil d'Administration.
- Les mandats des quatre Comités sont de deux ans renouvelables. La composition de ces Comités est communiquée sur le site Internet de la Société.
- Les membres des Comités permanents (à l'exception des membres du Comité Exécutif) perçoivent une rémunération distincte pour cette tâche.
- Le Conseil d'Administration peut mettre en place un Comité provisoire *ad hoc* pour assurer une liaison avec le Comité Exécutif sur une question importante. Un tel Comité a été mis en place fin 2009 pour les besoins de l'étude sur le réinvestissement du produit de la vente des activités pharmaceutiques du Groupe.

Tous les mandats des Membres des divers Comités sont arrivés à échéance le 13 mai 2014, à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. La nouvelle composition des Comités reflète les départs/nominations au sein du Conseil d'Administration à cette date. Elle a pris effet le 14 mai 2014 pour une durée de deux ans et prendra fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

4.5.2 Le Comité d'Audit

En 2014, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2014, le Comité d'Audit était composé du Prof. Dr. Bernhard Scheuble (Président), Chevalier Guy de Selliers de Moranville, M. Anton van Rossum, M. Charles Casimir-Lambert et M. Hervé Coppens d'Eeckenbrugge. Ils sont Administrateurs non exécutifs indépendants à l'exception du Chevalier Guy de Selliers de Moranville. Après l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 13 mai 2014, M. B de Laguiche a été nommé en qualité de Membre du Comité d'Audit, de même que Mme Rosemary Thorne en remplacement de M. Anton Van Rossum. Le secrétariat de ce Comité est assuré par un juriste interne du Groupe.

Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2014, dont quatre avant le Conseil d'Administration ayant à son ordre du jour la publication de résultats périodiques (trimestriels, semestriels et annuels).

La participation aux réunions du Comité d'Audit a été très soutenue (96 %).

La mission du Comité d'Audit est établie dans le document « Missions du Comité d'Audit » (Annexe 1, section 14). Elle intègre les dispositions prévues à l'article 526 *bis* de la loi belge sur les sociétés.

Les principales missions du Comité d'Audit sont les suivantes :

- assurer la conformité des états financiers et des communications de la Société et du Groupe avec les principes comptables généralement reconnus (IFRS pour le Groupe, droit comptable belge pour la société mère) ;
- contrôler l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe ;
- examiner les domaines à risque susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe ;
- vérifier la portée/les programmes et résultats de l'audit interne ;
- faire des propositions au Conseil d'Administration concernant la désignation d'un auditeur externe ;
- examiner le périmètre de l'audit externe et sa mise en œuvre ;
- contrôler la portée et la nature des services complémentaires proposés par l'auditeur externe.

À chacune de ses séances, le Comité d'Audit entend les rapports du Directeur Financier, du responsable du Group Service Audit Interne et du Commissaire chargé de l'audit externe (Deloitte, représenté par M. Eric Nys). Il examine également le rapport trimestriel du Group General Counsel à propos des litiges significatifs en cours, ainsi que les rapports sur les litiges fiscaux et de Propriété intellectuelle. Il se réunit seul avec le commissaire chargé de l'audit externe chaque fois qu'il l'estime utile. Le Président du Comité Exécutif (CEO) (M. Jean-Pierre Clamadieu) est invité une fois par an, à débattre des grands risques auxquels le Groupe est exposé.

Les Administrateurs, membres de ce Comité d'Audit, remplissent le critère de compétence de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures (voir la section 4.3 relative à la composition du Conseil d'Administration).

4.5.3 Le Comité des Finances

En 2014 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 13 mai 2014, le Comité des Finances était composé de M. Nicolas Boël (Président), M. Jean-Pierre Clamadieu (Président du Comité Exécutif), MM. Bernard de Laguiche, Chevalier Guy de Selliers de Moranville, Hervé Coppens d'Eeckenbrugge et de M. Yves-Thibault de Silguy. Après l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2014, M. Gilles Michel a été nommé en qualité de Membre du Comité des Finances.

M. Karim Hajjar (membre du Comité Exécutif et Directeur Financier) est invité à participer aux réunions du Comité des Finances.

Le Secrétaire de ce Comité est M. Michel Defourny.

Ce Comité s'est réuni quatre fois en 2014. La participation des membres du Comité des Finances a été très soutenue (100 %).

Le Comité donne son avis sur des questions financières, telles que le niveau du dividende et de son acompte, le niveau et les devises d'endettement au vu de l'évolution des taux d'intérêts, la couverture des risques de change et des risques énergétiques, la politique de couverture des plans de rémunérations variables long terme, le contenu de la communication financière, le financement de grands investissements, etc. Il finalise la préparation des communiqués de presse concernant les résultats trimestriels. Il peut également être appelé à donner des avis concernant les politiques du Conseil d'Administration sur les sujets précités.

4.5.4 Le Comité des Rémunérations

En 2014, le Comité des Rémunérations était composé de M. Nicolas Boël (Président), MM. Denis Solvay, Jean-Martin Folz (jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2014), Yves-Thibault de Silguy, et de Mmes Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda.

La majorité des membres de ce Comité a le statut d'Administrateur indépendant au sens de la loi.

Le Président du Comité Exécutif est invité aux réunions, sauf pour les sujets qui le concernent personnellement.

Le secrétaire de ce Comité est M. Michel Defourny.

Le Directeur General des Ressources Humaines du Groupe prépare les réunions et y assiste.

Ce Comité s'est réuni deux fois en 2014. La participation des membres du Comité des Rémunérations a été très soutenue (100 %).

Le Comité des Rémunérations remplit les missions qui lui sont dévolues par la loi.

En particulier, il conseille le Conseil d'Administration sur la politique et le niveau des rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ; il est, chaque année, informé de la rémunération de la Direction Générale. Il donne également son avis au Conseil d'Administration et/ou au Comité Exécutif sur les principales politiques du Groupe en matière de rémunération (y compris les plans de rémunération variable à long terme). Il prépare également le rapport de rémunération.

Le Comité des Rémunérations dispose de l'expertise nécessaire pour l'exercice de ses missions.

4.5.5 Le Comité des Nominations

En 2014, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2014, le Comité des Nominations était composé de M. Jean-Martin Folz (Président), MM. Denis Solvay, Nicolas Boël, Yves-Thibault de Silguy, et de Mmes Evelyn du Monceau, Françoise de Viron et Amparo Moraleda.

Après l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2014, M. Yves-Thibault de Silguy est devenu le Président du Comité des Nominations, en remplacement de M. Jean-Martin Folz.

Le Comité des Nominations est composé majoritairement d'Administrateurs non exécutifs indépendants.

Le Président du Comité Exécutif est invité aux réunions, sauf pour les sujets qui le concernent personnellement.

Le secrétaire de ce Comité est M. Michel Defourny.

Le Comité s'est réuni trois fois en 2014. La participation des membres du Comité des Nominations a été très soutenue (100 %).

Le Comité des Nominations donne son avis sur les nominations au sein du Conseil d'Administration (Présidence, nouveaux membres, renouvellement et Comités), aux postes du Comité Exécutif (Présidence et membres) ainsi qu'aux fonctions de la Direction Générale.

5 Comité Exécutif

5.1 Rôle et mission

5.1.1 Le Conseil d'Administration définit le rôle et la mission du Comité Exécutif.

La principale décision concernant la délégation de pouvoirs remonte au 12 novembre 2014. Cette décision a pris effet immédiatement.

Le Conseil d'Administration délègue au Comité Exécutif les pouvoirs suivants :

- 1 la gestion quotidienne de la Société ;
- 2 la bonne organisation et le bon fonctionnement de la Société et des sociétés du Groupe, et la surveillance de leurs activités, notamment l'introduction d'un processus d'identification, de gestion et de contrôle des principaux risques ;
- 3 l'introduction d'un processus de gestion pour recruter et fidéliser des collaborateurs compétents et nommer des cadres supérieurs pour le Groupe (à l'exception de ses propres membres, Directeurs Généraux et du Secrétaire Général, pour lesquels le Conseil d'Administration se réserve expressément un pouvoir de nomination exclusif) ;
- 4 la rémunération des cadres supérieurs du Groupe (autre que la rémunération de ses propres membres) ;
- 5 les décisions en matière d'acquisition et de cession (y compris de Propriété intellectuelle), dont le montant maximum est fixé à 50 millions d'euros (dettes et autres engagements inclus). Le Conseil d'Administration doit être informé de toute décision portant sur des montants supérieurs à 10 millions d'euros ;
- 6 les décisions sur les dépenses d'investissement dont le montant maximum est fixé à 50 millions d'euros. Le Conseil d'Administration doit être informé des décisions portant sur des montants supérieurs à 10 millions d'euros ;
- 7 les décisions sur les transactions commerciales substantielles et les opérations financières importantes ne comportant aucun changement dans la structure financière de la Société et/ou du Groupe ;
- 8 la proposition au Conseil d'Administration, pour sa décision, des politiques principales du Groupe, et établissement d'autres politiques ;
- 9 les propositions au Conseil d'Administration pour sa décision :
 - les stratégies générales (y compris les effets desdites stratégies sur le budget, le Plan et l'allocation des ressources) et les politiques générales du Groupe, en particulier en matière de rémunération, de programmes d'investissements annuels et de recherche ;
 - le budget et le Plan incluant les investissements, la R&I et les objectifs financiers ;
 - la nomination aux postes de la Direction Générale et au poste de Secrétaire Général ;
 - l'organisation générale de la Société et/ou du Groupe ;
 - les transactions financières importantes qui modifient la structure financière de la Société et/ou du Groupe ;
 - les états financiers périodiques consolidés et les états financiers de Solvay SA (consolidés trimestriels uniquement, semestriels et annuels) ainsi que les communications qui s'y rapportent ;
- 10 la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration ;
- 11 la soumission au Conseil d'Administration de toutes les questions relevant de sa compétence et le compte rendu régulier de l'exercice de sa mission.

5.2 Délégation de pouvoirs

L'exécution des décisions du Comité Exécutif et le suivi de ses recommandations sont délégués au membre du Comité Exécutif (ou à un autre Directeur Général) en charge de l'activité ou de la Fonction correspondant à la décision ou la recommandation.

Dans sa résolution en date du 12 novembre 2014, le Conseil d'Administration a étendu le droit du Comité Exécutif à déléguer ses pouvoirs, sous sa responsabilité et conformément aux procédures et aux limites autorisées établies par le Comité Exécutif, à un ou plusieurs de ses membres, aux Directeurs Généraux du Groupe et/ou aux responsables des Global Business Units et des Fonctions. Il a, en particulier, délégué aux responsables des GBU le pouvoir d'entreprendre les transactions de fusions-acquisitions engageantes et les dépenses d'investissements jusqu'à un montant maximum fixé à 10 millions d'euros.

5.3 Composition

5.3.1 Taille et composition

Au 31 décembre 2014, le Comité Exécutif se composait de cinq membres. M. Jacques van Rijckevorsel a démissionné de ses fonctions de Membre du Comité Exécutif au 30 septembre 2014.

5.3.2 Durée des mandats et limite d'âge

Les membres du Comité Exécutif sont nommés par le Conseil d'Administration pour un mandat renouvelable de deux ans. Le Conseil d'Administration a fixé une limite d'âge de 65 ans pour l'exercice d'un mandat au Comité Exécutif.

5.3.3 Critères de désignation

Le Comité Exécutif est un organe collégial composé de cadres issus habituellement de la direction du Groupe. Depuis le 1^{er} janvier 2013 chaque membre du Comité Exécutif s'est vu confier la surveillance d'un certain nombre de GBU/Fonctions ; le Président du Comité Exécutif et le Directeur Financier exercent ces nouvelles attributions en plus de leurs responsabilités spécifiques respectives.

Tous les membres du Comité Exécutif sont sous contrat dans le groupe Solvay, à l'exception de M. Jean-Pierre Clamadieu qui a le statut d'indépendant.

5.3.4 Procédure de désignation et de renouvellement

Le Président du Comité Exécutif est désigné par le Conseil d'Administration sur proposition du Président du Conseil d'Administration et sur avis du Comité des Nominations. Les autres membres du Comité Exécutif sont également désignés par le Conseil d'Administration, mais sur proposition du Président du Comité Exécutif en accord avec le Président du Conseil d'Administration et sur avis du Comité des Nominations et du Comité Exécutif.

L'évaluation des performances des membres du Comité Exécutif est effectuée annuellement par le Président du Comité Exécutif. Elle est effectuée conjointement avec le Président du Conseil d'Administration et le Comité des Rémunérations, à l'occasion des propositions de fixation de la rémunération variable.

Les performances du Président du Comité Exécutif sont évaluées annuellement par le Comité des Rémunérations.

	Année de naissance	Année de la première nomination	Échéance des mandats	Diplômes et principales activités au sein de Solvay	Présence aux réunions (en fonction de la date de nomination)
M. Jean-Pierre Clamadieu (F)	1958	2011	2017	Diplôme d'ingénieur de l'École des Mines (Paris). Président du Comité Exécutif et CEO.	11/11
M. Jacques van Rijckevorsel (B) (jusqu'au 30 septembre 2014)	1950	2000		Ingénieur civil en mécanique (Université Catholique de Louvain). Études approfondies en Génie chimique (Université Libre de Bruxelles). AMP Harvard. Membre du Comité Exécutif.	9/9
M. Vincent De Cuyper (B)	1961	2006	2016	Ingénieur chimique (Université Catholique de Louvain), Master en Industrial Management (Université Catholique de Louvain), AMP Harvard. Membre du Comité Exécutif.	11/11
M. Roger Kearns (US)	1963	2008	2016	Diplôme de premier cycle universitaire en Sciences – Engineering Arts (Georgetown College – Georgetown), Diplôme de premier cycle universitaire – Génie chimique (Georgia Institute of Technology – Atlanta), MBA (Stanford University). Membre du Comité Exécutif.	11/11
M. Karim Hajjar (Royaume-Uni)	1963	2013	2017	BSC (Hons) Économie (The City University, Londres). Chartered Accountancy (ICAEW) Qualification. Membre du Comité Exécutif et CFO.	11/11
P. Juéry (F)	1965	2014	2016	Diplômé de l'European Business School of Paris (ESCP – Europe). Membre du Comité Exécutif.	11/11

5.4 Fréquence, préparation et déroulement des réunions

5.4.1 Le Comité Exécutif s'est réuni 11 fois en 2014. Les réunions se tiennent habituellement au siège social, mais peuvent aussi se tenir ailleurs sur décision du Président du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif fixe les dates des réunions avant le début de l'exercice. Des réunions supplémentaires peuvent être convoquées sur décision du Président du Comité Exécutif. Ce dernier fixe l'ordre du jour sur la base, entre autres, des propositions qui lui sont adressées par les membres du Comité Exécutif.

5.4.2 Le Secrétaire Général, qui est commun au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif, est chargé, sous la supervision du Président du Comité Exécutif, d'organiser les réunions, d'envoyer les avis de convocation et l'ordre du jour.

Les documents et informations relatifs aux points à l'ordre du jour sont mis à la disposition des membres du Comité Exécutif préalablement aux réunions.

Le Secrétaire Général établit les procès-verbaux qui recensent les décisions prises au cours des réunions. Ceux-ci sont lus et approuvés au terme de chaque séance. Ils sont immédiatement diffusés.

Ils ne sont pas signés, mais le Président du Comité Exécutif et le Secrétaire Général peuvent en délivrer des copies d'extraits certifiées conformes.

Précisons que le Comité Exécutif a organisé certaines réunions en télé-ou en vidéo-conférence.

5.4.3 Le Comité Exécutif prend ses décisions à la majorité simple, le Président du Comité Exécutif disposant d'une voix prépondérante. Si le Président du Comité Exécutif se retrouve en minorité, il peut, s'il le désire, en référer au Conseil d'Administration qui statuera sur la question. En pratique toutefois, la quasi-totalité des décisions du Comité Exécutif sont prises à l'unanimité, ce qui implique que le Président n'a pas fait usage à ce jour de sa voix prépondérante. L'assiduité aux séances a été de 100 % en 2014.

Les questions soumises au Comité Exécutif sont présentées et abordées en présence des responsables des entités concernées (GBU, Fonctions). Il constitue toutefois, pour les projets importants, des équipes de travail *ad hoc* pilotées principalement par des membres du Comité Exécutif choisis en fonction des compétences à mettre en œuvre.

6 Rapport de rémunération

6.1 Description de la procédure pour :

6.1.1 Élaborer une politique de rémunération :

a) Pour les Administrateurs :

Le mandat d'Administrateur de Solvay SA est rétribué par des émoluments fixes dont la base commune est déterminée par l'Assemblée Générale Ordinaire et le complément éventuel par le Conseil d'Administration sur la base de l'article 27 des statuts, à savoir : « Les Administrateurs reçoivent, à charge des frais généraux, des émoluments dont l'Assemblée Générale détermine le montant et les modalités ».

« La décision de l'Assemblée Générale est maintenue jusqu'à décision contraire. »

« Le Conseil d'Administration est autorisé à accorder aux Administrateurs chargés de fonctions spéciales (Président, Vice-Président, Administrateurs chargés de la gestion quotidienne, membres du Comité Exécutif) des émoluments fixes, en sus des émoluments prévus au paragraphe précédent. »

« En outre, les Administrateurs chargés de la gestion quotidienne ont chacun droit à une rémunération variable déterminée par le Conseil d'Administration sur la base de leurs performances individuelles et des résultats consolidés du groupe Solvay. »

« Les sommes visées aux deux alinéas qui précèdent sont également prélevées sur les frais généraux. »

b) Pour les membres du Comité Exécutif :

La politique de rémunération est décidée par le Conseil d'Administration sur propositions du Comité des Rémunérations.

En 2012, le Groupe a réévalué et modifié sa politique de rémunération afin de garantir sa meilleure adéquation avec les pratiques du marché et de renforcer le lien entre la rémunération variable et la performance économique. Cette politique de rémunération figure en Annexe 2 du présent document. À titre de rappel, la politique a introduit un nouveau plan de rémunération variable à court terme (STI) harmonisé, qui est en partie lié à l'atteinte d'un niveau de performance économique du Groupe (REBITDA sous contraintes de cash). Elle a également redéfini le programme de rémunération à long terme (LTI) qui est désormais en partie lié à la réalisation d'indicateurs de performance économique du Groupe prédéfinis sur plusieurs années (REBITDA et CFROI). Elle est entrée en vigueur en 2013.

Le Conseil contrôle régulièrement le caractère stimulant des seuils de performance imposés par la nouvelle politique des rémunérations afin d'assurer un solide alignement des indicateurs de performance sur les ambitions business de Solvay. Ces indicateurs de performance sont également gérés activement afin de tenir compte de l'évolution de la gestion du portefeuille Solvay et s'appliquent mécaniquement dans le cadre imparti par le Conseil.

6.1.2 Fixer la rémunération individuelle

a) Pour les Administrateurs :

■ l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2005 et celle de mai 2012 (pour les jetons de présence du Conseil d'Administration) ont décidé de fixer, à partir de l'exercice 2005, la rémunération des Administrateurs et d'accorder :

- une rémunération brute annuelle fixe de 35 000 euros par Administrateur et octroyer, en sus, aux Administrateurs présents aux réunions du Conseil d'Administration, un jeton de présence individuel de 4 000 euros bruts par séance ;
- 4 000 euros bruts pour les membres du Comité d'Audit et 6 000 euros bruts pour son Président, pour chaque séance du Comité ;
- 2 500 euros bruts par membre du Comité des Rémunérations, du Comité des Nominations et du Comité des Finances et 4 000 euros bruts pour les Présidents de ces Comités, pour chaque réunion, étant entendu qu'un Administrateur qui est à la fois membre du Comité des Rémunérations et membre du Comité des Nominations ne perçoit pas de double rémunération ;
- le Président du Conseil d'Administration, le Président du Comité Exécutif et les Administrateurs exécutifs ne perçoivent pas de jetons de présence pour leur participation à ces Comités ;

■ pour le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a fait usage de l'autorisation qui lui est conférée par l'article 27 des statuts pour octroyer une rémunération annuelle fixe complémentaire de 250 000 euros bruts en 2014 en raison de la charge de travail et de la responsabilité afférentes à cette tâche ;

■ le mandat d'Administrateur non exécutif ne comporte aucune rémunération variable liée aux résultats ou à d'autres critères de performance. Il ne comporte pas, non plus, un droit à des stock-options ou des unités d'actions de performance, ni à un régime de pension extra-légale ;

■ la Société rembourse aux Administrateurs leurs frais de voyage et de séjour pour les séances et l'exercice de leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration et de ses Comités.

Le Président du Conseil d'Administration est le seul Administrateur non exécutif à disposer d'une infrastructure permanente fournie par le Groupe (bureau, secrétariat, véhicule). Les autres Administrateurs non exécutifs reçoivent l'appui logistique du Secrétariat Général en fonction de leurs besoins. La Société veille par ailleurs à souscrire des polices d'assurances usuelles pour couvrir les activités que les membres du Conseil d'Administration exercent dans le cadre de leur mandat.

b) Pour les membres du Comité Exécutif :

La rémunération du Président et des membres du Comité Exécutif est déterminée comme un montant brut global. Elle comprend dès lors non seulement la rémunération brute perçue de Solvay SA, mais aussi la rémunération reçue à titre contractuel ou sous forme d'émoluments aux conditions normales du marché des sociétés dans lesquelles Solvay SA possède des participations majoritaires ou autres.

La rémunération individuelle est fixée par le Conseil d'Administration sur recommandations du Comité des Rémunérations.

6.2 Déclaration sur la politique de rémunération du Président et des membres du Comité Exécutif

L'enveloppe de rémunération des membres du Comité Exécutif est régie par la politique de rémunération du Groupe décrite à l'Annexe 2 (section 15).

L'enveloppe de rémunération du Président du Comité Exécutif est régie par des accords spécifiques étant donné son statut d'indépendant en Belgique. Le niveau et la structure de cette enveloppe de rémunération sont alignés sur les pratiques du marché pour une fonction similaire dans une organisation comparable et suivent les orientations générales de la politique de rémunération du groupe Solvay. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable à court terme fixée à 100 % du salaire de base avec un maximum de 150 %. Cette rémunération variable à court terme se fonde sur des objectifs prédéfinis de performance individuelle (pondérés à 30 % du total de la rémunération

variable à court terme) et collective, eux-mêmes subdivisés en objectif économique (REBITDA sous contrainte de cash, pondéré à 60 % du total de la rémunération variable à court terme) et de développement durable (pondéré à 10 % du total de la rémunération variable à court terme). Enfin, il a droit à une rémunération variable à long terme équilibrée entre stock-options et unités d'actions de performance avec un objectif économique annuel fixé à 150 % du salaire de base et avec une guidance de maximum 200 % du salaire de base, en ligne avec les orientations générales de la politique de rémunération à long terme de Solvay mais sous réserve de l'appréciation finale du Conseil. L'engagement de Solvay de proposer un système de rémunération compétitif et stimulant à son CEO se traduit dans son mix de rémunération, dans la mesure où son objectif de rémunération variable global dépasse largement son salaire de base.

Aucun changement majeur dans la structure de l'enveloppe de rémunération du Président du Comité Exécutif n'est prévu en 2015 et 2016.

6.3 Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux Administrateurs (exécutifs et non exécutifs) par la Société ou par une société qu'elle contrôle

RÉMUNÉRATIONS BRUTES ET AUTRES AVANTAGES ACCORDÉS AUX ADMINISTRATEURS

Rémunération En euros	2013		2014	
	Montant brut	Dont jetons de présence du Conseil d'Administration et des Comités	Montant brut	Dont jetons de présence du Conseil d'Administration et des Comités
N. Boël				
■ Émoluments fixes + jetons de présence	63 000,00	28 000,00	59 000,00	24 000,00
■ Complément de rémunération article 27	250 000,00		250 000,00	
D. Solvay	70 500,04	35 500,00	64 000,04	29 000,00
J.-P. Clamadiou	63 000,00	28 000,00	59 000,00	24 000,00
J.-M. Solvay	63 000,04	28 000,00	59 000,04	24 000,00
G. de Selliers de Moranville	99 500,04	64 500,00	85 000,04	50 000,00
J. van Zeebroeck ⁽¹⁾	23 389,80	10 500,00		
J.-M. Folz ⁽²⁾	79 500,04	44 500,00	24 889,80	12 000,00
B. de Laguiche	65 500,04	30 500,00	69 000,04	34 000,00
B. Scheuble	99 000,04	64 000,00	89 000,04	54 000,00
A. Van Rossum ⁽²⁾	75 000,04	40 000,00	28 889,80	16 000,00
C. Casimir-Lambert	87 000,04	52 000,00	79 000,04	44 000,00
H. Coppens d'Eeckenbrugge	83 500,04	48 500,00	89 000,04	54 000,00
P. Mateos-Aparicio Morales ⁽¹⁾	27 389,80	14 500,00		
E. du Monceau	70 500,04	35 500,00	64 000,04	29 000,00
Y.-T. de Silguy	65 000,04	30 000,00	75 500,04	40 500,00
A. Moraleda	40 610,24	18 500,00	64 000,04	29 000,00
F. de Viron	40 610,24	18 500,00	64 000,04	29 000,00
G. Michel ⁽³⁾			32 610,24	10 500,00
R. Thorne ⁽³⁾			50 110,24	28 000,00
	1 366 000,52	591 000,00	1 306 000,52	531 000,00

(1) Jusqu'au 12 mai 2013.

(2) Jusqu'au 12 mai 2014.

(3) Depuis le 13 mai 2014.

6.4 Montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement au Président du Comité Exécutif

Rémunération et autres avantages accordés au Président du Comité Exécutif (J-P. Clamadieu)

En euros	2013	2014
Rémunération de base	1 000 000	1 000 000
Rémunération variable (Short Term Incentive)	1 100 000	1 500 000
Pension et couverture décès et invalidité (coûts payés ou provisionnés)	626 274	622 899
Autres composantes de la rémunération ⁽¹⁾	46 927	17 674

(1) Véhicule de société, correction de la rémunération de base de 2012.

Sur la base de l'évaluation de la réalisation des objectifs individuels prédéfinis par le Conseil d'Administration et de l'atteinte des indicateurs économiques et de développement durable collectifs du Groupe, l'enveloppe de rémunération 2014 du Président du Comité Exécutif a été établie comme suit.

Le salaire de base du Président du Comité Exécutif a été maintenu à 1 million d'euros en 2014. La rémunération variable court terme cible a été fixée à 100 % de ce salaire de base, avec un maximum de 150 %. Conformément à la politique de rémunération du Groupe, les rémunérations variables long terme reposent sur un mix à 50/50 entre stock-options et unités d'actions de performance. La rémunération variable à long terme a été fixée à 150 % du salaire de base avec un maximum de 200 %. En 2014, la valeur faciale de sa rémunération variable LTI totale a atteint 1,6 million d'euros compte tenu du rôle exceptionnel joué par le Président du Comité Exécutif dans la transformation du Groupe et dans sa performance globale. Le gain qui en découlera

finalement à la date de paiement dépendra de la réalisation des seuils de performance imposés sur ses unités d'action de performance ainsi que de la performance du titre Solvay en Bourse. Le nombre correspondant de stock-options et d'unités d'actions de performance est calculé selon le modèle de Monte Carlo.

L'enveloppe de rémunération du Président du Comité Exécutif est pleinement conforme à l'art. 520ter du Code des Sociétés.

Le Président du Comité Exécutif ne reçoit pas d'actions dans le cadre de sa rémunération globale.

En matière de droits de pension extra-légale, en raison de son statut d'indépendant en Belgique, il a un régime contractuel individuel spécifique, avec ses propres règles en matière de pension, de décès et d'invalidité, qui reflètent les conditions qu'il avait auparavant chez Rhodia.

6.5 Montant global des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux autres membres du Comité Exécutif par la Société ou une société qu'elle contrôle

Rémunération et autres avantages accordés aux autres membres du Comité Exécutif

En euros	2013 ⁽¹⁾	2014 ⁽²⁾
Rémunération de base	2 502 169	2 453 117
Rémunération variable	1 646 328	2 135 155
Pension et couverture décès et invalidité (coûts payés ou provisionnés)	1 164 234	862 463
Autres composantes de la rémunération ⁽³⁾	82 172	113 107

(1) B. de Laguiche (jusqu'au 30 septembre 2013), J. van Rijckevorsel, V. De Cuyper, R. Kearns, G. Auffret, K. Hajjar (À partir du 1^{er} octobre 2013).

(2) J. van Rijckevorsel (jusqu'au 30 septembre 2014), V. De Cuyper, R. Kearns, K. Hajjar, P. Juery.

(3) Indemnités de représentation, chèques-repas, véhicule de société, etc.

La rémunération variable a consisté en une prime annuelle fondée sur la performance réalisée par rapport à des objectifs de performance économique et de développement durable collectifs du Groupe prédéfinis, et par rapport à la performance du Directeur telle que mesurée par rapport à une série d'objectifs individuels prédéterminés.

La loi belge (article 520 ter du Code belge des Sociétés) prévoit qu'à partir de l'exercice 2011, sauf dispositions statutaires contraires ou approbation expresse de l'Assemblée Générale des actionnaires, un quart au moins de la rémunération variable des membres du Comité Exécutif doit être basé sur des critères de performance prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'au moins deux ans et un autre quart au moins doit être basé sur des critères de performance prédéterminés et objectivement mesurables sur une période d'au moins trois ans.

La politique de rémunération a été redéfinie en 2012. La nouvelle politique de rémunération, décrite en Annexe 2 du présent document, est entrée en vigueur en 2013. Elle est pleinement conforme à l'article 520 ter du Code belge des Sociétés.

Les membres du Comité Exécutif perçoivent des stock-options et ce que l'on appelle des unités d'actions de performance comme détaillé ci-après. Par contre, ils ne reçoivent pas d'actions.

Les dépenses des membres du Comité Exécutif, y compris celles du Président, sont régies par les mêmes règles que celles applicables à tous les cadres du Groupe, à savoir la justification, poste par poste, de tous les frais professionnels. Les frais privés ne sont pas pris en charge.

En cas de frais mixtes, professionnels et privés (par exemple en matière de véhicules), une règle proportionnelle est appliquée, comme à tous les cadres au même poste.

En matière d'assurance, la Société prend pour les membres du Comité Exécutif le même type de couverture que pour ses cadres supérieurs.

En matière de pensions et de couverture de retraite et décès, les membres du Comité Exécutif se voient accorder des prestations reposant en principe sur les dispositions des plans applicables aux cadres supérieurs dans leur pays de base.

6.6 Stock-options et Unités d'actions de performance

Le plan de rémunération variable à long terme (LTI) de Solvay comprend deux composantes distinctes : un plan de stock-options plain vanilla établi en 1999, d'une part, et un plan d'unité d'actions de performance établi en 2013, d'autre part.

Le programme des Stock-options (« SO ») possède les caractéristiques de base suivantes :

- options attribuées « at the money » ;
- pour une durée de huit ans ;
- les stock-options deviennent exerçables pour la première fois après trois années civiles complètes de restrictions ;
- les stock-options ne sont pas transférables entre vifs ;
- le plan prévoit une clause de *bad leaver*.

Le plan a été établi en 1999 pour offrir un véhicule LTI compétitif conforme aux pratiques belges. Il a pour but d'inciter l'équipe dirigeante de Solvay à œuvrer à la réalisation de rendements solides et durables pour les actionnaires tout en offrant à la Société un solide outil de rétention. Tous les programmes de stock-options établis chaque année depuis 1999 qui ont pris fin à ce jour, ont offert une opportunité de gain aux bénéficiaires, ce qui démontre clairement l'efficacité de ce programme.

Le programme des Unités d'actions de performance (PSU) a été établi en 2013 afin de garantir une meilleure adéquation avec l'évolution des

pratiques du marché, ce qui a permis à Solvay de continuer à attirer et retenir des talents tout en offrant un outil contingent plus performant pour inciter les dirigeants clés à apporter leur contribution aux ambitions de Solvay.

Le PSU possède les caractéristiques de base suivantes :

- le plan est purement basé sur le cash et ne comprend pas le transfert d'actions aux bénéficiaires ;
- il prévoit les deux objectifs de rendement suivants – 50 % basé sur l'objectif de REBITDA, aligné à la feuille de route Solvay, et 50 % basé sur l'objectif de CFROI ;
- condition d'emploi jusqu'à la réalisation des objectifs de rendement ;
- paiements en numéraire basés sur la valeur des actions Solvay à la date butoir.

En 2014, le Conseil d'Administration a attribué, sur proposition du Comité des Rémunérations, des stock-options à quelque 70 cadres supérieurs du Groupe. Le prix d'exercice s'élève à 107,61 euros par option, avec une période d'acquisition de trois ans. Il a été attribué aux membres du Comité Exécutif un total de 84 535 options en 2014, contre 97 490 en 2013.

En supplément des stock-options, le Conseil d'Administration a attribué des unités d'actions de performance (PSU) à quelque 450 dirigeants du Groupe, prévoyant un paiement au terme de trois ans sous réserve de la réalisation des objectifs de performance prédéfinis (REBITDA et CFROI). Un total de 18 080 unités d'actions de performance a été attribué à l'ensemble des membres du Comité Exécutif en 2014.

STOCK-OPTIONS ET UNITÉS D' ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF EN 2014

Pays	Nom	Fonction	Nombre de stock-options	Nombre d'unités d'actions de performance
Belgique	Clamadieu, Jean-Pierre	Président du Comité Exécutif	32 990	7 055
Belgique	van Rijckevorsel, Jacques	Membre du Comité Exécutif	10 309	2 205
Belgique	De Cuyper, Vincent	Membre du Comité Exécutif	10 309	2 205
Belgique	Kearns, Roger	Membre du Comité Exécutif	10 309	2 205
Belgique	Hajjar, Karim	Membre du Comité Exécutif	10 309	2 205
Belgique	Juery, Pascal	Membre du Comité Exécutif	10 309	2 205
TOTAL			84 535	18 080

STOCK-OPTIONS DÉTENUES EN 2014 PAR LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Pays	Nom	Stock-options				31/12/2014		
		Détenues au 31/12/2013	Attribuées en février 2014	Exercées en 2014	Arrivées à échéance en 2014	détenues	exerçables	non exerçables
Belgique	Clamadieu, Jean-Pierre	96 444	32 990	0	0	129 434	0	129 434
Belgique	van Rijckevorsel, Jacques (jusqu'au 30/09/2014)	90 726	10 309	42 400	0	58 635	18 600	40 035
Belgique	De Cuyper, Vincent	75 726	10 309	17 000	0	68 535	29 500	39 035
Belgique	Kearns, Roger	80 226	10 309	6 000	0	84 535	47 500	37 035
Belgique	Hajjar, Karim		10 309	0	0	10 309	0	10 309
Belgique	Juery, Pascal	26 726	10 309	0	0	37 035	0	37 035
TOTAL		369 848	84 535	65 400	0	388 483	95 600	292 883

6.7 Dispositions les plus importantes de leur relation contractuelle avec la Société et/ou une société qu'elle contrôle, y compris les dispositions relatives à la rémunération en cas de départ anticipé

Les membres du Comité Exécutif, y compris le Président, ont, dans le cadre de leurs responsabilités, des mandats d'Administrateur dans les filiales du Groupe.

Lorsque ces mandats sont rémunérés, cette rémunération est intégrée dans les montants cités précédemment, que le mandat soit assumé en salarié ou à titre indépendant au sens de la législation locale.

Aucun membre du Comité Exécutif, y compris le Président, ne bénéficiera d'une indemnité de départ liée à l'exercice de son mandat. En cas de cessation anticipée de l'exercice de leur fonction, seul le système légal est d'application.

Le contrat de M. Jean-Pierre Clamadieu contient une clause de non-concurrence d'une durée de 24 mois, la rémunération prévue ne pouvant excéder 12 mois de salaire.

Le 30 septembre 2014, M. Jacques van Rijckevorsel a quitté le Comité Exécutif sans indemnité de départ.

Les contrats des membres du Comité Exécutif ne comportent pas de clause prévoyant un droit de recouvrement de la rémunération variable en cas d'information financière erronée.

7 Rôle de coordination des Présidents entre le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif

Le Président du Conseil d'Administration et le Président du Comité Exécutif travaillent de concert, grâce à un dialogue constructif et des échanges fréquents, pour harmoniser les travaux respectifs du Conseil d'Administration (y compris ses Comités) et du Comité Exécutif.

À cet effet, les mesures suivantes ont été mises en place :

- les deux Présidents se rencontrent aussi souvent que nécessaire sur les sujets d'intérêt commun au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif ;
- le Président du Conseil d'Administration et le Comité Exécutif se rencontrent tous les mois pour aborder la question du reporting financier ;
- le Président du Conseil d'Administration a accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- le Président du Comité Exécutif est aussi membre du Conseil d'Administration et y présente les propositions du Comité Exécutif.

8 Principales caractéristiques des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne

Le groupe Solvay a instauré un système de contrôle interne visant à fournir une assurance raisonnable en termes de (i) conformité aux lois et règlements en vigueur, (ii) mise en œuvre des politiques et objectifs fixés par la Direction Générale, (iii) fiabilité des informations financières et non financières et (iv) efficacité des processus internes, en particulier ceux contribuant à la protection de ses actifs.

Un niveau d'assurance raisonnable signifie un niveau élevé mais pas absolu : tout système de contrôle interne a ses limites liées aux erreurs humaines, aux mauvaises décisions ou aux choix effectués en termes de coût/avantage du contrôle.

Ce système s'articule autour des cinq composantes suivantes : l'environnement de contrôle, le processus d'évaluation des risques, les activités de contrôle, les informations et la communication, et le suivi du contrôle interne.

Pour améliorer ultérieurement l'efficacité de la gestion des risques, qui prévoit la mise en œuvre et le suivi adéquat du contrôle interne par l'audit interne, le Groupe a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2014, de réunir les équipes dédiées sous la direction du Responsable de l'audit interne, la gestion du contrôle interne et des risques.

8.1 L'environnement de contrôle

L'environnement de contrôle est le fondement du système de contrôle interne, du fait qu'il favorise la prise de conscience et le comportement éthique de tous les collaborateurs. Il est composé de divers éléments qui établissent une structure claire de principes, de règles, de rôles et de responsabilités, tout en montrant l'engagement de la Direction Générale.

Le **Management Book** explique l'organisation et la gouvernance du Groupe : les rôles et les responsabilités du Comité Exécutif (Comex), les Global Business Units et les Fonctions sont définies, ainsi que leur périmètre. Il établit également un cadre de gestion transposé dans les Modèles de gestion et le personnel de l'entreprise, incluant la responsabilité et la transparence. Enfin, il contient 25 « lignes rouges » qui gèrent les risques clés du Groupe. Ces règles sont obligatoires pour tous les collaborateurs.

Le **Code de Conduite** commence avec un message du CEO et met en évidence les principes qui doivent guider les collaborateurs dans leurs activités quotidiennes. Il se base sur une longue tradition de valeurs profondément ancrées dans la culture de la Société. Concernant le rapport financier, le Code dispose que les collaborateurs doivent garantir sa précision et sa conformité aux lois et réglementations en vigueur. La Section 10 du présent rapport fournit de plus amples informations sur le Code de Conduite et sur sa promotion et mise en œuvre par le Département Juridique et conformité.

Un **service d'assistance téléphonique en matière d'éthique (Ethics Helpline)**, géré par une tierce partie, est progressivement mis à disposition des employés afin de leur permettre de signaler toute violation potentielle du Code de Conduite, s'ils ne peuvent pas passer par leurs supérieurs hiérarchiques ou par le dispositif de suivi de la conformité, ou s'ils souhaitent effectuer le signalement de manière anonyme.

Le **Guide du Rapport Financier** explique de quelle manière les différentes règles IFRS doivent être appliquées au sein du Groupe.

Tous ces documents sont accessibles sur l'intranet du Groupe et des sessions de formations régulières sur le Code de Conduite sont proposées à tous les collaborateurs.

Des processus standardisés des Ressources Humaines sont en place pour favoriser le développement, la formation et l'évaluation du

personnel. Les descriptions des postes clés sont structurées par catégorie professionnelle : la Finance possède son propre référentiel de descriptions, couvrant les postes clés, ce qui permet d'assurer la disponibilité au moment voulu, la conformité et la qualité du rapport financier.

8.2 Le processus d'évaluation des risques

La prise de risques calculés dans le respect des lois, des réglementations et du Code de Conduite est inhérente au développement des affaires et des activités industrielles du groupe Solvay. La politique de gestion des risques (ERM) de Solvay est décrite dans le Management Book : cette politique prévoit que le Groupe identifie, quantifie, évalue et gère tous les risques et opportunités potentiellement significatifs pour l'activité en appliquant une gestion systématique des risques intégrée aux décisions et actions stratégiques et commerciales. La Gestion du risque d'entreprise est perçue comme un outil de gestion essentiel, qui contribue à la prise des décisions nécessaires à la réalisation des objectifs à court, moyen et long terme de la Société.

Le Comex approuve les politiques et les processus de gestion des risques adoptés au sein du Groupe. Le Département d'audit interne et de gestion des risques (IA/RM) est chargé d'établir un système global et cohérent de gestion des risques au sein du Groupe.

Le processus de gestion des risques considère les objectifs stratégiques de l'organisation et comprend les phases suivantes :

- analyse des risques (identification et évaluation) ;
- décision sur la façon de gérer les risques critiques ;
- mise en œuvre des actions de gestion des risques ;
- suivi de ces actions.

L'effort de gestion des risques de l'entreprise s'appuie sur trois axes :

- un exercice annuel de haut en bas qui commence au niveau du Leadership Council et se termine par l'examen et la validation d'une liste de risques par le Comité de Gestion des risques du Groupe (Comex et Responsable des Fonctions RH, industrielle, juridique et Développement Durable). Le Comex reçoit régulièrement un tableau de bord des risques du Groupe permettant d'évaluer les risques du Groupe et de suivre le statut des actions d'atténuation entreprises ;
- un exercice couvrant toutes les GBU et Fonctions, selon une méthode adaptée à leur taille et intégrée dans le processus d'analyse stratégique annuel. Cet exercice mobilise tous les cadres supérieurs de la GBU ou de la Fonction pour identifier et évaluer les risques majeurs pour leur unité. Puis, l'équipe de Direction et le Président de la GBU (ou le Responsable de la Fonction) sont en position d'attribuer la propriété de tous les risques critiques à l'un des dirigeants de la GBU. Il est demandé à toutes les GBU d'effectuer un suivi régulier des mesures d'atténuation ;
- évaluations spécifiques des risques des principaux projets (investissements, acquisitions ou principaux projets des Fonctions).

Par ailleurs, l'approche de la conception de contrôles internes sur les processus majeurs prévoit l'étape d'évaluation des risques, afin de définir les objectifs de contrôle clés à réaliser.

C'est notamment le cas pour les processus conduisant à la production du rapport financier.

De plus amples informations sur les risques sont disponibles dans la section « Gestion des Risques » du présent rapport annuel, notamment à propos des principaux risques auxquels est confronté le Groupe et des actions entreprises afin de les éviter ou de les atténuer.

8.3 Activités de contrôle

Solvay utilise une méthode systématique de conception et de mise en œuvre des activités de contrôle dans les processus les plus significatifs. Les principales responsabilités dans cette méthode sont définies dans le Management Book de Solvay. Le Corporate Process Owner (CPO) est la direction, le Responsable d'une Fonction, le sponsor des processus (et des sous-processus). Le Corporate Process Manager (CPM) est responsable de la définition d'un processus standardisé pour le Groupe. Il doit :

- 1 identifier les risques et les évaluer ;
- 2 définir des procédures et des activités de contrôle de ces risques ;
- 3 diffuser ces contrôles à travers le Groupe.

Le Département audit interne et gestion des risques accompagne les Corporate Process Managers dans leur activité d'identification des principaux risques de processus et dans leurs activités de contrôle en fonction des enjeux inhérents à chaque processus. Il les aide également à établir leur feuille de route de contrôle interne annuelle (indiquant les problèmes et les contrôles prioritaires pour l'année à venir, ainsi que le plan de mise en place). Cette feuille de route est validée chaque année par un Comité Pilote de contrôle interne présidé par le Directeur Financier du Groupe, qui réunit tous les Responsables de Fonction. À chaque niveau du Groupe (Corporate, plate-formes de services partagés et GBU) la direction gérant les différents processus est responsable de l'exécution des contrôles.

Concernant les contrôles des données financières, ceux-ci sont mis en œuvre tout au long du processus enregistrement/rapport : les éléments financiers sont consolidés chaque mois et analysés à chaque niveau de responsabilité de la Société (par exemple, Solvay Business Services, le Directeur financier de l'entité, la Fonction Comptabilité et Reporting Groupe et le Comité Exécutif) et de différentes manières, par exemple, par des variances, par des contrôles de plausibilité et de cohérence, par l'analyse de ratios ou encore par référence aux projections établies.

Les résultats sont également validés trimestriellement par le Comité d'Audit en tenant compte des travaux effectués par l'Auditeur Externe.

Les systèmes d'informations pour l'ensemble du Groupe sont gérés par les Services Commerciaux de Solvay. La plupart des activités du Groupe sont soutenues par un petit nombre de systèmes ERP intégrés. La consolidation financière est soutenue par un outil dédié.

Les contrôles généraux sur les systèmes d'information couvrent les aspects relatifs à la sécurité, en vue de garantir la protection des données, et les aspects relatifs à la qualité, en vue de garantir la meilleure adéquation des solutions (gestion des modifications et des projets) et des services (gestion des activités IS) aux besoins des utilisateurs.

8.4 Informations et communication

La communication entre la haute direction et tous les employés est favorisée par un certain nombre d'outils, comme l'Intranet du Groupe ou les lettres d'information électroniques ou encore les présentations directes des membres du Comex aux différentes équipes réparties dans le monde.

Outre l'analyse mensuelle du reporting effectuée par le Controlling du Groupe, le Comex effectue chaque trimestre une analyse approfondie de la situation de la GBU, par le biais des compte-rendus sur les prévisions d'activités.

Concernant la diffusion du rapport financier, Solvay publie ses résultats trimestriels. Avant chaque clôture trimestrielle, le Département comptabilité et reporting Groupe transmet des instructions détaillées à tous les partenaires concernés.

La publication des résultats fait l'objet de différents contrôles et validations avant publication :

- elle est établie sous la supervision et le contrôle du Comité Exécutif ;
- le Comité d'Audit la valide ; en particulier, il veille à ce que les principes comptables IFRS soient respectés et à ce que les résultats donnent une image juste et pertinente des activités du Groupe ;
- le Conseil d'Administration l'approuve.

Le Comité d'Audit est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Il supervise le travail du Group Service Audit Interne en matière de suivi financier, opérationnel et de la conformité. En particulier, il est informé sur le périmètre, les programmes et les résultats de l'audit interne ; il œuvre et reçoit l'assurance que les recommandations d'audit sont correctement mises en œuvre. La mission du Comité d'Audit est décrite en détails à l'annexe 1 de la présente Déclaration de gouvernance d'entreprise.

8.5 Suivi du contrôle interne

Le Comité d'Audit est chargé du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne. Il supervise le travail du Group Service Audit Interne en matière de suivi financier, opérationnel et de la conformité. En particulier, il vérifie le périmètre, les programmes et les résultats de l'audit interne et s'assure que les recommandations d'audit sont correctement mises en œuvre. La mission du Comité d'Audit est décrite en détails à l'Annexe 1 de la présente Déclaration de gouvernance d'entreprise.

L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil dont le but est d'apporter de la valeur ajoutée et d'améliorer les activités du Groupe. Il permet au Groupe d'accomplir ses objectifs à travers une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des risques et des processus de contrôle et de gouvernance.

Les missions d'audit interne sont planifiées et définies au niveau de leur contenu sur la base d'une analyse des risques ; les diligences se concentrent sur les domaines perçus comme les plus risqués. Toutes les entités consolidées du Groupe sont examinées par l'audit interne au moins tous les trois ans.

Les recommandations de l'audit interne sont mises en œuvre par la direction.

D'autres entités réalisent des activités de même ordre dans des domaines très spécifiques. Par exemple :

- le Département Hygiène Sécurité et Environnement réalise des audits en matière de santé, de sécurité et d'environnement ;
- le Département conformité et gestion des risques de Solvay Business Services réalise ses missions d'audit, en collaboration avec l'audit interne ;
- le Département Éthique et conformité effectue des enquêtes en cas d'infraction potentielle au Code de Conduite.

9 Audit externe

Le contrôle de la situation financière de la Société, de ses états financiers et de leur conformité avec le Code belge des Sociétés et les statuts, celui des opérations à constater dans les états financiers, est confié à un ou plusieurs commissaires désignés par l'Assemblée Générale des actionnaires parmi les membres, personnes physiques ou morales, de l'Institut belge des Réviseurs d'Entreprises.

La mission et les pouvoirs du ou des commissaire(s) sont ceux qui leur sont reconnus par la loi.

L'Assemblée Générale détermine le nombre de commissaires et fixe leurs honoraires conformément à la loi. Les commissaires ont, en outre, droit au remboursement de leurs frais de déplacement pour le contrôle des sites industriels et des locaux administratifs de la Société.

L'Assemblée Générale peut aussi désigner un ou plusieurs commissaire(s) suppléant(s). Les commissaires sont nommés pour un mandat de trois

ans renouvelable. Ils ne peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale que pour des motifs valables.

Le mandat de commissaire de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL a été reconduit par l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 pour trois ans.

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCR est représenté par M. Eric Nys. M. Frank Verhaegen a été désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 comme commissaire suppléant de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL pour la même durée.

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 1146 300 euros. Ils incluent la vérification des comptes statutaires de Solvay SA et de la consolidation du Groupe.

Deloitte a reçu 203 000 euros d'honoraires supplémentaires en 2014.

10 Code de Conduite

Le Code de Conduite de Solvay définit le cadre dans lequel Solvay exerce son activité et interagit avec ses partenaires dans le respect de l'éthique et de la conformité. Il repose sur une forte tradition de valeurs historiquement enracinées dans la culture du Groupe. Ce Code s'applique à chaque employé de Solvay, partout où le Groupe opère et mène ses affaires.

Le Code de Conduite de Solvay fournit des orientations générales à tous les employés du Groupe sur la façon de se comporter sur leur lieu de travail, dans les activités de Solvay et lorsqu'ils représentent Solvay vis-à-vis de leur entourage. Ce document n'étant pas exhaustif, il ne prévoit pas toutes les situations auxquelles peuvent être confrontés les employés dans leur quotidien professionnel. En revanche, il souligne les principes qui permettent de les guider et qui constituent la base des politiques du Groupe.

Le Code de Conduite s'inscrit dans les efforts constants du Groupe pour maintenir et renforcer la confiance, à la fois entre tous ses employés et entre le Groupe et ses partenaires, y compris ses employés, leurs représentants, les actionnaires, les clients et fournisseurs, les agences gouvernementales ou toutes autres tierces parties.

Pour obtenir l'implication la plus large de tous ses employés dans la mise en œuvre du Code, le Groupe continuera de promouvoir un dialogue social riche et équilibré entre la direction et les partenaires sociaux.

Le groupe Solvay prend différentes mesures pour garantir l'application du Code, notamment des programmes de formation ciblés et des sanctions en cas de violation.

La Fonction Juridique et Conformité, placée sous l'autorité du Directeur Général Juridique du Groupe, contribue à la culture de la conformité. Le Département éthique et conformité a plus particulièrement comme objectif de renforcer une culture basée sur l'éthique et sur la conformité aux valeurs de Solvay et à son Code de Conduite.

Des responsables de la conformité (*Compliance Officers*) ont été désignés dans les quatre régions où le Groupe opère. Ils sont aidés par un réseau de collaborateurs expérimentés qui ont pour mission, outre leurs autres attributions, de soutenir les activités menées en la matière.

Le Groupe encourage ses employés à aborder toute difficulté ou question éventuelle quant à l'application du Code de Conduite avec des supérieurs ou d'autres interlocuteurs identifiés (*Compliance Officers*, juristes, Ressources Humaines).

Le Groupe propose également, à l'échelle mondiale, un service externe d'assistance téléphonique (*Ethics Helpline*) pour que chacun puisse faire part de ses difficultés éventuelles ou poser des questions, avec la garantie d'une parfaite confidentialité et parfois de manière anonyme. Ce service est géré en conformité avec les lois applicables et en particulier avec les lois régissant la protection des données.

Dans les coentreprises, les représentants au Conseil d'Administration s'efforcent de faire adopter des règles qui sont en ligne avec le Code de Conduite du Groupe.

11 Prévention du délit d'initié

Le Groupe a mis en place une politique en matière de prévention du délit d'initié ainsi qu'un guide contenant des règles strictes en matière de confidentialité et de non-usage d'« informations privilégiées » tant pour les initiés réguliers que pour les initiés occasionnels. Cette politique et ce guide ont été largement diffusés au sein du Groupe.

L'interprétation et le contrôle du respect de ces règles sont confiés à un Comité de Transparence composé du Secrétaire Général du Groupe (Président), qui est également Directeur Général de la Communication, du Directeur Financier, du Directeur Général Juridique Groupe et du Directeur Général Ressources Humaines Groupe. En particulier, ce Comité conseille le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif ainsi que tout employé qui serait confronté à une situation difficile.

Cette politique est appliquée aussi bien par le Comité Exécutif que par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en conformité avec la loi belge du 2 août 2002, les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sein du Groupe et les personnes qui leur sont étroitement liées à savoir :

- les membres du Conseil d'Administration de Solvay SA ;
- les membres du Comité Exécutif ;
- le Secrétaire Général ;
- le Directeur Ressources Humaines Groupe ; et
- le Directeur Général Juridique Groupe ;

ont été informées de l'obligation qui leur incombe de faire une déclaration à l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers (FSMA) de toute opération de leur part concernant des actions Solvay ; cette obligation leur est régulièrement rappelée.

12 Organisation interne du groupe Solvay

L'organisation interne du groupe Solvay est décrite en page 32 du présent rapport annuel.

13 Relations avec les actionnaires et les investisseurs

13.1 Performance de l'action Solvay

Les actions Solvay sont à la fois cotées sur Euronext Bruxelles – cotation primaire – et, depuis janvier 2012, sur Euronext Paris, sous le code mnémonique unique SOLB. Par ailleurs, Solvay a rejoint l'indice CAC 40 le 21 septembre 2012. Ces événements reflètent tous deux la longue histoire du Groupe en France ainsi que son poids économique.

Au 31 décembre 2014, le cours de l'action Solvay s'élevait à 112,4 euros, contre 115,0 euros fin 2013. En 2014, le cours moyen s'élevait à 114,91 euros et le cours le plus élevé était de 129,15 euros (22 juillet 2014).

Le volume moyen des opérations quotidiennes tel que renseigné par Euronext s'est élevé à 193 011 titres en 2014, contre 213 337 titres en 2013.

13.2 Communication financière active

Tout au long de l'exercice, l'équipe Relations Investisseurs s'est efforcée, le plus efficacement possible et en temps opportun, de communiquer et de présenter les faits et développements pertinents concernant Solvay, tant au plan financier que stratégique, aux divers groupes d'investisseurs, analystes financiers et de crédit ainsi qu'aux autres parties prenantes du monde entier. À cette fin, durant l'année, l'équipe Relations Investisseurs a entretenu des contacts réguliers avec les analystes financiers, les investisseurs institutionnels et individuels, notamment via des mises à jour de faits relatifs aux tendances financières et stratégiques et l'organisation de présentations spécifiques, de visites et de *roadshows*.

Le Groupe veille tout particulièrement à ce que tous ses actionnaires reçoivent un traitement équitable.

La politique du Groupe en matière de communication consiste à diffuser, dès que raisonnablement possible, les informations d'intérêt significatif pour le marché sous la forme de communiqués de presse et/ou de conférences de presse, ainsi que de présentations publiques disponibles sur le site Internet institutionnel du Groupe.

Solvay SA

Relations Investisseurs
Rue de Ransbeek, 310
B-1120 Bruxelles (Belgique)
e-mail : investor.relations@solvay.com
Internet : www.solvay.com

13.3 Investisseurs individuels

Le Groupe entretient, depuis de nombreuses années, des relations très étroites avec les investisseurs individuels, au travers de la participation à des salons et conférences ou de la communication d'informations régulières sur la vie du Groupe (communiqués de presse, rapport annuel, etc.) sur demande.

En 2014, le groupe Solvay a poursuivi activement ses rencontres avec des investisseurs individuels. À titre d'exemples :

- en janvier 2014, Solvay a rencontré les membres d'Investas, une association d'investisseurs individuels au Luxembourg ;
- en avril 2014, Solvay a participé à un salon organisé à Anvers par la fédération néerlandaise des clubs d'investissements et des investisseurs, VFB (Vlaamse Federatie van Beleggingsclubs en Beleggers) et auquel assistent, chaque année, plus de 1 000 investisseurs individuels. À cette occasion, le Directeur Financier de Solvay a fait une présentation du Groupe en présence d'environ 400 investisseurs individuels ;
- en novembre 2014, Solvay a organisé une visite de trois laboratoires sur son site de Bruxelles pour 50 actionnaires individuels. Le programme de cette visite prévoyait également une présentation du Groupe par le Directeur Financier de Solvay ainsi qu'une présentation de la Recherche & Innovation de Solvay par le Directeur du Département recherche avancée & innovation technologique.

Par ailleurs, le Groupe a mis en œuvre une campagne de communication institutionnelle incluant des messages sur ses performances financières sur des sites Internet financiers en Belgique et en France.

Enfin, Solvay a lancé un bulletin d'information en ligne dénommé « SOLVAY EN ACTION » disponible en Français, en Néerlandais et en Anglais, qui diffuse des informations financières trimestrielles clés ainsi que des récits, des vidéos et des images décrivant l'évolution du Groupe à travers ses principaux leviers stratégiques. SOLVAY EN ACTION s'adresse en premier lieu au Club des Actionnaires de Solvay mais l'intégralité de son contenu est disponible dans la section *Investors* du site www.solvay.com. Depuis le lancement de SOLVAY EN ACTION en septembre 2014, les membres du Club des Actionnaires ont quasiment triplé.

13.4 Roadshows et rencontres avec les institutionnels

Des *roadshows* et des rencontres avec les dirigeants du Groupe sont organisés régulièrement pour les professionnels internationaux de la finance (analystes, gestionnaires de portefeuille, presse, etc.). Solvay entretient également un dialogue actif sur sa politique de Développement Durable et ses paramètres en la matière, et multiplie les opportunités d'interactions avec les investisseurs soucieux des valeurs liées à la responsabilité sociale d'entreprise.

En 2014, plus de 800 contacts au total ont été établis lors de rencontres et d'événements organisés en Europe (Bruxelles, Londres, Paris, Francfort, Genève, Zurich, Édimbourg, Dublin, Amsterdam, Luxembourg, Stockholm, Copenhague, Helsinki, etc.), ainsi qu'aux États-Unis et en Asie.

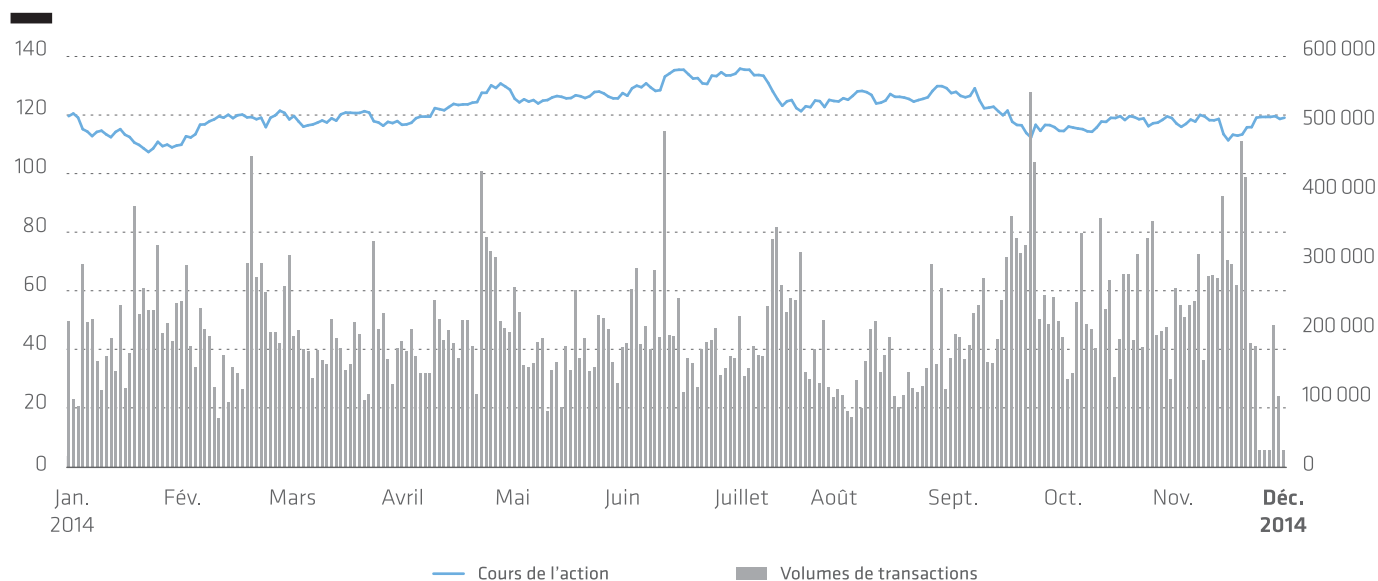
Par ailleurs, des conférences téléphoniques avec la direction sont systématiquement organisées chaque trimestre pour commenter les résultats du Groupe.

13.5 Un site Internet dédié

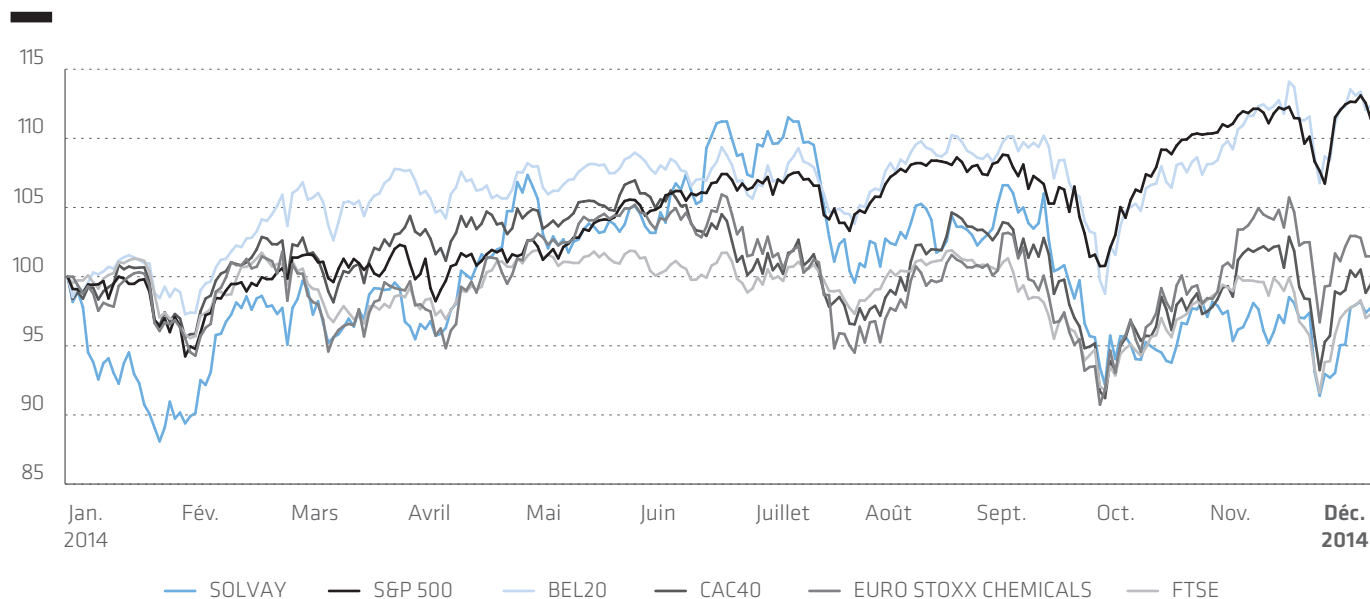
Des pages Internet dédiées aux actionnaires et investisseurs – www.solvay.com/en/investors – mettent à la disposition de ces derniers les informations publiques financières et stratégiques du Groupe les plus récentes. Le site, constamment amélioré, offre une grande variété et richesse de services. Par ailleurs, il est désormais disponible en trois langues (anglais, français et néerlandais). Se basant sur une conception adaptée aux besoins, il offre une présentation visuelle optimale, quel que soit le terminal avec lequel on le consulte.

Il donne notamment la liste des analystes spécialisés qui suivent le Groupe. Il offre également la possibilité de rejoindre le Club des Actionnaires afin de recevoir des notifications par courriel dans les trois langues sur l'ordre du jour des réunions, l'Assemblée Générale des actionnaires, les modifications des statuts, les rapports spéciaux du Conseil d'Administration, la publication du rapport annuel, les comptes sociaux de la maison mère, le paiement des dividendes, etc. En 2014, une nouvelle section dédiée à l'information des actionnaires a été créée. Elle réunit SOLVAY EN ACTION, le bulletin d'information mentionné dans la section 13.3 du présent rapport, des informations pratiques concernant l'enregistrement des actions et des réponses aux questions les plus fréquentes.

Cours de l'action Solvay et volumes des opérations entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014



Action Solvay par rapport aux indices entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014



14 Annexe 1 : Missions du Comité d'Audit

1 Membres

Le Comité d'Audit compte au moins quatre membres.

Les membres du Comité d'Audit sont tous des Administrateurs non exécutifs et la majorité au moins sont des Administrateurs indépendants au sens de l'article 526ter C. Soc.

Les membres du Comité d'Audit sont collectivement compétents dans le domaine des activités de la Société, ainsi que dans celui de la gestion financière, du reporting financier, de la comptabilité et de l'audit de par leur formation et l'expérience acquise au cours de leurs fonctions antérieures. L'un d'entre eux au moins, qui est un Administrateur indépendant, a des compétences particulières en matière de comptabilité et d'audit.

2 Invités

Le Comité d'Audit invite les personnes suivantes à faire rapport lors de chacune de ses réunions :

- le Directeur Général Finances ;
- le Responsable Accounting et Reporting;
- le Responsable du Centre de Compétence d'Audit interne, Gestion des Risques et du contrôle interne;
- le commissaire du Groupe.

Le Président du Comité Exécutif de Solvay SA est invité une fois par an pour s'entretenir des grands risques du Groupe.

3 Fréquence des réunions

Le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an, avant les réunions du Conseil d'Administration portant sur l'arrêt des états financiers annuels, semestriels et trimestriels.

Des réunions supplémentaires peuvent être organisées pour débattre de la portée des plans, des opérations de clôtures de fin d'année, des mécanismes de contrôle interne, de la gestion des risques et des coûts d'audit et pour discuter d'autres questions financières importantes.

4 Principaux mandats du Comité d'Audit

- a) Le Comité d'Audit veille à ce que le rapport annuel et les comptes annuels, les états financiers périodiques et toute autre communication financière importante du Groupe respectent les principes comptables généralement acceptés (IFRS pour le Groupe, droit comptable belge pour Solvay SA). Ces documents doivent donner une image juste et pertinente des affaires du Groupe et de la maison-mère et satisfaire à toutes les dispositions statutaires et réglementaires.
- b) Le Comité d'Audit examine régulièrement les stratégies et pratiques comptables appliquées pour préparer les états financiers du Groupe et s'assure de leur conformité aux bonnes pratiques et exigences des normes comptables appropriées.

c) Le Comité d'Audit examine régulièrement la portée de l'audit externe par le commissaire et sa mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe. Le Comité d'Audit examine les recommandations formulées par le commissaire et le rapport remis par celui-ci au Conseil d'Administration.

d) Le Comité d'Audit surveille l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe, et en particulier des contrôles financiers, opérationnels et de conformité, ainsi que de la gestion des risques. Le Comité d'Audit s'assure également que les systèmes de traitement électronique de l'information utilisés pour générer les données financières répondent aux normes requises. Le Comité d'Audit veille à ce que ces systèmes répondent aux exigences statutaires et réglementaires.

e) En matière d'audit interne, le Comité d'Audit vérifie la portée/les programmes/les résultats du travail du Département d'audit interne et veille à ce que l'audit interne dispose des ressources adéquates. Le Comité d'Audit s'assure que le suivi des recommandations de l'audit interne est bien réalisé.

f) Le Comité d'Audit vérifie et surveille l'indépendance du commissaire en particulier pour les services complémentaires qui lui seraient demandés en dehors de sa mission légale. A cet égard, c'est le Comité d'Audit qui propose le commissaire au Conseil d'Administration lequel transmettra la candidature pour approbation et nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire (y compris la rémunération). De plus, en concertation avec le Président du Comité Exécutif et le Directeur Général Finances, le Comité d'Audit participe au choix du responsable du Centre de Compétence d'Audit interne.

g) Le Comité d'Audit se penche sur les domaines à risque susceptibles d'avoir une influence matérielle sur la situation financière du Groupe. Ces risques incluent, par exemple, le risque de change, les litiges juridiques importants, les questions environnementales, les questions liées à la responsabilité des produits, etc. Lors de son examen, le Comité d'Audit étudie les procédures en place afin d'identifier ces risques importants et de quantifier leur impact possible sur le Groupe et le fonctionnement des systèmes de contrôle.

5 Procès-verbaux

Comme il constitue un Comité du Conseil d'Administration du Groupe, le Comité d'Audit rédige un procès-verbal de chacune de ses réunions, qu'il soumet au Conseil d'Administration.

15 Annexe 2 : Politique de rémunération des Directeurs Généraux

En 2012, le Groupe a revu sa Politique de Rémunération dans le but de :

- renforcer le lien entre la rémunération variable et la performance individuelle et collective ;
- mieux aligner la rémunération variable sur les pratiques de marché.

Solvay évalue les pratiques de la concurrence en prenant pour référence une sélection d'entreprises européennes, actives dans les secteurs chimique et industriel, d'envergure internationale et dont le chiffre d'affaires annuel et les effectifs sont relativement proches des siens. La composition de ce groupe est revue régulièrement pour s'assurer qu'il continue à refléter l'orientation stratégique de l'entreprise. Il est actuellement composé de seize sociétés multinationales européennes dont le siège social est établi dans six pays européens et actives dans le secteur de la chimie et/ou dans le secteur industriel.

Pour les cadres originaires d'un pays non européen et basés hors d'Europe, les pratiques de leur pays d'origine (idéalement mesurées par rapport au secteur chimique) servent de référence. Les données relatives au marché international sont obtenues auprès des services de consultants internationalement reconnus et spécialisés en matière de rémunération.

L'objectif de Solvay est d'offrir des niveaux de rémunération totale proches de la médiane du marché de référence ciblé pour des performances normales et proches du quartile supérieur du marché en cas de performances collectives et individuelles exceptionnelles.

La rémunération des Directeurs Généraux est composée du salaire de base (réévalué chaque année), de rémunérations variables court terme, de rémunérations variables long terme et d'autres avantages.

La nouvelle politique de rémunération, effective à compter de 2013, s'applique aux membres du Comité Exécutif, aux Directeurs Généraux et aux responsables des GBU importantes.

Politique de rémunération

La politique de rémunération est constituée d'un programme de rémunération variable court terme (STI), prévoyant des primes annuelles liées à la performance du Groupe ainsi qu'une rémunération variable long terme (LTI) liée à la performance globale du Groupe.

Rémunérations variables court terme (STI)

Les rémunérations variables court terme sont en partie liées à la performance du Groupe et en partie liées aux résultats individuels.

La rémunération variable cible varie, selon le niveau du poste occupé, entre 50 % (pour les Directeurs Généraux et les responsables des GBU importantes) et 60 % (pour les membres du Comité Exécutif) du salaire de base. Ce niveau cible se décompose en trois éléments pondérés comme suit :

- 30 % sont liés à la performance individuelle de la personne par rapport à des objectifs prédéfinis et approuvés, pour les membres du Comité Exécutif, par le Conseil d'Administration ;
- 60 % sont liés à la performance réelle réalisée par rapport à des objectifs collectifs prédéfinis annuels de performance économique du Groupe (REBITDA sous contrainte spécifique de cash) ;
- 10 % sont liés à un indicateur de développement durable du Groupe.

La rémunération variable réelle peut varier entre 0 % en cas de mauvaises performances et 200 % de la rémunération cible en cas de performances collectives et individuelles exceptionnelles.

Rémunérations variables long terme (LTI)

Les rémunérations variables long terme reposent sur un mix à 50/50 entre stock-options (SOP) et unités d'actions de performance (PSU).

Concernant les stock-options, le Conseil d'Administration détermine chaque année le volume de stock-options distribuable selon leur juste valeur comptable à la date d'attribution, selon la méthode financière de Monte-Carlo. Le volume total d'options disponible est ensuite attribué aux cadres dirigeants de la Société selon l'importance de leur contribution/position individuelle à la réussite du groupe Solvay.

Concernant les PSU, c'est également le Conseil d'Administration qui détermine le volume distribuable selon la valeur de clôture du titre Solvay à la date d'attribution. Le volume total de PSU disponible est ensuite attribué aux cadres supérieurs de la Société selon leur capacité attendue de contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs Solvay.

Le plan SO est un plan vanilla offrant à chaque bénéficiaire le droit d'acheter des actions Solvay à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur du marché des actions à la date d'attribution. Elles n'ont aucune valeur intrinsèque à ce moment précis et ne généreront un gain potentiel pour les bénéficiaires que si le cours de Bourse augmente. L'attribution est accordée pour une durée de huit ans. L'exercice ne peut pas survenir pendant les trois années civiles qui suivent l'octroi. Les stock-options ne sont pas transférables sauf en cas de décès. Le plan prévoit une clause de *bad leaver*.

Le plan d'unités d'actions de performance prévoit un paiement en cash au terme de trois ans sous réserve d'atteinte d'objectifs de performance préétablis (évolution à long terme du REBITDA et du CFROI sur la base de cette période de trois ans), avec un ajustement de +/-20 % en fonction de la performance réelle par rapport aux objectifs initiaux préétablis. Le versement minimum peut varier entre zéro (si la performance minimum requise ou le « seuil » n'est pas atteint), 80 % si le « seuil » minimum de performance est atteint et jusqu'à 120 % pour une performance dépassant le plafond de performance préétabli.

Le Comité Exécutif (ou le Conseil d'Administration en ce qui concerne les membres du Comité Exécutif) peut, à son entière discrétion, décider/recommander des gratifications individuelles de + ou -50 % par rapport au montant cible de rémunération variable long terme octroyé à un individu afin de récompenser des résultats ou des circonstances spécifiques ou exceptionnelles ou signaler une performance insuffisante, tout en respectant la répartition à 50/50 entre stock-options et unités d'actions de performance.

Chaque programme annuel de rémunération variable long terme est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Le Comité Exécutif (ou le Conseil d'Administration en ce qui concerne les membres du Comité Exécutif) peut, à sa seule discrétion, évaluer l'atteinte des objectifs et le Comité Exécutif (ou le Conseil d'Administration en ce qui concerne les membres du Comité Exécutif) peut également réévaluer les objectifs à atteindre en cas d'évolution significative du périmètre ou de toute autre circonstance imprévue.

Autres avantages

Les Directeurs Généraux se voient accorder des prestations de retraite, de décès et d'invalidité reposant, en principe, sur les dispositions des régimes applicables dans leur pays d'origine. D'autres avantages, tels que soins médicaux, véhicules de société ou indemnités pour usage de véhicule personnel, sont également proposés selon les règles applicables dans le pays d'accueil. La nature et l'importance de ces autres avantages sont largement conformes à la moyenne des pratiques du marché.

Rémunérations variables à court terme et long terme applicables à compter de 2014

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES À COURT TERME – STI

Comex			
Objectif STI En % du salaire de base	Divisé en trois composantes		
	Performance individuelle	Performance du Groupe	Indicateur de développement durable
60 %	30 %	60 %	10 %

Autres Directeurs Généraux et responsables de grandes GBU			
Objectif STI En % du salaire de base	Divisé en trois composantes		
	Performance individuelle	Performance du Groupe	Indicateur de développement durable
50 %	30 %	60 %	10 %

La rémunération STI réelle peut varier entre 0 % et 200 % en fonction du niveau de performance individuelle ou du Groupe.

RÉMUNÉRATIONS VARIABLES À LONG TERME – LTI

Comex	
Unités d'actions de performance	Attribution cible
	250 000 euros

Autres Directeurs Généraux et responsables de grandes GBU	
Unités d'actions de performance	Attribution cible
	200 000 euros

Le nombre correspondant d'unités d'actions de performance est déterminé à la date d'attribution, sur la base de la juste valeur des unités d'actions de performance.

Entre 0 % et 120 % du nombre d'unités d'actions de performance en fonction du niveau réel atteint sur une période de trois ans des objectifs – de performance du Groupe prédéterminés.

Comex	
Stock-options	Attribution cible
	250 000 euros

Autres Directeurs Généraux et responsables de grandes GBU	
Stock-options	Attribution cible
	200 000 euros

Le nombre correspondant de stock-options est déterminé à la date d'attribution, sur la base de la juste valeur comptable de marché des stock-options.

- Chaque programme de rémunération variable à long terme est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'Administration.
- Le Conseil d'Administration peut décider de gratifications individuelles de +/-50 % de l'objectif afin de récompenser des résultats ou des circonstances spécifiques ou signaler une performance insuffisante, tout en respectant la répartition à 50/50 entre stock-options et unités d'actions de performance.

Notes

- 1) À l'exclusion de M. Clamadiou dont la rémunération est régie par des accords particuliers.
- 2) Le Conseil d'Administration évalue la réalisation des objectifs et peut également réévaluer ces objectifs en cas de changements significatifs du périmètre ou de toutes autres circonstances imprévues.

GESTION DES RISQUES

Le risque est la possibilité que puisse survenir un événement ayant un impact négatif sur les personnes, l'environnement, les actifs, la réputation ou les objectifs stratégiques du Groupe, et notamment qu'il se traduise par des opportunités manquées. La prise de risques calculés dans le respect des lois, des réglementations et des règles internes est inhérente au développement des affaires et des activités industrielles de Solvay.

Le Groupe applique une gestion des risques systématique qui est intégrée à la stratégie, aux décisions d'affaires et aux opérations par le biais de l'approche de gestion des risques d'entreprise (GRE). Dans le cadre de cette approche, Solvay identifie, évalue et gère tous les risques et les opportunités potentiellement importants. La gestion des risques est perçue comme un outil de gestion essentiel qui contribue à prendre les décisions nécessaires à l'atteinte des objectifs à court, moyen et long terme du Groupe. En 2014, le Groupe a publié un tableau de bord des risques qui a été actualisé à deux reprises pour communiquer au Comex les progrès réalisés concernant les mesures d'atténuation pour gérer les risques du Groupe. Par ailleurs, la méthodologie GRE a été revue afin

d'inclure plusieurs améliorations. Ces dernières ont pour but de permettre une meilleure hiérarchisation des risques et une réaction plus ciblée pour chaque GBU ou Fonction. La méthodologie révisée a été mise en pratique en 2014 grâce à plusieurs exercices pilotes (deux GBU et trois projets). Elle sera déployée dans l'ensemble du Groupe en 2015. Le contrôle interne est un aspect de la gestion des risques qui permet de faire face aux risques présents dans les processus les plus importants. Veuillez vous référer à la section 8 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise aux pages 66 et 67 du présent rapport 2014 de Solvay pour une description détaillée du système de contrôle interne du groupe Solvay.

Dans un contexte mondial d'incertitude économique et politique, d'équilibre des forces en évolution, de dynamiques de croissance diverses, de raccourcissement des cycles de marché, de volatilité des prix des matières premières et de l'énergie et de rapidité des avancées technologiques, Solvay estime qu'un contrôle et une gestion efficaces des risques sont primordiaux pour assurer la pérennité et la croissance de l'entreprise.

Description des risques en 10 catégories de risque

Solvay a défini 10 catégories de risque :

- | | |
|---|---|
| 1 Risque stratégique de marché et de croissance | 6 Risque lié aux produits |
| 2 Risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement et à la production | 7 Risque lié aux personnes |
| 3 Risque réglementaire, politique et juridique | 8 Risque environnemental |
| 4 Gouvernance d'entreprise et risques liés aux procédures internes | 9 Risque lié à l'information et aux technologies de l'information (IT) |
| 5 Risque financier | 10 Risque lié à la réputation |

L'objectif du présent rapport est de décrire les principaux risques associés à chaque catégorie et d'indiquer les actions entreprises par le Groupe pour réduire ces risques. L'ordre de présentation de ces catégories de risques ne reflète pas leur degré de gravité ou de probabilité. Les efforts

d'atténuation des risques décrits ne peuvent garantir la non-survenance des risques, mais attestent des efforts déployés par le Groupe en vue de réduire son exposition aux risques de manière préventive.

1 Risque stratégique de marché et de croissance

Le risque stratégique est l'exposition de Solvay aux évolutions sur les marchés ou dans le cadre de son environnement compétitif, ainsi que le risque de prises de mauvaises décisions stratégiques. Les avancées technologiques permettant de développer des produits de substitution ou des procédés de fabrication plus compétitifs, le ralentissement de l'économie, les fluctuations importantes des prix et de la disponibilité de l'énergie et des matières premières, l'échec du lancement d'un nouveau produit, la réduction de la demande sur les marchés principaux du Groupe liée à l'instauration d'une nouvelle législation ou à des agissements de la concurrence, des événements affectant ses principaux clients, de nouveaux entrants sur un marché, une guerre des prix ainsi que des déséquilibres marqués entre l'offre et la demande sur ses marchés sont autant d'exemples de ce type de risque.

Les diverses activités au sein de Solvay génèrent une grande variété de risques, certains d'entre eux étant susceptibles d'affecter le Groupe dans son ensemble. Toutefois, cette diversification contribue à réduire le risque global, dans la mesure où les diverses activités, processus, politiques et structures du Groupe permettent de compenser certains risques entre eux, simplement grâce à un portefeuille équilibré de produits, ses marchés finaux, son empreinte industrielle et sa portée géographique.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

L'impact potentiel des événements préjudiciables est évalué et pris en charge au niveau des GBU et du Groupe et implique plus spécifiquement :

- une analyse systématique et formelle des marchés et des enjeux en matière de commercialisation en lien avec nos projets ;
- le maintien d'un portefeuille équilibré de produits et de la répartition géographique ;
- la diversification de la clientèle sur différents segments de marché ;
- l'adaptation des opérations aux évolutions de l'environnement macro-économique et de marché ;
- une intégration verticale sélective et un approvisionnement diversifié en matières premières et en énergie ;
- une rigueur en matière de politique financière et d'allocation des moyens ;
- une stratégie d'investissement et d'innovation ;
- un suivi permanent de l'avancement des plans de limitation des risques ;
- une planification des activités et des cycles de gestion assortis d'horizons à court et long termes.

Pour Solvay, le développement des ventes est une source importante d'opportunités et de risques. La hausse du chiffre d'affaires en 2014 a été soutenue et le Groupe table sur une croissance pérenne de son chiffre d'affaires dans le cadre de sa planification stratégique, stimulée notamment par un développement sur les marchés de consommation émergents et les régions en plein essor. Ce phénomène crée des opportunités dont Solvay souhaite se saisir en élargissant sa présence dans les zones concernées. En 2014, les travaux de construction ont avancé par rapport aux investissements annoncés dans ses usines de PVFD et de vanilline en Chine, son usine de silice en Pologne, son usine de bicarbonate de sodium en Thaïlande, ses usines d'alcoxylation à Singapour et aux États-Unis, et son usine de peroxyde d'hydrogène en coentreprise en Arabie Saoudite. Les risques économiques associés aux tendances du marché au Brésil ont eu un impact sur les activités dans la région et ont entraîné l'annonce d'une rationalisation des activités de câbles acétate.

La restructuration du portefeuille s'est poursuivie en 2014 avec la réduction des activités cycliques et à faible croissance (cession d'Eco Services et création annoncée d'une coentreprise dans le PVC, Inovyn) et le renforcement des moteurs de croissance (acquisition de Ryton® PPS par Specialty Polymers, Flux Schweiss-und Lötstoffe GmbH par Special Chemicals et Dhaymers par Novecare au Brésil).

La Fonction Recherche & Innovation développe de nouveaux produits, technologies et activités pour répondre à la demande des clients et saisir les opportunités intéressantes dans les marchés en pleine croissance, tels que les matériaux légers, la protection des cultures, l'exploration d'hydrocarbures et les dispositifs intelligents. Pour profiter de ces opportunités, Solvay a ouvert des fleurons de l'innovation à Singapour et en Corée en 2014.

2 Risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement et à la production

Le risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement et à la production dans les unités de production et au cours du transport concerne les risques associés aux matières premières, aux fournisseurs, aux unités de production et de stockage, et enfin, au transport amont-aval. Parmi ces risques figurent les défaillances ou dommages importants des équipements, les catastrophes naturelles, les accidents industriels et de transport, les grèves et les pénuries importantes de matières premières, de services publics ou d'équipements cruciaux.

La répartition géographique des unités de production dans le monde entier permet de réduire l'impact général lié au fait qu'une unité de production soit endommagée ou voie son activité interrompue. Certains produits de spécialité sont toutefois uniquement produits dans une seule usine.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Les principaux risques sont pris en charge par des politiques et des programmes de contrôle dédiés tels que le processus de prévention des sinistres touchant les biens, les procédures de gestion de la sécurité des procédés, les politiques sanitaires et sécuritaires, le processus de qualification et d'évaluation des fournisseurs, les systèmes intégrés d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et de planification des ressources, les PIU (plans d'intervention d'urgence), les procédures de gestion de crise aux niveaux local et Groupe, les plans de continuité des activités (y compris pour les risques pandémiques) et le partage d'expériences pour les responsables de la fabrication et de la chaîne d'approvisionnement.

Solvay souscrit une assurance pour réduire l'impact financier d'événements susceptibles de causer d'importants dommages et de provoquer une interruption de l'approvisionnement. Le programme de prévention des sinistres touchant les biens est mis en œuvre avec l'aide d'un vaste réseau d'ingénieurs spécialisés en gestion des risques désignés par les assurances et se concentrant sur la prévention et la limitation des dommages aux biens et sur la perte de profit suite à un incendie, une explosion, une émanation chimique accidentelle et tout autre imprévu préjudiciable. Ce programme a été renforcé à l'échelle du Groupe depuis janvier 2012. Il prévoit :

- des visites annuelles d'ingénieurs sur tous les sites présentant un scénario pessimiste atteignant 100 millions d'euros ;
- un suivi et une mise à jour de l'avancement des actions d'amélioration des risques convenus pour l'ensemble des sites ;
- des réunions avec les Business Units sur l'amélioration des risques relatifs aux biens et aux pertes d'exploitation ;
- la formulation d'une feuille de route pour améliorer les risques relatifs aux biens et aux pertes d'exploitation dans les usines présentant un scénario pessimiste atteignant 100 millions d'euros ;
- une analyse d'impact sur l'activité (*Business Impact Analysis*) ;
- une formation à la prévention des sinistres à l'attention du personnel des sites industriels.

En 2014, 226 recommandations ont été appliquées ou supprimées (131 concernant des facteurs humains et 95 concernant la protection physique). Par ailleurs, l'usine Solvay de Curitiba (peroxydes) a été certifiée RHP (risques hautement protégés), indiquant qu'il s'agit d'un lieu de travail particulièrement sûr. Ce label montre également que Solvay présente un moindre risque d'accident pouvant avoir des conséquences néfastes pour l'environnement. De fait, les sites RHP présentent huit fois moins de risques de subir des dommages aux biens ou pertes d'exploitation que les sites de la catégorie juste en dessous. Pour les clients, le label RHP fait de Solvay l'un des fournisseurs les plus fiables qu'ils puissent trouver.

Outre les participations qu'il détient dans différentes mines et carrières d'extraction de fluorine, de trona, de calcaire, de sel et de célestite, Solvay réduit le risque d'interruption de son approvisionnement en matières premières (disponibilité, fiabilité et prix) en associant :

- le recours à des contrats flexibles, à moyen et à long terme ;
- la diversification des approvisionnements en matières premières ;
- le développement de partenariats avec des fournisseurs de référence ;
- si possible, l'intégration de fournisseurs principaux dans le programme de prévention des sinistres touchant les biens ;
- la mise en place de processus garants de la conformité de la chaîne d'approvisionnement au programme REACH et/ou au principe de substitution afin de minimiser le risque de rupture d'approvisionnement en matières premières ;
- la mise en œuvre de TfS (*Together for Sustainability*), procédure de référence dans le secteur pour l'évaluation et l'audit des fournisseurs, conforme au cadre du Pacte mondial des Nations Unies.

En ce qui concerne l'approvisionnement en énergie, Solvay n'a cessé de mettre en œuvre, depuis de nombreuses années, des programmes visant à réduire sa consommation énergétique. Si Solvay possède des activités industrielles très consommatrices d'énergie, principalement en Europe (usines de carbonate de sodium synthétique, chlorure de vinyle, polyamides), il est également à la tête d'un panel d'activités industrielles dont la consommation d'énergie représente un pourcentage relativement faible du prix de vente, notamment l'activité polymères fluorés des GBU Specialty Polymers et Novecare. Pour le Groupe, un approvisionnement énergétique sûr et fiable est particulièrement important et, pour s'en assurer, il a pris les initiatives stratégiques suivantes :

- un leadership technologique dans les procédés et les activités industrielles à haute performance, pour minimiser la consommation énergétique ;
- une diversification et une utilisation flexible de divers types et sources d'énergie primaire ;
- une intégration en amont de la production de vapeur et d'électricité (cogénération de gaz, biomasse ou cogénération de combustibles secondaires, etc.) ;
- un examen périodique des conditions régissant les actifs énergétiques et les connections des sites industriels ;
- une stratégie de couverture de l'approvisionnement basée sur des partenariats à long terme et des contrats à moyen et long terme prévoyant, le cas échéant, des mécanismes de protection de couverture des prix ;
- si possible, un accès direct aux marchés énergétiques (terminaux gaziers, réseaux électriques, échanges sur les marchés au comptant et à terme) ;
- des rapports prévisionnels réguliers sur les tendances des prix de l'énergie et des matières premières adressés aux activités pour anticiper des réajustements des prix de vente.

Solvay a créé Energy Services, qui a pour mission d'optimiser la facture énergétique et les émissions de CO₂ pour le Groupe et des tiers. Energy Services optimise l'achat et la consommation d'énergie pour le Groupe et accompagne les GBU dans leur gestion de l'énergie et des émissions de CO₂. Le groupe Solvay s'est engagé à atteindre des objectifs ambitieux de réduction de CO₂.

Un nouveau Code de Conduite des fournisseurs a été testé et sera déployé début 2015. Une nouvelle ligne rouge pour la logistique du transport routier a été mise en place dans l'ensemble du Groupe pour éviter l'utilisation de fournisseurs non autorisés.

3 Risque réglementaire, politique et juridique

Le risque réglementaire relève de l'exposition de Solvay à des évolutions tant législatives que réglementaires. Entrent dans cette catégorie des événements tels que la régulation publique des prix, l'imposition, les politiques tarifaires ou les nouvelles réglementations interdisant un produit, ou imposant des restrictions en matière de fabrication, de commercialisation et d'utilisation rendant sa production injustifiable. Solvay pourrait se retrouver exposé à d'importantes hausses des coûts ou à des interruptions d'activité en répercussion de nouvelles lois ou réglementations, ou encore d'une interprétation ou d'une application plus stricte des textes existants par les tribunaux ou les autorités.

Solvay doit obtenir et conserver les autorisations réglementaires pour faire fonctionner ses moyens de production et vendre ses produits. Compte tenu de l'implantation internationale du Groupe, ces autorisations réglementaires émanent d'autorités ou d'agences établies dans de nombreux pays. Le retrait d'une autorisation obtenue antérieurement ou le fait de ne pas obtenir une autorisation peut avoir un effet préjudiciable sur la continuité des activités du Groupe et sur ses résultats opérationnels.

Pour l'Europe en particulier, toutes les substances fabriquées ou employées dans les activités de Solvay requièrent un enregistrement conformément à la réglementation REACH et, par conséquent, un respect des échéances imposées par cette réglementation, le tout en marge des autres prescriptions préexistantes. À la deuxième échéance pour l'enregistrement REACH, fixée au 1^{er} juin 2013, 175 dossiers avaient été enregistrés avec succès auprès de l'ECHA (European Chemicals Agency – Agence européenne des produits chimiques), dont 59 en 2012 et 116 en 2013. La prochaine échéance pour l'enregistrement REACH est fixée au 31 mai 2018.

Le risque politique est l'exposition de Solvay à des circonstances au cours desquelles l'autorité publique ne s'exerce plus normalement. Ce risque peut résulter d'une crise sociale, d'une instabilité politique, d'une guerre civile, d'une nationalisation ou d'actes de terrorisme dans des pays où le Groupe opère ou vend des produits – entraînant des retards ou des pertes dans les livraisons de produits ou l'indisponibilité de certaines matières premières, des services publics, de la logistique ou des moyens de transport.

Le risque juridique est l'exposition du Groupe aux procédures judiciaires et administratives existantes et potentielles. Par le simple fait d'exercer des activités commerciales, Solvay s'expose à des conflits et à des litiges. Ceux-ci peuvent déboucher sur des résultats défavorables (voir note sur les litiges importants ci-après). Dans l'exercice normal de ses activités, le Groupe est ou peut être partie dans des procédures judiciaires ou administratives. Voir page 85 pour un aperçu des procédures judiciaires en instance impliquant le Groupe et considérées comme présentant des risques potentiellement majeurs. Le Groupe est particulièrement exposé au risque juridique dans les domaines de la responsabilité liée aux produits, des obligations contractuelles, des lois antitrust, des violations de brevets, des évaluations fiscales et des questions environnementales.

L'activité du Groupe repose sur la maîtrise de ses technologies-clés et sur sa capacité à innover. La remise en cause, par des tiers, du droit de Solvay d'utiliser certaines technologies pourrait avoir une incidence sur ses activités. Par ailleurs, l'insuffisante protection de ses innovations par Solvay pourrait être de nature à limiter son potentiel de développement.

La répartition géographique du Groupe dans le monde entier permet de réduire l'incidence de conséquences réglementaires et politiques défavorables.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Une conception et un contrôle adéquats des produits et de leurs processus de production contribuent à gérer les risques réglementaires et juridiques, de même que les dépôts de demandes, en temps opportun, des autorisations nécessaires.

Le risque politique et réglementaire, au sein et en dehors de l'Union européenne, est minimisé par le travail permanent, et les interactions avec les pouvoirs publics, du gouvernement et du Département des Affaires Publiques et via l'ambassade belge locale.

Afin de gérer le risque juridique, Solvay dispose, en interne, de ressources spécialisées en droit, propriété intellectuelle et réglementation. Il a également recours à des ressources professionnelles externes supplémentaires, le cas échéant. Par ailleurs, le Groupe constitue des provisions financières adaptées. Conscient des risques juridiques, le Groupe a mis sur pied des formations spécifiques, le partage d'informations, des procédures d'auto-évaluation et des audits internes.

Dans l'industrie chimique, le savoir-faire technologique peut être protégé par les secrets de fabrication qui constituent souvent une bonne alternative à la protection par un brevet. Néanmoins, le cas échéant, Solvay brevète ses nouveaux produits et procédés et s'efforce constamment de protéger ses informations confidentielles ainsi que sa position de leader en matière de savoir-faire technologique pour ses procédés de production. Solvay met en œuvre une politique de protection de ses innovations et de son savoir-faire et prend des précautions particulières pour les protéger, tant dans le choix de ses partenaires en recherche et développement que dans la localisation de ses activités de recherche.

En ce qui concerne les risques politiques, les actions entreprises par Solvay se font dans le cadre d'un partage des risques avec des partenaires locaux ou institutionnels, et d'un suivi des évolutions politiques dans les zones sensibles.

4 Gouvernance d'entreprise et risques liés aux procédures internes

Solvay a adopté le Code belge de Gouvernance d'entreprise de 2009.

En matière de gouvernance d'entreprise, chaque année, Solvay publie un rapport annuel consacré à la mise en œuvre des recommandations de ce Code conformément au principe « appliquer ou expliquer » (*comply or explain*) (disponible sur www.solvay.com).

À l'échelle du Groupe, Solvay dispose d'un Code de Conduite et adopte des politiques et procédures destinées à renforcer sa bonne gouvernance.

Le risque lié aux procédures internes correspond à l'exposition de Solvay au risque de non-respect du Code de Conduite et des politiques et procédures qui le sous-tendent. L'échec de l'intégration d'une société acquise, l'incapacité à mettre en œuvre une bonne gouvernance dans une coentreprise, une implication directe ou non dans des atteintes aux droits de l'Homme, l'incapacité à mettre en œuvre des stratégies en matière de ressources humaines, la perte de certains personnels clés, des erreurs de reporting financier, la corruption et l'échec à appliquer des contrôles internes sont autant d'exemples de ce type de risque.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Solvay dispose d'un dispositif de suivi de la conformité placé sous l'autorité du Directeur Juridique du Groupe pour renforcer une culture basée sur l'éthique et la conformité à l'échelle du Groupe et pour promouvoir et contrôler la conformité avec le droit applicable, le Code de Conduite du Groupe et les politiques et procédures sous-jacentes. Des responsables de la conformité (*Compliance Officers*) ont été désignés dans les quatre régions où le Groupe opère.

Des formations, dispensées par la Fonction Legal & Compliance, sont organisées pour garantir qu'une conduite éthique et respectueuse préside à la façon dont Solvay fait des affaires et pour prévenir des comportements à risque dans certains domaines spécifiques tels que la concurrence ou la corruption. Régulièrement, des campagnes sont organisées pour assurer la formation des nouvelles recrues et maintenir le niveau adéquat de sensibilisation au sein de l'ensemble du Groupe. Le Département Conformité, en collaboration avec l'audit interne, le Département Juridique et d'autres départements ou Fonctions, contrôle la conformité avec les lois en vigueur et le Code de Conduite de Solvay. Toute violation de ce Code entraînera des sanctions en accord avec le règlement intérieur et les lois en vigueur. Le signalement des infractions est encouragé et plusieurs canaux sont proposés aux employés, notamment le recours aux *Compliance Officers*. Les collaborateurs peuvent également poser leurs questions, faire part de leurs préoccupations ou déposer un rapport par le biais de l'assistance téléphonique externe dédiée aux questions d'éthique de Solvay.

Le processus de contrôle interne est appliqué aux processus commerciaux les plus importants. La méthode repose sur les étapes suivantes : (i) analyse du risque tout au long du processus par le responsable dudit processus assisté d'experts du Département Gestion des Risques, (ii) élaboration de contrôles visant à réduire les risques, (iii) déploiement de ces contrôles et (iv) évaluation de l'efficacité desdits contrôles par l'audit interne. Des contrôles internes efficaces réduisent également le risque d'erreurs en matière de reporting financier. Nous vous invitons à consulter les pages 66 et 67 du présent rapport pour une description détaillée du système de contrôle interne du groupe Solvay.

5 Risque financier

Le risque financier correspond à l'exposition de Solvay au risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt, de contrepartie (risque crédit), d'incapacité à financer les engagements de pension, ainsi qu'au risque fiscal, principalement au risque de conformité fiscale et au risque lié aux prix de transfert.

Le risque de liquidité est lié à la capacité de Solvay à servir et à refinancer sa dette (y compris les emprunts émis), ainsi qu'à financer ses activités ; il dépend de sa capacité à générer des liquidités de ses activités et à ne pas surpayer ces acquisitions.

En ce qui concerne le **risque de change**, Solvay y est naturellement exposé en raison de ses activités internationales. Dans sa structure actuelle, le Groupe est principalement exposé au risque euro/dollar US, étant donné que les activités globales du Groupe génèrent un flux positif net en dollar US. De ce fait, une perte de valeur du dollar US génère en règle générale une baisse de revenus pour Solvay. Dans une moindre mesure, le Groupe est également exposé au risque euro/yen japonais et real brésilien/dollar US. Une analyse de sensibilité à ces devises peut être consultée à la Note 37D *Risques de change des états financiers consolidés* aux pages 188 et 189 du présent document.

Le risque de taux d'intérêt est l'exposition de Solvay aux fluctuations des taux d'intérêt.

Solvay est exposé au **risque de contrepartie** dans le cadre de la gestion de ses liquidités et de la gestion du risque de change et de taux d'intérêt, ainsi que dans ses relations commerciales avec les clients.

En ce qui concerne le **risque de sous-financement des engagements de pension**, Solvay est exposé à un certain nombre de régimes à prestations définies. Les fluctuations des taux d'actualisation, des salaires et de la sécurité sociale, de la longévité et de l'équivalence de l'actif et du passif peuvent avoir un impact important sur les obligations liées à ces plans de retraite. Au niveau des régimes capitalisés, les risques liés aux investissements doivent être gérés en tenant compte de l'équilibre risque-rendement. Si les régimes sont sous-financés, Solvay est principalement exposé aux risques d'inflation et de taux d'intérêt. De plus amples renseignements sont fournis à la Note 35A *Provisions pour avantages du personnel* des états financiers consolidés présentés aux pages 174 à 181 du présent document.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Les risques financiers sont analysés, évalués et gérés par la Fonction Finance du Groupe (Trésorerie et Fiscalité). Les efforts en matière de prévention et de limitation des pertes impliquent un certain nombre d'activités telles que :

- le maintien d'une politique de liquidité solide ;
- le maintien d'une couverture de change naturelle ;
- des taux d'intérêts fixes ;
- des régimes de pension hybrides, des régimes de retraite à solde de caisse et des régimes à cotisations définies ;

- des contrôles internes dédiés aux processus de conformité fiscale et visant à documenter des positions fiscales dans les domaines de la trésorerie, de la restructuration de l'entreprise et des activités de fusions-acquisitions ;
- une documentation sur les prix de transfert préparée conformément aux directives de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) ;
- si nécessaire, le recours à une expertise fiscale externe.

Historiquement, le Groupe a la réputation d'avoir un profil financier prudent comme illustré par sa notation BBB+ ⁽¹⁾ (BBB+ pour Standard & Poor's, Baa2 pour Moody's). Son profil de liquidité est solide, principalement grâce à des emprunts obligataires à long terme (pour un total de 2,7 milliards d'euros, dont 500 millions d'euros ayant une première date d'échéance importante en 2018 et 1,2 milliard d'euros de titres hybrides considérés comme des capitaux propres en vertu des IFRS) et à de substantielles réserves de liquidités (trésorerie et lignes de crédit confirmées comprenant deux lignes de crédit syndiquées de, respectivement, 1,5 milliard d'euros et 550 millions d'euros, et une ligne de crédit de 300 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement). En outre, le Groupe a également accès à un programme de Billets de Trésorerie belges pour un montant de 1 milliard d'euros ou, comme alternative, à un programme de papier commercial américain pour 500 millions de dollars. La discipline financière reste conservatrice.

La diversification géographique de la production et des ventes fournit une couverture naturelle du risque de change, étant donné la combinaison qui en résulte entre un flux entrant et une base de dépenses en monnaie locale. En outre, Solvay surveille étroitement le marché des changes et se couvre, dès que cela est nécessaire, sur des durées généralement comprises entre un an et 18 mois. En pratique, Solvay souscrit des contrats à terme et des contrats d'option assurant la valeur (en euro et/ou en dollar US) des flux en devises au cours des mois qui suivent. Le Groupe gère son risque de change sur les créances et les emprunts à l'aide du CICC (la banque interne du Groupe) en Belgique pour toutes les sociétés affiliées du Groupe, dès que nécessaire, afin de s'engager dans ces opérations de couverture, et à l'aide de sociétés financières affiliées locales pour les autres régions.

Dans sa structure actuelle, le Groupe a bloqué la plus grande partie de son endettement net à des taux d'intérêt fixes. Solvay suit de près le marché des taux d'intérêt et s'engage dans des swaps de taux d'intérêt dès que nécessaire.

Solvay gère le risque de contrepartie financière en travaillant avec des institutions bancaires de premier ordre (sélection basée sur les principaux systèmes de notation) et réduit toute concentration de risques en limitant son exposition auprès de chacune de ces banques à un certain seuil fixé en fonction de la notation de crédit de l'institution en question.

En outre, Solvay place des avoirs dans des fonds monétaires bénéficiant d'une notation élevée et investit dans des titres de créances à court terme d'émetteurs souverains à la notation élevée, au moment jugé opportun.

Par ailleurs, le groupe Solvay gère son risque lié aux clients externes et au recouvrement grâce à un solide réseau de gestionnaires de crédit et de percepteurs basés dans les zones et pays où le Groupe opère.

Les processus de gestion et de recouvrement du crédit s'appuient sur un ensemble de procédures détaillées et sont gérés par des Comités de

Crédits à l'échelle du Groupe et des GBU. Au cours des dernières années, ces mesures de limitation des pertes ont conduit à un taux faible record de défauts de paiement des clients.

Solvay a défini des orientations en matière de gouvernance des fonds de pension pour maximiser son influence sur les décisions des fonds de pension nationaux dans les limites autorisées par les lois locales, en particulier pour les décisions ayant trait aux investissements et au financement, au choix des conseillers, aux désignations des mandataires désignés par l'employeur pour les caisses de retraite locales et d'autres décisions portant sur la gestion des coûts.

Le Groupe a minimisé son exposition au risque lié aux régimes à prestations définies en convertissant les régimes actuels en régimes de retraite présentant un profil de risque moindre pour services futurs ou sans les proposer aux nouveaux arrivants. Les plans hybrides, les régimes de retraite à solde de caisse et les régimes à cotisations définies sont des exemples de plans présentant un profil de risque moindre.

Une analyse globale de gestion des actifs-passifs (*Asset Liability Management*, ALM) des régimes de retraite du Groupe représentant plus de 90 % des engagements de pension du Groupe est réalisée périodiquement, la dernière ayant eu lieu en 2012, pour identifier et gérer les risques correspondants sur une base globale.

Solvay souligne l'importance de la conformité fiscale. Il surveille les procédures et systèmes grâce à des revues internes et des audits réalisés par des consultants externes reconnus. Des contrôles internes dédiés aux processus de conformité fiscale sont établis pour limiter l'occurrence de possibles erreurs ou défaillances.

Solvay a établi des politiques et des procédures de prix de transfert visant à répondre aux exigences des autorités. Celles-ci sont en cours de mises à jour.

La documentation des prix de transfert est préparée chaque année pour chaque entité juridique concernée du Groupe, avec l'aide d'experts internes ou externes et dans le respect des exigences de l'OCDE, afin de démontrer que la tarification transversale revêt un caractère de concurrence normale. L'existence et la disponibilité au moment voulu de la documentation sont régulièrement auditées par le Département de l'audit interne. Des spécialistes internes en prix de transfert assistent les entreprises dans la mise en place de prix intra-groupe conformes avec la politique de prix de transfert.

Les efforts en matière de prévention et de limitation des risques de contentieux d'ordre fiscal sont basés sur une analyse approfondie du financement interne des sociétés affiliées, des fusions, acquisitions et désinvestissements, ou des changements organisationnels et opérationnels qui sont proposés, avec l'aide d'experts externes ou de cabinets d'avocats lorsque les montants en jeu l'exigent. Les évolutions au niveau des lois et de la réglementation sont également surveillées afin de s'adapter aux nouvelles situations.

Solvay, à l'instar de toute autre entreprise contribuable, est actuellement confronté à une importante inflation de ses augmentations d'impôts et à l'introduction de nombreuses dispositions fiscales nouvelles. Le Département Fiscalité de Solvay accorde une attention particulière à l'interprétation et à l'application correctes de ces nouvelles règles fiscales afin d'éviter de futurs litiges. Le Département Fiscalité de Solvay accorde également beaucoup d'attention à tout ce qui relève du programme de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices pour s'assurer que ses positions fiscales soient conformes à ses exigences.

(1) À l'heure où nous publions le présent rapport annuel.

6 Risque lié aux produits

Le risque de responsabilité liée aux produits est l'exposition de Solvay aux dommages matériels ou corporels à des tiers ou à leur propriété suite à l'utilisation d'un produit de Solvay, ainsi qu'aux litiges qui s'ensuivent. La responsabilité liée aux produits peut résulter de produits non conformes aux spécifications, d'un usage impropre ou d'effets qui n'auraient pas été identifiés précédemment, d'erreurs dans la fabrication se traduisant par des produits défectueux, la contamination de produits, l'altération de la qualité du produit ou de recommandations inappropriées en termes de santé et de sécurité. Un produit défectueux peut entraîner une exposition au risque de responsabilité pour un dommage matériel ou corporel et éventuellement conduire à un rappel du produit. Le risque de responsabilité liée aux produits est généralement plus élevé pour des produits utilisés dans des applications sanitaires ou alimentaires que pour d'autres types d'applications. Les produits présentant des dangers potentiels majeurs sont vendus aux industriels et pas directement aux consommateurs. Ces ventes de produits sont accompagnées des conditions de sécurité d'utilisation correspondantes.

Le risque lié au développement produit correspond à l'exposition de Solvay à des évolutions défavorables lors du développement de nouveaux produits et technologies ou du déploiement d'un procédé à plus grande échelle.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Solvay contrôle la qualité et la pureté de ses produits fabriqués grâce à des programmes d'assurance qualité et de contrôle qualité, en supervisant les procédés industriels et en mettant en œuvre une gestion globale des données relatives aux compositions.

L'exposition à la responsabilité liée aux produits est minimisée grâce à des programmes de *Product Stewardship* (gestion responsable des produits), programmes qui donnent des informations idoines ainsi qu'une assistance technique aux clients et qui garantissent une bonne compréhension des conditions d'une utilisation et d'un maniement en toute sécurité.

Dans un premier temps, les risques liés aux produits sont identifiés et évalués par des spécialistes internes en *Product Stewardship* (gestion responsable des produits). Solvay définit et gère les risques associés aux

utilisations et aux applications, puis établit les mesures d'atténuation prioritaires concernant les potentiels usages inappropriés par les GBU.

Solvay gère ensuite la préparation de fiches de données de sécurité pleinement conformes aux réglementations, en s'assurant de leur contenu harmonisé grâce à la mise en place d'un système commun à l'ensemble du Groupe. Le contrôle assuré par l'envoi des fiches de données de sécurité permet de confirmer que tout produit commercialisé par Solvay est accompagné d'une fiche conforme, quel que soit le moyen utilisé. Solvay surveille tout écart identifié lors de ces vérifications et gère les défauts d'envoi. Solvay accorde un soin tout particulier à fournir des informations exhaustives et claires sur l'usage auxquels les produits sont destinés ainsi que sur les dangers potentiels, sous la forme de fiches de données de sécurité, d'étiquetages, de déclarations de conformité réglementaire et autres supports. Citons par exemple, les conditions pour une utilisation et un maniement en toute sécurité, le niveau de dangerosité, les mesures d'urgence de premiers secours et les numéros de téléphone d'urgence qui sont disponibles dans la langue des clients du Groupe. Les procédures de rappel de produits, telles que décrites dans les programmes de *Product Stewardship*, les systèmes de gestion et le processus de gestion des soins de santé sont également développées et déployées.

En matière de développement de produits, Solvay consacre d'importantes ressources à la R&I. L'innovation constitue la pierre angulaire de la stratégie du Groupe et Solvay estime d'ailleurs que faire face aux défis que pose le développement de produits constitue bien plus une opportunité qu'un risque pour l'entreprise.

Un processus de gestion de projet précis garantit une utilisation optimale des ressources pour accompagner, au moment opportun, un nouveau produit, du stade de projet à celui de son lancement sur le marché.

Au sein de la Fonction R&I, l'équipe New Business Development gère les investissements du Groupe dans des projets de recherche internes et externes, dans des start-ups et des fonds de capital-risque ; ceci permet à Solvay de rester à l'avant-garde des activités émergentes telles que les énergies renouvelables de substitution et l'Électronique organique. Elle s'appuie également sur un système de partage des risques via des partenariats public-privé ou d'autres formes d'innovation ouverte pour le développement de technologies d'avant-garde.

7 Risque lié aux personnes

Les accidents d'employés ou de tiers sur les sites du Groupe sont généralement liés à des défaillances dans la gestion de la sécurité en matière de risques sur le lieu de travail. Les accidents de personnes incluent les contacts avec des produits chimiques (chauds, corrosifs ou toxiques) qui se déversent à partir de cuves, de pompes ou de tuyauteries, ainsi que les accidents causés par une explosion ou la chute d'objets, les chutes lors de travaux réalisés en hauteur ou lors de l'utilisation d'équipements mécaniques ou mobiles.

Les accidents de prestataires incluent les chutes lors de travaux de construction ou de maintenance en hauteur, l'utilisation d'outils et l'interaction avec des équipements durant des interventions de maintenance, ainsi que les accidents dus au non-respect des procédures de permis de travaux.

Le risque de causer **des blessures aux riverains des sites ou au public** est généralement la conséquence d'accidents majeurs survenus au niveau des procédés sur des sites de production ou lors du transport.

Les maladies professionnelles, y compris les maladies chroniques résultant d'expositions à des risques professionnels, sont, pour la plupart, liées à des expositions passées qui ont des effets sur la santé après une longue période de latence, notamment les maladies liées à l'exposition à l'amiante.

Le risque pandémique peut toucher les employés, ainsi que leurs familles et toute la Société dans son ensemble.

En ce qui concerne **les droits de l'Homme**, les problématiques de Solvay sont essentiellement liées au travail, à la santé et à la sécurité (voir 7 ci-après). Fort de l'expansion de ses opérations dans les pays émergents, Solvay réévalue continuellement son impact en matière de droits de l'Homme.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

La sécurité des personnes est la priorité numéro un dans la gestion des activités de Solvay. Le Groupe possède une longue expérience en matière de bonnes performances sécuritaires. L'intégration et le partage des bonnes pratiques issues des deux entités antérieures, Solvay et Rhodia, ont permis des progrès notables.

Le Comex s'est fixé un objectif ambitieux de un pour le MTAR (accidents du travail induisant un traitement médical par million d'heures de travail) et le Groupe a atteint à la fin 2014 son objectif de réduction drastique de 30 % en deux ans des accidents graves (accidents aux conséquences irréversibles et par contact avec des substances chimiques) ainsi que d'élimination des accidents mortels. Le MTAR a atteint une valeur record de 0,98 à la fin 2014. Ces chiffres attestent d'une amélioration constante de la sécurité ces trois dernières années. Sont pris en compte non seulement les employés dûment enregistrés, mais également les prestataires externes et les travailleurs temporaires. Les résultats en matière de sécurité sont présentés tous les mois au Comité Exécutif et envoyés à chaque GBU.

Pour obtenir ce résultat, le Département Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) a défini un nouveau système de gestion baptisé Solvay Care Management System (SCMS), qui intègre toutes les exigences de Solvay en matière de HSE et qui répond aux normes internationales (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001). Après l'initiative lancée en 2012 dans le domaine de la sécurité, le Solvay Safety Excellence Plan a récemment été lancé pour améliorer la performance dans ce domaine. Il s'articule autour de trois axes : expliquer clairement le degré d'attentes de la direction, personnaliser le plan d'action par le biais de feuilles de route pour chaque site et chaque GBU, et favoriser un état d'esprit orienté vers l'excellence en matière de sécurité. Par conséquent, de nouveaux objectifs quantitatifs améliorés ont été fixés concernant le taux d'accidents induisant un traitement médical et les accidents graves pour les deux prochaines années.

La Fonction HSE Corporate apporte son soutien aux sites et aux GBU grâce au développement et au déploiement en continu de procédures, normes, directives et outils d'entreprise visant à renforcer la sensibilisation à la prévention des accidents. La Fonction Corporate collecte, valide et distribue les retours d'expérience, les bulletins sur les enseignements tirés de scénarios-type d'accidents et de leurs conséquences ainsi que des messages d'alerte accompagnés de règles et recommandations. Par exemple, des règles de sécurité qui peuvent sauver des vies (sur la base des enseignements tirés de la gestion des activités à plus hauts risques HSE) seront mises en œuvre à travers le monde en 2015.

La compréhension et la gestion des facteurs humains et organisationnels sont indispensables à la sécurité et le Groupe établit des programmes de sécurité comportementale pour renforcer la culture de la sécurité des dirigeants, des collaborateurs et des prestataires.

Des recherches internes et externes ainsi que des initiatives universitaires ou inter-entreprises sont contrôlées pour identifier de nouvelles approches sécuritaires (initiatives ICSI – Institut pour une culture de sécurité industrielle, EPSC – Centre européen de sécurité des procédés – ou CEFIC – Conseil européen de l'industrie chimique).

Solvay a mis en place un groupe de travail de préparation à une pandémie mondiale concernant tous les sites et toutes les activités ; celui-ci s'appuie sur un réseau fiable de coordinateurs préparé à mettre en œuvre des procédures de prévention et de limitation de pandémie aux niveaux régionaux et locaux.

Les principaux éléments de la gestion de la sécurité au niveau des prestataires s'organisent en cinq étapes successives : (i) qualification et présélection, (ii) définition du travail à effectuer et analyse des risques,

(iii) définition du contrat (contexte, règles, pénalités et acceptation), (iv) exécution, gestion et réception des travaux et (v) évaluation HSE du prestataire, remontées et actions. Sont également couverts la planification de la prévention, la formation complémentaire à des risques spécifiques pour la santé et la sécurité, ainsi qu'un contrôle et un feedback pendant et après la réalisation des travaux. Grâce à de tels éléments de gestion, la performance sécuritaire des prestataires s'est significativement améliorée au cours des dernières années.

Les visiteurs sur les sites de Solvay sont expressément informés des risques et des règles de sécurité à suivre dès leur arrivée. La sécurité des procédés concerne la protection des personnes, des biens et de l'environnement face aux conséquences d'incidents liés aux procédés. L'objectif de Solvay est d'assurer la performance d'une gestion de la sécurité des procédés (PSM, *Process Safety Management*) uniforme, centralisée et sans égal. La responsabilité de la PSM est confiée à l'équipe HSE et Solvay s'est donné pour objectif de soumettre chaque installation à une analyse des risques avant 2020. Cet objectif ambitieux sera atteint grâce à des méthodologies, des outils et des ressources dédiées clairement définis. Le concept des systèmes PSM, tel qu'appliqué aux États-Unis où il est obligatoire et doit se conformer aux exigences de l'OSHA (Operational Safety and Health Administration) et de l'EPA (Environmental Protection Agency, Agence américaine de protection de l'environnement), est également utilisé pour supporter les systèmes de gestion de la sécurité dans d'autres régions, dont l'Europe, où il est conforme à la réglementation Seveso.

Le risque d'un accident lié au transport de produits chimiques dangereux est réduit par l'optimisation des itinéraires de transport, le recours à des transporteurs sélectionnés et contrôlés et, enfin, par l'assistance d'urgence internationale de Carechem en cas d'accidents. Par ailleurs, tous les efforts sont faits pour minimiser le nombre des activités de transport notamment en recourant à des unités de production intégrée de produits dangereux intermédiaires. En matière de sécurité, Solvay suit les recommandations d'associations telles qu'Eurochlor, ECVM, European Council of Vinyl Manufacturers (Conseil européen des fabricants de vinyle) ou CTEF (Comité Technique Européen du Fluor), et de programmes tels que Responsible Care®.

Pour la gestion et l'évaluation des risques, des approches conservatrices réduisent l'exposition réelle lorsque de nouveaux dangers se présentent. Ces approches conservatrices sont partagées et appliquées à l'échelle mondiale par l'équipe toxicologique et sont également soutenues par le Comité interne « Solvay Acceptable Exposure Limit » présidé par le médecin conseil du Groupe.

Solvay s'appuie sur ses propres experts et coopère activement avec des réseaux externes. Une large priorité est donnée aux nanomatériaux et aux nanotechnologies, aux perturbateurs endocriniens ainsi qu'aux applications de produits de Solvay dans le domaine de la santé.

Depuis des décennies, Solvay dispose d'un suivi des maladies professionnelles à l'échelle mondiale et d'un programme solide en matière d'hygiène industrielle reposant sur une évaluation complète de la conformité vis-à-vis des normes d'hygiène au travail. Afin de garantir des standards élevés en matière de prévention de la santé au travail pour les employés, Solvay a lancé les modules « Hygiène professionnelle » (2006) et « Santé » (2008) du système MEDEXIS IH-OH, de manière à gérer des données complètes sur l'hygiène, ainsi que sur le suivi médical, et ce, en vue d'harmoniser et d'optimiser les programmes de surveillance médicale. Les principes du système MEDEXIS IH-OH sont progressivement étendus à l'ensemble du Groupe et partagés via un outil IT unique et uniforme. Le système est conçu pour identifier les foyers de nouvelles et potentielles maladies professionnelles ayant des causes sous-jacentes multiples, et ceci afin d'améliorer l'exposition individuelle et collective ainsi que la traçabilité médicale et de faciliter le travail quotidien des médecins et des hygiénistes de Solvay.

8 Risque environnemental

Le risque environnemental est l'exposition de Solvay au risque d'émanation subite ou sur le long terme d'une substance chimique due à des équipements industriels défaillants, à des accidents de transport ou à des problèmes de production entraînant des taux d'émission dépassant les seuils autorisés. De nombreux sites de Solvay sont régis par des réglementations sur les établissements industriels à risque majeur.

Un dépassement des seuils d'émissions autorisés peut se traduire par des sanctions administratives ou pénales, par une issue défavorable des litiges et par le risque de perdre des autorisations d'exploitation.

Comme la plupart des autres entreprises industrielles, Solvay doit gérer l'historique de contamination des sols sur certains de ses sites et y remédier, ainsi que se conformer aux évolutions à venir de la législation environnementale. En Europe et ailleurs, la responsabilité environnementale et le principe du « pollueur-payeur » sont de plus en plus intégrés à la législation environnementale, en vue de prévenir et de réparer les dommages environnementaux. Pour la première fois, les dommages environnementaux affectant les terres, les eaux, les habitats naturels et les espèces protégées ont été regroupés en un volet unique de la législation européenne.

Par rapport à ce qui était auparavant en vigueur en Europe, la législation introduit un périmètre toujours plus étendu en termes de responsabilité légale pour la décontamination des sols et inclut des exigences en matière de réparation primaire, de réparation complémentaire et, enfin, de réparation compensatoire. Plus généralement, à l'échelle planétaire, les autorités demandent de plus en plus une gestion du patrimoine environnemental des sols et des nappes souterraines. Pour Solvay, le risque réside en particulier dans le fait que la Directive européenne sur la responsabilité environnementale entraînera une augmentation des coûts liés à la réparation et, dans ce contexte, un certain nombre de procédures administratives sont en cours pour définir la nécessité de la réparation et la façon de l'aborder.

Le risque inhérent au changement climatique est une réalité qui implique des conséquences potentielles : augmentation du niveau des mers, hausse des coûts de l'énergie ou des émissions de CO₂ et fréquence et intensité accrues des événements climatiques tels qu'ouragans et typhons, pénurie d'eau, tsunamis et inondations qui pourraient impacter certains sites de production exposés au risque de pénurie d'eau ou d'inondation. Concernant les effets économiques, les activités dans l'Union européenne sont exposées aux décisions prises par les pouvoirs publics de manière isolée dès lors que ces décisions pourraient menacer de manière rapide et irréversible l'existence même des processus chimiques qui doivent rester compétitifs à l'échelle internationale. Le groupe Solvay est exposé au système européen d'échange des quotas d'émission⁽¹⁾. Un programme similaire a été lancé en Corée du Sud le 1^{er} janvier 2015.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Pour Solvay, la protection de l'environnement constitue un aspect-clé de la gestion de ses activités. Des mesures de prévention bien définies concernant la pollution et les accidents sont mises en œuvre depuis longtemps au sein de Solvay. Solvay met en place la norme ISO 14001 ou des systèmes de gestion HSE intégrés équivalents (Solvay Care Management System – SCMS) pour l'environnement dans tous les sites concernés. Des politiques et des programmes de contrôle du risque sont mis en œuvre dans toutes les unités de production et autres installations, et sont progressivement déployés dans les usines nouvellement acquises. Plus précisément, le Groupe a entrepris les démarches nécessaires, et va même au-delà, afin de

respecter les réglementations relatives aux risques majeurs, notamment via des mesures détaillées de prévention des accidents.

Les sites dont les sols sont historiquement pollués font l'objet d'un suivi et d'une gestion rigoureuse menés par une équipe mondiale dédiée. Celle-ci reçoit une formation de sensibilisation à la réglementation et se charge de mettre à jour régulièrement les provisions nécessaires au suivi et à la réparation des dommages selon un processus d'audit défini. Le Groupe a développé un savoir-faire interne en matière de gestion des sols. La caractérisation des risques dans l'ensemble des sites concernés s'inscrit dans la politique de Solvay. Des études hydrologiques et les caractérisations des sols sont effectuées afin d'identifier les problèmes potentiels, d'évaluer les risques pour les nappes phréatiques et d'aborder les mesures de réparation ou de confinement nécessaires avec les autorités. Un certain nombre de ces actions ont été effectuées ou sont en cours.

Le respect de la législation en vigueur est totalement intégré aux systèmes de gestion de l'environnement et fait l'objet d'un suivi constant par tous les sites de Solvay. Des actions correctives sont mises en œuvre dès que nécessaire, en étroite collaboration avec les autorités environnementales pour garantir qu'aucun effet indésirable ne se produise sur l'environnement.

Solvay considère le changement climatique comme l'un des grands défis environnementaux pour notre société. Par conséquent, Solvay soutient le combat engagé à l'échelle internationale contre le changement climatique. Solvay contrôle également les effets des changements climatiques dans la mesure où les risques et opportunités y afférents pourraient nuire aux objectifs du Groupe. Dans une certaine mesure, le risque est couvert par la ventilation géographique des sites de production et des marchés servis par ses produits.

Solvay a déjà réduit ses émissions de gaz à effet de serre et continuera à assumer sa part du défi. Dans le cadre de notre Initiative en faveur du Développement Durable, nous nous sommes engagés, à réduire davantage nos émissions de gaz à effet de serre. Solvay s'est fixé un objectif à long terme consistant à réduire de 10 % d'ici 2020 ses émissions de gaz à effet de serre dans la mesure des possibilités techniques et économiques. Un système de reporting structuré des émissions de gaz à effet de serre, vérifié en externe et mis en place pour répondre aux exigences d'agences de notation comme le Carbon Disclosure Project, permet au Groupe d'aligner ses efforts sur l'importance des défis qui sont les siens en la matière.

Face ce défi d'ampleur mondiale, Solvay, et le secteur de la chimie dans son ensemble, en appellent à la conclusion d'accords internationaux contraignants pour toutes les grandes régions émettrices à travers le monde et l'instauration de conditions égales au niveau mondial pour l'industrie chimique.

En ce qui concerne le programme d'échanges de quotas d'émissions au sein de l'Union européenne, plusieurs mesures d'atténuation ont été prises :

- les émissions de gaz à effet de serre font l'objet d'un suivi strict ;
- plusieurs projets d'efficacité énergétique ont été mis en œuvre, générant en moyenne 10 % d'économie d'énergie ;
- l'exposition du Groupe aux EUA (quotas d'émission européens) est gérée activement avec une couverture contre les risques de pénurie.

Concernant le risque de pénurie d'eau, une action sera évaluée afin d'atténuer le risque au nombre limité de sites concernés. Les approches de limitation des risques reposent sur le recours à d'autres sources d'approvisionnement en eau, au recyclage et à la réduction de la consommation suite à l'identification de sites présentant un risque possible. La répartition géographique des unités de production dans le monde entier permet de réduire l'impact général lié au fait qu'une unité de production soit endommagée ou voie son activité interrompue suite à une pénurie d'eau.

(1) Afin de lutter contre le réchauffement climatique et de respecter ses engagements dans le cadre du protocole de Kyoto, l'Union européenne a mis en place un système de plafonnement et d'échange en vertu duquel plus de 12 000 sites industriels doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Chaque année, les entreprises reçoivent un certain nombre d'EUA (European Unit Allowances) et doivent restituer le nombre d'EUA correspondant à leurs émissions de gaz à effet de serre. En cas de pénurie, elles doivent acheter le nombre manquant d'EUA sur le marché et payer une pénalité.

9 Risque lié à l'information et aux technologies de l'information (IT)

Pour Solvay, les risques liés à l'information et aux services d'information concernent la fraude, la manipulation ou la destruction d'informations, l'incapacité à assurer la continuité des services, ainsi que l'incapacité à protéger des données confidentielles, critiques ou sensibles. En 2014, le Département des Services d'Information, venu succéder aux deux entités de Solvay et Rhodia, a été déployé au sein de Solvay Business Services (SBS).

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Les contrôles internes des Services d'Information sont évalués pour le système de consolidation financière au niveau du Groupe. La gestion des liquidités (gestion de crédit/liquidités/entrées et sorties de capitaux et fonds de roulement) a été optimisée grâce à des outils partagés et à une organisation commune à l'ensemble du Groupe afin de réduire les risques inhérents à l'existence de deux processus distincts dans deux environnements différents.

Les Services d'Information au niveau du groupe Solvay, qui avaient déjà été partiellement certifiés ISO 9001/2008 fin 2013, ont été intégralement certifiés pour 2014 et 2015.

Une infrastructure unique composée d'un seul réseau et d'un seul fournisseur de centre de données permet de réduire les risques associés au contrôle d'accès et à la disponibilité du système. En ne mettant en œuvre qu'un seul centre de données avec transfert automatique sur un site de secours, l'organisation des Services d'Information a réduit le risque d'interruption de

la continuité des services pour toute l'entreprise. De la même manière, les risques de déficience en matière de sécurité ont été réduits grâce à la gestion d'un seul réseau dédié et géré à l'échelle mondiale. Les contrôles internes des Services d'Information pour le centre de données mondial et le réseau mondial ont été évalués en 2014 et des exercices de reprise des activités après sinistre ont été effectués.

Un nouveau système de gestion des informations relatives à la Propriété intellectuelle a été conçu et est en cours de mise en œuvre. Il vise à améliorer la gestion et le contrôle des informations stratégiques en matière de Recherche et Innovation (R&I), des informations industrielles et des informations brevetées.

Un programme de gestion des fournisseurs a été mis en place pour préserver les principaux contrats de Solvay avec les prestataires de Services d'Information et de procédures d'entreprise et éviter les risques de dépendance.

L'exercice 2014 a également été marqué par une actualisation des politiques en matière de sécurité de l'information, de répartition des tâches, de gestion des informations et de gestion de crise. Les nouvelles politiques donnent lieu à une compréhension, une méthodologie et une rhétorique communes concernant les risques en jeu et le niveau d'exposition de Solvay. Elles prévoient en outre pour 2015 des formations et des campagnes de sensibilisation pour les utilisateurs finaux à l'échelle de toute l'entreprise.

Enfin, un programme de cyber-sécurité et de prévention de la perte d'informations confidentielles a été mis au point. En 2015, ce programme répondra à des exigences concrètes concernant la classification des informations, leur traitement et la continuité des activités.

10 Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation provient de l'exposition de Solvay à la détérioration de sa réputation aux yeux de ses différentes parties prenantes. Des atteintes à la réputation peuvent résulter de la matérialisation de l'un des risques cités dans les autres catégories de risques du présent chapitre ou de tout événement de crise inattendu, concret, supposé ou allégué et de la publicité qui s'ensuit. Ce risque peut également provenir de la survenue d'un quelconque événement ou action associé au nom de Solvay et qui serait contraire à l'éthique, à la législation ou aux principes de gouvernance d'entreprise et qui, d'une manière générale, ne satisferait pas aux attentes des parties prenantes de Solvay.

Les atteintes à la réputation de l'entreprise peuvent être propagées et amplifiées par Internet et les sites de réseaux sociaux.

La réputation d'une entreprise est un atout majeur. Perdre sa réputation peut conduire à un affaiblissement de sa position concurrentielle et à une destruction de sa valeur. Le risque lié à la réputation repose sur la perception subjective et variée que les diverses parties prenantes d'une société ont de cette dernière. La confiance est un ingrédient fondamental de la réputation d'une société.

Efforts en matière de prévention et de limitation des risques

Au-delà d'une bonne gestion globale de la réputation placée sous l'égide de la Fonction Corporate Communication, les systèmes et les pratiques de contrôle, dont la préparation et l'anticipation des crises, une communication efficace (à la fois claire, cohérente et transmise en temps opportun) et des relations solides sur le long terme avec les principales parties prenantes, au sein ou en dehors de l'entreprise, contribuent à construire et consolider sur le long terme la confiance, élément fondamental de la réputation.

Par ailleurs, Solvay participe à des programmes spécifiques mis en œuvre par les principales organisations corporatives, afin d'améliorer la réputation de

l'industrie chimique dans son ensemble. Des membres du Comité Exécutif de Solvay ont récemment été actifs en tant que Présidents de l'ICCA (International Council of Chemical Associations – Conseil international des associations de la chimie), du CEFIC (European Chemical Industry Council – Conseil européen de l'industrie chimique) et de Plastics Europe.

Solvay a établi des processus, des systèmes, des plans et programmes de communication pour créer, développer et maintenir un flux régulier de dialogue avec ses principales parties prenantes, y compris en situation de crise : les actionnaires et la communauté financière, les salariés, les clients et fournisseurs, les autorités, les communautés locales et les leaders d'opinion. La palette d'outils dont dispose le Groupe comprend différents médias électroniques et papier à vocation interne ou externe, adaptés à chaque type de public. Solvay entretient des relations actives avec la presse, tant au niveau du Groupe qu'à l'échelle locale, au travers de contacts directs, de communiqués de presse, de conférences, ainsi que de visites, de journées portes ouvertes et autres événements réservés aux communautés riveraines de ses principaux sites. Le Groupe a également adopté pour ses employés une série de recommandations et de conseils concernant l'utilisation des réseaux sociaux.

Des valeurs claires et des formations sur les pratiques prônées par le Code de Conduite, associées à un niveau élevé de gouvernance d'entreprise, contribuent à prévenir les comportements susceptibles d'exposer le Groupe au risque de réputation.

Solvay met en œuvre des systèmes de gestion et de communication efficaces dans le but d'être alerté rapidement en cas de crises, réelles ou latentes, et d'assurer une réponse adéquate en cas d'événements défavorables soudains et inattendus qui peuvent potentiellement nuire à la réputation du Groupe. Des responsables et employés dédiés sont formés pour faire face à de telles situations. Des simulations de crises sont organisées régulièrement dans les différentes entités du Groupe.

11 Litiges importants

Compte tenu de la diversité de ses activités et de sa portée géographique, le groupe Solvay est exposé à des risques juridiques, en particulier dans le domaine de la responsabilité « produit », des relations contractuelles, des lois antitrust, des litiges concernant des brevets, des évaluations fiscales et des domaines HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement). Dans ce contexte, les litiges sont inévitables et parfois nécessaires pour défendre les droits et les intérêts du Groupe.

L'issue des procédures ne peut être prévue avec certitude. Il est dès lors possible que les tribunaux prennent des décisions défavorables sans appel, qui peuvent conduire à des responsabilités (et des dépenses) qui ne sont pas couvertes ou entièrement couvertes par des provisions ou des assurances et qui peuvent avoir des conséquences significatives sur les résultats et bénéfices du Groupe.

Les procédures judiciaires en cours impliquant le groupe Solvay et que l'on estime comporter des risques majeurs sont reprises ci-après. La liste des procédures juridiques décrites ci-après n'est pas exhaustive.

Le fait que ces litiges soient repris ci-après est sans relation avec le bien-fondé de l'affaire. Dans toutes les affaires qui suivent, Solvay se défend vigoureusement et croit au bien-fondé de sa défense.

Dans certains cas, Solvay a inscrit des réserves/provisions, conformément aux règles comptables, pour couvrir le risque financier et les coûts de sa défense (voir Note 35A *Provisions pour litiges* aux états financiers présentés à la page 182 du présent document.)

Procédures antitrust

En 2006, la Commission européenne a infligé des amendes à Solvay (y compris à Ausimont SpA, acquise par Solvay en 2002) pour présomption d'infraction aux règles de la concurrence sur le marché des peroxygènes. Après appel, ces amendes se sont élevées à 139,5 millions d'euros pour Solvay SA et 12,8 millions d'euros pour Solvay Specialty Polymers Italy SpA. Des poursuites civiles conjointes ont été entamées devant le Tribunal de Dortmund (Allemagne) en 2009 contre Solvay et d'autres fabricants en invoquant une prétendue violation de la loi antitrust et en réclamant des dommages aux fabricants sur une base conjointe et solidaire. Le montant du litige s'élève approximativement à 240 millions d'euros (hors intérêts) pour l'ensemble des six défendeurs. Diverses questions quant à la compétence du Tribunal de Dortmund ont été renvoyées devant la Cour de Justice de l'Union européenne. Entre-temps, la procédure devant le Tribunal de Dortmund est suspendue.

Au Brésil, Solvay fait face à des litiges administratifs liés à des activités d'entente présumée sur plusieurs marchés. Le CADE (Conseil administratif de défense économique, l'autorité antitrust brésilienne) a infligé des amendes à Solvay et à d'autres en mai 2012 en lien avec l'activité H₂O₂ (la part de Solvay dans ces amendes se chiffre à 29,6 millions d'euros). Solvay a intenté une action contestant ces amendes administratives devant la Cour fédérale brésilienne.

Procédures liées à l'HSE

En septembre 2014, la Cour d'appel de Bologne (Italie) a confirmé la décision de rejet de la Cour pénale de Ferrara d'avril 2012 concernant une procédure impliquant quatre anciens collaborateurs de Solvay accusés de conduite illégale pour des faits antérieurs à 1975 en relation avec deux maladies d'anciens employés de l'activité chlorure de polyvinyle (PVC) prétendument imputables à leur exposition au chlorure de vinyle monomère (VCM). Un nouvel appel devant la Cour de cassation de Rome par le procureur et/ou les parties civiles semble très peu probable à ce stade.

En octobre 2009, le procureur de la Cour pénale d'Alessandria (Italie) a inculpé plusieurs personnes (dont des salariés ou anciens salariés de Solvay et d'Ausimont SpA) pour des infractions pénales présumées à des lois environnementales (omission de réparation) et de santé publique (contamination intentionnelle de l'eau potable). Le procès est en instance devant la Cour d'Assises d'Alessandria. Solvay Specialty Polymers Italy (anciennement Solvay Solexis), filiale de Solvay et successeur légal d'Ausimont SpA, appelé au procès en tant que partie civile aux côtés d'Edison SpA, pourrait être exposé à des actions en responsabilité civile en cas d'issue défavorable des poursuites. Les parties civiles ayant pris part au procès ont estimé, à titre provisionnel, le montant des dommages à environ 105 millions d'euros.

En mai 2008, le procureur de la Cour pénale de Pescara (Italie) a inculpé plusieurs personnes (dont des anciens salariés d'Ausimont SpA acquise par Solvay en 2002 ; aucun salarié de Solvay n'a été inculpé) pour des infractions pénales présumées à des lois environnementales (catastrophe écologique) et pour des infractions pénales à la santé publique (contamination intentionnelle de l'eau potable) datant d'avant 2002 (c'est-à-dire avant l'acquisition d'Ausimont SpA par Solvay). La Cour d'Assises de Chieti a rejeté les accusations de contamination intentionnelle et déclaré les anciens salariés d'Ausimont coupables de catastrophe écologique mais en indiquant que l'infraction était prescrite. Il est probable que le procureur fasse appel de la décision.

Activités pharmaceutiques (activités abandonnées)

Dans le cadre de la vente des activités pharmaceutiques en février 2010, les accords contractuels ont permis la définition de conditions pour l'allocation et la répartition des responsabilités issues des activités avant la vente.

À quelques exceptions près, l'exposition de Solvay à des indemnités envers Abbott pour des responsabilités issues des activités vendues est limitée à un montant total représentant 500 millions d'euros et est limitée dans le temps.

Est concernée l'indemnisation pour certaines responsabilités potentielles dans le cadre du litige américain sur les traitements hormonaux substitutifs (THS), du litige relancé concernant Qui Tam et la présomption d'influence des pratiques promotionnelles et marketing sur les ventes des médicaments Aceon, Luvox et AndroGel, ainsi que du litige plus récent concernant une thérapie substitutive de la testostérone concernant là aussi le médicament AndroGel. Ces litiges évoluent à des rythmes différents et seul un litige sur les THS a abouti.

2.

Informations financières et extra-financières

RAPPORT DE GESTION

87

- 1 Faits marquants de 2014 – Bonne dynamique & performance 87
- 2 Analyse et performance de l'activité 88
- 3 Informations financières supplémentaires 104

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

106

- 1 Introduction 106
- 2 Environnement 111
- 3 Capital humain 120
- 4 Business model et innovation 123
- 5 Leadership et gouvernance 126
- 6 Capital social 127

 2014 Afin d'assurer la fiabilité et la crédibilité de son reporting extra-financier, Solvay a missionné un de ses commissaires aux comptes, Deloitte, pour vérifier une sélection d'informations sur le développement durable. Ce processus de vérification vise à fournir un rapport d'assurance limitée sur les indicateurs et assertions de développement durable.

ÉTATS FINANCIERS

128

- 1 États financiers consolidés 128
- 2 Notes relatives aux états financiers consolidés 133
 - Principaux principes comptables IFRS* 134
 - Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimations* 148
 - Description générale des Segments Opérationnels* 149
 - Notes relatives au compte de résultats* 150
 - Notes relatives à l'état du résultat global* 160
 - Notes relatives au tableau des flux de trésorerie (activités poursuivies et abandonnées)* 161
 - Notes relatives à l'état de situation financière* 165
 - Notes relatives à l'état des variations des capitaux propres* 194
 - Autres notes* 195
 - Périmètre de consolidation 2014* 200
 - Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation* 201
- 3 États financiers abrégés de Solvay SA 209

RAPPORTS DU COMMISSAIRE

210

DÉCLARATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ

214

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion pour la période comptable se terminant le 31 décembre 2014, repris aux pages 47 à 74 (Déclaration de gouvernance d'entreprise) et 75 à 85 (Gestion des risques), a été préparé conformément aux articles 96 et 119 du Code belge des Sociétés et a été approuvé par le Conseil d'Administration du 25 février 2015. Il porte aussi bien sur les comptes consolidés du Groupe Solvay que sur les comptes statutaires de Solvay SA.

Dans cette section, Solvay présente son compte de résultat comparatif 2013 et 2014. Ainsi, le compte de résultats 2013 a été retraité pour prendre en compte :

- l'activité Eco Services, qui a été vendue le 1^{er} décembre 2014. Depuis le 3^e trimestre 2014, Solvay a retraité son compte de résultat 2013 et 2014 et son tableau des flux de trésorerie pour refléter l'arrêt de cette activité ;
- l'application rétrospective des accords de coentreprises de IFRS 11, au 1^{er} janvier 2014.

Le terme « retraité » doit être interprété dans ce document sur la base des considérations susmentionnées, sauf spécification contraire.

Les activités Chlorovinyles Europe et Amérique latine sont présentées en tant que « Actifs destinés à la vente » dans le Bilan (sur une seule ligne) et en tant que « Activités abandonnées » dans le compte de résultat.

Le projet de vente de la part majoritaire de 70,59 % dans Solvay Indupa à Braskem a été rejeté par l'Autorité brésilienne de la concurrence (CADE) en novembre 2014. Solvay confirme que son orientation stratégique reste inchangée et qu'il examine différentes options pour vendre sa participation dans Solvay Indupa. Une cession dans un délai de 12 mois étant considérée comme hautement probable, Solvay Indupa reste classée comme « Actifs destinés à la vente » sur l'état de la situation financière et comme « Activités abandonnées » dans le compte de résultat.

Chemlogics est consolidée dans les états financiers depuis le 1^{er} novembre 2013.

1 Faits marquants de 2014 – Bonne dynamique & performance

- Chiffre d'affaires net du Groupe à 10 213 millions d'euros, **en progression de 5 %** par rapport à l'année 2013 : volumes +3,6 %, effets de change -1,4 %, effet de périmètre +2,4 % et prix stables à +0,5 % ;
- REBITDA à 1 783 millions d'euros, en **hausse de 11 %** par rapport à l'année dernière, soutenu par la croissance des volumes (organique et externe), le *pricing power* et les programmes d'excellence ; les marges augmentent à 17,5 % du chiffre d'affaires net, soit +90 points de base par rapport à l'année dernière ;
- EBIT ajusté à 761 millions d'euros, **en hausse de 3,7 %** par rapport à l'année dernière ; Résultat ajusté des activités poursuivies à 333 millions d'euros, **en hausse de 6,7 %** par rapport à 2013 ;
- Résultat Net part du Groupe IFRS à 80 millions d'euros contre 270 millions d'euros en 2013 ;
- Résultat Net part du Groupe ajusté à 156 millions d'euros (contre 378 millions d'euros en 2013). Les résultats de 2014 comprennent des éléments exceptionnels liés à la gestion active du portefeuille du Groupe ;
- *Free cash flow* à 656 millions d'euros, +35 % par rapport à 2013 ; la dette nette a diminué de 363 millions d'euros par rapport à fin 2013 ;
- **Proposition d'augmentation du dividende : 3,40 euros brut par action, en hausse de 6,3 % comparé à 2013.**

En millions d'euros	Ajusté	
	2014	2013*
Chiffre d'affaires net	10 213	9 715
REBITDA	1 783	1 611
REBITDA en % du chiffre d'affaires net	17,5	16,6
Amortissements totaux	-641	-614
EBIT	761	734
Résultat net (part Solvay)	156	378
Résultat par action (de base) (en euros)	1,87	4,54
Dépenses de recherche	247	238
Dépenses d'investissements (activités poursuivies)	861	738
Dépenses d'investissements (activités abandonnées)	127	129
Free Cash Flow	656	487

* Retraité à des fins de comparaison.

2 Analyse et performance de l'activité

Convention suivie dans l'analyse par la direction

Outre les comptes consolidés IFRS pour 2013 (historiques et retraités) et 2014 proposés aux pages 128 à 209 États financiers du présent rapport, Solvay présente les informations et analyses relatives au compte de résultat « ajusté » afin de donner une appréciation plus significative de la performance économique et financière du Groupe et de ses différents segments entre les périodes.

Les indicateurs du compte de résultats ajusté pour les exercices 2013 et 2014 excluent les impacts comptables non cash de l'Allocation du Prix d'Acquisition (PPA) de Rhodia.

Sauf mention contraire, les comparaisons d'une année sur l'autre doivent être comprises sur une base ajustée pour 2013 et 2014.

Le terme « chiffre d'affaires net » concerne les ventes de biens et de services à valeur ajoutée correspondant au savoir-faire et au métier de base de Solvay. Le chiffre d'affaires net ne comprend pas les autres produits de l'activité qui portent essentiellement sur les transactions de négoce de matières premières et d'utilités et les autres revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe (par exemple les contrats temporaires).

En outre, pour ses analyses et ses communications financières, Solvay utilise des indicateurs non GAAP ⁽¹⁾ dont les définitions sont les suivantes :

- le REBITDA qui correspond à l'EBIT, tel qu'il est présenté dans le compte de résultat hors :
 - charges d'amortissements et de dépréciation récurrentes ;
 - éléments non récurrents ;
 - coûts liés aux financements d'équipement et éléments non récurrents pour les sociétés consolidées selon la méthode comptable de la mise en équivalence ;
 - les charges/produits opérationnels n'ayant pas été pris en compte par la direction lors de l'évaluation des performances sectorielles ;
- les éléments non récurrents comprennent principalement :
 - les résultats sur ventes de filiales, coentreprises, entreprises associées qui ne sont pas reconnues au titre d'activités abandonnées ;
 - les coûts d'acquisition de nouvelles entreprises ;
 - les résultats sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
 - les principaux coûts de restructuration ;
 - les pertes de valeur liées à la cessation d'une activité et/ou à la fermeture d'une usine ;
 - les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) (une UGT comprend des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que le goodwill alloué, le cas échéant) ;
 - l'impact des litiges importants ;
 - les coûts de dépollution qui ne sont pas générés par des installations de production en activité (fermeture de sites, activités abandonnées, pollution au cours des années précédentes) ;
- le Free Cash Flow est calculé comme étant les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (dividendes reçus de sociétés mises en équivalence inclus) + flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (hors acquisition et cession de filiales et autres participations), et hors prêts à des sociétés associées et filiales non consolidées ;
- la dette nette se définit comme la dette financière à court et long terme diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et autres créances courantes – Instruments financiers.

Solvay estime que ces mesures sont des outils utiles pour analyser et expliquer les évolutions et les tendances des résultats historiques de ses activités, en permettant de comparer la performance sur une base cohérente. Néanmoins, ils ne sont pas soumis à l'audit et ne permettent pas de mesurer la performance au sens des IFRS. Les méthodes utilisées par Solvay pour calculer ces évolutions peuvent différer de celles auxquelles ont recours d'autres entreprises.

(1) Principes comptables généralement reconnus

Analyse des résultats consolidés pour la période comptable se terminant le 31 décembre 2014

Analyse de la performance opérationnelle du Groupe

En millions d'euros	IFRS		Ajusté	
	2014	2013*	2014	2013*
Chiffre d'affaires	10 629	10 150	10 629	10 150
Autres produits d'activités annexes	416	434	416	434
Chiffre d'affaires net	10 213	9 715	10 213	9 715
Coût des ventes	-8 070	-7 844	-8 070	-7 844
Marge Brute	2 559	2 305	2 559	2 305
Frais commerciaux et administratifs	-1 225	-1 189	-1 225	-1 189
Frais de Recherche & d'Innovation	-247	-238	-247	-238
Autres charges et produits d'exploitation	-94	-83	16	59
Résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	-34	34	-34	34
Éléments non récurrents	-308	-239	-308	-239
EBIT	652	591	761	734
Résultat net	13	315	89	422
Participations sans contrôle	67	-44	67	-44
Résultat net (part Solvay)	80	270	156	378
Résultat par action (de base) en euros	0,96	3,25	1,87	4,54

* Retraité à des fins de comparaison.

Chiffre d'affaires net

Évolution du chiffre d'affaires net	Chiffre d'affaires net			Chiffre d'affaires net		
	net 2013*	Champ d'application	Effets de change	Volume	Prix	net 2014
En millions d'euros						
Groupe Solvay	9 715	236	-132	349	44	10 213
		2 %	-1 %	4 %	-	5 %
Advanced Formulations	2 432	312	-45	140	14	2 854
		13 %	-2 %	6 %	1 %	17 %
Advanced Materials	2 551	7	-18	243	-22	2 762
		-	-1 %	10 %	-1 %	8 %
Performance Chemicals	2 902	4	-51	-1	90	2 944
		-	-2 %	-	3 %	1 %
Functional Polymers	1 763	-89	-15	32	-38	1 654
		-5 %	-1 %	2 %	-2 %	-6 %
Corporate & Business Services	67	1	-3	-65	-	-
		1 %	-4 %	-97 %	-	-100 %

* Retraité à des fins de comparaison.

En 2014, le chiffre d'affaires net du Groupe a augmenté de 5,1 % à 10 213 millions d'euros, grâce à une croissance organique des volumes de +3,6 % et à la contribution de Chemlogics de +2,4 %, mais a été cependant ralenti par un effet de change défavorable de -1,4 %. Le chiffre d'affaires net a augmenté de +17 % pour Advanced Formulations et +8,3 % pour Advanced Materials, tous les deux soutenus par une forte demande axée sur l'innovation. Le chiffre d'affaires net a augmenté de +1,4 % pour Performance Chemicals dont le *pricing* positif a été en partie atténué par les effets de change, et il a diminué de -6,2 % pour Functional Polymers en raison de la diminution du coût des matières premières, de la cession de Benvic ainsi que des effets de change défavorables.

Éléments opérationnels

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est élevé à -8 070 millions d'euros en 2014, en hausse de 3 % comparé à l'année précédente, du fait de l'acquisition de Chemlogics, de l'impact de la croissance des volumes sur les coûts variables et de l'inflation. Cette augmentation a été partiellement compensée par l'effet positif de l'amélioration de la compétitivité liée à des programmes d'excellence et, dans une moindre mesure, à des effets favorables des taux de change (impact net de la dépréciation du real brésilien et du yen japonais par rapport à l'euro et au dollar américain).

Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs de -1 225 millions d'euros en 2014 ont augmenté de -36 millions d'euros soit de 3 % comparé à l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à l'inflation rencontrée dans les différentes régions où le Groupe exerce ses activités. L'impact de l'acquisition de Chemlogics est partiellement compensé par des variations de change favorables.

Frais de Recherche & d'Innovation

Les coûts de Recherche & Innovation en 2014 se sont élevés à 247 millions d'euros, en hausse de 4 % comparé à l'année précédente grâce aux efforts renforcés de recherche des unités opérationnelles. Le ratio des coûts de recherche et innovation sur le chiffre d'affaires net est demeuré stable à 2,3 %.

Autres charges et produits d'exploitation

Les autres charges et produits d'exploitation en 2014 se sont élevés à 16 millions d'euros sur une base ajustée, comparé aux 59 millions d'euros

en 2013. En 2013, le réaligement des politiques d'assurance du Groupe a mené à une reprise de provisions de 22 millions d'euros. Le reste de la variance est essentiellement dû à un solde net défavorable d'éléments exceptionnels.

Sur une base IFRS, les autres produits et charges d'exploitation s'élèvent à -94 millions d'euros, soit un écart de -110 millions d'euros avec les comptes ajustés et correspondant à la dépréciation du PPA sur les immobilisations dans le cadre de l'acquisition de Rhodia. Veuillez vous référer à la Note 5 des états financiers consolidés.

Résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

Les gains des entreprises associées et des coentreprises, comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence se sont élevés à -34 millions d'euros contre 34 millions d'euros en 2013. La baisse de 67 millions d'euros est largement imputable à une perte de change sur la dette en euros due à la dévaluation du rouble, réduisant les capitaux nets de la coentreprise RusVinyl.

REBITDA

Variation du REBITDA			Effets de change (conversion)			Coûts variables	Coûts fixes	Autres dont sociétés mises en équivalence	
En millions d'euros	2013*	Périmètre		Volume	Prix				2014
Groupe	1 611	85	-15	139	44	38	-62	-57	1 783

* Retraité à des fins de comparaison.

Le **REBITDA** a progressé de 11 % à 1 783 millions d'euros contre 1 611 millions d'euros en 2013, avec une croissance organique des volumes de 9 % soit 139 millions d'euros. Des taux de change défavorables durant l'année et l'arrêt des ventes de crédits carbone ont pesé à hauteur de -73 millions d'euros. La croissance externe, principalement liée à Chemlogics, a contribué à hauteur de 5 % soit 85 millions d'euros.

Les mesures d'excellence dans les domaines de la production, de l'innovation, du marketing et des ventes ont permis de renforcer la performance opérationnelle et d'atténuer l'inflation des coûts fixes.

Dans un contexte déflationniste du coût de matières premières, le Groupe a été en mesure de maintenir ses augmentations de prix et de bénéficier d'un *pricing power* positif. Les prix de vente ont augmenté de 44 millions d'euros sur un an et les prix des matières premières ont diminué de -38 millions d'euros, d'où un impact prix net positif de 82 millions d'euros sur le REBITDA. Les mesures d'excellence sur les coûts variables et le « value pricing » ont également contribué à la performance globale.

Tous les Segments Opérationnels ont contribué à l'augmentation du REBITDA de Solvay : les deux moteurs de croissance du Groupe, Advanced Formulations et Advanced Materials, ont bénéficié d'une forte demande axée sur l'innovation qui a tiré les volumes et les marges. Performance Chemicals et Functional Polymers ont fortement réduit leurs coûts grâce aux programmes d'excellence opérationnelle.

La marge de REBITDA sur le chiffre d'affaires net du Groupe est en hausse de 90 points de base à 17,5 % contre 16,6 % en 2013, une amélioration très significative compte tenu des effets de change négatifs de -15 millions d'euros et de l'arrêt des ventes de crédits carbone entre les deux périodes.

Charges d'amortissement et de dépréciation

Les charges d'amortissement se sont élevées à -641 millions d'euros en 2014 sur une base ajustée contre -614 millions d'euros en 2013. Cette augmentation est principalement due à l'acquisition de Chemlogics.

Sur une base IFRS, les charges d'amortissement s'élèvent à -751 millions d'euros en 2014, ou à un écart de -110 millions d'euros avec les comptes ajustés et correspondant à la dépréciation du PPA sur les immobilisations dans le cadre de l'acquisition de Rhodia.

Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents représentent -308 millions d'euros (contre -239 millions d'euros en 2013). Ils incluent des frais de restructuration de -49 millions d'euros (contre -115 millions d'euros en 2013), ainsi que d'autres coûts principalement liés à des provisions environnementales, pour litiges et gestion du portefeuille, pour une valeur cumulée de -99 millions d'euros (contre -59 millions d'euros en 2013). Ils incluent également des charges exceptionnelles de dépréciation non-cash totalisant -160 millions d'euros, essentiellement liées à l'investissement de Solvay dans RusVinyl et, dans une moindre mesure, à l'usine Emerging Biochemicals d'épichlorhydrine en Chine.

Résultat opérationnel

L'EBIT sur une base ajustée a augmenté de 4 % à 761 millions d'euros (contre 734 millions d'euros en 2013). Outre l'amortissement et les charges de dépréciation de -641 millions d'euros, il inclut des charges financières globales de -65 millions d'euros liées au financement du projet RusVinyl, y compris l'impact de l'appréciation de l'euro par rapport au rouble de 60 % depuis la fin 2013 sur une dette exprimée en euros.

L'EBIT IFRS ressort à 652 millions d'euros. La différence entre le chiffre IFRS et le chiffre ajusté vient de la dépréciation de -110 millions d'euros dans le cadre du PPA de Rhodia.

Analyse de la performance opérationnelle par Segment Opérationnel

En millions d'euros	Ajusté		Évolution
	2014	2013*	
Chiffre d'affaires net	10 213	9 715	5,1 %
Advanced Formulations	2 854	2 432	17 %
Advanced Materials	2 762	2 551	8,3 %
Performance Chemicals	2 944	2 902	1,4 %
Functional Polymers	1 654	1 763	-6,2 %
Corporate & Business Services	-	67	n.s.
REBITDA	1 783	1 611	11 %
Advanced Formulations	426	347	23 %
Advanced Materials	709	624	14 %
Performance Chemicals	724	682	6,1 %
Functional Polymers	111	89	25 %
Corporate & Business Services	-188	-131	-43 %

* Retraité à des fins de comparaison.

ADVANCED FORMULATIONS

En millions d'euros	Ajusté		Évolution
	2014	2013*	
Chiffre d'affaires net	2 854	2 432	17 %
Novecare	2 033	1 581	29 %
Coatis	484	486	-0,49 %
Aroma Performance	337	365	-7,6 %
REBITDA	426	347	23 %

* Retraité à des fins de comparaison.

En 2014, le **chiffre d'affaires net** d'Advanced Formulations a augmenté de 17 % à 2 854 millions d'euros contre 2 432 millions d'euros en 2013. La contribution de Chemlogics est de 13 %. La croissance organique des volumes est de 6 % et les prix ont augmenté de 1 %. Les effets de change sont négatifs à hauteur de -2 %.

En 2014, le **REBITDA** a augmenté de 23 % à 426 millions d'euros, soutenu par la croissance des volumes, tant organique qu'externe. Les taux de change défavorables ont entraîné un impact de -8 millions d'euros.

Les activités pétrole & gaz ont véritablement tiré la croissance de Novecare. La bonne intégration de Chemlogics a fortement contribué à cette bonne dynamique.

Coatis a été impacté par l'économie brésilienne qui a souffert d'une faible compétitivité et d'une réduction des importations ainsi que d'une sécheresse persistante dans le pays.

Aroma Performance a bénéficié d'une bonne croissance de la demande en vanilline et de son *pricing power* sur les inhibiteurs, mais des problèmes industriels sur la première partie de l'année ont limité sa performance.

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents
Novacare				
Surfactants			AGRHO®, STARGUAR®, AGHRO® N PROTECT®, SOPROPHOR®, RHODOLINE®	AKZO Nobel, BASF, Clariant, Croda, Dow,
Amines	Dispersion, mousse, traitement et modification de surface, intermédiaire, gel, rhéologie	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture Biens de consommation et santé Applications industrielles Énergie et environnement	RHODIASOLV®	Koch, Huntsman, Lamberti Grp
Polymères synthétiques et naturels			SIPOMER®, MIRACARE®, RHEOMER®, JAGUAR®	Oxiteno, Stepan
Chimie du phosphore			MACKAM®, PROBAN®, TIGUAR®, TOLCIDE®	
Coatis				
Phénols et dérivés	Résines synthétiques & composés de moulage (Époxy, polycarbonate, polyamide, résines phénoliques MMA)			Dow, Ineos, Shell
Solvants oxygénés, notamment :	Adhésifs, cosmétiques, industrie minière, revêtement, encres d'impression, revêtement du bois, champ pétrolier, nettoyeurs,	Biens de consommation et santé Automobile et aéronautique Bâtiment et construction Applications industrielles Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		Arkema, Sasol, Halterman
Solvants cétoniques	automobile, peintures industrielles, pharma, solubilisation des actifs et des résines		RHODIASOLV™	Celanese, Ineos, Eastman, Dow, Shell
Solvants acétiques			AUGEOTM	
Solvants à base de glycérine				
Aroma Performance				
Cyclopentanone	Parfums, éléments de base agro, pharma,	Biens de consommation et santé Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		BASF, Nippon Zeon
	Electronique	Applications industrielles	RHODIASOLV® XPT	
Vanilline naturelle	Arômes	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture	RHOVANIL® NATURAL	Shanghai apple, Bestally, Safisis, Symrise
	Arômes, parfums, alimentation	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture Biens de consommation et santé	RHOVANIL®, RHODIAROME®	Borregaard, Jiaxing, Thrive, Wanglong, Shixing, Camlin, Anhui Bayi
Vanilline & éthylvanilline	Arômes	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture Biens de consommation et santé	RHOVEA®, RHODIAROME®	Borregaard, Jiaxing, Thrive, Wanglong, Shixing, Camlin, Anhui Bayi
	Parfums, protection des cultures	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture Biens de consommation et santé Applications industrielles	VANILTEK™	Borregaard, Jiaxing, Wanglong, Shixing, Camlin, Anhui Bayi
Arômes de vanille	Arômes	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture	GOVANIL™, GOVANIL™ INTENSE, GOVANIL™ NATURAL	F&F, Prova, Borregaard
IBCH	Parfums	Biens de consommation et santé	RHODIANTAL® ORIGINAL, RHODIANTAL® CANDALUM®	Kalp sutra, anciennes sociétés indiennes et chinoises
Acide triflique (TA)	Intermédiaire pour les cristaux liquides	Biens de consommation et santé		Central Glass, Peric, Jiangxi Time
	Intermédiaire pour électrolyte de batterie (LiTA)	Électricité et électronique		
	Matières premières de départ pour l'activité pharma	Biens de consommation et santé		
Anhydride d'acide triflique (TAA)	Intermédiaire pour les cristaux liquides Matières premières de départ pour l'activité pharma	Biens de consommation et santé		
LITFSI	Agent antistatique			3M, Mitsubishi Materials, Morita
	Sel d'électrolyte de liquides ioniques pour batteries	Électricité et électronique		
Acide Trifluoroacétique (TFA)	Intermédiaire pour l'agroalimentaire	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		Lantian, SRF, Halocarbon, acteurs asiatiques
	Intermédiaire pour l'activité pharma	Biens de consommation et santé		
Pyrocatechol	Éléments de base pour les produits agrochimiques	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		
	Solvant pour l'électronique	Applications industrielles		Camlin, Sanjili, UBE
	Éléments de base pour la synthèse des médicaments	Biens de consommation et santé		
	Éléments de base pour les parfums	Biens de consommation et santé		

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents
Hydroquinone	Inhibiteurs de monomères	Applications industrielles		
	Éléments de base pour les teintures	Applications industrielles		
	Éléments de base pour les produits agrochimiques	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		Camlin, Eastman, Mitsui, Ube, Sanjili
	Éléments de base pour les polymères	Applications industrielles		
	Éléments de base d'anti-oxydants pour caoutchouc	Applications industrielles		Camlin, Eastman, Goodyear, Mitsui, Ube, Sanjili
	Réactif photographique	Applications industrielles		
MeHQ	Éléments de base pour anti-oxydants alimentaires	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		Camlin, Eastman, Mitsui, Ube, Sanjili
	Éléments de base pour les produits agrochimiques	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		CST
TBC	Inhibiteurs de monomères	Applications industrielles		CST, Seiko, Kawagushi
Veratrole	Inhibiteurs de monomères	Applications industrielles		Camlin, KKPunja, DIC
	Éléments de base pour les produits agrochimiques	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		
Anisole	Éléments de base pour la synthèse des médicaments	Biens de consommation et santé		
	Solvant pour l'électronique	Applications industrielles		
	Éléments de base pour les produits agrochimiques	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		
	Éléments de base pour la synthèse des médicaments	Biens de consommation et santé		

ADVANCED MATERIALS

En millions d'euros	Ajusté		Évolution
	2014	2013*	
Chiffre d'affaires net	2 762	2 551	8,3 %
Specialty Polymers	1 490	1 288	16 %
Silica	451	416	8,5 %
Rare Earth Systems	266	298	-11 %
Special Chemicals	554	549	0,99 %
REBITDA	709	624	14 %

* Retraité à des fins de comparaison.

Le **chiffre d'affaires net** d'Advanced Materials a augmenté de 8,3 % à 2 762 millions d'euros en 2014 (contre 2 551 millions d'euros en 2013). La croissance a été soutenue par une augmentation des volumes de +10 % dans la plupart des marchés finaux et en particulier dans l'automobile et les applications pour smartphones. L'impact positif des volumes a été partiellement contrebalancé par la baisse du coût des matières premières (-1 %), principalement chez Rare Earth Systems, ainsi que par une évolution défavorable des taux de change (-1 %).

Le **REBITDA** d'Advanced Materials a atteint un niveau record, en hausse de 14 % à 709 millions d'euros, soutenu par une forte demande axée sur l'innovation, malgré d'importantes turbulences liées aux taux de changes, principalement sur le yen japonais, entraînant une perte de -38 millions d'euros, principalement liée à l'effet de transaction.

Cet excellent REBITDA reflète la performance des quatre activités. Au-delà des volumes, les programmes d'excellence dans la production, les achats et les ventes ont également contribué à cette performance.

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques commerciales	Concurrents
Specialty Polymers				
Biomatériaux pour dispositifs implantables, polymères de sulfone, polyamides aromatiques, polycétones aromatiques	Solutions santé	Biens de consommation et santé	SOLVIVA® BIOMATERIALS, RADEL® PPSU, UDEL® PSU, IXEF® PARA, KETASPIRE® PEEK	Invibio, Evonik, Victrex, BASF, Sabic
Polymères de sulfone, polyamides aromatiques	Biens de consommation	Biens de consommation et santé	RADEL® PPSU, VERADEL® PESU, AMODEL® PPA, IXEF® PARA	BASF, Sabic
Polyamides aromatiques, élastomères fluorés, polycétones aromatique, fluides fluorés	Automobile	Automobile et aéronautique	AMODEL® PPA, IXEF® PARA, TECNOFLON® FKM, TECNOFLON® PFR FFKM, KETASPIRE® PEEK, TORLON® PAI, FOMBLIN® PFPE	Dupont, Dyneon, EMS, Victrex, Evonik, Mitsui, Kuraray
Polymères de sulfone, fluoropolymères, polyamides aromatiques, polycétones aromatiques	Aéronautique	Automobile et aéronautique	RADEL® PPSU, SOLEF® PVDF FOAMS, RADEL® PPSU, VIRANTAGE® PESU, AJEDIUM™ FILMS, IXEF® PARA, AVASPIRE® PAEK, KETASPIRE® PEEK, TORLON® PAI	Sabic, Victrex, Evonik, Arkema
Polyamides aromatiques, polymères de sulfone, polycétones aromatiques	Électronique mobile	Électricité et électronique	IXEF® PARA, AMODEL® PPA, Kalix® HPPA, RADEL® PPSU, KETASPIRE® PEEK, AVASPIRE® PAEK, XYDAR® LCP	Dupont, EMS, Evonik
Fluoropolymères, composés réticulés chimiquement	Fils & câbles	Électricité et électronique	HALAR® ECTFE, HYFLON® PFA/MFA®, SOLEF® PVDF, POLIDAN® PEX, COGEGUM® XLPO-HFFR	DuPont, Daikin, Dyneon, Polyone, AEI, Arkema
Polycétones aromatiques, polyfluorure de vinylidène, fluoropolymères	Revêtements industriels et de protection	Applications industrielles	TORLON® AI, DIOFAN® PVDF, HALAR® ECTFE, SOLEF® PVDF, HYFLON® PFA/MFA®, KETASPIRE® PEEK	DSM, Lubrizol, Arkema, 3M, Dyneon, Victrex
Fluoropolymères, fluides fluorés	Équipements industriels	Applications industrielles	HALAR® ECTFE, SOLEF® PVDF, HYFLON® PFA/MFA®, FOMBLIN® PFPE	Dupont, Arkema, Dyneon, Daikin
Fluides fluorés, fluoropolymères, polycétones aromatiques	Semi-conducteur	Applications industrielles	GALDEN® PFPE, SOLEF® PVDF, HALAR® ECTFE, KETASPIRE® PEEK	3M, Victrex, Arkema, Dupont
Composés réticulés, fluoropolymères, polymères de sulfone	Plomberie	Bâtiment et construction	POLIDAN® PEX, SOLEF® PVDF, HALAR® ECTFE, RADEL® PPSU, ACUDEL® MODIFIED PPSU, UDEL® PSU	Basf, Dyneon, Arkema, EMS
Fluoropolymères, élastomères fluorés, composés réticulés, polycétones aromatiques	Pétrole et gaz	Énergie et environnement	SOLEF® PVDF, HYFLON® PFA/MFA®, TECNOFLON® FKM, TECNOFLON® PFR FFKM, POLIDAN® PEX, KETASPIRE® PEEK	Arkema, Dupont, Daikin, Victrex, Basell
Fluoropolymères	Batteries Li-Ion	Énergie et environnement	SOLEF® PVDF	Kureha, Arkema
Matériaux spéciaux	Piles à combustible	Énergie et environnement	AQUIVION® PFSA	
Fluoropolymères	Photovoltaïque	Énergie et environnement	SOLEF® PVDF, HALAR® ECTFE	Dyneon, AGC, Dupont, Arkema
Polymères de sulfone, fluoropolymères	Membranes	Énergie et environnement	RADEL® PPSU, UDEL® PSU, VERADEL® PESU, SOLEF® PVDF	BASF, Arkema, Kureha
Silica				
Silice hautement dispersible HDS	Pneus à basse consommation d'énergie	Automobile et aéronautique	ZEOSIL®, ZEOSIL® PREMIUM EFFICIUM®	Evonik, PPG, OSC
	Renforcement des polymères	Automobile et aéronautique Applications industrielles	ZEOSIL®	Evonik, PPG, OSC
Silice précipitée (conventionnelle)	Hygiène buccale (dentifrice)	Biens de consommation et santé	TIXOSIL®	JM Huber, PQ Corporation, WR Grace, Evonik, OSC
	Nutrition	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture	TIXOSIL®	JM Huber, PQ Corporation, WR Grace, Evonik, OSC

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques commerciales	Concurrents
Rare Earth Systems				
Formulations à base d'oxyde de terres rares	Catalyseurs automobiles	Automobile et aéronautique	ACTALYS®, ACTALYS® HSA, EOLYS®POWERFLEX®, E-SIS®, OPTALYS®, STABILYS®,	DKK, MEL Chemicals, Sasol
	Polissage haute performance pour les solutions de verre	Électricité et électronique	CEROX®	OST, Treibacher, Ferro
	Éclairage à basse consommation d'énergie	Électricité et électronique	LUMINOSTAR®	Nichia
	Pigments inorganiques pour les polymères à haute performance	Électricité et électronique	NEOLOR®	
	Polissage de dispositifs à semiconducteur	Électricité et électronique	ZENUS®	Nikki
Special Chemicals				
Fluorure d'hydrogène	Raffineries, traitements du métal et des surfaces, industrie chimique	Applications industrielles		Honeywell, Lanxess, DDF, 3F, Mexichem, China Yingpeng, Zhejiang Sanmei, Shandong donuye Group
Composés à base de fluor	Ingénierie de la haute tension, produits chimiques liquides pour nettoyer et décaper les copeaux, produits chimiques pour piles au lithium	Électricité et électronique	pour C ₄ F ₆ : SIFREN®	Kemeite, Liming, Henan Huaneng Fluoride and others, HaloPolymer, Asahi Glass, Kanto Denka, Show Denko, Cental Glas, Linde, AirProducts
	Isolation, économies d'énergie	Bâtiment et construction	SOLKANE®, IXOL®	Honeywell, Arkema, DuPont, Albarnali, Chemtura
	Produits de brasage, réfrigérants	Automobile et aéronautique Applications industrielles	NOCOLOK®, SOLKATHERM® SES36	Morita, Honeywell, DuPont
	Solvants (nettoyage de précision)	Applications industrielles	SOLVOKANE®	DuPont, Honeywell, Arkema, Central Glass, Asahi, 3M
TFAC, TFA, TFAH, TFAEt, TFK, ETFBO, Autre CF	Éléments de base dans les matières actives, intermédiaires	Biens de consommation et santé Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		Halocarbon, SRF, Sinochem, Lantian
Solkane 227ph, Solkane 134a ph	Gaz propulseurs des sprays pour l'asthme et autres sprays médicaux	Biens de consommation et santé	SOLKANE®	Mexichem, DuPont
Carbonate de calcium précipité (CCP)	Étanchéité	Bâtiment et construction	SOCAL®, WINNOFIL®	Shiraishi-Omya, SMI
	Peinture	Bâtiment et construction	SOCAL®	Schaefer Kalk
	Plastisol	Automobile et aéronautique	SOCAL®, WINNOFIL®	Cales de Llierca, SMI
	Polymère	Bâtiment et construction	SOCAL®, WINNOFIL®	Shiraishi-Omya, SMI
	Santé & alimentation	Biens de consommation et santé Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture	SOCAL®	SMI
H ₂ O ₂ de qualité électronique	Semi-conducteurs, affichage, photovoltaïque, produits chimiques humides pour nettoyer et décaper les copeaux	Électricité et électronique	INTEROX® PICO, INTEROX® EG-1, INTEROX® EG10, INTEROX® EG-ST	BASF, MIGAS, Santoku, PeroxChem, Changchun, Dongwoo Finechem
HF et NHF de qualité électronique	Semi-conducteurs, affichage, photovoltaïque, produits chimiques humides pour nettoyer et décaper les copeaux	Électricité et électronique		Stella Chemifa, Honeywell, Diakin, Morita, Kaisheng
Composés de baryum	Peintures, revêtements, piles, plastiques, papier	Automobile et aéronautique Électricité et électronique Bâtiment et construction		Sachtleben, Chinese producers
	Condensateurs céramiques, affichage, céramiques et verres spéciaux	Électricité et électronique		Red Star, Jingshan, Sakai Chemicals, Nippon Chemicals
Composés de strontium	Affichages et verres photovoltaïques, ferrites	Électricité et électronique		Red Star, Quimica del Estroncio, Jinshi, Kinglong

PERFORMANCE CHEMICALS

En millions d'euros	Ajusté		Évolution
	2014	2013*	
Chiffre d'affaires net	2 944	2 902	1,4 %
Soda Ash & Derivatives	1 377	1 351	1,9 %
Peroxides	512	470	9,1 %
Acetow	641	658	-2,5 %
Emerging Biochemicals	413	424	-2,4 %
REBITDA	724	682	6,1 %

* Retraité à des fins de comparaison.

Le **chiffre d'affaires net** de Performance Chemicals est en hausse de 1,4 % à 2 944 millions d'euros. L'augmentation des prix de 3 % a compensé l'évolution défavorable des taux de change qui a diminué le chiffre d'affaires de -2 %. Les volumes restent stables.

Le **REBITDA** de Performance Chemicals a augmenté de 6,1 % à 724 millions d'euros grâce à un bon *pricing*. La bonne performance du segment est tirée par ses quatre activités, malgré une évolution défavorable des taux de change, principalement chez Acetow et Emerging Biochemicals.

Soda Ash & Derivatives affiche des résultats solides. L'augmentation des prix dans toutes les zones géographiques et le programme de compétitivité ont compensé l'inflation. L'objectif de réduction des coûts de 100 millions d'euros par an devrait être atteint d'ici fin 2015.

La croissance des volumes de Peroxides a bénéficié d'une augmentation de la demande en H₂O₂ sur les marchés à maturité ainsi que du développement de nouvelles applications.

Acetow a publié une performance record en 2014 entraînée par la hausse des prix et ce, malgré l'impact du déstockage sur les volumes au cours du 2^e semestre.

Emerging Biochemicals est stable, du fait de la faiblesse de la demande en PVC et en épichlorohydrine et d'une pression sur les prix par la concurrence.

Suite aux conditions défavorables propres au marché chinois, le Groupe a décidé de suspendre la construction d'une unité de production en Chine et enregistré une dépréciation de -34 millions d'euros (déclaré comme élément exceptionnel dans le REBITDA).

Notes : La vente de l'activité Eco Services à CCMP Capital a été achevée le 1^{er} décembre 2014 (consolidée comme activité abandonnée).

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents
Soda Ash & Derivatives				
Na ₂ CO soude caustique	Fluidifiant dans le verre plat	Bâtiment et construction Automobile et aéronautique Énergie et environnement	SODA SOLVAY® DENSE	Tata Chemicals, FMC, Ciech, Sisecam, Nirma, Bashkim, OCI, Eti-Soda, Novacarb
	Fluidifiant dans le verre de conditionnement	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture Biens de consommation et santé	SODA SOLVAY® DENSE	
	Adoucisseur dans les détergents	Biens de consommation et santé	SODA SOLVAY® LIGHT	
	Métallurgie	Applications industrielles	SODA SOLVAY® DENSE	
	Solutions santé	Biens de consommation et santé		
NaCO, NaHCO, 2HO trona	Produits de nettoyage à base de gaz de carneau	Énergie et environnement	SOLVAIR® SELECT 200 SOLVAIR® SELECT 150	Natronx
	Compléments alimentaires pour animaux, compléments alimentaires	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		
NaHCO ₃ bicarbonate de sodium	Compléments alimentaires pour animaux, compléments alimentaires	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture	BICAR®Z, BICAR Food, BI-PROTEC®	Church & Dwight, FMC, Natural Soda, Tata Chemicals, Sisecam, Ciech, Bashkim, Eti-Soda, Novacarb
	Produits de nettoyage à base de gaz de carneau	Énergie et environnement Applications industrielles	BICAR® TEC SOLVAIR® SB0/3 SOLVAIR® 300, SOLVAIR® S350	
	Matières actives (API), excipient de formulations effervescentes, électrolyte en hémodialyse	Biens de consommation et santé	BICAR® PHARMA	
	Compléments alimentaires, compléments alimentaires pour animaux, traitement des routes (dégivrage et déseumage), déshumidification	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture Applications industrielles	CASO®	
Na ₂ SO ₃ sulfite de sodium	Produits de nettoyage à base de gaz de carneau	Énergie et environnement Applications industrielles		INDSPEC

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents
Peroxides				
Peroxydes d'hydrogène	Pâte à papier (fonction de blanchiment)	Biens de consommation et santé	INTEROX® MyH ₂ O ₂	Arkema, Evonik, Peroxychem, Eka, Kemira, OCI
	Synthèse d'intermédiaires chimiques (HPPD, caprolactam, caprolactone, ESBO, etc.) & industrie minière	Applications industrielles	INTEROX®	
Percarbonate de sodium et peroxydes d'hydrogène	Soins à domicile (poudre détergente) & soins personnels (soin buccaux et capillaires)	Biens de consommation et santé	OXYPER® INTEROX®	Evonik, Kemira, Peroxychem, OCI
Peroxydes d'hydrogène et acide peracétique	Aquaculture, sécurité alimentaire	Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture	PARAMOVE® INTEROX®, PROXITANE®	Eka
	Traitement de l'eau	Énergie et environnement	INTEROX®, PROXITANE®, OXYSTRONG®	Evonik, Kemira, Peroxychem
Peroxydes inorganiques et acide peracétique	Pétrole et gaz	Énergie et environnement	IXPER® PROXITANE®	Evonik, Kemira, Peroxychem
Acetow				
Câble d'acétate de cellulose	Filtres de cigarettes	Biens de consommation et santé	RHODIA® FILTERTOW	Celanese, Eastman, Daicel/Mitsubishi, sociétés chinoises (Jinan, Henan, Xinyang)
Câble d'acétate de cellulose			RHODIA DE-TOW® RHODIA COLOURED TOW®	
Flocons d'acétate de cellulose/silice			RHODIA FILTERSORB®	
Flocons d'acétate de cellulose	Câble pour filtres, fil, plastiques et films en feuille et films lacrymaux		RHODIA ACETOL®	Celanese, Eastman, Daicel/Mitsubishi, Pacetati, Fergana
Acide nitrique	Mousses, engrais, nettoyage lavage & blanchiment, désinfectant, revêtements, adhésifs & élastomères, traitement des métaux, agents explosifs et décapants, additifs améliorant l'indice de cétane	Biens de consommation et santé Automobile et aéronautique Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture Applications industrielles	TARANIS™	Yara, Borealis, BASF, Radici, Maxam
Acétate de cellulose composé	Emballage pour les cosmétiques, ainsi que les accessoires capillaires, jouets, montures de lunettes, outils de manipulation et électronique grand public	Biens de consommation et santé Électricité et électronique	OCALIO™	Eastman, DuPont, Braskem, Daicel, Pacetati, Mazzucchelli
Bois acétylé	Applications d'extérieur telles que les cadres de fenêtres, les portes et les volets extérieurs, les planchers, les revêtements extérieurs et les façades, etc. ainsi que pour les travaux de construction	Bâtiment et construction	ACCOYA® ⁽¹⁾	
Emerging Biochemicals				
PVC	Tuyau, raccords, profilés, fils, câbles	Bâtiment et construction	SIAMVIC®	Thai Plastic & Chemical PCL
	Films, feuilles	Biens de consommation et santé Applications industrielles		
NaOH soude caustique	Multiples applications	Biens de consommation et santé Applications industrielles Agroalimentaire, alimentation animale et agriculture		AGC Chemicals (Thaïlande)
Epichlorohydrine biologique	Résines époxydiques	Bâtiment et construction Électricité et électronique Biens de consommation et santé Automobile et aéronautique	EPICEROL®	Samsung Fine Chemicals, Dow

(1) ACCOYA® est une marque déposée de Accsys Technologies.

FUNCTIONAL POLYMERS

En millions d'euros	Ajusté		Évolution
	2014	2013*	
Chiffre d'affaires net	1 654	1 763	-6,2 %
Polyamide	1 536	1 557	-1,3 %
Chlorovinyles	117	206	-43 %
REBITDA	111	89	25 %

* Retraité à des fins de comparaison.

Functional Polymers enregistre un **chiffre d'affaires net** de 1 654 millions d'euros en 2014 (contre 1 763 millions d'euros en 2013). La cession de l'activité PVC de Benvic représente une baisse de -5 % soit -89 millions d'euros. En outre, la croissance en volume de 2 % n'a pas permis de compenser une baisse des prix de -2 % et une évolution défavorable des taux de change qui soustrait 1 % supplémentaire au chiffre d'affaires.

Le **REBITDA** augmente de 25 % à 111 millions d'euros contre 89 millions d'euros en 2013. La performance opérationnelle a été soutenue à la fois par les bons résultats du plan de retour aux profits et par la solide performance d'Engineering Plastics qui a augmenté ses volumes en Asie et a démontré un fort *pricing power*. Fibras souffre des mauvaises conditions macro-économiques au Brésil.

Activités abandonnées : Les activités Chlorovinyles de Solvay en Europe devant être apportées à Inovyn, le projet de joint venture avec INEOS, ainsi qu'Indupa, sont classés en « Activités abandonnées ».

Un accord définitif de cession de Benvic a été signé avec OpenGate Capital en juin 2014.

Les activités résiduelles dans les Chlorovinyles ne sont pas destinées à être intégrées dans la joint venture avec INEOS.

L'environnement de marché a décliné en 2014, ce qui a eu un impact sur les performances de l'activité Chlorovinyles en Europe. Le chiffre d'affaires net ressort à 2,4 milliards d'euros et le REBITDA à 111 millions d'euros pour l'Europe et l'Amérique latine.

Produits par GBU	Applications	Marchés	Marques	Concurrents
Polyamide				
Polyamide & Intermediates				
Acide adipique	Polyamide 6.6, autres produits pour l'application du polyuréthane et de revêtements, plastifiants	Applications industrielles	RHODIACID®	Invista, Ascend, CSM-CPEC, CNPC, BASF, Radici, Asahi, Lanxess
Hexaméthylènediamine		Automobile et aéronautique Biens de consommation et santé Bâtiment et construction Électricité et électronique		
Résine polyamide : ■ PA 6.6 ■ PA 6.10 ■ PA HT ■ PA 6.6 SD ■ PA 6.6 FD	Composés plastiques des plastiques techniques, fils industriels et applications de fibres, câble à pneus, airbags, textile	Applications industrielles Automobile et aéronautique Bâtiment et construction Électricité et électronique Biens de consommation et santé	STABAMID®	Invista, Ascend, BASF, Radici, Asahi
Fibres polyamides et mèches de polyamide	Fils pour les marchés du textile et des tapis, floc pour les vêtements et les meubles, automobile, décoration et emballage	Automobile et aéronautique Biens de consommation et santé	PASSOREA® RHODIA® TOW	Ascend, Jiaxing
Engineering Plastics				
Composés de polyamide 6.6	Remplacement des métaux, protection contre l'incendie, gestion thermique, barrière contre les liquides	Automobile et aéronautique Électricité et électronique Biens de consommation et santé Énergie et environnement Bâtiment et construction Applications industrielles	TECHNYL® TECHNYL STAR®	DuPont, BASF, Radici, Ascend, Invista
Composés de polyamide 6			TECHNYL® TECHNYL STAR®	BASF, Lanxess, DSM, DuPont, Radici
Composés de polyamide à longue chaîne			TECHNYL EXTEN®	Arkema, Evonik, EMS, UBE
Composés de polyamide haute température			TECHNYL® ONE	DuPont, EMS, DSM
Composés de polyamide recyclés			TECHNYL® R TECHNYL® ECO 4EARTH®	Concurrence très fragmentée
Poudres de polyamide			SINTERLINE® TECHNYL® POWDERS	Evonik, Arkema
Création, services de simulation	Remplacement des métaux, protection contre l'incendie, gestion thermique, barrière contre les liquides		MMI TECHNYL® DESIGN	BASF
Fibras				
Fils textiles, plats et texturés	Habillement	Biens de consommation et santé	AMNI® EMANA®	Hyosung, Taekwang, Nilit, Acelon, LeaLea, Fujian
Fibre discontinue	Abrasifs	Biens de consommation et santé		Invista
Fils industriels	Fils à coudre, bandage, caoutchouc industriel	Biens de consommation et santé Automobile et aéronautique Applications industrielles		Kordsa, Enka, CSM, SRF

CORPORATE & BUSINESS SERVICES

En millions d'euros	Ajusté		Évolution
	2014	2013*	
Chiffre d'affaires net	-	67	n.s.
Energy Services	-	67	n.s.
Autres Corporate & Business Services	-	-	n.s.
REBITDA	-188	-131	-43 %

* Retraité à des fins de comparaison.

Le **chiffre d'affaires net** est non significatif comparé aux 67 millions d'euros de l'année dernière. Les dernières ventes de crédit-carbone (CER) issues du protocole de Kyoto de 2013 ont été intégralement effectuées au 1^{er} semestre 2013.

Les coûts nets de **REBITDA** ressortent à -188 millions d'euros contre -131 millions d'euros en 2013. La fin des ventes de CER a affecté la contribution d'Energy Services de -58 millions d'euros, cette perte ayant été compensée en partie par les services de gestion de l'énergie et du carbone en Europe.

Les frais de structure et les dépenses des Fonctions Corporate s'élèvent à -213 millions d'euros contre -185 millions d'euros l'année dernière. La différence émane essentiellement d'une reprise de provisions de 22 millions d'euros liée à l'harmonisation des polices d'assurance du Groupe enregistrée l'an passé.

La stricte maîtrise des coûts a permis d'atténuer les effets inflationnistes. Le Groupe a continué d'investir dans le déploiement de services de support aux entreprises de très haut niveau.

Situation énergétique

Les dépenses énergétiques sont une composante importante de la structure des coûts du Groupe. Les dépenses énergétiques nettes représentent près de 0,9 milliard d'euros en 2014. Les sources d'énergie se répartissent entre l'électricité et le gaz (près de 75 %), le coke, le charbon et l'anthracite (environ 20 %) et la vapeur et autres (près de 5 %). Depuis de nombreuses années, le groupe Solvay mène une politique énergétique dynamique. Rappelons à cet égard que Solvay gère un parc de production d'énergie qui représente à ce jour une puissance installée totale de 1 000 MW.

Au sein du Groupe, Energy Services est dédiée à l'optimisation des coûts énergétiques et des émissions de carbone de Solvay. En outre, Energy Services a continué de déployer son programme d'excellence en matière d'efficacité énergétique appelé SOLWATT®, visant à réduire la consommation d'énergie et à optimiser la production d'énergie sur les sites industriels. SOLWATT® définit également la stratégie énergétique à moyen et long termes pour chaque site. Elle sera progressivement développée et s'appliquera à tous les sites de production du Groupe d'ici la fin 2015. L'objectif consiste à réduire la facture d'énergétique du Groupe de 10 %.

Commentaires supplémentaires sur le compte de résultats consolidés du Groupe pour l'année 2014 (IFRS/ajusté)

En millions d'euros	IFRS		Ajusté	
	2014	2013*	2014	2013*
EBIT	652	591	761	734
Charges financières nettes, dont :				
■ Coûts des emprunts	-151	-190	-151	-190
■ Intérêts sur prêts & produits de placement à terme	36	25	36	25
■ Autres charges et produits sur endettement net	-30	-2	-30	-2
■ Coût d'actualisation des provisions	-163	-87	-163	-87
Revenus/pertes sur participations disponibles à la vente	-1	40	-1	40
Résultat avant impôts	343	378	453	521
Charges d'impôts	-84	-170	-120	-209
Résultat net des activités poursuivies	259	209	333	312
Résultat net des activités abandonnées	-244	110	-244	110
Résultat net	13	315	89	422
Participations ne donnant pas le contrôle	67	-44	67	-44
Résultat net part Solvay	80	270	156	378

* Retraité à des fins de comparaison.

Les charges financières nettes à -309 millions d'euros contre -213 millions d'euros en 2013, ont augmenté. Le coût de la dette a diminué, à -145 millions d'euros contre -166 millions d'euros en 2013, grâce au remboursement de 1,3 milliard d'euros de dette brute au 1^{er} semestre 2014 qui a permis de baisser le coût de portage négatif du Groupe. Les charges financières nettes ont subi un impact négatif exceptionnel de -19 millions d'euros dû au règlement de swaps de taux d'intérêt au 1^{er} semestre.

Le coût d'actualisation des provisions pour réserves environnementales et engagements de retraite est en hausse à -163 millions d'euros contre -87 millions d'euros en 2013. Ceci est principalement dû aux réserves environnementales qui, en 2014, avaient connu un impact exceptionnel négatif de -35 millions d'euros suite à la baisse des taux d'escompte dans toutes les zones géographiques, alors qu'en 2013, l'augmentation des taux d'escompte avait entraîné un impact positif de +36 millions d'euros. Le revenu des « investissements disponibles à la vente » n'était pas significatif en 2014 contre +40 millions d'euros en 2013.

La charge d'impôts sur une base ajustée ressort à -120 millions d'euros (contre -209 millions d'euros en 2013). Le taux nominal d'imposition est de 24,6 % et comprend la comptabilisation de 110 millions d'euros d'actifs d'impôts différés exceptionnels. Le taux d'imposition sous-jacent est de 32,8 %, en ligne avec les prévisions du Groupe.

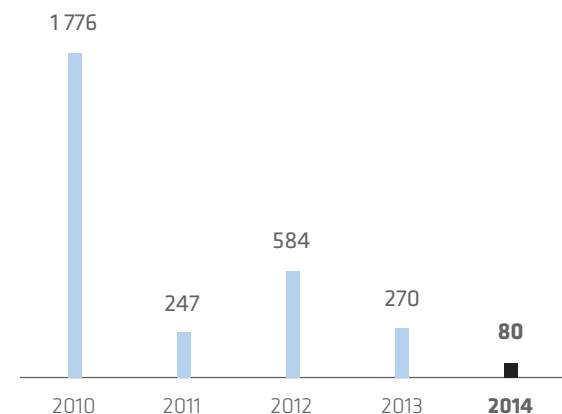
Le résultat net des activités abandonnées est de -244 millions d'euros contre 110 millions d'euros en 2013. Cette perte est essentiellement liée à la perte de valeur comptabilisée avant minoritaires de -477 millions d'euros des activités Chlorovinyles en Europe, qui doivent être apportées au projet de coentreprise avec Inovyn. Les 177 millions d'euros de gain en capital résultant de la vente d'Eco Services ont en partie compensé cette perte de valeur.

Le résultat net sur une base ajustée a chuté à 89 millions d'euros (contre 422 millions d'euros en 2013). Le résultat net (part du Groupe) sur une base ajustée ressort à 156 millions d'euros. Le Bénéfice par action ajusté ressort à 1,87 euro.

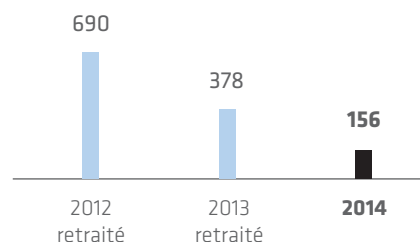
Le résultat net (part du Groupe) IFRS s'élève à 80 millions d'euros. Hors éléments exceptionnels, le résultat net (part du Groupe) s'établit à 635 millions d'euros, contre 507 millions d'euros en 2013.

Résultat net, part du Groupe

En millions d'euros

**Résultat net ajusté, part du Groupe**

En millions d'euros

**Structure de financement**

La dette financière nette s'élève à 778 millions d'euros à fin décembre 2014, en baisse de 363 millions d'euros comparé à 1 141 millions d'euros à fin décembre 2013.

La dette brute a baissé de 3 584 millions d'euros fin 2013 à 2 338 millions d'euros fin 2014, grâce à l'utilisation de liquidités disponibles.

En 2014, Solvay a remboursé 500 millions d'euros d'obligations EMTN (maturité janvier 2014) et a eu la possibilité d'exercer la première option d'achat de 2014 relatives à 500 millions d'euros d'obligations senior Rhodia à haut rendement arrivant initialement à échéance en 2018. Solvay a réalisé un remboursement anticipé de 400 millions de dollars d'obligations senior Rhodia à haut rendement arrivant initialement à échéance en 2020.

Les capitaux propres s'élèvent à 6 778 millions d'euros fin 2014, contre 7 453 millions d'euros fin 2013.

Fin 2014, **le ratio d'endettement net** sur capitaux propres était de 11,5 %.

Les notations à long et court termes de Solvay sont respectivement Baa2/P2 (perspective stable) chez Moody's et BBB+/A2 (perspective stable) chez Standard & Poor's.

Free Cash Flow

Le Free Cash Flow s'élève à 656 millions d'euros, et intègre 145 millions d'euros au titre des cash-flow des activités abandonnées.

Les flux de trésorerie des activités opérationnelles ressortent à 1 621 millions d'euros contre 1 299 millions d'euros l'année dernière. Outre un résultat net de 13 millions d'euros, les éléments suivants sont à mettre en évidence :

- les amortissements et dépréciations d'actifs non-cash représentent 1 430 millions d'euros ;
- les variations du besoin en fonds de roulement s'élèvent à 236 millions d'euros, dont 21 millions d'euros de besoin en fonds de roulement pour les activités poursuivies. Le Groupe a également bénéficié d'importantes entrées de trésorerie liées au recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée.

Les flux de trésorerie d'investissement s'élèvent à -650 millions d'euros. Ils incluent principalement des dépenses d'investissement à hauteur de -988 millions d'euros (dont -127 millions d'euros provenant des activités abandonnées), l'acquisition de filiales pour -304 millions d'euros, un financement supplémentaire dans la coentreprise à 50/50, RusVinyl, en Russie, pour -98 millions d'euros et 721 millions d'euros de produit de cession d'Eco Services.

Investissements

En millions d'euros

	Dépenses d'investissement en 2014 (activités poursuivies)
Advanced Formulations	166
Advanced Materials	267
Performance Chemicals	275
Functional Polymers	82
Corporate & Business Services	69
GROUPE	861

Les dépenses d'investissement totales pour 2014 se sont élevées à 861 millions d'euros.

Outre les dépenses d'investissements liées à la santé, la sécurité, l'environnement et la maintenance, le Groupe a investi de manière sélective dans un certain nombre de projets stratégiques, la priorité étant donnée aux activités et aux régions ayant un potentiel de croissance significatif et durable. Plusieurs investissements de croissance ont été réalisés en 2014 dans les activités moteurs de croissance et hautement résilientes du Groupe. Les plus significatifs ont été les suivants :

Advanced Formulations

- la grande usine d'alcoxylation à Singapour pour servir les marchés asiatiques en rapide expansion dans les segments des produits pour la maison et les soins de la personne, les revêtements, les produits industriels et agrochimiques ainsi que le pétrole et le gaz ;
- la grande usine d'alcoxylation aux États-Unis (Texas), située sur le complexe industriel d'Equistar Chemicals, une filiale de LyondellBasell, afin de répondre à la demande croissante du marché nord-américain ;
- l'usine de tensioactifs en Allemagne pour développer et produire des solutions destinées à des clients servant les marchés de la

cosmétique, de la détergence et des applications industrielles en Europe centrale et de l'est ;

- les nouvelles installations de production de vanilline en Chine, représentant une augmentation de 40 % de la production mondiale de Solvay afin de répondre à la demande croissante dans la région.

Advanced Materials

- la nouvelle usine de silice hautement dispersible (HDS) en Pologne qui permettra d'augmenter la capacité de production de HDS de 85 000 tonnes par an ;
- l'usine de fluoro-polymères en Chine (à Changshu) pour les polymères spéciaux.

Performance Chemicals

- la nouvelle méga-usine peroxyde d'hydrogène pour l'Oxyde de propylène (HPPO) (330 kt/an) en Arabie saoudite en coentreprise avec Sadara Saudi Aramco et Dow ;
- la nouvelle usine de bicarbonate (100 kt/an) en Thaïlande qui permettra d'augmenter les ventes en Asie.

Recherche & Innovation

En millions d'euros

	Coûts Recherche & Innovation en 2014
Advanced Formulations	55
Advanced Materials	96
Performance Chemicals	21
Functional Polymers	23
Corporate & Business Services	51
GROUPE	247

Les coûts de Recherche & Innovation en 2014 se sont élevés à 247 millions d'euros.

La politique et l'organisation en matière de Recherche & Innovation sont décrites à la page 2 ainsi qu'aux pages 28 et 29 de ce rapport.

Effectifs du Groupe

Le groupe Solvay a employé 29 207 personnes équivalents temps plein (26 033 liés aux activités poursuivies et 3 174 liés aux activités abandonnées) au 31 décembre 2014 comparé à 29 400 au 31 décembre 2013. Des informations complémentaires concernant l'organisation du Groupe sont disponibles à la page 32 de ce rapport.

Analyse des résultats de la société mère (Solvay SA)

En millions d'euros	2014	2013
Résultat de l'exercice à affecter	550	359
Report à nouveau	4 262	4 174
TOTAL DISPONIBLE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES	4 812	4 533
Affectations :		
Dividende brut	288	271
Report à nouveau	4 524	4 262
TOTAL	4 812	4 533

Solvay SA est une Société Anonyme de droit belge dont le siège social est situé au 310, rue de Ransbeek à 1120 Bruxelles. Solvay SA est constituée de deux filiales : Solvay SA France (25, rue de Clichy, 75009 Paris, France) et Solvay SA Italie (Via Piave 6, 57013 Rosignano, Italy).

Les comptes de Solvay SA sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en Belgique et incluent ses filiales françaises et italiennes.

Les activités principales de Solvay SA consistent, d'une part, à détenir et gérer un certain nombre de participations dans des sociétés du Groupe et, d'autre part, à financer le Groupe à partir des marchés bancaires et obligataires. Par ailleurs, la société gère le centre de recherche de Neder-Over-Heembeek (Belgique) ainsi qu'un nombre très limité d'activités industrielles et commerciales non filialisées.

Le résultat d'exploitation est constitué du solde des coûts de fonctionnement du siège partiellement compensés par les revenus des activités industrielles et commerciales non filialisées.

Le bénéfice courant avant impôts s'élève à 833 millions d'euros fin 2014, contre 220 millions d'euros l'année passée. Le bénéfice courant comprend le résultat opérationnel (-204 millions d'euros), les dividendes reçus de ses différentes participations (1 226 millions d'euros) ainsi que le différentiel entre les intérêts versés et encaissés sur ses activités de financement (-190 millions d'euros).

Le solde des résultats exceptionnels s'élève à -307 millions d'euros en 2014 contre 102 millions d'euros en 2013.

En 2014, le bénéfice net de Solvay SA s'élevait à 550 millions d'euros contre 359 millions d'euros en 2013.

En l'absence de transferts aux réserves exonérées d'impôt, le bénéfice net reporté de 4 812 millions d'euros est disponible aux fins de distribution.

Événements postérieurs à la période de publication et perspectives

Événements postérieurs à la période de publication

Le 29 janvier 2015, Solvay a conclu un accord en vue de la vente de son activité réfrigérants et gaz propulseurs pour sprays médicaux, basée en Allemagne, à la société Daikin au Japon. La GBU Special Chemicals recentre ses activités vers des segments à haute valeur ajoutée dans les spécialités à base de fluor et les produits chimiques de haute pureté. La GBU Special Chemicals va céder l'ensemble de ses activités de son site de Francfort. La réalisation de la transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles, y compris l'autorisation des autorités en Allemagne et en Autriche.

Perspectives

Solvay est confiant dans sa capacité à maintenir la dynamique actuelle. Avec les leviers de transformation qui continuent d'être déployés au sein du Groupe, Solvay est aujourd'hui bien armé pour réaliser ses ambitions à l'horizon 2016.

Gestion des risques

La gestion des risques (processus, risques identifiés et actions entreprises pour les réduire) est décrite aux pages 75 à 85 du présent rapport.

Instruments financiers

La gestion des risques financiers et toute utilisation d'instruments financiers pour les couvrir sont décrites aux pages 79 et 80 ainsi que 184 à 193 (Note 37 *Instruments financiers et gestion du risque financier aux états financiers consolidés*) du présent rapport.

Comité d'Audit

La mission, la composition et le mode de fonctionnement du Comité d'Audit sont décrits aux pages 57, 58 et 72 (Point 14 de l'Annexe 1 : *Missions du Comité d'audit de la Déclaration de gouvernance d'entreprise*) du présent rapport.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

La Déclaration de gouvernance d'entreprise est disponible aux pages 47 à 74 du présent rapport. Elle comprend, entre autres, une description de la structure juridique et de l'actionnariat de Solvay, de sa politique en matière de capital social et de dividende, du mode de fonctionnement des Assemblées Générales, de la composition et du mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités, de la composition et du mode de fonctionnement du Comité Exécutif, la politique de rémunération et le dernier rapport de rémunération, une description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, les mesures prises par Solvay afin de se conformer aux règles belges en matière d'opérations d'initiés et une description du Code de Conduite du Groupe.

3 Informations financières supplémentaires

Données financières historiques

Le tableau suivant présente les données historiques du Groupe publiées à la date de référence. Ces données n'ont pas été affectées par d'éventuels retraitements ultérieurs liés à des changements de périmètre, une évolution des normes IFRS/IAS, etc.

Au cours des périodes de référence, les principaux changements suivants sont intervenus :

- 2011 : Rhodia consolidée à partir du 17 septembre ;

- 2012 : activités de Solvay Indupa présentées comme abandonnées ;
- 2013 : activités Chlorovinyles européennes et celles de Solvay Indupa présentées comme abandonnées et Chemlogics consolidée à partir du 1^{er} novembre ;
- 2014 : application de l'IFRS 11 et activités Chlorovinyles en Europe, Solvay Indupa et Eco Services présentées comme abandonnées et Chemlogics entièrement consolidée.

	IFRS				
En millions d'euros	2010	2011	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	7 109	8 109	12 831	10 367	10 628
Chiffre d'affaires net		8 001	12 435	9 938	10 213
REBITDA	1 051	1 208	2 022	1 663	1 783
REBITDA en % du chiffre d'affaires	15	15	16	17	17
Amortissements totaux	717	455	794	752	751
EBIT	305	560	1 275	647	652
Résultat net (part Solvay)	1 777	247	584	270	80
Résultat par action (de base) (en euros)	21,85	3,04	7,10	3,25	0,96
Dépenses de recherche	181	156	261	247	247
Dépenses d'investissement	538	4 797	826	1 809	1 399
Free cash flow		327	787	524	656
Données financières					
Capitaux propres ⁽¹⁾	6 839	6 653	6 596	7 453	6 778
Endettement net	-2 902	1 760	1 125	1 102	778
Endettement net/capitaux propres (en %)	NA	26	17	15	11
Dividende brut par action (en euros)	3,07	3,07	3,20	3,20	3,40
Distribution brute aux actionnaires de Solvay	240	250	271	271	288
Données relatives au personnel					
Effectifs au 31 décembre	16 785	29 121	29 103	29 389	29 207 ⁽²⁾
Dépenses de personnel	1 339	1 422	2 302	2 143	1 990

(1) Les capitaux propres 2013 et 2014 comprennent les titres hybrides.

(2) Voir détails en page 102 du présent Rapport.

Résultat par action

Le bénéfice par action ajusté ressort à 1,87 euro en 2014 contre 4,54 euros en 2013.

Dividende

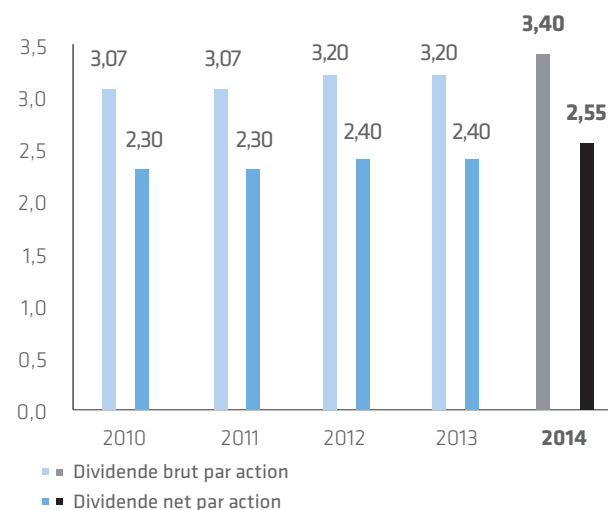
Le 25 février 2015, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 mai 2015 le paiement d'un dividende total brut de 3,40 euros par action (2,55 euros net par action).

Le dividende pour l'exercice 2014, en hausse de 6,3 % par rapport à celui de 2013, est en accord avec la politique de dividende du Groupe qui consiste à maintenir un dividende stable à croissant dans la mesure du possible et, si possible, à ne pas le diminuer. Le dividende n'a jamais été réduit depuis 30 ans et a été augmenté certaines années.

Compte tenu de l'acompte sur dividende de 1,33* euro brut par action (1,00 euro net par action, coupon n° 95) payé le 22 janvier 2015, le solde du dividende pour 2014, équivalent à 2,06* euro brut par action (1,55 euro net par action, coupon n° 96), sera versé le 19 mai 2015. Les actions Solvay seront négociées « ex-dividende » sur Euronext dès le 15 mai 2015.

Dividende brut et net par action

En euros



Données historiques consolidées par action en IFRS

En euros	2010	2011	2012	2013 ⁽¹⁾	2014 ⁽¹⁾
Capitaux propres part Solvay	75,94	75,76	73,90	85,07	79,10
REBITDA	12,92	14,87	24,57	20,00	21,42
Résultat net	21,85	3,04	7,10	3,25	0,96
Résultat net (hors activités abandonnées)	0,62	3,51	7,08	2,47	3,32
Résultat net dilué	21,80	3,03	7,06	3,22	0,96
Résultat net dilué (hors activités abandonnées)	0,62	3,49	7,04	2,45	3,30
Nombre d'actions en circulation (en milliers) au 31 décembre	81 065	81 202	82 966	83 171	82 982
Nombre moyen pondéré d'actions de base (en milliers) pour le calcul des bénéfices IFRS par action	81 320	81 224	82 305	83 151	83 228
Nombre moyen pondéré d'actions (en milliers) pour le calcul des bénéfices dilués IFRS par action	81 499	81 546	82 696	83 843	83 890
Dividende brut	3,07	3,07	3,20	3,20	3,40
Dividende net par action	2,30	2,30	2,40	2,40	2,55
Cours le plus haut	81,9	111,6	109,8	118,9	129,15
Cours le plus bas	67,8	61,5	62,1	97,4	100,15
Cours au 31 décembre	79,8	63,7	108,6	115,0	112,4
PER au 31 décembre	3,6	21,0	15,30	35,4	116,59
Rendement sur dividende net (en %)	2,9	2,9	2,0	2,1	2,3
Rendement sur dividende brut (en %)	3,9	3,9	2,7	2,8	3,0
Volume annuel (en milliers de titres)	47 028	63 462	77 846	54 437	49 218
Volume annuel (en millions d'euros)	3 481	5 522	6 796	5 960	5 630
Capitalisation boursière au 31 décembre (en milliards d'euros)	6,8	5,4	9,2	9,8	9,5
Taux de rotation (en %)	56	78	92	63	58
Taux de rotation ajusté du flottant (en %)	80	111	131	94	83

(1) Les capitaux propres comprennent les titres hybrides.

* Dernière décimale répétitive. Paiements de dividendes arrondis au centime d'euro le plus proche.

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

1 Introduction

Le rapport de Solvay sur ses principaux enjeux et résultats en matière de développement durable figure désormais dans le rapport annuel. Ce rapport combiné est une première étape dans l'évolution de Solvay vers un reporting intégré. Un rapport complémentaire structuré, conforme au cadre G4 de la Global Reporting Initiative, vient compléter les informations présentées dans ce rapport annuel.

1.1 Le développement durable, au cœur de la culture du Groupe

Le sens de la responsabilité est historiquement inscrit dans l'identité de Solvay. Le Groupe a lancé de nombreuses initiatives en faveur des travailleurs : la sécurité sociale interne (1878), la journée de travail de huit heures (1897) et les congés payés (1913). Depuis 150 ans, Solvay développe une culture de la sécurité et du dialogue social, et a été l'un des premiers groupes à engager un dialogue au sein d'une structure européenne, puis au niveau mondial. Aujourd'hui, ses pratiques sociales sont l'un de ses atouts et font du Groupe un leader de la responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Solvay Way, l'approche RSE du Groupe

Solvay Way est l'approche de Développement Durable du Groupe. Elle intègre des éléments sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques à la gestion et à la stratégie de l'entreprise dans le but de créer de la valeur. Solvay Way tient compte de l'évolution des attentes de

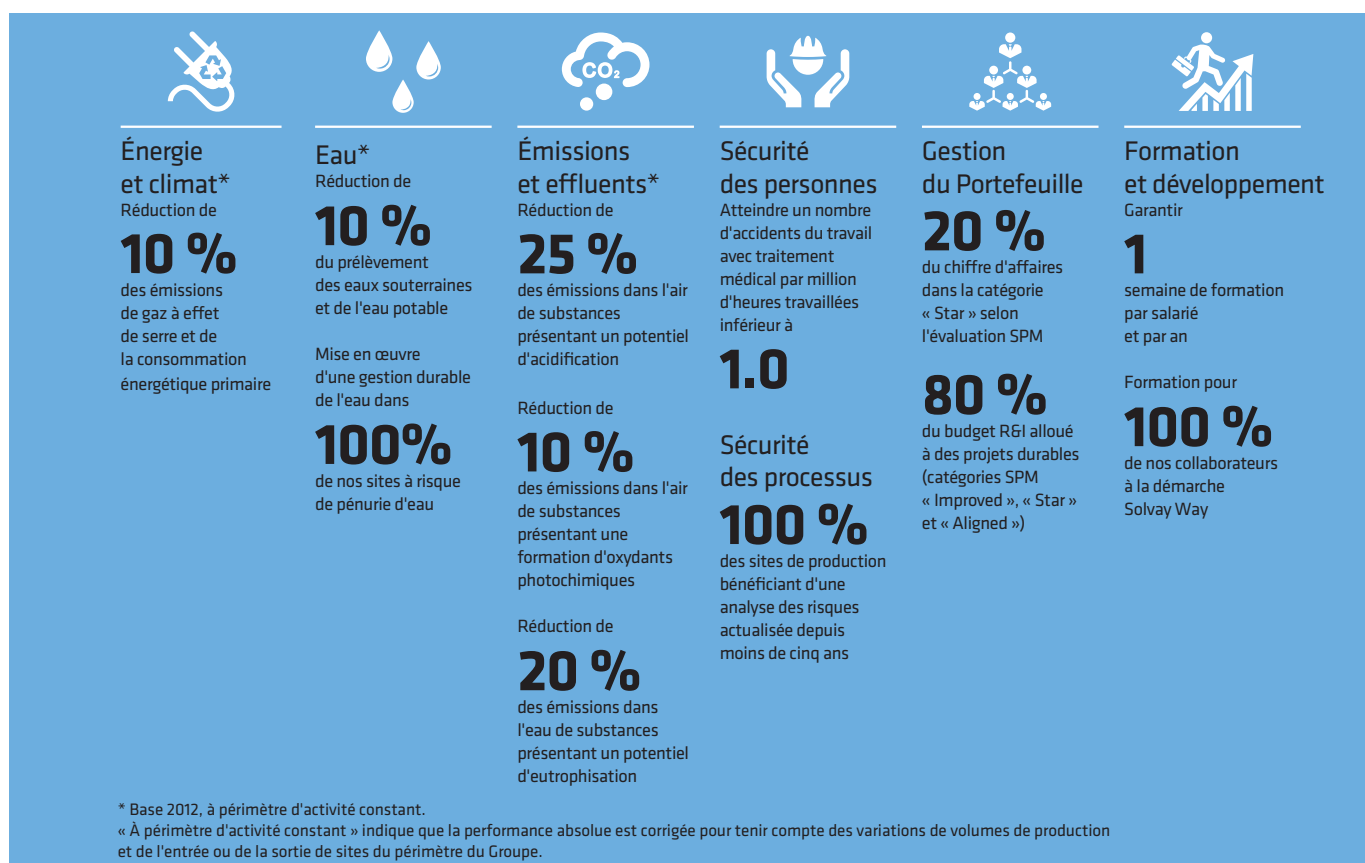
la société qui exige de l'industrie qu'elle développe des technologies, des processus, des produits, des applications et des services conformes aux objectifs de développement durable.

L'engagement de Solvay en matière de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale concerne chaque étape du cycle de vie de ses produits. Cela s'applique à leur conception, à leur application, à l'utilisation des ressources nécessaires à leur fabrication et à leur utilisation finale par les consommateurs.

Solvay développe et entretient un dialogue permanent avec ses parties prenantes et leurs représentants sur les questions du développement durable. Les discussions se basent sur une volonté d'innover et d'avancer ensemble et de développer des partenariats spécifiques. Les contrats sont préparés, négociés et exécutés par Solvay dans le respect de la politique de Développement Durable du Groupe. Les pratiques Solvay Way sont revues chaque année par des partenaires externes et la Fonction Développement Durable met en application leurs constatations et conclusions pour favoriser le progrès.

En ce qui concerne la gestion du portefeuille d'activités, Solvay Way intègre un outil spécifique : SPM (Gestion du Portefeuille Durable ou *Sustainable Portfolio Management*). Élaboré par Solvay, la méthodologie SPM a été perfectionnée grâce à deux cabinets de conseil faisant autorité : Arthur D. Little et l'Institut Néerlandais de Recherche technologique, TNO. SPM est un outil conçu pour développer les informations relatives au portefeuille et analyser l'impact des grandes tendances en matière de développement durable sur les activités de Solvay.

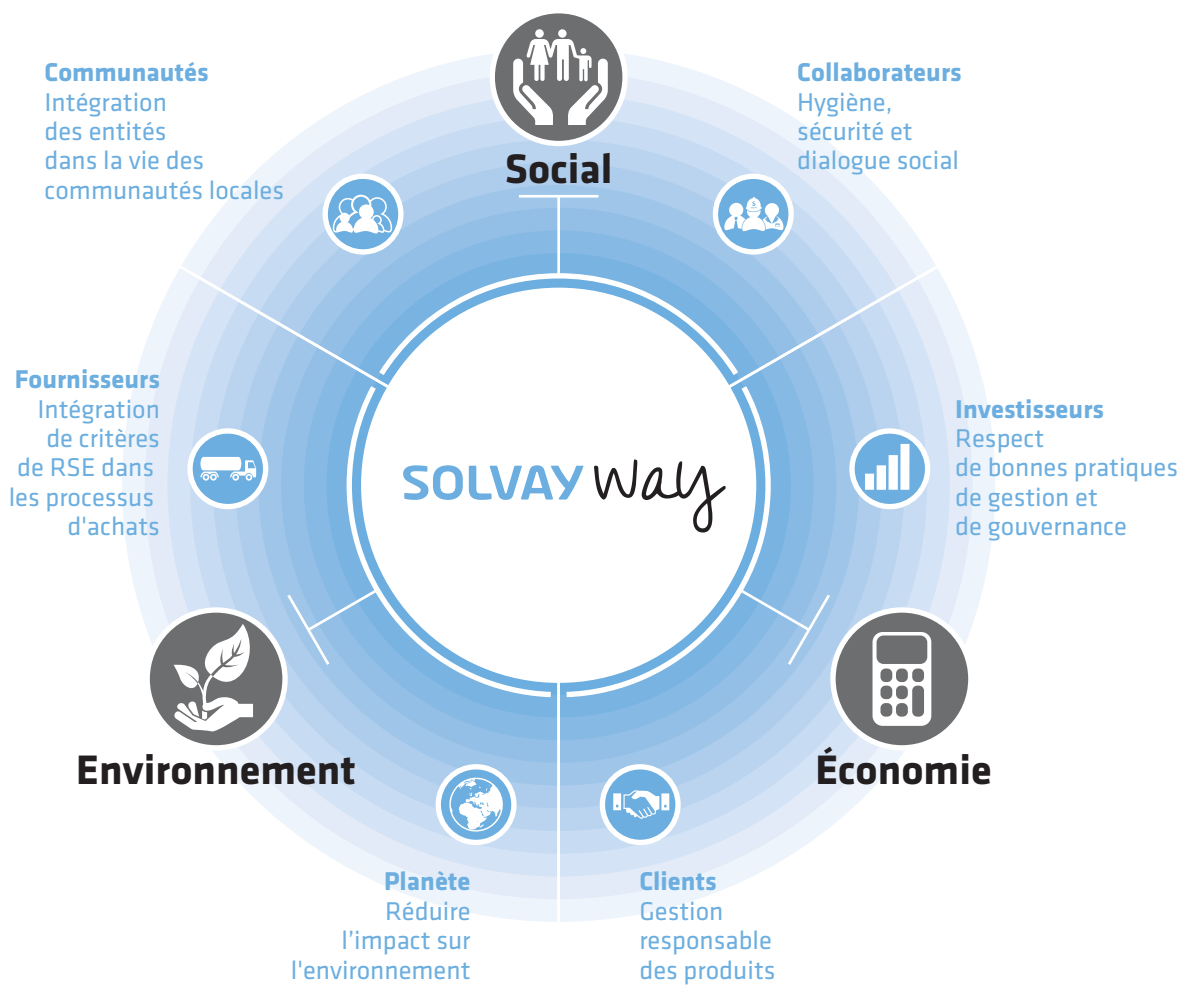
Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2020



Solvay Way, inspirateur de progrès

Le groupe Solvay est dans une démarche d'amélioration permanente en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ses engagements et ses objectifs sont revus en fonction de l'évolution des normes et des besoins de ses parties prenantes, des enseignements tirés des auto-évaluations, des audits internes et externes mais aussi des bonnes pratiques reconnues sur le secteur.

Solvay Way se base sur un référentiel réparti en six parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, fournisseurs, communautés et planète), envers lesquelles le Groupe a pris 22 engagements déclinés en 49 pratiques associées. Ce référentiel aide chaque entité du Groupe à réaliser des auto-évaluations annuelles de ses pratiques afin d'identifier ses forces et ses faiblesses et de développer un plan d'amélioration approprié.



Chaque année, tous les sites de production, les Business Units et centres de recherche ainsi que les Départements achats, finance, juridique, affaires publiques, stratégie et ressources humaines évaluent leurs pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale. L'objectif de chaque entité est d'identifier les progrès réalisés sur chacun

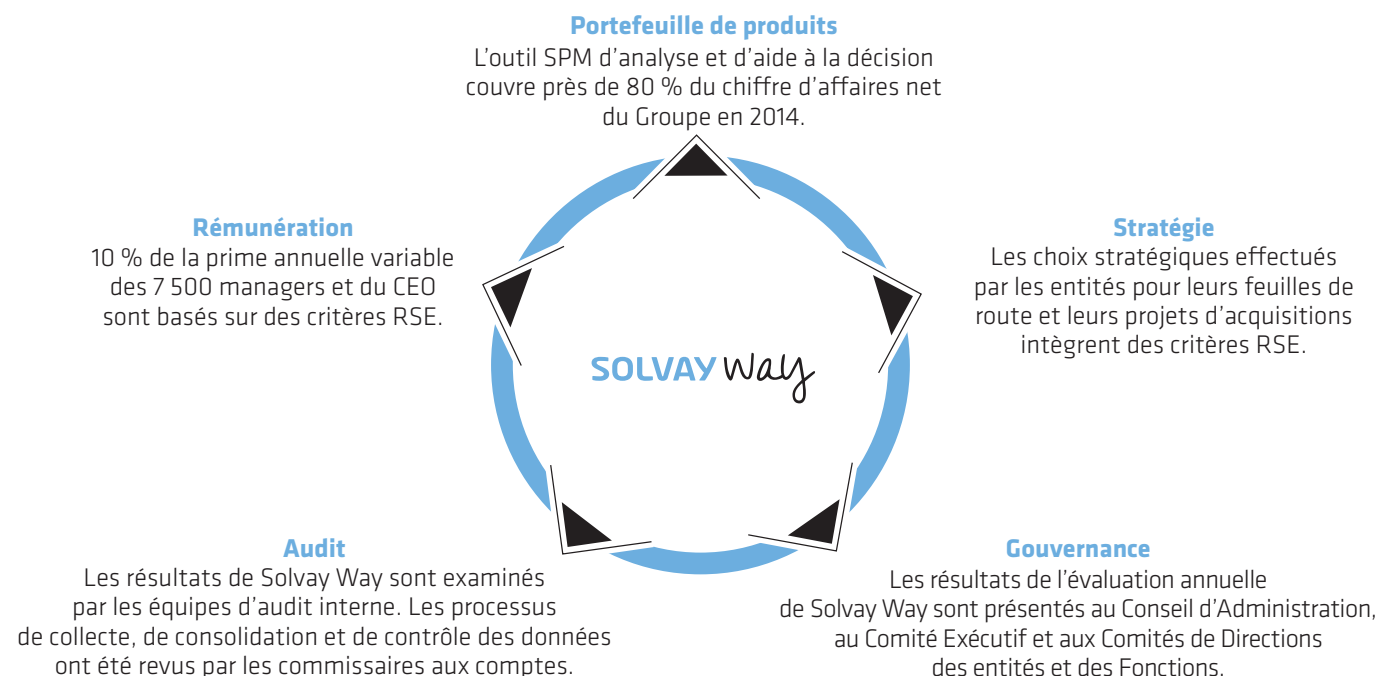
des engagements Solvay Way vis à vis de ses parties prenantes, puis de définir des plans d'action pour améliorer ses processus et pratiques.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le Rapport Développement Durable 2014 : <http://www.solvay.com/en/sustainability/index.html>

Solvay Way, intégré aux processus de management

Pour progresser rapidement, le Groupe a intégré les objectifs de développement durable dans tous ses processus de management.

C'est le meilleur moyen de s'assurer de la pleine implication de chaque employé pour satisfaire à l'engagement du Groupe, à chaque stade du cycle économique et dans toutes ses relations avec les parties prenantes.



Un réseau mondial pour un déploiement actif

Coordonné par la Fonction du Développement Durable, Solvay Way s'appuie sur un réseau mondial de plus de 200 « champions » et « correspondants » qui garantissent son déploiement au sein des GBU ou des Fonctions. Attentif aux attentes des différentes parties prenantes, la Fonction Développement Durable a la responsabilité de la supervision du programme pour l'ensemble du Groupe et coordonne les efforts de ce réseau et rend compte directement de ses activités au CEO.

Les champions et les correspondants jouent un rôle clé dans Solvay Way. Ils s'assurent du déploiement du processus en mobilisant les salariés de leur entité sur la base d'objectifs précis et de plan d'actions.

Chaque entité est responsable de la mise en œuvre de Solvay Way en son sein. L'auto-évaluation annuelle de ses pratiques à l'aide de la grille d'analyse et du système de notation Solvay Way lui permet de mesurer les progrès accomplis et d'ajuster son plan d'amélioration. La Fonction Développement Durable consolide les données de cette évaluation et présente les résultats aux instances de Direction du Groupe.

1.2 Engagements volontaires externes

Solvay a pris plusieurs engagements volontaires externes :

-  **Pour un secteur de la Chimie responsable :** Solvay s'est engagé à respecter la charte mondiale « Responsible Care® ». Cette initiative mondiale du secteur de la chimie vise à favoriser une amélioration continue de la sécurité du traitement des substances chimiques, de leur développement initial à leur utilisation finale.

-  **Pour le respect des droits de l'Homme :** Solvay adhère au Pacte Mondial des Nations Unies et s'est engagé envers ses principes qui contribuent à l'émergence d'une économie mondiale durable avec des bénéfices pour la société, les communautés et les marchés.
- **Pour une norme mondiale en matière de développement durable :** Solvay utilise comme référence la norme internationale ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale. Cette norme fournit des orientations aux organisations qui opèrent de manière socialement responsable.
-  **Pour un dialogue responsable :** Le 17 décembre 2013, Solvay a signé un accord de responsabilité sociale et environnementale au nom de l'ensemble du Groupe avec IndustriALL Global Union. Cet accord, qui est l'un des premiers du genre au sein du secteur de la chimie, permet de concrétiser la volonté de Solvay de s'assurer que les droits fondamentaux du travail et les normes sociales du Groupe dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la protection de l'environnement sont respectés sur tous ses sites. Cet accord s'applique à l'ensemble des collaborateurs de Solvay. Chaque année, une évaluation est conduite sur un site de Solvay pour vérifier la bonne application sur le terrain des engagements pris par le Groupe sur la base des normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. <http://www.solvay.com/en/sustainability/Industriall-agreement.html>. L'accord avec IndustriALL Global Union a été intégré dans le référentiel Solvay Way afin d'en assurer l'application à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Chaque année, son déploiement et sa compréhension font l'objet d'une évaluation Solvay Way.

1.3 Processus de matérialité

Solvay a entièrement revu son analyse de matérialité en 2014 en se basant sur l'approche du *Sustainability Accounting Standards Board* (www.sasb.org). L'approche du SASB a été choisie car elle présente pour commencer une liste exhaustive et validée d'aspects pertinents à aborder et trois tests pour la hiérarchisation des aspects selon leurs impacts à court et long terme :

- preuve d'intérêt : fréquence des mentions de l'aspect dans des publications concernant l'entreprise ou le secteur ;
- preuve d'impact financier : identification de l'impact sur le chiffre d'affaires, les coûts, le bilan ou le profil de risque ;
- évolution future : évaluation de l'évolution de l'importance de l'aspect dans le temps, en termes d'ampleur, de probabilité ou d'externalités.

La Fonction Développement Durable a coordonné l'analyse en impliquant son réseau de champions au sein des GBU et des Fonctions.

La liste des aspects publiée par le SASB a d'abord été passée en revue pour vérifier son exhaustivité ou déterminer si elle devait être complétée. Puis une première version de la liste des aspects les plus matériels a été formulée sur la base de contributions des champions du Développement Durable dans chaque Fonction et des travaux préliminaires du SASB sur le secteur de la chimie. Cette liste préliminaire a ensuite été analysée sur la base de la méthodologie initiée par le SASB : preuve d'intérêt (faible, modéré, élevé), preuve d'impact financier (faible, modéré, élevé) et

évolution future (non, oui). D'autres aspects pertinents pour Solvay ont été ajoutés pour compléter la liste.

La liste des aspects matériels a ensuite été revue avec les spécialistes des Fonctions concernées par chaque aspect. Une attention particulière a été accordée à la vérification de l'analyse par rapport aux travaux réalisés par l'équipe de gestion des risques pour s'assurer de la cohérence avec la cartographie des risques du Groupe. La liste des aspects matériels a été à nouveau actualisée pour tenir compte de cet examen.

Enfin, l'analyse a été comparée au standard provisoire publié par le SASB en octobre 2014 : « Chemicals Sustainability Accounting Standard ».

(http://www.sasb.org/wp-content/uploads/2014/10/RT0101_Chemicals_2014-10-08_PubComm.pdf).

Des indicateurs ont été choisis pour chaque aspect important ainsi que des fonctions concernées sur la base des indicateurs disponibles.

Deux projets pilotes ont été lancés dans deux GBU (Specialty Polymers et Novecare) pour revoir l'analyse, identifier les priorités de chaque Business Unit parmi les aspects les plus matériels du Groupe et identifier les autres aspects matériels propres à leurs activités. Le feedback sera utilisé pour actualiser l'analyse du Groupe, le cas échéant, et pour développer des projets pilotes pour des tableaux de bord intégrés.

Suite à cette analyse, 12 aspects ont été identifiés comme très matériels et quatre ont été identifiés comme des priorités pour le Groupe (en **gras** dans le tableau) :

Catégorie	Importance modérée	Importance élevée (priorités en gras)
Environnement	■ Risques liés au changement climatique ■ Gestion du carburant et transports ■ Gestion des déchets et effluents ■ Impacts sur la biodiversité	■ Gestion énergétique ■ Émissions de gaz à effet de serre ■ Accidents environnementaux et réparation ■ Utilisation et gestion de l'eau ■ Qualité de l'air ■ Gestion des matières dangereuses
Capital social	■ Communication et engagement ■ Développement des communautés ■ Impact des installations ■ Santé et sécurité des clients ■ Informations fournies et étiquetage ■ Marketing et éthique publicitaire ■ Accès aux services ■ Vie privée des clients ■ Nouveaux marchés	■ Satisfaction des clients
Capital humain	■ Diversité et égalité des chances ■ Formation et développement ■ Recrutement et fidélisation ■ Rémunération et avantages ■ Travail des enfants et travail forcé	■ Santé et sécurité des collaborateurs ■ Engagement et bien-être des collaborateurs
Business model et innovation	■ Prise en compte des externalités ■ Valeur sociétale du produit ■ Impact de l'utilisation du produit tout au long de son cycle de vie ■ Emballage ■ Prix des produits ■ Qualité et sécurité des produits	■ Solutions business durables
Leadership et gouvernance	■ Politiques, normes, codes de conduite ■ Engagement des actionnaires ■ Structure et indépendance du Conseil d'Administration ■ Rémunération des dirigeants ■ Lobbying et contributions politiques ■ Demande en matières premières ■ Normes et sélection de la chaîne d'approvisionnement ■ Engagement et transparence de la chaîne d'approvisionnement	■ Gestion du cadre juridique, éthique et réglementaire ■ Sécurité des processus, préparation et capacités de réponse aux situations d'urgence

De nouveaux objectifs de développement durable seront définis en 2015 conformément à la nouvelle analyse de matérialité.

Périmètre de consolidation sociale et environnementale

Sauf indication contraire, l'ensemble des indicateurs sociaux et environnementaux sont rapportés au périmètre financier. Les taux de consolidation sont également conformes à ceux de la finance - 119 sites et 26 033 collaborateurs - (voir le périmètre de consolidation de Solvay en 2014 aux pages 200 à 208 du présent rapport).

Quand cela s'avère pertinent, les données des sites sous contrôle opérationnel, appartenant au périmètre opérationnel, sont pris en compte.

Le périmètre opérationnel couvre un plus grand nombre de sites et de collaborateurs que le périmètre financier puisqu'il regroupe les activités conduites dans le cadre de partenariats.

Les émissions de gaz à effet de serre sont rapportées conformément au guide du World Business Council for Sustainable Development sur la comptabilisation et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne de valeur du secteur de la chimie (*Guidance for Accounting & Reporting Corporate GHG Emissions in the Chemical Sector Value Chain*).

(<http://www.wbcsd.org/Pages/EDocument/EDocumentDetails.aspx?ID=15375>).

Type d'émissions	Périmètre	Définition
Émissions directes	Scope 1	Émissions provenant d'opérations détenues ou contrôlées par la société déclarante.
Émissions indirectes	Scope 2	Émissions provenant de la génération d'énergie achetée, comme l'électricité, la vapeur, le chauffage ou la climatisation, et consommée par la société déclarante.

Engagement des parties prenantes

Les parties prenantes sont impliquées tout au long de l'année dans différentes initiatives :

Partie prenante	Engagement	Principaux feedbacks en 2014
 Clients	Engagement géré par chaque Business Unit	La satisfaction des clients est un aspect des plus pertinents pour certaines Business Units, et modérément pertinent pour d'autres Business Units.
 Collaborateurs	Échanges avec IndustriALL Global Union et visites de sites Réunions du Comité d'Entreprise européen	Un dialogue fréquent est nécessaire, en particulier dans le contexte actuel de gestion active du portefeuille
 Planète	Mission du Département des Affaires Publiques	Accent renforcé sur la gestion des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Pressions réglementaires croissantes sur le reporting environnemental, social et de gouvernance
 Investisseurs	Roadshows ESG pour les investisseurs Interactions avec le Conseil d'Administration Feedback des agences de notation non financières (DJSI, CDP, Vigeo, Oekom, FTSE4Good)	Accent renforcé sur la matérialité Accent renforcé sur la gestion des substances extrêmement préoccupantes Pression croissante en faveur d'une approche intégrée du développement durable
 Fournisseurs	Initiative TFS (Together for Sustainability) Conférence TFS en Chine : environ 350 participants, y compris des fournisseurs, des entreprises membres de l'initiative TFS ainsi que des associations locales et internationales et des organisations non gouvernementales.	Besoin de meilleurs indicateurs pour évaluer la performance

En 2015, nous prévoyons de revoir l'analyse de matérialité avec des représentants de nos parties prenantes et d'utiliser leur feedback pour l'actualiser.

2 Environnement

2.1 Gestion environnementale

L'approche du Groupe en matière de gestion environnementale comporte deux volets : les sites formulent et déploient des plans d'amélioration conformément à la feuille de route du Groupe et aux contraintes locales, et ils maintiennent leurs systèmes de gestion en cherchant à obtenir une certification externe grâce aux différents programmes de vérification en place. En 2014, 102 sites de production possédaient un système de management environnemental (SME) standard. La politique du Groupe exige que tous les sites industriels possèdent l'un de ces systèmes d'ici 2018, conformément aux normes du Groupe. De plus en plus de sites ont obtenu une certification externe pour leur système de management environnemental en 2014.

En 2014, le Groupe a mis au point et testé le nouveau « Solvay Care Management System » (SCMS) qui vise à regrouper des éléments de gestion de l'environnement, d'hygiène et de sécurité. Dans les années à venir, ce système interne sera déployé pour permettre aux sites de répondre simultanément aux exigences de trois normes internationales : ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001. Le SCMS étant totalement conforme à la norme ISO 14001, il est en mesure d'obtenir une certification

externe. Après des séances de formation organisées dans 12 sites des quatre régions dans lesquelles le Groupe opère, le nouveau système de gestion HSE du Groupe sera progressivement étendu à l'ensemble des opérations en 2015 et 2016. Le SCMS devrait aussi permettre aux GBU d'obtenir des certifications externes pour plusieurs sites.

Le nouveau système de gestion de Solvay (SCMS) :

- couvre les sept domaines HSE (sécurité au travail, sécurité des processus, environnement, hygiène industrielle, santé, product stewardship et transports) ainsi que la qualité (un système de référence plus étendu dédié à la gestion des produits, le système de gestion responsable des produits (Product Stewardship Management System) est en cours d'élaboration ;
- intègre les exigences des normes ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001, ISO TS 16949 ;
- fournit, pour chaque exigence, quatre « niveaux de maturité », du niveau de base obligatoire à l'excellence opérationnelle, le niveau un correspondant à la conformité réglementaire.

Déploiement de systèmes de gestion de l'environnement

	2013	2014	Prévu en 2018
Sites de production avec système de gestion	77 %	82 %	100 %
Sites de production avec système de gestion certifié par un organisme externe	-	56 %	+13 sites

Périmètre : Périmètre financier de Solvay plus tous les autres sites de production sous son contrôle opérationnel.

Légende : Systèmes de management environnemental conformes aux exigences internes du Groupe ou aux normes externes de type ISO 14001 ou équivalentes.

En 2014, les plans d'amélioration de la gestion environnementale de 91 sites de production (ou 76 % du total des sites du Groupe) ont été revus et 41 sites prévoient de nouvelles réductions importantes de leurs émissions dans les trois années à venir. En tenant compte des centres de R&I, 110 sites (ou 92 % du total des sites du Groupe) ont régulièrement organisé en 2014 des séances de sensibilisation du personnel à la gestion de l'environnement.

De nouvelles réductions des émissions dans l'eau ont été obtenues au cas par cas en tenant compte des évaluations de conformité et des analyses d'écotoxicité basées sur les normes du Groupe. Des efforts ont été déployés pour atteindre l'objectif que le Groupe s'est fixé pour 2020 (à savoir une réduction de 20 % par rapport à 2012 des émissions dans l'eau de substances présentant un potentiel d'eutrophisation) ; une réduction de 4,8 % a déjà été réalisée. En ce qui concerne la gestion des déchets, la majorité de nos sites ont mis en place un plan d'action spécifique comprenant plusieurs mesures visant à réduire la mise en décharge. L'indicateur d'enfouissement de déchets industriels dangereux a été réduit de 1,6 % depuis l'année de référence 2012, à périmètre d'activité constant.

En septembre 2014, Solvay a signé la version révisée de la Charte mondiale Responsible Care de l'ICCA par laquelle le Groupe s'engage à nouveau à réaliser des progrès continus dans tous les domaines concernés.

2.2 Émissions de gaz à effet de serre

Solvay a défini un objectif de réduction de 10 % de ses émissions de gaz à effet de serre à périmètre et volumes constants.

Un système de reporting des émissions de gaz à effet de serre, vérifié en externe et mis en place pour répondre aux exigences d'agences de notation comme le Carbon Disclosure Project, permet au Groupe d'aligner ses efforts sur la matérialité de ses défis en matière d'émissions.

Définition d'indicateurs pour les gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre déclarées par Solvay correspondent au périmètre du protocole de Kyoto et comprennent les composés ou familles de composés suivants : CO₂/N₂O/CH₄/SF₆/HFC et PFC. L'impact sur le changement climatique (exprimé par teq CO_2) est calculé en utilisant leur potentiel de réchauffement planétaire respectif (tel que défini par l'IPCC) et en tenant compte des éléments suivants :

- les émissions directes pour chaque gaz à effet de serre provenant des activités industrielles de Solvay (Scope 1 du protocole de Kyoto) ;
- pour le CO₂, le reporting des émissions directes comprenant les émissions liées à la combustion de tous les combustibles fossiles ainsi que celles liées aux procédés (p. ex. la décomposition thermique des produits gazeux, la réduction chimique des minerais métalliques) ;
- les émissions indirectes de CO₂ liées aux achats de vapeur et d'électricité auprès de tiers (Scope 2 du protocole de Kyoto) ;
- la convention adoptée pour les émissions de CO₂ liées à l'électricité achetée, celle spécifiée dans le contrat de la chaîne d'approvisionnement, du fournisseur d'énergie, ou bien les facteurs d'émission de CO₂ nationaux publiés par l'Agence internationale de l'énergie.

Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
(SCOPES 1 ET 2)

		2014	2013	2012
Émissions de CO ₂ directes et indirectes (Scopes 1 et 2)	MtCO ₂	11,7	12,0	11,8
Autres émissions de gaz à effet de serre (protocole de Kyoto) (Scope 1)	MtCO _{2eq}	2,7	2,7	2,6
TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (PROTOCOLE DE KYOTO)	MtCO_{2eq}	14,4	14,7	14,4
Autres émissions de gaz à effet de serre (hors protocole de Kyoto) (Scope 1)	MtCO _{2eq}	0,1	0,1	0,1

Périmètre : Périmètre financier de Solvay. Afin de permettre une comparaison dans le temps, les chiffres des exercices précédents ont été retraités pour prendre en compte les mouvements des sites et les changements des règles de consolidation. Les émissions de gaz à effet de serre des sociétés du périmètre financier représentent 80 % du total des émissions de gaz à effet de serre des sociétés du périmètre opérationnel.

Légende : Cet indicateur reflète les émissions de gaz à effet de serre sur une année donnée pour les activités de production des sociétés actuellement consolidées (totalement ou par intégration proportionnelle). Le reporting des émissions de gaz à effet de serre de Solvay est conforme aux directives du WBCSD sur la comptabilisation et le reporting de ce type d'émission (Guidelines for Accounting & Reporting Corporate GHG Emissions in the Chemical Sector Value Chain).

Intensité des émissions de gaz à effet de serre

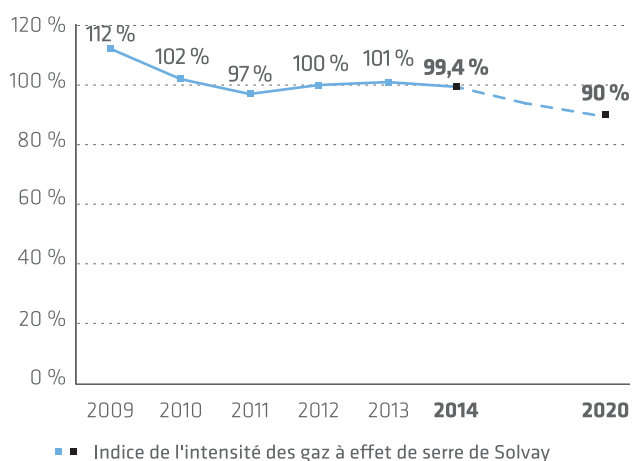
Objectif de Solvay pour 2020* :

- le Groupe s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 10 % (1,3 % par an en moyenne).

* Base 2012 à périmètre d'activité constant.

Tendance de l'indice de l'intensité des gaz à effet de serre

Base 100 – en 2012



Périmètre : Périmètre financier de Solvay.

Légende : L'indice d'intensité des gaz à effet de serre « à périmètre d'activité constant » reflète l'évolution des émissions de gaz à effet de serre sur une base comparable après correction du périmètre historique pour prendre en compte l'évolution des sites et l'introduction de corrections pour refléter les fluctuations de volumes de production d'une année à l'autre.

Le Groupe a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 13 % depuis 2009, à périmètre d'activité constant, grâce à la réduction des émissions de gaz fluorés à Bad-Wimpfen (Allemagne), Francfort (Allemagne) et Onsan (Corée du Sud), et d'oxyde d'azote à Paulinia (Brésil), Onsan (Corée du Sud) et Chalampé (France). En ce qui concerne les émissions de CO₂, l'utilisation de déchets recyclés comme combustibles à Bernburg (Allemagne) ou biomasse à Brotas (Brésil) ainsi que les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique des processus de production ont largement contribué aux progrès réalisés au cours des dernières années.

Principales réalisations :

- dans la mine de trona de Green River (États-Unis), la récupération partielle du méthane émis pendant l'extraction et la combustion ont permis d'éviter des émissions équivalentes à 100 000 tonnes de CO₂ par an depuis 2011. Depuis 2012, une partie de la chaleur issue de la combustion du méthane récupéré est utilisée dans le processus de production, ce qui permet des économies d'énergie et de CO₂ supplémentaires ;
- au Brésil, Solvay Energy Services a développé et exploite une centrale électrique biomasse utilisant de la bagasse, issue de la canne à sucre.

2.3 Gestion énergétique

Solvay a défini un objectif à long terme concernant la consommation énergétique primaire : améliorer de 10 % d'ici à 2020 l'efficacité énergétique des processus de production grâce à des solutions réalistes compatibles avec les exigences énergétiques spécifiques au secteur de la chimie.

Garantir un approvisionnement énergétique à long terme fait également partie de nos priorités. L'un de nos objectifs stratégiques est de diversifier les sources d'énergie et de développer des alternatives aux combustibles fossiles lorsque cela favorise le développement durable sur le plan écologique, économique, industriel et social. À ce titre, nous engageons d'importants investissements techniques, à l'image des récentes acquisitions de deux unités de cogénération à Belle Etoile (France) et Torrelavega (Espagne), de la modernisation de l'unité de cogénération de La Rochelle (France) ou des partenariats et accords contractuels couvrant de longues périodes, comme le consortium Exeltium.

Un système structuré de reporting énergétique, vérifié en externe et mis en place pour répondre aux exigences d'agences de notation comme le Carbon Disclosure Project, permet au Groupe d'aligner ses efforts sur la pertinence de ses défis en matière d'énergie.

Définition des indicateurs énergétiques

La consommation énergétique couvre trois éléments :

- les combustibles primaires (charbon, gaz naturel, fioul, etc.). Les combustibles primaires sont utilisés pour la production interne de vapeur, d'électricité et d'énergie mécanique ainsi que dans le cadre de processus de production (coke dans le four à chaux, gaz dans les fours à pyrolyse, etc.) ;
- la vapeur achetée ;
- l'électricité achetée.

Ces trois éléments sont convertis en énergie primaire afin d'obtenir la consommation énergétique totale en Pétajoules (PJ) à plus faible pouvoir calorifique, en utilisant les conventions suivantes :

- combustibles utilisant les pouvoirs calorifiques nets ;
- vapeur achetée sur la base d'une efficacité de 90 % fondée sur le pouvoir calorifique net des combustibles utilisés pour sa génération ;
- électricité achetée sur la base d'une efficacité moyenne de 39,5 % pour tous les types de production d'énergie à l'exception de l'énergie nucléaire (33 %), fondée sur le pouvoir calorifique net (source : AIE).

Consommation énergétique

	2014	2013	2012
Consommation énergétique (Pétajoules pouvoir calorifique inférieur)	180	181	179

Périmètre : Périmètre financier de Solvay Afin de permettre une comparaison dans le temps, les chiffres des exercices précédents ont été retraités pour prendre en compte les mouvements des sites et les changements des règles de consolidation. En 2014, la consommation énergétique primaire des sociétés dans le périmètre financier représente 68 % de la consommation énergétique totale de toutes les sociétés du périmètre opérationnel.

Légende : Cet indicateur reflète la consommation d'énergie primaire sur une année donnée pour les activités de production des sociétés actuellement consolidées (totalement ou par intégration proportionnelle). Le reporting énergétique de Solvay est conforme aux directives du WBCSD sur la comptabilisation et le reporting des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur de la chimie (*Guidelines for Accounting & Reporting Corporate GHG Emissions in the Chemical Sector*).

Intensité énergétique

L'intensité énergétique couvre l'énergie primaire correspondant aux combustibles (charbon, gaz naturel, fioul...) ainsi qu'à la vapeur et à l'électricité achetées

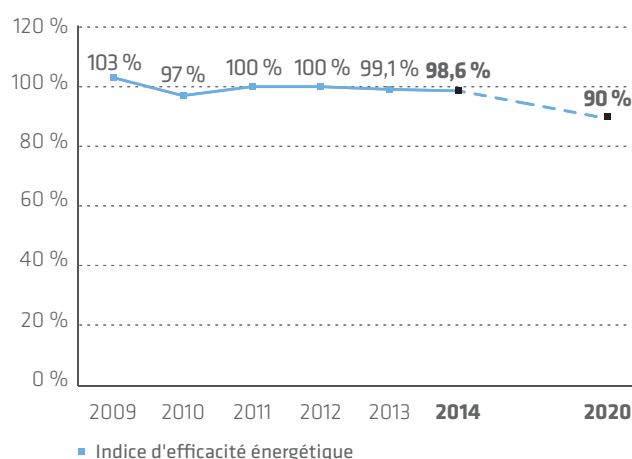
Objectif du Groupe pour 2020* :

- le Groupe s'est engagé à réduire sa consommation énergétique de 10 % (1,3 % par an en moyenne).

* Base 2012 à périmètre d'activité constant.

Indice de l'efficacité énergétique

Base 100 – en 2012



Périmètre : Périmètre financier de Solvay.

Légende : L'indice énergétique « à périmètre d'activité constant » reflète l'évolution de la consommation énergétique sur une base comparable après correction du périmètre historique pour prendre en compte l'évolution des sites et l'introduction de corrections pour refléter les fluctuations de volumes de production d'une année à l'autre.

Réduction de la consommation d'énergie

Le Groupe a réduit son intensité énergétique globale de 4 % depuis 2009. Ce résultat s'explique principalement par le projet SOLWATT® visant à améliorer l'efficacité énergétique des processus de production et par l'approche de l'excellence en matière de production. En 2015, des contrats de performance énergétiques seront signés dans le cadre du projet SOLWATT® entre Solvay Energy Services et les GBU pour garantir la mise en application des résultats des audits énergétiques.

Trois approches parallèles ont été adoptées :

- améliorer l'efficacité de la génération d'énergies secondaires comme la vapeur et l'électricité en renforçant l'utilisation d'unités de cogénération à haut rendement. La cogénération est déjà bien développée au sein du Groupe et de nouveaux projets de cogénération sont envisagés en Europe, aux États-Unis et en Inde ;
- SOLWATT®, le centre d'excellence interne dédié à l'efficacité énergétique vise à identifier et à mettre en œuvre des économies d'énergie au sein des unités de production existantes par le biais d'améliorations technologiques et du comportement des dirigeants. Ce projet sera étendu à tous les sites concernés qui seront évalués avant la fin de 2015 ;
- les sites nouveaux ou modernisés sont optimisés en termes de consommation et de génération d'énergie.

Par exemple : en 2014, le déploiement du programme d'excellence opérationnelle s'est poursuivi dans les sites de production de percarbonate de sodium. La décision a été prise d'investir dans une nouvelle unité de cogénération utilisant un moteur à gaz à Oldbury (Royaume-Uni) pour remplacer les chaudières conventionnelles. D'autres améliorations ont été décidées, comme la nouvelle unité de cogénération de West Deptford (États-Unis). De nouvelles unités de cogénération sont à l'étude (p. ex. à Map Tha Phut en Thaïlande, à Ospiate et Porto Marghera en Italie).

À l'avenir, les avancées technologiques permettront d'améliorer l'efficacité énergétique des opérations de Solvay. Après les méga-usines de peroxyde d'hydrogène à Anvers (Belgique) et Map Ta Phut (Thaïlande), Solvay construit actuellement l'une des usines de peroxyde d'hydrogène les plus efficaces au monde en Arabie Saoudite.

Solvay Energy Services

Solvay Energy Services optimise les achats énergétiques du groupe Solvay, qui s'élèvent à 0,9 milliard d'euros par an, et aide les Business Units et les sites de production à gérer leurs besoins énergétiques. Solvay Energy Services gère les achats énergétiques de sociétés industrielles tierces en France depuis plusieurs années.

La mission de Solvay Energy Services consiste également à optimiser les actifs de production énergétique. Dans ce contexte, des mesures d'efficacité énergétique ont été instaurées pour améliorer les opérations de cogénération (installations générant grâce au même processus de l'énergie thermique et de l'électricité de manière très efficace). En 2014, la modernisation des unités de cogénération de La Rochelle (France) et de Belle Etoile (France) a été finalisée.

Solvay Energy Services est un membre fondateur de consortiums de gros consommateurs d'électricité comme Exeltium, qui vise à garantir un approvisionnement des usines de Solvay sur le long terme à des conditions avantageuses.

2.4 Qualité de l'air

Outre le contrôle de ses émissions de gaz à effet de serre, Solvay s'engage à améliorer la qualité de l'air au niveau local et régional, en étroite coopération avec les parties prenantes locales, en contrôlant une série de paramètres ayant un impact sur l'environnement. Ces paramètres sont axés sur les polluants de base (gaz acidifiants, composés organiques volatils (COV), particules, métaux lourds, etc.). Ils seront complétés dans les années à venir pour inclure l'ensemble des substances à risque potentiel.

Objectif du Groupe pour 2020* :

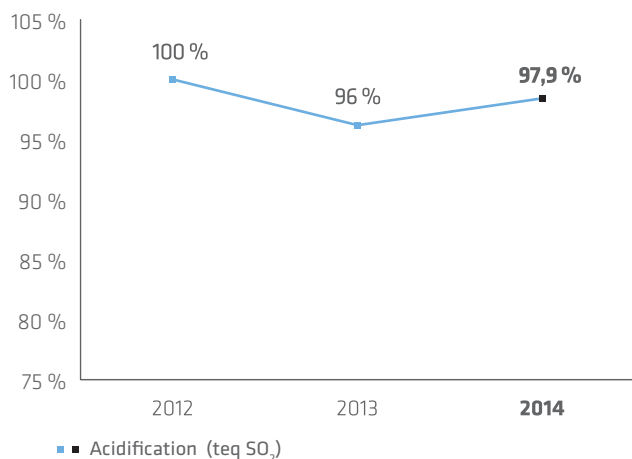
- réduction de 25 % supplémentaires (-3,1 % par an) des émissions dans l'air de substances ayant un potentiel d'acidification (en équivalent SO₂) ;
- réduction de 10 % supplémentaires (-1,3 % par an) des émissions dans l'air de substances présentant un potentiel de formation d'oxydants photochimiques (en équivalent composés organiques volatils non métalliques NMVCO) ;
- outre les objectifs spécifiques à chaque site, des objectifs globaux pour le Groupe à l'horizon 2020 ont été fixés pour limiter les émissions de composés organiques volatils et de gaz acidifiants (oxydes de soufre, oxydes d'azote). Ces indicateurs de performance clés sont largement appliqués à travers le monde pour suivre les conséquences locales à la fois sur la santé et sur l'environnement.

* Base 2012 à périmètre d'activité constant.

Émissions dans l'air

Indice des émissions acidifiantes

Base 100 en 2012

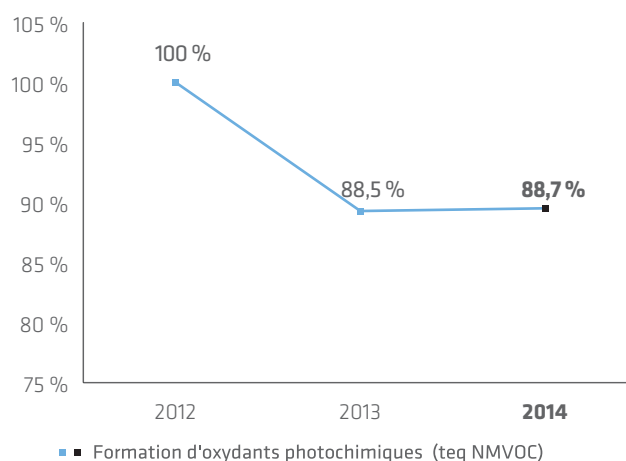


Périmètre : Périmètre financier de Solvay.

Légende : L'indice des émissions acidifiantes « à périmètre d'activité constant » reflète l'évolution des émissions acidifiantes sur une base comparable après correction du périmètre historique pour prendre en compte l'évolution des sites et l'introduction de corrections pour refléter les fluctuations de volumes de production d'une année à l'autre.

Indice de formation d'oxydants photochimiques

Base 100 en 2012



Périmètre : Périmètre financier de Solvay.

Légende : Indice de formation d'oxydants photochimiques « à périmètre d'activité constant ».

Émissions absolues

	2014	2013	2012
Acidification (teq SO ₂)	25 066	26 672	27 758
Formation d'oxydants photochimiques (teq NMVOC)	20 348	18 810	19 094

Périmètre : Périmètre financier de Solvay.

Légende : Sans corrections pour les changements de périmètre d'activité. Les principales catégories d'impact sont reconnues au niveau international et calculées à l'aide des facteurs de caractérisation publiés par ReCIPE, un compendium de bases de données légalement reconnues émanant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et d'autres organisations.

Progrès dans la réalisation des objectifs

La légère dégradation des performances de l'indicateur d'acidification (+1,9 % comparé à 2013) est due aux effets négatifs de la décision de ne pas utiliser la centrale de cogénération de Tavaux (France) et à l'absence de charbon de bonne qualité disponible pour la centrale électrique de Devnya - Deven (Bulgarie), en raison de la crise politique qui sévit en Ukraine.

L'indicateur d'acidification montre également des effets positifs, notamment avec le démarrage des unités de DeNOx et DeSOx à Dombasle-sur-Meurthe (France).

Il s'est globalement amélioré de 2,1 % depuis 2012. De nouveaux projets visant à réduire les rejets des centrales électriques sont programmés ces prochaines années, par exemple à Tavaux en France.

L'amélioration des performances de l'indicateur de formation d'oxydants photochimiques est restée globalement inchangée depuis 2013. L'amélioration globale depuis 2012 reste à un très bon niveau, à 11,3 %. Les projets prévus en 2015-2016 permettront de poursuivre la réduction des émissions de COV.

Autres paramètres de qualité de l'air

De nombreux sites ont continué à améliorer d'autres paramètres de qualité de l'air. Des programmes locaux de prévention de la pollution (bruit, poussière, odeurs) ont été mis en place et des programmes de contrôle dédiés sont en cours dans 56 sites. Citons par exemple la nette réduction des émissions de poussières prévue dans le cadre d'un programme sur trois ans à Giraud (France).

En 2014, Solvay a finalisé la modernisation de plusieurs machines de refroidissement afin de remplacer les HCFC (substances appauvrissant la couche d'ozone, principalement le R22) par des réfrigérants aux effets moins nocifs. Ces projets ont été réalisés dans le cadre de la réglementation européenne suite au protocole de Montréal.

Par ailleurs, le Groupe a décidé de lancer un programme de contrôle volontaire plus ciblé pour les émissions de substances extrêmement préoccupantes, telles que récemment définies par Solvay. Il s'agit de fixer des priorités sur la base d'une nouvelle matrice commune à tous les risques en matière de protection de la santé et de l'environnement.

2.5 Gestion de l'eau

Objectifs du Groupe pour 2020* :

- réduction de 10 % (1,3 % par an) du prélèvement des eaux souterraines et de l'eau potable.
- mise en place d'une gestion durable de l'eau dans l'ensemble de nos sites exposés au risque de pénurie d'eau.

* Base 2012 à périmètre d'activité constant.

En plus des objectifs spécifiques aux sites, notamment dans les zones exposées à la pénurie d'eau, les objectifs globaux pour 2020 visent à limiter le prélèvement des eaux souterraines (car elles ne peuvent pas

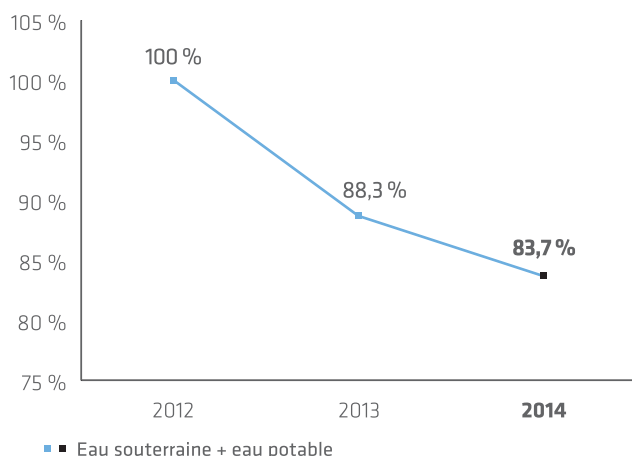
être restituées à leur environnement d'origine) et à réduire la dépendance vis-à-vis de l'eau potable (qui reste trop souvent utilisée en l'absence d'autres sources d'eau de moindre qualité).

Consommation d'eau

Indice de la consommation d'eau

Eau souterraine et eau potable

Base 100 – en 2012



■ Eau souterraine + eau potable

Périmètre : Périmètre financier de Solvay.

Légende : L'indice de la consommation d'eau à périmètre d'activité constant reflète la variation sur une base comparable, après correction du périmètre historique pour tenir compte des mouvements de sites et variations des volumes de production d'une année sur l'autre.



Apport absolu

1 000 m³

	2014	2013	2012
Eau souterraine et eau potable	192 790	204 743	222 868
Apport d'eau total	628 501	657 621	659 026

Fin 2014, la performance réalisée pour l'indicateur de la « somme des eaux souterraines et de l'eau potable » atteint déjà l'objectif du Groupe pour 2020. La performance à périmètre constant réalisée pour l'indicateur des « eaux potables et eaux souterraines » s'est accrue de 4,6 % par rapport à 2013, portant l'amélioration globale depuis l'année de référence 2012 à 16,3 %.

En 2012, le Groupe s'était fixé un objectif de progression de 10 %. L'objectif a d'ores et déjà été atteint en 2014. L'amélioration réside dans les nombreux programmes d'économie et de recyclage de l'eau réalisés.

Gestion durable de l'eau dans les sites de Solvay

La politique de gestion de l'eau du Groupe vise à protéger la qualité des ressources en eau et à limiter les besoins en eau douce liés aux activités industrielles de Solvay. Nous cherchons également à réduire le prélèvement d'eau douce, notamment lorsque l'accès à l'eau est restreint pour Solvay ou pour d'autres besoins (domestiques, agricoles, industriels ou environnementaux).



Suite à une étude interne réalisée en 2014 sur 28 sites pré-évalués à l'aide d'outils mondiaux (le Global Water Tool de la WBCSD, l'outil Aqueduct du WRI), il a été confirmé que 13 sites étaient potentiellement exposés à des risques de pénurie d'eau, dont quatre ont toutefois déjà démontré la mise en place d'une gestion durable de l'eau.

	2014
Sites appliquant une comptabilisation de l'eau détaillée (pratique Solvay Way)	79 sites (66 %)
SITES IDENTIFIÉS PAR LES OUTILS D'ÉVALUATION COMME ÉTANT POTENTIELLEMENT EXPOSÉS AU RISQUE DE PÉNURIE D'EAU	28
dont sites pour lesquels le risque de pénurie d'eau n'a pas été confirmé	15
dont sites pour lesquels le risque de pénurie d'eau a été confirmé	13
dont Sites pour lesquels le risque de pénurie d'eau a été confirmé mais où les risques ont déjà été atténués (gestion durable de l'eau)	31 %

Périmètre : périmètre financier Solvay plus tous les autres sites sous le contrôle opérationnel de Solvay

Les programmes d'économie d'eau se poursuivent

Les plans d'action visant à réduire le prélèvement d'eau sont axés en priorité sur les sites utilisant l'eau potable et/ou les eaux souterraines, et sur ceux situés dans des régions exposées au stress hydrique. De nombreux sites appliquent des programmes qui permettent de diminuer leur consommation d'eau et la dépendance des opérations vis-à-vis de l'eau pendant les périodes de pénurie. Citons notamment : un plan d'action pour réduire le prélèvement d'eau (20 sites) ; un réservoir de stockage d'eau (11 sites) ; le recyclage des eaux usées par les installations de traitement de sociétés externes ou de tiers (cinq sites).

Par exemple :

- l'usine de Baotou, en Chine, située dans une région souffrant de pénurie d'eau, a fait d'importants progrès au cours des toutes dernières années pour réduire sa consommation relative d'eau qui a baissé de près de 45 % (de 250 m³/t en 2012 à 138 m³/t en 2014) ;
- à Panoli, en Inde, les capacités de production ont pu être augmentées, tout en conservant une consommation d'eau stable, grâce à une amélioration de la consommation spécifique de 5 % (2012-2014).

2.6 Accidents environnementaux et réparation

Prévention des déversements et protection du sous-sol

En plus des objectifs définis pour chaque site, des objectifs Groupe à l'horizon 2020 définis en 2012, sont suivis sur la limitation des risques de déversements accidentels et de contamination des sols.

Objectifs du Groupe pour 2020 :

- prévenir les accidents avec conséquence sur l'environnement avec zéro accident de niveau grave ou catastrophique ;
- 100 % de nos sites ont une analyse de risque de moins de cinq ans pour chaque ligne de production.

L'ensemble des sites (70) concernés ont un système de gestion de la sécurité *ad hoc* en place dans le cadre des réglementations sur les risques majeurs. La gestion de la sécurité des procédés (PSM, Process Safety Management) introduit les éléments clefs en matière de sécurité sur les sites afin de prévenir les accidents et les risques majeurs. Par ailleurs, les systèmes de gestion de l'environnement en place dans 98 sites contribuent fortement à la prévention des déversements accidentels. Ces deux types de systèmes sont essentiels pour éviter les accidents pouvant avoir des effets toxiques et pouvant provoquer des impacts négatifs sur l'environnement. Solvay accorde une grande attention à la sécurité intrinsèque dans la conception de ses installations.

Tous les enseignements tirés d'accidents graves (ou potentiellement graves) liés à la sécurité des processus sont partagés à travers le Groupe par le biais d'une lettre d'information mensuelle.

Nombre total d'incidents liés à la sécurité des procédés ayant des conséquences sur l'environnement

Depuis 2014, Solvay classe et établit un rapport sur tous les incidents ayant des conséquences pour l'environnement selon une échelle basée sur plusieurs critères, y compris le volume des déversements et la nature des émissions.

Incidents pouvant avoir des conséquences pour l'environnement (Modéré – Grave – Catastrophique)

	2014
Modéré	53 incidents
Grave	2 incidents
Catastrophique	0 incident

Périmètre : Périmètre des unités de production et de R&I sous contrôle opérationnel du groupe Solvay. Les données consolidées relatives aux accidents/incidents de sécurité des process couvrent 81 sites sur un total de 130 sites opérationnels.

Principaux incidents survenus en 2014

Des actions correctives et, plus généralement, la prévention des accidents font partie intégrante de notre système de gestion de la sécurité des procédés. Deux fuites importantes (incident grave) ont eu lieu en 2014. Les conséquences environnementales ont pu être maîtrisées.

Santo Andre (Brésil)

À Santo Andre, la fuite d'un conduit transportant des effluents industriels ayant des caractéristiques acides a atteint une rivière, entraînant une réduction du pH et causant la mort de 400 kg de poissons à proximité de la fuite. L'origine de la fuite a rapidement été identifiée ; les effluents ont été déviés et contenus, et le pH de la rivière est vite revenu à la normale. Un programme de compensation environnementale volontaire prévoyant l'introduction dans la rivière d'alevins de la même espèce que ceux détruits est en cours. Afin d'éviter de nouveaux déversements accidentels, plusieurs actions correctives ont été mises en place.

Epe (Allemagne)

À Gronau-Epe (Allemagne), Salzgewinnungsgesellschaft Westfalen mbH (SGW) réalise le saumurage à partir du sel extrait de gisements souterrains utilisé comme matière première. SGW appartient à différentes sociétés, dont Solvay. Trois des cavernes de sel sont utilisées pour stocker du pétrole brut, et comptent parmi les réserves énergétiques nationales allemandes. En 2014, le forage d'une caverne a provoqué une fuite de pétrole dans la couche argileuse voisine. Une équipe de crise dirigée par l'autorité des mines est parvenue à réduire au minimum les dommages environnementaux.

Au cours des 12 prochains mois, les méthodologies de Solvay seront améliorées afin de mieux évaluer les conséquences environnementales potentielles de possibles accidents. La cartographie des risques pour l'ensemble du Groupe sera actualisée et des mesures d'atténuation appropriées seront mises en place.

D'ici à fin 2015, le Groupe prévoit de définir un objectif d'amélioration supplémentaire en ce qui concerne les accidents modérés, en plus de l'objectif d'élimination des déversements graves ou catastrophiques.

Protection du sous-sol contre les contaminations passées

Solvay a continué de gérer la contamination antérieure des sols liée à ses activités historiques ou à ses acquisitions. L'héritage environnemental doit être géré afin de protéger la santé et l'environnement selon une vision à long terme et en maîtrisant les coûts. L'année 2014 a été marquée par un projet mené en étroite collaboration avec les autorités et visant à neutraliser une source souterraine de chrome liquide en le transformant sur place en une forme de chrome compact et moins toxique.

La politique de Solvay vise à prévenir la contamination des sols, à caractériser si besoin la constitution des sols, pour ses sites en activité ou fermés, et à gérer leur contamination ou celle des eaux souterraines environnantes.

Les sites concernés ont fait l'objet de nouvelles recherches lorsque cela était jugé nécessaire. L'évaluation de l'état du sol et des risques est toujours considérée comme une étape clé pour définir et mettre en œuvre les mesures de gestion les plus appropriées.

En 2014, la priorité a été donnée au développement de procédés ou technologies dédiés visant à gérer la contamination des sols.

Le Groupe a poursuivi sa participation dans deux projets de R&I en collaboration avec des universités, des instituts de recherche et d'autres entreprises. Ainsi en France, Solvay est à la tête du projet Silphes et pilote des tests sur le site de Tavaux. Solvay poursuit également sa participation dans le projet européen Nanorem et propose des espaces de test sur son site à Zurzach (Suisse).

Provisions environnementales

Solvay gère les provisions environnementales selon une vision long terme.

**Provisions environnementales**

	2014	2013	2012
En millions d'euros	713	629	828

Périmètre : Périmètre financier de Solvay. Les activités Chlorovinyles en Europe et en Amérique latine sont comptabilisées, comme en 2013, au poste des « actifs détenus en vue de la vente ».

Légende : Les provisions sont revues chaque trimestre conformément aux normes IFRS.

Les provisions financières ont augmenté de 84 millions d'euros en 2014 par rapport à 2013. Cette augmentation s'explique principalement par le développement de projets nouveaux et en cours, dont certains ont été affectés par des changements dans la réglementation. La différence entre les provisions environnementales 2012 et 2013 est principalement imputable à la classification des activités Chlorovinyles en Europe en tant qu'« actifs détenus en vue de la vente » et de l'évolution des résultats financiers (taux d'actualisation et de change).

Plusieurs sites appartenant au groupe Solvay, notamment en Italie, font actuellement l'objet d'une enquête des autorités en relation avec des contaminations de sols antérieures.

2.7 Gestion des matières dangereuses

Gérer les risques liés aux produits

Conformité au Système Général Harmonisé et au programme REACH

Solvay gère actuellement plus de 4 500 substances chimiques commercialisées en tant que telles ou dans des mélanges. Solvay s'engage à favoriser la compréhension entière des dangers, des risques et des impacts de ses produits, depuis la phase de production jusqu'à l'utilisation finale. Afin de continuer à évaluer les produits et à fournir toutes les informations nécessaires concernant la sécurité des utilisateurs finaux, Solvay se conforme entièrement au programme d'enregistrement européen REACH (464 substances ont été enregistrées jusqu'à présent). Solvay continue également de s'adapter afin de respecter les nouvelles réglementations qui apparaissent dans d'autres pays, ainsi que le Global Harmonized System (Système Général Harmonisé - GHS), une initiative majeure des Nations Unies visant à harmoniser la classification et l'étiquetage des produits chimiques à travers le monde.

Au sein de l'Union européenne, le GHS est traduit selon la « classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges » (appelé CLP en anglais). Il s'applique à l'ensemble des substances et des mélanges de Solvay mis sur le marché ou manipulés par ses employés. Pour les « substances individuelles », les fiches de données de sécurité des produits classés CLP ont été publiées dans les temps impartis. Le prochain délai d'enregistrement des mélanges a été fixé à mai 2015 en Europe. Le GHS est en cours de transposition selon la réglementation d'autres pays : au Brésil pour les mélanges, aux États-Unis pour les substances individuelles et les mélanges. Solvay devra réévaluer et classer à l'échelle mondiale 1 295 substances avant la date limite fixée à mai 2015.

Substances dangereuses : étendre les règles communes en matière d'information sur la sécurité

Les matières dangereuses doivent faire l'objet d'une attention particulière. Solvay a une politique de gestion centralisée des informations sur la sécurité. En tenant compte de l'évolution des législations, ces toutes dernières années, l'accent a été particulièrement mis sur l'amélioration de nos connaissances quant à la façon dont les clients utilisent les produits Solvay afin d'enregistrer et d'évaluer tout risque associé.

En 2014, un système commun au Groupe centralisant toutes ces informations a été mis en place et devrait être entièrement opérationnel en septembre 2015 :

- standardiser les fiches de données de sécurité produit en utilisant des règles et des modèles partagés dans l'ensemble du Groupe ;
- utiliser des processus automatiques pour la rédaction et la distribution des fiches de données de sécurité (règles pour la classification SGH, distribution automatique selon les pays, possible intégration avec SAP, système d'étiquetage mondial, etc.) ;
- garantir la cohérence des étiquetages de produits afin de se conformer aux réglementations à travers le monde ;
- utiliser des données réglementaires communes, des données toxicologiques et écotoxicologiques et des bibliothèques de phrases types.

Un pionnier dans la gestion des substances préoccupantes

En plus des systèmes de gestion pour toutes les substances dangereuses (analyse de risques, étiquetage et gestion responsable des produits), Solvay fait figure de pionnier en adoptant une approche globale pour les substances préoccupantes qui va au-delà de la définition de l'Union européenne et qui se base sur des réglementations internationales et l'expérience interne des toxicologues et écotoxicologues du Groupe.

Une équipe multidisciplinaire dédiée dresse l'inventaire des produits contenant des « Substances extrêmement préoccupantes » au sein du portefeuille de Solvay. La liste des substances extrêmement préoccupantes de Solvay inclut toutes les substances :

- cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), qui répondent aux critères de classification selon la nouvelle réglementation du Système général harmonisé, également appelée la réglementation GHS ;
- persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) identifiées, au cas par cas, grâce à des preuves scientifiques indiquant la probabilité d'effets graves sur la santé humaine ou sur l'environnement à un degré de préoccupation équivalent à celui associé aux substances ci-dessus.

Notre politique relative à ces substances a pour objectif :

- de manipuler les substances extrêmement préoccupantes dans des conditions strictement contrôlées ou équivalentes.
- d'identifier les substances extrêmement préoccupantes utilisées ou produites, d'actualiser les études de risques et de s'efforcer de les remplacer par des alternatives plus sûres qui soient technologiquement équivalentes et durables sur le plan socioéconomique ;

Une feuille de route pour la gestion de ces substances, rédigée dans le cadre des projets de la Fonction Industrielle, est en train d'être déployée pour conseiller les GBU sur la stratégie à conduire pour garantir une gestion active des substances extrêmement préoccupantes ainsi que la continuité des activités à l'égard des obligations légales, de l'engagement Responsible Care® et du développement durable.

Gestion des substances extrêmement préoccupantes

Objectif du Groupe pour 2020 :

- **réaliser 100 % des évaluations des risques et des analyses des alternatives plus sûres lorsqu'elles existent, pour les produits commercialisés contenant des substances extrêmement préoccupantes.**

De nouvelles règles spécifiques aux substances extrêmement préoccupantes ont été mises en place pour définir la façon dont ces substances doivent être manipulées dans le cadre des opérations industrielles de Solvay et lors de leur mise sur le marché. Elles prévoient des évaluations standardisées des risques conformément au « Management Book » du Groupe. Elles sont en train de devenir des leviers de gestion essentiels, non seulement en termes de gestion responsable des produits, mais également dans la gestion interne de la santé au travail, de l'hygiène industrielle et de l'environnement.

Afin d'anticiper toute interdiction future ou obligation de remplacement, trois catégories (noir, rouge et jaune) ont été mises en place pour déterminer le niveau de gestion des risques à appliquer :

- **Liste noire** : substances extrêmement préoccupantes pour lesquelles il existe déjà un processus réglementaire d'abandon progressif ou de restriction avec une date butoir connue au moins dans un pays ou une zone donnée.
- **Liste rouge** : substances extrêmement préoccupantes actuellement incluses dans une liste réglementaire de substances susceptible de faire l'objet d'un processus d'autorisation ou de restriction à moyen terme.
- **Liste jaune** : substances nécessitant une attention particulière et en cours d'examen par les autorités, des ONG, des scientifiques et des industriels en raison de leurs propriétés dangereuses ou de leurs effets potentiels.

Contrôle strict et évaluation des alternatives

Un programme (2013-2018) a été mis en place pour évaluer ou réévaluer toutes les substances considérées extrêmement préoccupantes selon une procédure révisée à l'échelle du Groupe qui examine à la fois les moyens d'exercer un strict contrôle des risques et la faisabilité technique et économique des substances alternatives. Toutes les substances concernées mises sur le marché par Solvay devront être évaluées d'ici la fin 2018.

Substances extrêmement préoccupantes mises sur le marché par Solvay ⁽¹⁾

Nombre de substances (2014, périmètre mondial) ⁽²⁾			
Substances extrêmement préoccupantes présentes dans les produits mis sur le marché	...	pour lesquelles cette présence est liée aux matières premières	Gestion
Substances extrêmement préoccupantes (liste conforme à la réglementation REACH – processus d'autorisation de l'UE)	8	6	Pour les substances mises sur le marché en Europe : actualisation des études de risques, évaluation des alternatives Pour les autres régions : extension des études de risques
Substances extrêmement préoccupantes (liste conforme à la réglementation REACH – liste de candidats de l'UE) ⁽³⁾	17	12	Pour les substances mises sur le marché en Europe : réparation à l'actualisation des études de risque et évaluation des alternatives Pour les autres régions : extension des études de risques
Toutes les substances extrêmement préoccupantes (selon les critères REACH)	25	18	
(Programme 2018) : % des substances extrêmement préoccupantes à l'étude pour une potentielle substitution (monde) ⁽⁴⁾		0 %	

(1) Périmètre : tous les produits Solvay, à l'exception notable de Benvic (désormais en dehors de Solvay) et de Chemlogics, commercialisés et fabriqués par Solvay ou entrant dans la composition de produits vendus.

(2) Substances extrêmement préoccupantes fabriquées ou entrant dans la composition de produits vendus par Solvay à travers le monde actuellement sur la « liste des substances candidates » ou la « liste d'autorisation » en Europe dans le cadre du processus REACH.

(3) La liste des substances candidates inclut des substances également soumises au processus de restriction (annexe XVII).

(4) % des produits contenant des substances extrêmement préoccupantes examinés en vue d'une possible substitution via les dossiers internes de Solvay (100 % = toutes les substances extrêmement préoccupantes (ou produits en contenant) mises sur le marché par Solvay) – programme dont la date butoir est fixée en 2018.

Marchés dans l'alimentaire, la santé et d'autres applications « sensibles »

Les campagnes SMILE (Solvay Micro-contaminant Level Evaluation) ont été menées depuis 2000 pour vérifier l'absence de composés de type dioxine dans les produits destinés à des applications sensibles. Les produits à analyser sont sélectionnés sur la base de leur application : dans les domaines alimentaires et pharmaceutiques, les dispositifs médicaux, les produits cosmétiques, les détergents et d'autres secteurs comme le traitement des eaux usées, l'agriculture, etc.

Des programmes de gestion responsable des produits (Product Stewardship) pour une assistance aux clients

Chaque GBU possède une équipe Product Stewardship dédiée qui est chargée de suivre et de gérer les réglementations spécifiques aux produits et aux marchés en étroite collaboration avec les équipes HSE Corporate et les équipes locales.

3 Capital humain

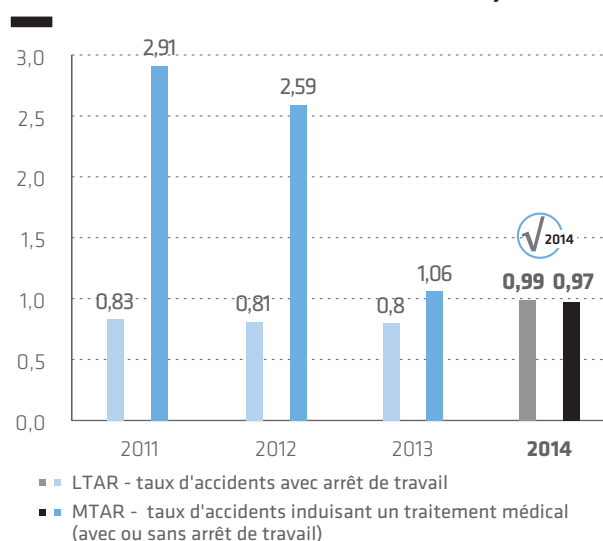
3.1 Santé et sécurité des équipes

Garantir la sécurité au travail

Objectif du Groupe pour 2020

- moins d'un accident du travail avec traitement médical par million d'heures travaillées (MTAR).

Accidents du travail sur les sites du Groupe



Périmètre : Périmètre financier de Solvay et tous les autres sites sous le contrôle opérationnel de Solvay pour lesquels le Groupe gère et suit la performance en matière de sécurité pour les salariés de Solvay et ses sous-traitants travaillant sur site.

Légende : MTAR (taux d'accidents avec traitement médical) : nombre d'accidents du travail induisant un traitement médical autre que les premiers soins par million d'heures travaillées. LTAR (taux d'accidents avec arrêt de travail) : nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail de plus d'une journée par million d'heures travaillées.

Nouvelles améliorations

La performance de Solvay en matière de sécurité au travail s'est nettement améliorée au cours des quatre dernières années. Le MTAR, qui tient compte de la gravité des blessures, reflète cette amélioration de manière plus précise que le LTAR. Le LTAR s'est situé autour de 1 en 2014 pour l'ensemble des collaborateurs de Solvay et des prestataires externes travaillant sur les sites du Groupe. Ce niveau de LTAR est meilleur que la performance globale de l'industrie en général et du secteur de la chimie en particulier. L'industrie chimique est généralement reconnue comme sûre avec un LTAR d'environ 4,5 en Europe au cours des dernières années.

Par ailleurs, Solvay a réussi à mieux contrôler les accidents par contact avec des substances chimiques (de 26 à 14 accidents par an) ou aux conséquences irréversibles (de 8 à 2 par an sur la même période).



Toutefois, deux accidents mortels sont survenus au sein du Groupe en 2014 (en Égypte et en Inde), ce qui est inacceptable.

Pour que le Groupe puisse éviter un accident mortel et accélère sa courbe d'amélioration continue dans ce domaine, des efforts supplémentaires sont nécessaires. C'est pourquoi Solvay va déployer un plan d'excellence en matière de sécurité en 2015-2016 pour les GBU et les sites ; il s'articule autour de trois grands axes :

- une communication claire des attentes de la Direction ;
- le développement de feuilles de route HSE au sein des GBU et de leurs sites respectifs ;
- le développement d'un état d'esprit axé sur la sécurité.

Selon ce plan, toutes les Business Units et tous les sites devraient établir une feuille de route pour permettre la hiérarchisation et le suivi de la mise en œuvre de bonnes pratiques de sécurité : journées de la sécurité, analyse systématique des quasi-accidents, engagement en faveur de la sécurité à tous les niveaux hiérarchiques, exemplarité et visibilité, visites de sécurité, participation de tout le personnel à des actions d'amélioration, reconnaissance, objectifs individuels liés aux indicateurs avancés, etc.

Règles de sécurité Solvay pour sauver des vies

Dans le cadre du plan d'excellence en matière de sécurité, le Groupe a formulé des « Règles de sécurité pour sauver des vies » qui seront déployées sur tous les sites en 2015. Huit règles ont été définies qui correspondent à huit activités dangereuses (travaux en hauteur, sur des systèmes électriques, trafic, etc.). Le Groupe prévoit de sauver des vies en exigeant un respect strict de la part de tous ses employés et une application sans faille. Une campagne de communication au sein du Groupe avec une identité visuelle spécifique pour tous les supports a été lancée en décembre 2014.

Protection de la santé

Objectif du Groupe pour 2020

- **évaluation, contrôle et enregistrement de tous les profils de risque individuels par poste, conformément aux nouvelles normes d'hygiène industrielle de Solvay, pour l'ensemble des collaborateurs.**
- **suivi de la santé sur la base des profils de risque individuels et enregistrement, conformément aux normes de Solvay, pour tous les collaborateurs.**

Progrès réalisés sur la feuille de route 2012-2020

	2014	2013
Hygiène industrielle : nombre de sites formés aux nouvelles normes d'hygiène industrielle	33	4
Suivi de la santé : nombre de sites adoptant un suivi de la santé basé sur des profils de risque individuels conformément aux normes de Solvay	40	40

Périmètre : Périmètre financier de Solvay plus autres sites sous le contrôle opérationnel de Solvay.

Hygiène industrielle et suivi sanitaire conformes aux normes du Groupe

L'objectif est d'évaluer le profil de risque au travail de tous les collaborateurs de Solvay, de le contrôler et de l'enregistrer conformément aux normes d'hygiène industrielle du Groupe. Ces normes ont récemment été révisées et une nouvelle formation est donc nécessaire pour l'ensemble des hygiénistes sur les sites concernés.

En ce qui concerne le suivi sanitaire, Solvay souhaite s'assurer que les examens médicaux individuels se basent sur les profils de risque individuels. Solvay doit fournir des informations précises aux équipes médicales externes afin de permettre aux médecins d'assurer un suivi approprié. L'objectif est de suivre tous les collaborateurs nécessitant un suivi médical sur la base des recommandations de Solvay, selon leur profil de risque individuel, et de documenter ce suivi au sein de systèmes structurés (Medexis OH2), permettant une gestion efficace des données.

L'hygiène industrielle dès le lancement d'un projet

En 2014, 25 nouveaux projets d'investissement ont mieux anticipé l'intégration de l'hygiène industrielle dès les premières phases de leur conception.

Maladies professionnelles

Le Groupe continue d'améliorer la prévention des maladies professionnelles et s'efforce d'éviter toute exposition dangereuse. En 2014, la plupart des maladies professionnelles de longue durée déclarées proviennent d'une exposition professionnelle passée. C'est notamment le cas pour les cancers et les pertes d'audition, qui sont clairement liés à une exposition à long terme et qui présentent plusieurs années de latence dans le cas du cancer.

Le profil des maladies reste le même au cours des dernières années : les maladies sont principalement liées à l'amiante et, sur le plan géographique, se concentrent presque exclusivement sur l'Europe et la France. Outre l'amiante, le bruit et les facteurs ergonomiques restent des causes de maladie, et dans certains cas des substances chimiques (benzène, HAP des brais de houille, amine et silice) ont été identifiées comme des facteurs de cause au cours des six dernières années.

Évolution de la performance sanitaire

Le nombre de maladies professionnelles a globalement baissé au cours des dernières années (30 ont été déclarées en 2013). Toutefois, les cancers liés à une exposition passée à l'amiante ont encore fait des victimes en 2014. Sept cas de cancer ont été identifiés, eux aussi liés à une exposition passée à l'amiante. Le nombre de cas reconnus de mésothéliome (type de cancer lié à l'amiante) reste malheureusement stable d'une année sur l'autre en raison de la longue période de latence de cette pathologie.

Parallèlement, on constate un recul des maladies bénignes liées à l'amiante ainsi que des autres pathologies cancérogènes liées à l'amiante (cas déclarés en France). Le Groupe a lancé il y a plusieurs années un programme visant à supprimer les matériaux contenant de l'amiante lorsque cela est possible ou à éviter toute exposition.

Prévention

Les spécialistes de la santé de Solvay ont entamé en 2012 une feuille de route sur cinq ans qui vise à renforcer les outils et les programmes favorisant la protection de la santé.

Les nouveaux outils, nés des meilleures approches développées au cours des dix dernières années, place Solvay en tête de file pour l'évaluation de l'hygiène industrielle. L'évaluation ou la réévaluation de tous les postes de travail s'inscrit dans le cadre d'un projet sur sept ans qui sera finalisé en 2020. En 2014, la priorité a été accordée à 33 sites répartis dans toutes les régions, accompagnée d'un pack de formation expliquant les nouveaux outils d'hygiène (CTES) et visant à examiner tous les risques critiques potentiels associés à chaque poste de travail.

Le Groupe souhaite renforcer le suivi ad hoc de l'hygiène et de la santé en particulier pour les employés dont le travail comporte des risques sanitaires bien identifiés et qui font actuellement l'objet d'une cartographie mondiale.

En 2014, 72 sites ont lancé des campagnes spécifiques de prévention afin de sensibiliser leur personnel aux questions de santé.

Zoom : le programme de biosurveillance humaine

En 2014, une attention particulière a été portée au programme de biosurveillance humaine, une approche qui permet l'évaluation du risque interne (du corps) en suivant des biomarqueurs spécifiques dans les fluides corporels. Solvay est à l'avant-garde de cette approche, soutenue par les autorités et agences sanitaires nationales ainsi que par le CEFIC (Conseil européen de l'industrie chimique), aux fins d'évaluer les risques potentiels d'effets sur la santé. À l'heure actuelle, 37 usines Solvay participent à ce programme qui concerne 36 substances chimiques.

Zoom : Medexis 2

Medexis 2 (module d'hygiène industrielle du Groupe) est un outil de gestion globale des données sur la performance en matière d'hygiène industrielle. Il a été développé en 2014 en partenariat avec sept sites pilotes répartis dans toutes les régions. Medexis 2 va créer un outil intégré dont l'objectif est le suivant :

- aider les spécialistes de l'hygiène et toutes les personnes concernées par la manipulation au quotidien et le reporting des données sur l'hygiène industrielle ;
- assurer le déploiement de normes adéquates pour les substances chimiques afin de garantir la prévention à long terme et la protection de la santé des équipes du groupe Solvay.

3.2 Implication et bien-être des équipes

Les collaborateurs du Groupe ont une contribution clef à sa réussite. Il est essentiel de maintenir un niveau élevé de performance des employés afin d'obtenir la forte productivité qui est nécessaire au développement durable de nos activités et à notre réussite.

L'expérience montre que l'engagement est l'un des principaux moteurs de performance des collaborateurs. Solvay estime que cet engagement doit être entretenu grâce à un dialogue régulier entre les managers du Groupe et ses collaborateurs. Ce dialogue doit impérativement avoir lieu avec chaque collaborateur et, le cas échéant, avec les représentants du personnel et leurs organisations. Il fait partie intégrante de la culture de Solvay. Il est fondé sur la conviction selon laquelle en travaillant ensemble, chacun sera mieux préparé pour affronter les changements économiques, sociaux et organisationnels. Solvay considère que le maintien d'une relation de confiance constructive avec l'ensemble des collaborateurs et leurs représentants forme la base de ce dialogue.

Le Groupe s'engage à respecter les droits fondamentaux de ses collaborateurs et à garantir leurs droits sociaux, notamment la liberté d'association et le droit à la négociation collective, y compris la décision de former ou non des syndicats. Ces deux éléments sont considérés comme des exigences de base afin d'obtenir l'acceptation nécessaire des employés et de la société dans son ensemble pour pouvoir poursuivre ses activités.

Le Groupe entretient un niveau de dialogue soutenu, voire parfois innovant. Il s'efforce toutefois d'aller encore plus loin dans le dialogue social car il considère la relation avec les représentants des employés comme un élément essentiel au service de son développement futur et de l'acceptation par la société. Ce thème et son niveau de maturité font partie de l'auto-évaluation annuelle Solvay Way.

Comité d'Entreprise Européen

Un dialogue permanent sur le développement durable a été entamé il y a plusieurs années entre Solvay et son Comité d'Entreprise européen (CEE). En 2014, le CEE s'est réuni en séance plénière pendant une semaine, la commission Développement Durable du CEE s'est réunie à deux reprises et le secrétariat du CEE s'est réuni une fois avec la direction du Groupe, permettant ainsi à ces organes de représentation de participer à l'évolution du Groupe.

Accord avec IndustriALL Global Union

Le 17 décembre 2013, Solvay a signé un accord de RSE avec IndustriALL (une fédération syndicale internationale créée en 2012 suite au regroupement de trois fédérations syndicales des secteurs de la métallurgie, du textile/habillement/maroquinerie et de la chimie/énergie/exploitation minière (ICEM) et représentant plus de 50 millions de travailleurs dans 140 pays).

Selon cet accord, Solvay s'engage à respecter les normes de l'OIT et les principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Chaque année, deux évaluations, dont une sur la sécurité, sont effectuées par les représentants d'IndustriALL sur un site afin de vérifier la bonne application des engagements sur le terrain. Une revue annuelle est présentée à un organisme multinational représentant les employés du Groupe (Comité d'Entreprise Européen). L'accord avec IndustriALL Global Union a été mis en œuvre en 2014 et les deux premières évaluations ont eu lieu en Bulgarie, pour le panel de sécurité mondial, et en Inde.

Indicateur de représentation des employés

Les syndicats sont présents sur la majorité des sites de Solvay à travers le monde. L'adhésion à un syndicat est estimée à 20 % en Europe, 30 % en Amérique du Sud, 10 % en Amérique du Nord et 30 % en Asie.

Les conventions collectives couvrent dans la majorité des cas tous les collaborateurs, même s'ils ne sont pas syndiqués.



Les effectifs mondiaux sont couverts par une convention collective à 82,2 %.

Ces données indiquent que la liberté d'association est garantie au sein du Groupe et que son application dans la pratique offre des conditions de travail définies d'un commun accord avec les équipes.

4 Business model et innovation

Solvay s'est fixé l'objectif de transformer progressivement son portefeuille, notamment en augmentant le revenu issu des solutions durables mises sur le marché. Le Groupe alloue de ce fait une grande majorité de ses ressources à un nombre croissant de projets répondant aux enjeux de développement durable (croissance interne et externe).

Gestion du portefeuille durable - Sustainable Portfolio Management (SPM)

Afin de concrétiser cette vision particulièrement ambitieuse, des décisions pourront être prises en terme d'allocation des ressources et d'équilibrage du portefeuille d'activités. Cet objectif est au cœur de la méthodologie SPM (Sustainable Portfolio Management) : développer de façon systématique, solide et rigoureuse les informations dont les managers ont besoin pour formuler leurs décisions en tenant compte des grandes tendances du développement durable qui pourraient avoir un impact positif ou négatif sur le chiffre d'affaires et le bénéfice de Solvay.

Description de la méthodologie

La méthodologie SPM a été conçue en interne en 2009 puis développée avec le soutien de deux cabinets de conseil faisant autorité, Arthur D. Little et TNO. Elle a fait l'objet d'améliorations continues depuis 2009 afin de pouvoir effectuer des évaluations plus pertinentes et fiables au niveau des combinaisons produits-applications.

L'indicateur de vulnérabilité des opérations (axe vertical) évalue tout risque financier potentiel associé à la tendance « pollueur-payeur ». L'évaluation de base commence par un calcul classique de l'éco-profil (ISO 14040 à 44). Les impacts environnementaux sont monétisés, résumés et évalués par rapport au prix de vente moyen du produit pour une application donnée (l'objectif étant de refléter les problématiques de développement durable et non les effets à court terme sur les prix).

L'indicateur d'alignement sectoriel (axe horizontal) reflète les grandes tendances du développement durable qui caractérisent le marché. Il répond donc à la question : peut-on prévoir une croissance à deux chiffres pour ce produit car il fait partie intégrante de la solution durable que le marché, les consommateurs ou les propriétaires de la marque attendent.

L'évaluation est effectuée au niveau de la combinaison produit-application (Product-Application Combination, PAC) et elle se base sur un questionnaire précis et détaillé avec le soutien de preuves extérieures faisant autorité :

- **Star** : PAC n'affichant aucun signal négatif mais uniquement des signaux positifs, conforme aux tendances du développement durable sur le marché et devant générer selon les estimations une croissance à deux chiffres ;
- **Aligned** : PAC n'affichant aucun signal négatif mais uniquement des signaux positifs résultant des tendances du développement durable sur le marché et sans estimation de croissance à deux chiffres ;
- **Neutral** : PAC n'affichant ni signaux positifs ni signaux négatifs résultant des tendances du développement durable sur le marché ;
- **Exposed** : PAC affichant des signaux négatifs faibles résultant des tendances du développement durable sur le marché ;
- **Challenged** : PAC affichant de forts signaux négatifs résultant des tendances du développement durable sur le marché.

Pour entrer dans la classification « Star » ou « Aligned », les produits doivent avoir une utilité qui génère un avantage direct, important et mesurable pour le marché ainsi qu'un impact positif sur au moins un des avantages de durabilité ci-dessous. Si un obstacle à la durabilité est identifié, alors la combinaison produit-application est classée dans la catégorie « Challenged » ou « Exposed ».

Conditions de vie élémentaires

Changement climatique
Efficacité énergétique
Exposition à des substances dangereuses et toxiques
Efficacité des ressources
Eau douce
Matériaux renouvelables
Disponibilité de la nourriture
Énergie renouvelable
Biodégradabilité
Recyclabilité
Traitement des déchets
Réduction de l'utilisation des ressources rares

Légende : Liste des avantages SPM.

La liste ci-dessus a été formulée en :

- identifiant des groupes de réflexion faisant autorité sur le sujet : Rocky Mountain Institute, World Watch Institute, WWF, Greenpeace, UNEP, Wuppertal Institute, WBCSD, Institut international pour le développement durable, London School of Economics, Sierra Club, Öko Institut ;
- dressant la liste complète des thèmes du développement durable qu'ils jugent importants ;
- sélectionnant les thèmes pour lesquels une substance chimique pourrait faire partie de la solution ou du problème.

La liste a été régulièrement améliorée au fil des années pour refléter les progrès en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Étroitement intégrée au sein des processus clés du Groupe

La méthodologie SPM est sous la responsabilité de la Fonction Développement Durable et elle est gérée par une petite équipe d'experts. Elle sert donc d'outil stratégique pour le développement d'informations permettant d'anticiper les impacts de décisions potentielles sur le profil de durabilité du Groupe :

- la méthodologie SPM est intégrée au référentiel Solvay Way et sert d'outil pour mesurer la maturité des entités business en termes d'intégration du développement durable dans leurs pratiques commerciales (trois engagements et sept pratiques) ;
- le profil SPM fait partie intégrante des discussions stratégiques entre chacune des Global Business Units (GBU) et le Comité Exécutif (Comex) ;
- les décisions concernant les investissements (dépenses d'investissement et acquisitions) prises par le Comex ou le Conseil d'Administration tiennent compte de la durabilité et comprennent une analyse SPM complète de l'investissement envisagé ;
- le plan de travail SPM fait l'objet d'une discussion annuelle entre chaque GBU et la Fonction Développement Durable. Les priorités et les charges de travail sont définies en fonction des résultats de l'évaluation SPM de l'année précédente et tiennent compte de tout éventuel élément nouveau sur le marché, réglementations etc. Les évaluations sont préparées attentivement en étroite collaboration avec le Champion Solvay Way de la GBU, et elles sont réalisées dans le cadre d'ateliers avec des experts des GBU : stratégie, industrie, Product Stewardship, marketing et services techniques.

Bien vivre

Soins médicaux
Maladies chroniques
Atténuation des effets du vieillissement
Soins médicaux à domicile
Qualité de l'eau et de l'air
Sécurité et prévention
Nutrition saine
Habitudes saines
Soin topique

Focus :

Par exemple, l'acide adipique (le produit) est une matière première utilisée dans la fabrication de polyamide 6.6. Le polyamide 6.6 est un matériau léger utilisé dans la fabrication de pièces automobiles soumises à des contraintes mécaniques faisant partie du circuit d'induction d'air chaud (l'application), et qui permet de réduire le poids du véhicule et d'augmenter ainsi son efficacité énergétique.

Validation de l'analyse SPM

Une vérification approfondie des résultats « Alignement Marché » couvrant 144 combinaisons produits-applications (PAC) est actuellement effectuée par Arthur D. Little. À ce jour, 69 évaluations de PAC ont été confirmées par Arthur D. Little, deux PAC n'ont pas été confirmées et Solvay a adopté l'évaluation d'Arthur D. Little. 73 PAC sont encore en cours de révision.

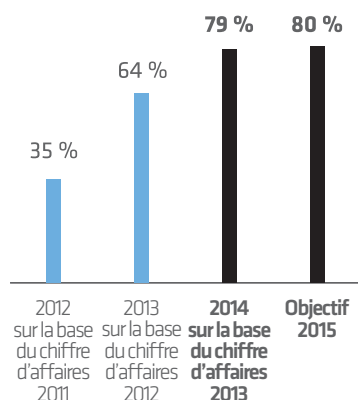
Jusqu'à récemment, Solvay a gardé sa méthodologie SPM en interne. Le Groupe estime désormais qu'elle peut apporter de la valeur à d'autres entreprises et qu'elle peut être encore améliorée en la soumettant à la critique d'autres entreprises tout en créant des benchmarks. Arthur D. Little est le partenaire de Solvay pour rendre la méthodologie accessible aux parties intéressées.

Périmètre et planning des évaluations – Portefeuille de produits



À fin 2014, 79 % du chiffre d'affaires du groupe Solvay ont été évalués sur le plan de l'alignement marché, dépassant ainsi l'objectif fixé et proche de l'objectif de 2015.

Gestion du Portefeuille Durable



Périmètre : Périmètre opérationnel SPM : les entités sont entièrement consolidées ou font l'objet d'une consolidation proportionnelle lorsque Solvay n'est pas l'unique propriétaire.

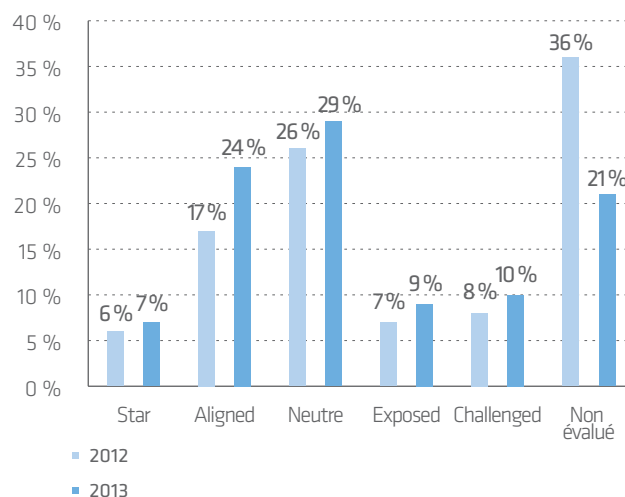
Légende : Pénétration SPM, rapport entre le chiffre d'affaires sur le périmètre opérationnel évalué avec la méthode SPM et le chiffre d'affaires total sur le même périmètre.

Résultats des évaluations par catégorie - Portefeuille de produits

Objectif de Solvay pour 2020 :

- réaliser 20 % du chiffre d'affaires avec des combinaisons produits-applications de la catégorie « Star », (dans des marchés devant générer une croissance à deux chiffres grâce au développement durable).

Pourcentage du chiffre d'affaires par catégorie SPM



Périmètre : Périmètre opérationnel : les entités sont entièrement consolidées ou font l'objet d'une consolidation proportionnelle lorsque Solvay n'est pas l'unique propriétaire.

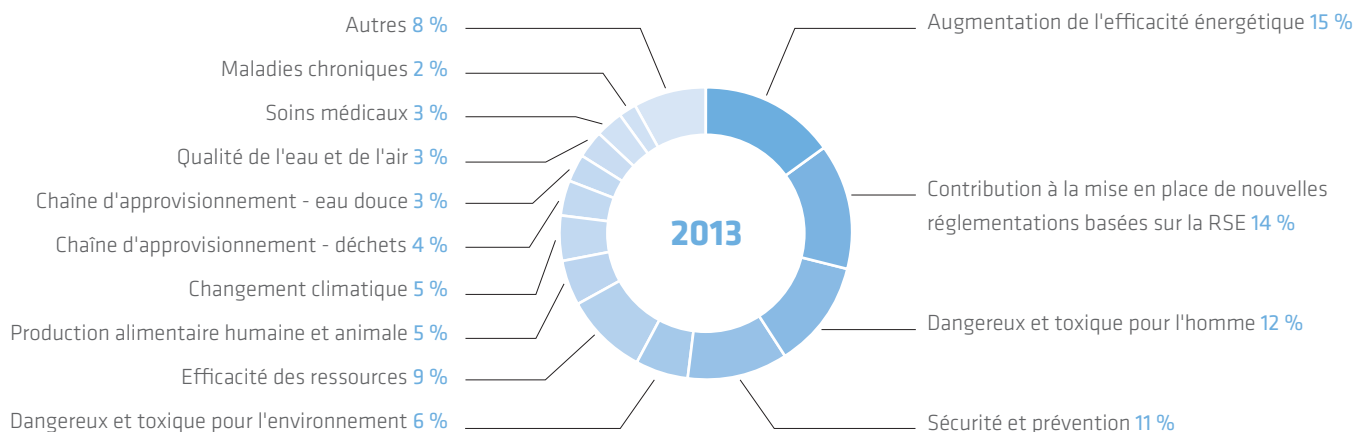
Légende : Répartition des avantages des PAC Aligned et Star.



Le portefeuille évalué comprend 24 % de combinaisons produits-applications dans la catégorie « Aligned » et 7 % dans la catégorie « Star », toutes les deux en progression par rapport à l'année précédente. Ensemble, ces 31 % (en hausse de 8 % par rapport à l'année passée) de chiffre d'affaires représentent des « Combinaisons produits-applications » adaptées aux attentes de développement durable des parties prenantes de Solvay.

La part des ventes réalisées dans la catégorie Star de SPM augmente progressivement et le Groupe est confiant dans la réalisation de son objectif ambitieux pour 2020.

Ventilation du chiffre d'affaires selon les bénéfices développement durable pour les catégories SPM Aligned et Star



Périmètre : Périmètre opérationnel SPM : les entités sont entièrement consolidées ou font l'objet d'une consolidation proportionnelle lorsque Solvay n'est pas l'unique propriétaire.

5 Leadership et gouvernance

5.1 Gestion du cadre juridique, éthique et réglementaire

La gestion du cadre juridique, éthique et réglementaire a été identifiée comme un élément d'une forte importance lors de la révision complète de l'analyse de matérialité effectuée en 2014. Par le passé, Solvay communiquait le coût des litiges importants. Des indicateurs plus pertinents sont en cours d'élaboration.

Le coût des litiges importants est présenté en détail dans la section gestion des risques du présent rapport, à la page 85.

Le Code de Conduite de Solvay et les autres éléments concernant la conformité sont présentés en détail dans la section Gouvernance d'entreprise, à la page 68.

5.2 Sécurité des procédés, préparation et capacité de réponse aux situations d'urgence

Objectif du Groupe pour 2020 :

- 100 % de nos sites ont une analyse de risque de moins de cinq ans pour chaque ligne de production *.

* Périmètre financier de Solvay + toutes les autres opérations du périmètre opérationnel.

En plus des objectifs spécifiques à chaque site, les objectifs pour l'ensemble du Groupe à l'horizon 2020 visent à garantir l'intégrité des systèmes et processus opérationnels en appliquant de bons principes de conception ainsi que les meilleures pratiques d'ingénierie et d'exploitation. Il s'agit de la prévention et du contrôle des incidents, qui peuvent potentiellement entraîner le déversement de matières dangereuses dans l'environnement. Le contrôle du risque se fonde sur une analyse du risque régulière utilisant une nouvelle échelle.

La politique de Solvay vise à mettre en œuvre un système de gestion de la sécurité des procédés (PSM) sur les sites en fonction des risques associés à ses procédés, à couvrir toutes les exigences locales et à effectuer une identification cohérente des dangers et une analyse des risques pour les installations existantes, nouvelles ou modifiées en utilisant des méthodes et des procédures conformes aux normes du Groupe.

Analyse régulière des risques

	2014
% des sites pour lesquels une analyse des risques pour toutes les lignes de production concernées a été mise à jour durant les 5 dernières années	65 %
% des situations de risque de Niveau 1 résolues dans l'année (ligne rouge Solvay)	100 %

Périmètre : Périmètre des sites de production sous contrôle opérationnel de Solvay. La consolidation des données concernant les analyses de risques dans la sécurité des procédés couvre 112 sites sur un total de 130.

75 % de nos sites possèdent un système PSM dédié et adapté à leur profil de risque au niveau des procédés. Solvay exploite actuellement 70 sites possédant des unités considérées comme des établissements industriels à risque majeur.

La sécurité des procédés est un élément essentiel et permanent de la durabilité du Groupe en termes de protection des personnes et de l'environnement, et de la continuité des activités pour tous les sites concernés. La sécurité des procédés garantit l'intégrité des systèmes et procédés opérationnels grâce à l'application de bons principes de conception ainsi que les meilleures pratiques d'ingénierie et d'exploitation. Il s'agit de la prévention et du contrôle des incidents qui peuvent potentiellement entraîner le déversement de matières dangereuses dans l'environnement.

Faire face à des situations à risque de niveau 1

Parmi les sites qui ont procédé à une analyse des risques, le nouveau programme Solvay, qui prend en charge des situations à risque de niveau 1, est désormais pleinement opérationnel. L'un des principaux éléments du nouveau programme de Solvay actuellement mis en œuvre est le traitement des situations à risque de niveau 1. Cette obligation a été entièrement satisfaite en 2014.

Le scénario à risque a été détaillé de manière plus approfondie en utilisant la matrice standard du Groupe (niveaux 1, 2, 3).

On comptait 111 situations à « Risque de niveau 1 » à la fin de l'année 2012, toutes résolues en 2013. On comptait 11 situations à « risque de niveau 1 » à la fin de l'année 2013, toutes résolues en 2014.



Toutes les situations à risque de niveau 1 ont été résolues dans un délai de 12 mois (en conformité avec la « ligne rouge » de Solvay)

Fin 2014, 217 situations à « Risque de niveau 1 » ont été identifiées et doivent être résolues en 2015.

157 situations à « Risque de niveau 1 » sur les 217 sont liées à un seul site en Chine.

La réalisation de l'objectif 2020 visant à garantir que tous les sites bénéficient d'une actualisation sur les cinq dernières années de l'analyse des risques pour l'ensemble des lignes de production est atteint à 65 % à la fin 2014.

L'usine de peroxyde d'hydrogène de Curitiba s'est distinguée par sa prévention des pertes commerciales.

Cette année, le site de Curitiba (Brésil) a été classé meilleur de sa catégorie pour la prévention des pertes commerciales avec une mention spéciale pour la réduction considérable de ses frais d'assurance. Cette distinction indique que Curitiba applique les meilleures pratiques d'atténuation des risques industriels à travers le monde. Seulement 6 % des usines de produits chimiques à travers le monde sont certifiées RHP. Au sein du groupe Solvay, Curitiba est la troisième usine à acquiescer ce statut, après Deer Park et West Deptford aux États-Unis.

6 Capital social

Satisfaction des clients

L'évaluation de la matérialité de la satisfaction des clients n'est pas uniforme pour l'ensemble des GBU du Groupe : son importance au niveau de l'entreprise a été renforcée suivant la revue de l'analyse de matérialité en 2014 car elle est considérée comme importante pour les Business Units qui représentent une part significative des résultats financiers du Groupe.

Le « taux de recommandation » net a été sélectionné comme l'indicateur pertinent pour la consolidation au niveau du Groupe. Certaines Business Units l'utilisent déjà et une première évaluation a été effectuée au niveau du Groupe pour les 100 plus grands clients, représentant environ un tiers du chiffre d'affaires du Groupe.

Ce rapport intègre les résultats des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients par certaines BU et couvre plus de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe.

Global Business Unit	Indicateur de satisfaction des clients	2014	2013	2012	Commentaire
Acetow	Net Promoter Score (NPS)*	24 %	-	-	L'évaluation du NPS a commencé en 2014.
	Satisfaction globale	83 %	96 %	94 %	En 2014, la flexibilité était limitée du fait d'un marché réduit.
Emerging Biochemicals	Net Promoter Score	48 %	-	30 % (2011)	Vinyles uniquement.
Silica	Net Promoter Score	22 %	-	9 %	-
Novecare	« Satisfaction globale » puis passer à la « comparaison avec les concurrents »	95 % (Asie)	76 % (Amérique du Nord, Europe et Amérique latine)	82 % (Amérique du Nord)	Suite au feedback des clients, la fréquence des enquêtes de satisfaction est passée d'annuelle à une fois tous les 18 mois-2 ans.
Specialty Polymers	Net Promoter Score	26 %	22 %	32 %	La baisse en 2013 traduit l'impact d'un cas de force majeure sur un important site de production de Specialty Polymers en 2012.
[Polyamide & Intermediates]	Satisfaction globale (enquête annuelle)	93,8 %	92,5 %	95 %	Le taux de réponse est d'environ 40 % au niveau mondial.
Niveau Groupe : 100 plus grands clients	Net Promoter Score	14 %	-	-	L'évaluation du NPS a commencé en 2014.

* Net Promoter Score (ou Taux de Recommandation Net) est un outil de mesure de la fidélisation de la clientèle développé par (et une marque déposée de) Fred Reichheld, Bain & Company, et Satmetrix.

ÉTATS FINANCIERS

1 États financiers consolidés

Solvay (la « Société ») est une Société Anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles et sur Euronext Paris. Les activités principales de la Société, de ses filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées (dénommées collectivement le « Groupe ») sont décrites à la Note 1 portant sur l'information sectorielle.

Le 25 février 2015, le Conseil d'Administration a autorisé la publication des états financiers consolidés. Ils ont été établis en conformité avec les principes comptables IFRS décrits dans les pages suivantes.

Commentaire général :

- a L'activité Eco Services a été cédée le 1^{er} décembre 2014. Depuis le troisième trimestre 2014, Solvay a retraité ses comptes de résultats et ses tableaux de flux de trésorerie 2013 et 2014 pour refléter l'abandon de l'activité ;
- b Au 1^{er} janvier 2014, le Groupe a adopté la norme IFRS 11 *Partenariats*. L'impact de l'application rétrospective sur les informations financières comparatives 2013 est décrit dans les *Principaux principes comptables IFRS*, 1. *Base de préparation*.

Compte de résultats

En millions d'euros	Notes	2014	2013
Chiffre d'affaires	(1) (2)	10 629	10 150
Produits des activités non stratégiques		416	434
Chiffre d'affaires net		10 213	9 715
Coût des ventes		-8 070	-7 844
Marge brute		2 559	2 305
Frais commerciaux et administratifs		-1 225	-1 189
Frais de recherche et développement		-247	-238
Autres charges et produits d'exploitation	(5)	-94	-83
Résultat des entreprises associées et coentreprises	(6)	-34	34
Éléments non récurrents	(7)	-308	-239
EBIT		652	591
Coût d'emprunts	(8)	-151	-190
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	(8)	36	25
Autres charges et produits sur endettement net	(8)	-30	-2
Coût d'actualisation des provisions	(8)	-163	-87
Revenus/pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	(8)	-1	40
Résultat avant impôts		343	378
Charges d'impôts	(9)	-84	-170
Résultat des activités poursuivies		259	209
Résultat des activités abandonnées	(10)	-246	106
Résultat net de l'année	(11)	13	315
Participations ne donnant pas le contrôle		67	-44
Résultat net (part Solvay)		80	270
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)		3,32	1,98
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euros)		-2,36	1,27
Résultat de base par action (en euros)	(13)	0,96	3,25
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)		3,30	1,96
Résultat dilué par action des activités abandonnées (en euros)		-2,34	1,27
Résultat dilué par action (en euros)	(13)	0,96	3,23
RATIOS			
Marge brute en % du chiffre d'affaires		24,1 %	22,7 %
Ratio de couverture des intérêts		6,6	5,0
Charges d'impôts/Résultat avant impôts (%)		24,5 %	44,8 %

Ratio de couverture des intérêts = (EBIT - éléments non récurrents)/charges sur endettement net.
Les notes suivent les états financiers.

OUTILS NON IFRS

EUR million	Notes	2014	2013
REBITDA	(3)	1 783	1 611
Adjusted net income	(12)	89	422

État du résultat global

En millions d'euros	Notes	2014	2013
Résultat net de l'année		13	315
Autres éléments du résultat global			
Éléments recyclables			
Hyperinflation	(14)	-11	30
Profits et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	(14)	1	-23
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	(14)	-60	-9
Écarts de conversion	(14)	231	-356
Éléments non recyclables			
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	(14)	-497	109
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non recyclables.			
Charges d'impôt relatives aux autres éléments du résultat global	(14)	72	-38
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés		-264	-287
Résultat global de l'année		-251	28
attribué aux :			
■ propriétaires de la société mère		-167	25
■ participations ne donnant pas le contrôle		-84	3

Tableau des flux de trésorerie

Les montants ci-après incluent les effets des activités abandonnées.

En millions d'euros	Notes	2014	2013
Résultat net		13	315
Ajustements sur le résultat net			
■ Amortissements et dépréciations d'actifs ⁽¹⁾	(15)	1 430	963
■ Résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence		34	-35
■ Charges financières nettes et Revenus/pertes sur participations disponibles à la vente		356	248
■ Charges d'impôts	(16)	314	236
Variation du fonds de roulement	(17)	236	20
Variation des provisions	(18)	-213	-245
Dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence		19	44
Impôts payés	(16)	-217	-268
Autres	(19)	-351	20
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		1 621	1 299
Acquisition (-) de filiales	(20)	-304	-878
Acquisition (-) de participations - Autres	(20)	-107	-103
Prêts à des sociétés associées et sociétés non consolidées	(20)	5	4
Cession (+) de participations	(20)	721	44
Acquisition (-) d'immobilisations corporelles	(20)	-923	-797
Acquisition (-) d'immobilisations incorporelles	(20)	-64	-70
Cession (+) d'immobilisations corporelles et incorporelles	(20)	21	33
Dividende d'actifs financiers disponibles à la vente		0	4
Variation des actifs financiers non courants		1	18
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-650	-1 745
Augmentation (+)/remboursement (-) de capital		0	0
Produit de l'émission d'obligations classé en capitaux propres	(21)	0	1 191
Acquisition (-)/cession (+) d'actions propres	(24)	-41	-1
Augmentation de dettes financières		151	130
Remboursement de dettes financières		-1 365	-234
Variation des autres actifs financiers courants		134	205
Intérêts payés		-234	-201
Dividendes payés sur l'Hybride		-41	0
Dividendes payés		-291	-343
Autres	(22)	-3	-61
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-1 690	686
Variation nette de trésorerie		-718	240
Écarts de conversion		21	-55
Trésorerie à l'ouverture		1 972	1 787
Trésorerie à la clôture ⁽²⁾	(36)	1 275	1 972
FREE CASH FLOW DES ACTIVITÉS POURSUIVIES ⁽³⁾		511	198
FREE CASH FLOW DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES ⁽³⁾		145	289
TOTAL FREE CASH FLOW		656	487

(1) Sur immobilisations corporelles et incorporelles et goodwill.

(2) Inclus la trésorerie comprise en actifs détenus en vue de la vente (24 millions d'euros en 2014 et 11 millions d'euros en 2013).

(3) Free cash flow = flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (y compris dividendes reçus de sociétés associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence) + flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (hors acquisition et cession de filiales et autres participations, et hors prêts aux sociétés associées et sociétés non consolidées).

Les notes suivent les états financiers.

Flux de trésorerie des activités abandonnées

En millions d'euros	Notes	2014	2013
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		272	423
Flux de trésorerie d'investissement		-127	-133
Flux de trésorerie de financement		-21	-23
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	(23)	124	268

État de la situation financière

En millions d'euros	Notes	2014	2013
ACTIF			
Actifs non courants		11 529	11 217
Immobilisations incorporelles	(25)	1 543	1 621
Goodwill	(26)	3 151	3 096
Immobilisations corporelles	(27)	5 386	5 015
Actifs financiers disponibles à la vente	(29)	43	38
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	(30)	380	582
Autres participations	(31)	121	114
Actifs d'impôts différés	(9)	710	501
Prêts et autres actifs long terme	(37)	194	251
Actifs courants		6 365	7 306
Stocks	(32)	1 420	1 300
Créances commerciales	(37)	1 418	1 331
Créances d'impôt courant		52	38
Autres créances courantes - Instruments financiers	(37)	309	481
Autres créances courantes - Autres	(33)	500	572
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(36)	1 251	1 961
Actifs détenus en vue de la vente	(34)	1 414	1 621
Total de l'actif		17 894	18 523
PASSIF			
Total des capitaux propres		6 778	7 453
Capital social		1 271	1 271
Réserves		5 293	5 804
Participations ne donnant pas le contrôle		214	378
Passifs non courants		6 088	6 927
Provisions à long terme : avantages du personnel	(35)	3 166	2 685
Autres provisions à long terme	(35)	854	793
Passifs d'impôts différés	(9)	378	473
Dettes financières à long terme	(36)	1 485	2 809
Autres passifs long terme		204	166
Passifs courants		5 029	4 144
Autres provisions à court terme	(35)	308	342
Dettes financières à court terme	(36)	853	775
Dettes commerciales	(37)	1 461	1 340
Dettes d'impôt courant		355	21
Dividendes à payer		114	113
Autres passifs courants	(38)	776	604
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	(34)	1 162	949
Total du passif		17 894	18 523
RATIOS			
Ratio d'endettement net sur capitaux propres		11,5 %	15,3 %

Net debt to equity ratio = endettement net/capitaux propres.

Endettement net = dettes financières à court et long terme - trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les notes suivent les états financiers.

État des variations des capitaux propres

	Capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère												
	Réserves de réévaluation (juste valeur)												
							Actifs				Participations	Total	
	Capital	Primes	Actions	Obligations	Résultats	Écarts de	financiers	Couvertures	Régimes à		ne donnant	Total	
En millions d'euros	social	d'émission	propres	hybrides	non distribués	conversion	disponibles à la vente	de flux de trésorerie	prestations définies	Total	pas le contrôle	capitaux propres	
Solde au 31 décembre 2012	1 271	18	-160		5 997	-453	17	15	-575	4 860	443	6 574	
Résultat net de la période					270					270	44	315	
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾					20	-315	-23	-9	81	-245	-41	-287	
Résultat global					291	-315	-23	-9	81	25	3	28	
Obligations hybrides ⁽²⁾				1 194						1 194		1 194	
Coût des stock-options					10					10		10	
Dividendes					-276					-276	-76	-352	
Acquisition/vente d'actions propres			28		-29					-1		-1	
Augmentation (diminution) par le biais de variation de participation sans perte de contrôle					-8					-8	8		
Solde au 31 décembre 2013	1 271	18	-132	1 194	5 985	-768	-6	6	-494	5 804	378	7 453	
Résultat net de la période					80					80	-67	13	
Autres éléments du résultat global ⁽¹⁾					-9	241	1	-49	-433	-249	-17	-266	
Résultat global					71	241	1	-49	-433	-169	-84	-252	
Obligations hybrides ⁽²⁾													
Coût des stock-options					11					11		11	
Dividendes					-266					-266	-26	-292	
Dividendes relatif aux obligations hybrides					-42					-42		-42	
Acquisition/vente d'actions propres			-39		-2					-41		-41	
Augmentation (diminution) par le biais de variation de participation sans perte de contrôle ⁽³⁾					-7					-7	-54	-61	
Solde au 31 décembre 2014	1 271	18	-171	1 194	5 753	-527	-4	-43	-927	5 293	214	6 778	

(1) L'impact sur les résultats non distribués suite à l'application d'IAS 29, résultant principalement du traitement d'actifs non monétaires (en immobilisations corporelles) afin de refléter le pouvoir d'achat au terme de l'exercice, en utilisant un indice général des prix à partir de la date à laquelle ils ont été comptabilisés pour la première fois.

(2) Suite à l'acquisition de Chemlogics et afin de renforcer la structure du capital de Solvay, des obligations hybrides ont été émises pour un montant de 1,2 milliard d'euros. Ce type de titres correspondent à un instrument de capitaux propres dans la mesure où les critères d'IAS 32 sont remplis.

(3) Dont une reclassification de participations ne donnant pas le contrôle (52 millions d'euros) vers des passifs non courants reflétant l'obligation de rachat des participations ne donnant pas le contrôle existant depuis 2011 (Investissement initial de la BERD dans RusVinyI). Cet impact est non significatif sur le ratio dette sur fonds propres et n'affecte en rien les autres indicateurs clés de Solvay (Chiffre d'affaires net, REBITDA, EBIT, résultat net, résultat net part du Groupe et Free cash flow).

2 Notes relatives aux états financiers consolidés

SOMMAIRE

Principaux principes comptables IFRS	134	NOTE 22 Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	163
Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimations	148	NOTE 23 Flux de trésorerie des activités abandonnées	163
Description générale des Segments Opérationnels	149	NOTE 24 Paiements fondés sur des actions	163
Notes relatives au compte de résultats	150	Notes relatives à l'état de situation financière	165
NOTE 1 Données financières par segment (compte de résultats par segment après reclassement en activités abandonnées de Chlorovinyles, Solvay Indupa et Eco Services)	150	NOTE 25 Immobilisations incorporelles	165
NOTE 2 Chiffre d'affaires par pays et région (activités poursuivies)	152	NOTE 26 Goodwill	166
NOTE 3 REBITDA (outils non IFRS)	153	NOTE 27 Immobilisations corporelles	169
NOTE 4 Frais de personnel	154	NOTE 28 Dépréciations	170
NOTE 5 Autres charges et produits d'exploitation	154	NOTE 29 Actifs financiers disponibles à la vente	171
NOTE 6 Participations dans des entreprises associées et coentreprises	154	NOTE 30 Participations dans des entreprises associées et coentreprises	172
NOTE 7 Éléments non récurrents	154	NOTE 31 Autres participations	172
NOTE 8 Charges financières nettes	155	NOTE 32 Stocks	173
NOTE 9 Impôts sur le résultat	155	NOTE 33 Autres créances courantes - Autres	173
NOTE 10 Activités abandonnées (Pharma, Chlorovinyles, Solvay Indupa et Eco Services)	158	NOTE 34 Actifs détenus en vue de la vente	173
NOTE 11 Résultat net	159	NOTE 35 Provisions	174
NOTE 12 Résultat net ajusté (outils non IFRS)	159	NOTE 36 Endettement net	182
NOTE 13 Résultat par action	159	NOTE 37 Instruments financiers et gestion des risques financiers	184
Notes relatives à l'état du résultat global	160	NOTE 38 Autres passifs court terme	193
NOTE 14 État du résultat global consolidé	160	Notes relatives à l'état des variations des capitaux propres	194
Notes relatives au tableau des flux de trésorerie (activités poursuivies et abandonnées)	161	Autres notes	195
NOTE 15 Amortissements et dépréciations d'actifs	161	NOTE 39 Engagements en vue d'acquérir des immobilisations corporelles et incorporelles	195
NOTE 16 Charges d'impôts	161	NOTE 40 Dividendes proposés à la distribution mais non encore comptabilisés au titre de distribution aux Actionnaires	195
NOTE 17 Variation du fonds de roulement	161	NOTE 41 Passifs éventuels	195
NOTE 18 Variation des provisions	161	NOTE 42 Coentreprises et entreprises associées	195
NOTE 19 Autres éléments non opérationnels et sans effet de trésorerie	161	NOTE 43 Entreprises communes	197
NOTE 20 Flux de trésorerie liés à l'acquisition/cession des immobilisations et participations	162	NOTE 44 Participations ne donnant pas le contrôle (activités poursuivies)	198
NOTE 21 Produit de l'émission obligataire classée en capitaux propres	163	NOTE 45 Parties liées	199
		NOTE 46 Événements postérieurs à la période de publication	200
		NOTE 47 Politique en matière de capital social	200
		Périmètre de consolidation 2014	200
		Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation	201

Principaux principes comptables IFRS

Les principaux principes comptables adoptés dans l'établissement de ces comptes consolidés sont les suivants :

1 Base de préparation

Ces informations ont été préparées conformément au règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales (IFRS). Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne.

Les normes comptables appliquées aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont cohérentes avec celles utilisées pour élaborer les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, hormis celles décrites dans la section A ci-après.

Normes, interprétations et amendements aux normes applicables à partir de 2014

- IFRS 10 *États financiers consolidés*. Cette norme présente une nouvelle définition du contrôle qui n'a eu aucun effet de périmètre sur les entités intégralement consolidées du groupe Solvay ;
- IFRS 11 *Partenariats*. Cette norme remplace IAS 31 *Participations dans des coentreprises* et établit qu'un partenariat (c'est-à-dire un accord par lequel Solvay exerce un contrôle conjoint avec une ou plusieurs autres parties) peut être classé comme une coentreprise ou une entreprise commune. Dans ce dernier cas, Solvay a des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs au partenariat. En conséquence, les participations de Solvay dans des entreprises communes sont traitées selon une méthode similaire à la consolidation proportionnelle, alors que la méthode de la mise en équivalence était appliquée aux entités contrôlées conjointement, conformément à IAS 31. En l'absence de directives claires de la norme IFRS 11 concernant la proportion des actifs, passifs, produits et charges d'une entreprise commune à comptabiliser, notamment lorsque les droits des parties sur les actifs et les obligations au titre des passifs diffèrent de leur pourcentage de participation respectif dans l'entreprise commune, la méthode comptable de Solvay prend en compte le pourcentage de participation dans l'entreprise commune. L'application initiale de la norme IFRS 11 a affecté le traitement comptable des partenariats suivants, classifiés comme des entreprises communes :

- BASF Interlox H₂O₂ Production NV ;
- Deven AD ;
- MTP HPJV C.V. ;
- MTP HPJV Management B.V. ;
- MTP HPJV (Thailand) Ltd. ;
- Saudi Hydrogen Peroxyde Co. ;
- Solvay Sisecam Holding AG ;
- Solvay Sodi AD.

Les impacts résultant de l'application rétrospective de la nouvelle norme aux états financiers 2013 sont les suivants :

- **Compte de résultats :**
 - Chiffre d'affaires net : augmentation de 65 millions d'euros ;
 - REBITDA : augmentation de 41 millions d'euros ;
 - Résultat net : aucun impact.

■ Tableau des flux de trésorerie :

- Dépenses d'investissement : augmentation de 57 millions d'euros ;
- Free Cash Flow : baisse de 37 millions d'euros.

■ État de la situation financière :

- Capitaux propres : aucun impact ;
- Endettement net : augmentation de 40 millions d'euros.

- IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Cette norme a un impact sur les informations à fournir, comme indiqué dans les notes ci-dessous (notamment les notes 42 à 44) ;

- Normes, interprétations et amendements applicables à compter de 2014 et n'ayant pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- IAS 27 *États financiers individuels*.
- IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et coentreprises*.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 – *États financiers consolidés et informations à fournir - Sociétés d'investissement*.
- Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – *États financiers consolidés, Partenariats et Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : Dispositions transitoires*.
- Amendements à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation - Compensation d'actifs et de passifs financiers*.
- Amendements à IAS 36 *Dépréciation des actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers*.
- Amendements à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture*.

Normes, interprétations et amendements aux normes applicables à partir de 2015

- IFRIC 21 *Droits ou taxes* ;
- Améliorations aux IFRS (cycle 2011-2013) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015).

Ces dernières ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Normes, interprétations et amendements aux normes applicables après 2015

- Amendements à IAS 19 – *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015).
- Améliorations aux IFRS (cycle 2010-2012) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2015).
- Améliorations aux IFRS (cycle 2012-2014) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais pas encore adopté au niveau européen).
- IFRS 9 *Instruments financiers* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, mais pas encore adopté au niveau européen).
- IFRS 14 *Comptes de report réglementaires* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais pas encore adopté au niveau européen).

- IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, mais pas encore adopté au niveau européen).
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais pas encore adopté au niveau européen).
- Amendements à IFRS 11 – *Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais pas encore adopté au niveau européen).
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – *Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen).
- Amendements à IAS 16 et IAS 41 – *Agriculture : Plantes productrices* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais pas encore adopté au niveau européen).
- Amendements à IAS 27 – *Utilisation de la méthode de mise en équivalence dans les états financiers individuels* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais pas encore adopté au niveau européen).
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – *Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016 mais pas encore adopté au niveau européen).
- Amendements à IAS 1 – *Initiatives concernant les informations à fournir* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais pas encore adopté au niveau européen).

L'impact de l'application de ces normes, interprétations et amendements est actuellement en cours d'évaluation.

2 Méthode d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle de la société mère. Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base des coûts historiques, hormis pour les instruments financiers qui sont comptabilisés conformément aux catégories d'instruments financiers définis dans IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

La préparation des états financiers nécessite de retenir des estimations et hypothèses qui affectent les modalités d'application des principes comptables ainsi que le calcul des montants figurant dans les états financiers. Les domaines pour lesquels les estimations et les hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés dans la section relative aux « Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimation ».

3 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et

- les entités contrôlées par le Groupe (ses filiales). Le contrôle est atteint lorsque la Société (a) détient le pouvoir sur une société détenue, (b) est exposée ou a droit à des rendements variables découlant de ses liens avec la société détenue et (c) a la capacité d'exercer son pouvoir sur la société détenue de manière à influencer sur le montant des rendements que la Société obtient. Pour déterminer si le Groupe détient le contrôle, les droits de vote potentiels sont

pris en considération. Les filiales sont entièrement consolidées. Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans le compte de résultats consolidé à compter de la date effective de l'acquisition et jusqu'à la date effective de la cession, selon le cas ;

- partenariats sur lesquels le Groupe exerce un contrôle conjoint et qui peuvent être qualifiés d'entreprises communes (voir *Principaux principes comptables IFRS – 6. Participations dans des entreprises communes*) ;
- partenariats sur lesquels le Groupe exerce un contrôle conjoint et qui peuvent être qualifiés de coentreprises (voir *Principaux principes comptables IFRS – 5. Participations dans des entreprises associées et coentreprises*) ;
- entités sur lesquelles le Groupe a une influence notable (voir *Principaux principes comptables IFRS – 5. Participations dans des entreprises associées et coentreprises*).

Si nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités précitées afin que leurs principes comptables concordent avec ceux utilisés par le Groupe.

L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intra-groupe est éliminé en consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales sont présentées distinctement des capitaux propres du Groupe. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise (méthode du goodwill partiel). Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas pour chaque acquisition. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle correspond à la comptabilisation initiale de ces participations à laquelle s'ajoute la part de ces participations dans les variations ultérieures de capitaux propres. Le résultat global est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Les changements dans les participations du Groupe dans une filiale qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont traités comptablement comme des opérations de capitaux propres. Les valeurs comptables des participations du Groupe et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées pour tenir compte des changements survenant dans leurs participations respectives dans la filiale. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte sur cette cession est calculé(e) comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Concernant la filiale, les montants antérieurement comptabilisés en autres éléments du résultat global sont constatés (c'est-à-dire reclassés en résultat ou transférés directement en résultats non distribués) de la manière qui serait requise si les actifs et passifs concernés étaient cédés. La juste valeur d'une participation conservée dans une ancienne filiale à la date de perte du contrôle est considérée être la juste valeur de la comptabilisation initiale conformément à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* ou, le cas échéant, le coût de comptabilisation initiale d'un investissement dans une entreprise associée ou une entité contrôlée conjointement conformément à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*.

4 Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Pour chaque acquisition, la contrepartie est évaluée en fonction de la somme des justes valeurs (à la date d'acquisition) des actifs transférés, des passifs contractés ou repris, des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Le cas échéant, la contrepartie transférée lors d'une acquisition inclut tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de ces justes valeurs ajustent le coût d'acquisition lorsqu'elles répondent aux conditions d'ajustement de la période d'évaluation (voir ci-après). Toutes les autres variations ultérieures de juste valeur de la contrepartie éventuelle présentée comme actif ou passif sont comptabilisées conformément aux normes IFRS applicables. Les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle classée comme capitaux propres ne sont pas comptabilisées.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, les participations détenues antérieurement par le Groupe dans l'entreprise acquise doivent être réévaluées à la juste valeur à la date d'acquisition (date de prise de contrôle par le Groupe) ; le cas échéant, le profit ou la perte qui en résulte est comptabilisé(e) en résultat. Les montants provenant des participations dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition et ayant été précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat si un tel traitement est approprié en cas de cession de la participation.

Les actifs, les passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation d'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception :

- des actifs ou passifs d'impôt différé, des passifs ou actifs liés aux dispositions visant les avantages du personnel, qui sont comptabilisés et évalués, respectivement, conformément à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, et à IAS 19 *Avantages du personnel* ;
- des passifs ou des instruments de capitaux propres liés au remplacement par le Groupe d'accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* ; et
- des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente conformément à IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, qui sont évalués conformément à cette Norme.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée au terme de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation (voir paragraphe ci-après), ou les actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles à propos de faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'évaluation des montants comptabilisés à cette date.

La période d'évaluation est la période courant de la date d'acquisition à la date à laquelle le Groupe a obtenu l'ensemble des informations relatives aux faits et circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition, et qui n'excède pas douze mois.

5 Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale ni une participation dans un partenariat. Par influence notable, il est entendu le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise concernée ; il ne s'agit pas d'exercer un contrôle ni un contrôle conjoint sur ces mêmes politiques.

Une coentreprise est un partenariat par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets du partenariat. Un contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés dans les présents états financiers selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente ; dans ce cas, celle-ci est comptabilisée conformément à IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Selon la méthode de la mise en équivalence, lors de la comptabilisation initiale, les investissements dans les entreprises associées et coentreprises sont comptabilisés dans l'état de la situation financière au coût, et la valeur comptable est ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part du Groupe dans les actifs nets de l'entreprise associée ou de la coentreprise, diminuée de toute dépréciation des investissements individuels. Les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise supérieures à la participation du Groupe dans celle-ci (qui inclut toute participation à long terme qui, en substance, constitue une partie de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée ou la coentreprise) sont comptabilisées uniquement dans la mesure où le Groupe a des obligations légales ou implicites ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée ou de la coentreprise constaté à la date d'acquisition est comptabilisé à titre de goodwill. Le goodwill est inclus dans la valeur comptable de la participation et il fait l'objet de tests de dépréciation dans le cadre de cette participation. Tout excédent de la part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables par rapport au coût d'acquisition, après réévaluation, est comptabilisé en résultat sur la période au cours de laquelle la participation est acquise.

Les profits et pertes résultant de transactions entre une entité du Groupe et une entreprise associée ou une coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans l'entreprise associée ou coentreprise concernée.

6 Participations dans des entreprises communes

Une entreprise commune est un partenariat par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et les obligations au titre des passifs du partenariat. Un contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Dans ses états financiers consolidés, le Groupe comptabilise sa quote-part des actifs, passifs, produits et charges de l'entreprise commune, sur la base de son pourcentage de participation dans l'entreprise commune.

7 Goodwill

Le goodwill constaté lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date d'obtention du contrôle (la date d'acquisition). Le goodwill est mesuré comme l'excès de la somme de :

- (a) la contrepartie transférée ;
- (b) le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et ;
- (c) dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition des titres de capitaux propres émises par l'acquéreur précédemment détenus dans l'entreprise ;

par rapport à la juste valeur à la date d'acquisition de la quote-part des actifs nets identifiables de l'entité acquise par le Groupe.

La contrepartie transférée correspond à la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur vis-à-vis des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des titres de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un quelconque indice de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (ou groupes d'unités génératrices de trésorerie) du Groupe, conformément aux dispositions d'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Une unité génératrice de trésorerie correspond au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes du ou des autres groupes d'actifs.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs ou (groupe d') unité(s) génératrice(s) de trésorerie avec leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'un (groupe d') unité(s) génératrice(s) de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité et est, par la suite, imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les pertes de valeur affectées à un goodwill ne sont pas réversibles au cours d'une période ultérieure.

En cas de cession d'une activité au sein d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle du goodwill a été attribuée, le goodwill associé à l'activité cédée est pris en compte, dans le calcul du bénéfice ou de la perte de la cession. Il est mesuré sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la quote-part de l'unité génératrice de trésorerie conservée, à moins qu'une autre méthode ne reflète le goodwill associé à l'activité cédée.

8 Devises étrangères

Les états financiers individuels de chaque entité du Groupe sont établis dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (sa monnaie fonctionnelle). Pour les besoins des états financiers consolidés, les résultats et la position financière de chaque entité du Groupe sont libellés en euros (EUR), qui constitue la monnaie fonctionnelle de la Société ainsi que la monnaie de présentation de ses états financiers consolidés.

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité du Groupe, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. À chaque date

de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont reconvertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date de clôture à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent, sauf dans les cas suivants :

- les écarts de change sur des emprunts en monnaie étrangère liés à des actifs en cours de construction à des fins de production future, lesquels sont compris dans le coût de ces actifs lorsqu'ils sont assimilés à un ajustement des coûts financiers sur ces emprunts en monnaie étrangère ;
- les écarts de change liés à des transactions conclues en vue de couvrir certains risques de change (voir *Principaux principes comptables IFRS - 23. Comptabilité de couverture* ci-dessous pour les méthodes comptables de couverture) ; et
- les écarts de change sur des éléments monétaires à recevoir de ou payables à un établissement à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible de se produire dans un avenir proche (faisant ainsi partie intégrante de l'investissement net dans l'établissement à l'étranger), qui sont comptabilisés initialement en autres éléments du résultat global au titre d'« Écarts de conversion ».

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et passifs liés aux établissements du Groupe à l'étranger sont libellés en euros en appliquant les cours de clôture. Les éléments de produits et de charges sont convertis au cours de change moyen pour la période, sauf lorsque l'application du cours moyen donne un résultat nettement différent de l'application du taux spot à la date des transactions respectives, auquel cas ce dernier est appliqué. Les écarts de change résultant de cette conversion sont, le cas échéant, comptabilisés en autres éléments du résultat global et cumulés dans une composante distincte des capitaux propres (attribués le cas échéant aux participations ne donnant pas le contrôle) au titre d'« Écarts de conversion ».

Les écarts de conversion sont reclassés de capitaux propres en résultat, en cas de :

- cession de l'intégrité d'une participation du Groupe dans un établissement à l'étranger, ou en cas de cession partielle impliquant la perte de contrôle sur une filiale qui a un établissement à l'étranger. Dans ce cas, l'ensemble des écarts de change cumulés concernant cette transaction attribuables au Groupe sont reclassés en résultat. Tous les écarts de change attribués auparavant aux participations ne donnant pas le contrôle sont décomptabilisés, mais ne sont pas reclassés en résultat ;
- cession partielle d'une participation dans un partenariat ou une entreprise associée qui a un établissement à l'étranger, lorsque la participation conservée est un actif financier. Dans ce cas, la part proportionnelle des écarts de change cumulés est reclassée en résultat.

Dans le cas d'une cession partielle (sans perte de contrôle) d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la part proportionnelle des écarts de change cumulés est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle et n'est pas comptabilisée en résultat.

Les ajustements concernant le goodwill et la juste valeur suite à l'acquisition d'un établissement à l'étranger sont traités comme des actifs ou des passifs de l'établissement à l'étranger et convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture.

Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous :

		Taux de clôture		Taux moyen	
		2014	2013	2014	2013
1 euro =					
Peso argentin	ARS	10,3879	8,9834	10,7730	7,2770
Réal brésilien	BRL	3,2207	3,2576	3,1211	2,8674
Yuan Renminbi	CNY	7,5358	8,3491	8,1876	8,1645
Livre Sterling	GBP	0,7789	0,8337	0,8062	0,8493
Yen japonais	JPY	145,2300	144,7200	140,3130	129,6464
Rouble russe	RUB	72,3370	45,3246	50,9460	42,3283
Baht thaïlandais	THB	39,9100	45,1780	43,1534	40,8222
Dollar américain	USD	1,2141	1,3791	1,3287	1,3280
Bolivar Forte vénézuélien	VEF	7,6526	8,6789	8,3740	8,0595

9 Provisions pour engagements de retraite et autres avantages à long terme

Le Groupe offre à ses salariés différents avantages postérieurs à l'emploi et d'autres avantages à long terme. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays, d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses employés ou d'obligations implicites.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont qualifiés de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies impliquent le versement de cotisations fixes à une entité distincte, libérant ainsi l'employeur de toute obligation ultérieure. Cette entité est seule responsable du versement aux salariés des sommes qui leur sont dues. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les états financiers consolidés. Les cotisations sont comptabilisées comme frais de personnel quand elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent tous les régimes autres que les régimes à cotisations définies et incluent :

- les prestations de retraite : les régimes de retraite, les indemnités de fin de contrat de travail, les autres obligations de retraite et avantages supplémentaires ;
- les autres avantages à long terme : les avantages liés à l'ancienneté octroyés aux employés en fonction de leur ancienneté dans le Groupe ;
- les autres avantages postérieurs à l'emploi : l'assistance médicale.

En considérant les projections de salaires de fin de carrière (méthode des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués en appliquant une méthode qui se base sur des hypothèses en termes de taux d'actualisation, d'espérance de vie, de rotation du personnel, de salaires, de revalorisation des rentes, de l'inflation des coûts médicaux et d'actualisation des montants à payer. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les taux d'actualisation sont les taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la devise dans laquelle les avantages

seront versés, et qui présentent des maturités proches de la durée de l'engagement de retraite correspondant.

Le montant comptabilisé au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est un déficit, une obligation est constatée au passif du bilan. Dans le cas contraire, un actif net limité au montant le plus faible entre l'excédent du régime à prestations définies et la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime est constaté.

Le coût des prestations définies se compose du coût des services et des intérêts nets (basés sur le taux d'actualisation) sur le passif net ou l'actif net, comptabilisés tous deux en résultat, et des réévaluations du passif net ou de l'actif net, comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le coût des services se compose du coût des services actuels, du coût des services passés résultant des amendements aux régimes ou des pertes ou gains sur les réductions et liquidations.

Les charges d'intérêt résultant de la désactualisation financière des obligations au titre des prestations, les produits financiers sur les actifs des régimes (obtenus en multipliant la juste valeur des actifs des régimes par le taux d'actualisation), ainsi que les intérêts sur l'effet du plafonnement des actifs sont présentés en résultat financier.

Les réévaluations du passif net ou de l'actif net se composent :

- des écarts actuariels portant sur les obligations au titre des prestations résultant des ajustements liés à l'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles (y compris l'effet de la variation du taux d'actualisation) ;
- du rendement des actifs du régime (hors montants d'intérêts nets) et des changements survenant dans le plafonnement du montant de l'actif net comptabilisé (hors montants d'intérêts nets).

Les autres avantages à long terme, tels que les médailles du travail, sont comptabilisés de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi, mais les réévaluations sont intégralement comptabilisées en résultat dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Les évaluations actuarielles des engagements postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont réalisées par des actuaires indépendants.

10 Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents comprennent principalement :

- les résultats sur ventes de filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées qui ne qualifient pas d'activités abandonnées ;
- les coûts d'acquisition des nouvelles activités ;
- les résultats sur ventes de biens immobiliers non directement liés à une activité opérationnelle ;
- les principaux coûts de restructuration ;
- les pertes de valeur liées à la cessation d'une activité et/ou à la fermeture d'une usine ;
- les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation d'une unité génératrice de trésorerie (une UGT comprend des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que le goodwill alloué, le cas échéant) ;
- l'impact des litiges importants ;
- les coûts d'assainissement qui ne sont pas générés par des installations de production en activité (fermeture de sites, activités abandonnées, pollution d'années antérieures).

11 Impôts sur le résultat

Impôt exigible

L'impôt exigible dû est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans le compte de résultats consolidé car des éléments de produits et de charges sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur base des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale. En général, les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, auxquels ces différences temporelles déductibles seront imputées, seront disponibles.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'impôt différé :

- passifs d'impôt différé suite à la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

De plus, les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises communes, coentreprises et entreprises associées, sauf si le Groupe est capable de contrôler la résorption de la différence temporelle et s'il est probable que la différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporelles déductibles liées à de telles participations et investissements sont uniquement comptabilisés s'il est probable que les bénéfices imposables auxquels seront imputées des différences temporelles seront suffisants et que ces différences temporelles se résorberont dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue au terme de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés au terme de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, au terme de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et, enfin, si le Groupe a l'intention de faire ou de recevoir un paiement net.

Impôt exigible et impôt différé de l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période, sauf s'ils concernent des montants comptabilisés hors résultat net (soit en autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres), auquel cas l'impôt est également comptabilisé hors résultat net, ou lorsque l'impôt est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises. Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'effet fiscal est pris en compte dans la comptabilisation de ce regroupement d'entreprises.

12 Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement lorsque les termes du contrat transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les contrats n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés conformément à IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location* afin de déterminer s'ils contiennent ou non un contrat de location à comptabiliser conformément à IAS 17 *Contrats de location*.

Contrats de location-financement – Preneur

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont initialement comptabilisés à titre d'actifs du Groupe, à leur juste valeur déterminée au commencement du contrat, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante envers le bailleur est reprise dans l'état de situation financière comme une dette de location-financement.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs en propriété ou, si elle est plus courte, sur la durée de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette et ce, à un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées directement en résultat à moins qu'elles ne soient directement attribuables à un actif qualifié, auquel cas elles sont inscrites à l'actif selon la politique générale du Groupe en matière de coûts d'emprunt (voir *Principaux principes comptables IFRS – 17. Coûts d'emprunt inscrits à l'actif*). Les loyers conditionnels des contrats de locations financement découlant de contrats de location-financement sont comptabilisés en charges des périodes au cours desquelles ils sont encourus.

Contrats de location simple – Preneur

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location, à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages économiques tirés de l'actif loué. Les loyers conditionnels des contrats de location simple sont comptabilisés en charges des périodes au cours desquelles ils sont encourus.

Dans l'éventualité où des avantages ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de passif. Le profit cumulé des avantages est comptabilisé comme une diminution de la charge locative sur une base linéaire, à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps des avantages économiques tirés de l'actif loué.

13 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément ou générées en interne sont évaluées à leur coût.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût après déduction du cumul des amortissements et de celui des pertes de valeur, le cas échéant.

Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif uniquement s'il est probable qu'elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire au cours de leur durée d'utilité estimée. Les durées et méthodes d'amortissement sont revues à chaque date de clôture. Toute modification survenant dans la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Brevets et marques	2 - 20 ans
Logiciels	3 - 5 ans
Frais de développement	2 - 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 - 20 ans

Licences, brevets et droits similaires

Les dépenses relatives aux licences, brevets, marques et droits similaires sont immobilisées et amorties linéairement sur la plus courte des durées entre leur durée contractuelle, le cas échéant, et la durée d'utilité estimée que l'on considère normalement ne pas dépasser 20 ans.

Frais de Recherche & Développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif si, et seulement si, toutes les conditions suivantes sont remplies :

- le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable ;
- la faisabilité technique du produit a été démontrée ;
- le produit ou procédé sera commercialisé sur le marché ou utilisé en interne ;
- les actifs généreront des avantages économiques futurs (existence d'un marché potentiel pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité future est avérée) ;
- les ressources techniques, financières et autres nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les frais de développement inscrits à l'actif sont amortis sur une base linéaire au cours de leur durée d'utilité.

Les dépenses d'investissements englobent les frais de personnel, le coût des matières premières et des services directement attribuables aux projets, et une portion appropriée des coûts fixes directement attribuables, y compris le coût des emprunts le cas échéant. Elles sont amorties à compter de la commercialisation des produits concernés ou de l'utilisation des procédés industriels concernés sur la durée estimée des avantages économiques attendus du projet. Les dépenses font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an pour les projets en cours de développement (voir *Principaux principes comptables IFRS – 16. Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles, excluant le goodwill*).

Les dépenses de développement qui ne répondent pas aux conditions susmentionnées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des listes de clients et autres immobilisations incorporelles à caractère commercial, telles que les noms de marques, acquises séparément ou lors d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations sont amorties sur une base linéaire au cours de leur durée d'utilité estimée.

14 Quotas d'émission des gaz à effet de serre et crédits d'émission certifiés

Dans le cadre du dispositif instauré par l'Union européenne pour inciter les industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, le Groupe s'est vu octroyer des quotas d'émission de dioxyde de carbone (CO₂) pour certaines de ses installations. Le Groupe s'est également engagé dans des projets entrant dans le champ du « Mécanisme pour un Développement Propre » (MDP) prévus dans le protocole de Kyoto. Dans le cadre de ces projets, le Groupe a déployé des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites concernés, en contrepartie de quoi il reçoit des Crédits d'émissions certifiés (Certified Emission Reductions, CER).

En l'absence de norme ou d'interprétation de l'IASB concernant le traitement comptable des crédits d'émission de CO₂, le Groupe applique le modèle de production/commercial selon lequel :

- les quotas d'émission sont présentés comme des stocks s'ils seront consommés dans le processus de production ;
- ils sont présentés comme des dérivés s'ils sont détenus à des fins de transactions.

Traitement des quotas d'émission européens (European Union Allowances – EUA)

Ces quotas qui sont accordés chaque année sont généralement délivrés à titre gratuit et sont valables pendant toute la période de référence tant qu'ils ne sont pas utilisés.

Traitement des crédits d'émission certifiés (Certified Emission Reductions – CER)

Dans le cadre des projets entrant dans le champ du MDP, le Groupe a déployé sur ses sites d'Onsan (Corée du Sud) et de Paulinia (Brésil) des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces sites. Lorsque, après vérification par des experts indépendants, ces émissions se situent en deçà des niveaux de référence fixés par l'UNFCCC, le Groupe reçoit des crédits d'émission certifiés (CER) qui sont librement cessibles.

Le coût des CER attribués correspond principalement à l'amortissement des unités de réduction des émissions de gaz et aux coûts fixes d'exploitation.

Traitement des activités de Energy Services

Energy Services est impliqué dans le développement des activités de transactions, d'arbitrage et de couverture des instruments de CO₂ et dans le développement de l'activité « Origination ». Le résultat net de ces activités est comptabilisé en autres produits opérationnels pour la composante « industrielle », lorsque Energy Services vend des CER générés par Solvay, ainsi que pour la composante « transaction », lorsque Energy Services achète/vend des CER et des EUA.

15 Immobilisations corporelles

Comptabilisation initiale

Les dépenses d'immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Les éléments des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans l'état de la situation financière au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs, le cas échéant. Le coût d'un élément des immobilisations corporelles comprend le prix d'acquisition

et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. Le cas échéant, le coût comprend le coût des emprunts durant la période de construction.

Les composantes d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont amorties distinctement.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées de l'état de la situation financière en cas de cession ou si aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou cession. Tout profit ou perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus(e) dans le résultat de l'exercice de sa décomptabilisation.

Durée d'utilité

Les terrains ne sont pas amortis.

La durée d'utilité estimée, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues chaque fin d'année, et tout changement d'estimation est comptabilisé de façon prospective.

L'amortissement est calculé sur une base linéaire en fonction des durées d'utilité présentées ci-après :

Bâtiments	30 - 40 ans
Matériel informatique	3 - 5 ans
Machines et installations	10 - 20 ans
Matériel de transport	5 - 20 ans

La charge d'amortissement est incluse au compte de résultats sur les lignes « coût des ventes », « frais commerciaux et administratifs » et « frais de recherche et développement ».

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères de comptabilisation susmentionnés.

La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée.

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultats au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Au titre de son activité industrielle, Solvay engage des dépenses de grosses réparations pluriannuelles sur la plupart de ses sites. Ces dépenses permettent de maintenir le bon état de fonctionnement de certaines installations sans pour autant modifier leur durée d'utilité. Ces dépenses sont considérées comme une composante spécifique des immobilisations corporelles et sont amorties sur la période pendant laquelle les avantages économiques sont attendus, à savoir l'intervalle des réparations majeures.

Coûts de démantèlement

Les coûts de démantèlement et de réhabilitation sont inclus dans le coût initial d'une immobilisation corporelle lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de démantèlement ou de réhabilitation. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

En général, Solvay n'a pas d'obligation légale ou implicite de démantèlement et/ou de remise en état de ses sites en exploitation selon les critères de la norme IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une telle obligation n'étant susceptible d'apparaître que lors de la cessation définitive des activités d'un site. Les coûts de démantèlement des sites ou des installations abandonnées, sont provisionnés lorsqu'il existe une obligation juridique (du fait d'une demande ou injonction des autorités compétentes), ou lorsqu'il n'existe pas d'alternative technique au démantèlement pour assurer la mise en sécurité des sites ou installations abandonné(e)s.

16 Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles, excluant le goodwill

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe un quelconque indice que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant). S'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient cet actif. Si un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé, les actifs communs sont également affectés à des unités génératrices de trésorerie prises individuellement ; sinon, ils sont affectés au plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé.

La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (net d'amortissement) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif (ou cette unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

17 Coûts d'emprunt inscrits à l'actif

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs soient pratiquement prêts pour leur utilisation ou vente prévue.

Les produits obtenus pour le placement temporaire de fonds empruntés précèdent en vue des dépenses relatives à un actif qualifié sont déduits des coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

18 Subventions publiques

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe se conformera aux conditions attachées à ces subventions et que ces subventions seront reçues.

Les subventions publiques liées à l'achat d'immobilisations corporelles sont déduites du coût de ces immobilisations. Elles sont comptabilisées dans l'état de la situation financière à leur valeur attendue à la date de l'approbation initiale par le gouvernement. La subvention est

comptabilisée en résultat sur la période d'amortissement des actifs sous-jacents comme une réduction de la charge d'amortissement.

Les autres subventions publiques sont comptabilisées en résultat, sur une base systématique sur les périodes durant lesquelles les coûts qui y sont liés, et qu'elles doivent compenser, sont reconnus. Les subventions publiques à recevoir qui prennent le caractère d'une créance, soit en compensation de charges ou de pertes déjà engagées, soit pour apporter un soutien financier immédiat au Groupe sans coûts futurs liés, sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle la créance devient acquise.

19 Stocks

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent. La valeur des stocks est déterminée suivant la méthode du « Prix moyen pondéré » ou du « Premier entré - Premier sorti » (FIFO). Les stocks de nature et utilisation similaires sont évalués selon la même méthode.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'acquisition (matières premières et marchandises) ou de leur coût de production (encours de fabrication et produits finis) et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

20 Actifs financiers

Les actifs financiers incluent les valeurs mobilières disponibles à la vente, les prêts et créances, y compris les instruments financiers dérivés. Tous les actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction si l'achat ou la vente d'un actif financier a été effectué(e) en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de cet actif dans le délai fixé par le marché concerné, et ils sont initialement évalués à la juste valeur, augmentée des coûts de transaction, sauf pour les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultats, lesquels sont initialement évalués à la juste valeur.

Un actif financier est qualifié de courant lorsque l'échéance des flux de trésorerie attendus de l'instrument est inférieure à un an.

À la date de comptabilisation initiale, Solvay détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories prévues par la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : au coût amorti ou à la juste valeur.

Le coût amorti d'un actif financier est le montant auquel est évalué cet actif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, la juste valeur correspond à un prix de marché (niveau 1). Pour les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation incluant la référence à des transactions récentes effectuées à des conditions normales de concurrence ou des transactions sur des instruments similaires en substance (niveau 2), ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés intégrant, le plus possible, des hypothèses cohérentes avec les données observables sur les marchés (niveau 3). Cependant, si la juste valeur d'un instrument de capitaux propres pour lequel il n'y a pas de prix cotés sur un marché actif ne peut pas être estimée de façon fiable, celui-ci est comptabilisé au coût.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument de dette et d'affectation des produits financiers au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions sur les points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument de dette ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette lors de la comptabilisation initiale.

Pour les instruments de dette autres que les actifs financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, des produits sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et tout profit ou toute perte qui en résulte est comptabilisé(e) en résultat. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement à des fins de vente à court terme. Les dérivés sont également classés dans cette catégorie, sauf s'ils sont désignés comme étant des instruments de couverture efficaces.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les effets de dettes assorties de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, sont classés au titre de placements détenus jusqu'à leur échéance. Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur, les produits étant comptabilisés sur la base d'un rendement effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent les participations dans des sociétés qui ne sont pas acquises principalement afin d'être vendues à court terme et qui ne sont pas des filiales, des entreprises communes, des coentreprises ou des entreprises associées. Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global. En cas de preuve objective de perte de valeur de l'actif, la perte cumulée comptabilisée en autres éléments du résultat global est reclassée des capitaux propres au résultat. Néanmoins, ces actifs financiers peuvent être comptabilisés au coût s'il n'y pas de prix cotés sur un marché actif et que la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable par le biais de méthodes d'évaluation alternatives.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Les prêts et créances du Groupe comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances commerciales, et autres créances non courantes, exception faite des excédents de fonds de pension. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, qui ont une échéance originale de trois mois (ou moins) à compter de la date d'acquisition et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Le produit financier est comptabilisé en appliquant le taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des actifs financiers

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur actuelle.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultats.

La perte de valeur est reprise, si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat. Après la comptabilisation de la reprise, la valeur comptable de l'actif financier mesurée au coût amorti ne doit pas excéder le montant du coût amorti qui aurait été obtenu, si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée. Les pertes de valeur d'un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat. Les pertes de valeur des instruments de dette classés comme disponibles à la vente sont comptabilisées en résultat dans la mesure où la perte de valeur a été précédemment comptabilisée en résultat. Les pertes de valeur relatives aux actifs comptabilisés au coût ne sont pas reprises.

21 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers évalués au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur et tout profit ou toute perte qui en résulte est comptabilisé(e) en résultat. Un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis principalement pour être vendu à court terme. Les dérivés sont également classés dans cette catégorie, sauf s'ils sont désignés comme étant des instruments de couverture efficaces.

Passifs financiers évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

Les passifs financiers évalués au coût amorti, y compris les emprunts, sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ces passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêt étant comptabilisée sur la base d'un rendement effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation de la charge financière au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers au coût amorti du Groupe consistent en des dettes financières non courantes, d'autres passifs non courants, des dettes financières courantes, des dettes commerciales et des dividendes à payer inclus dans les autres passifs courants.

22 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments financiers présentant les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, d'un prix d'instrument financier, d'un prix de matière première, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de solvabilité ou d'un indice de crédit spécifié, etc. ;
- ils ne requièrent aucun investissement initial ou un investissement initial faible par rapport à d'autres types de contrats réagissant de manière similaire aux évolutions des conditions de marché ; et
- ils sont réglés à une date future.

Le Groupe conclut divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de matières premières, y compris les contrats de change à terme et options, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les options et swaps de matières premières, ainsi que les contrats d'achat et de vente d'énergie. Davantage de détails sur les instruments financiers dérivés sont présentés à la note 37.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et ultérieurement évalués à leur juste valeur au terme de la période de présentation de l'information financière. Le résultat obtenu est comptabilisé en gain ou en perte, sauf si l'instrument dérivé est désigné comme instrument de couverture efficace (voir *Principaux principes comptables IFRS – 23. Comptabilité de couverture*). Le Groupe désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un actif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable (couvertures des flux de trésorerie).

Un dérivé avec une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier, tandis qu'un dérivé avec une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Les instruments dérivés (ou des portions de ceux-ci) sont présentés comme des actifs non courants ou des passifs non courants si la maturité résiduelle des règlements sous-jacents est supérieure à 12 mois après la période de présentation de l'information financière et que leur réalisation ou leur règlement n'est pas prévu dans les 12 mois. Les autres instruments dérivés (ou portions de ceux-ci) sont présentés comme actifs courants ou comme passifs courants.

23 Comptabilité de couverture

Le Groupe désigne certains instruments dérivés et instruments dérivés incorporés liés au risque de change, au risque d'énergie et au risque d'émission de CO₂, comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

Au moment de la création de la relation de couverture, l'entité prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, le Groupe présente une documentation confirmant si l'instrument de couverture utilisé dans la relation de couverture est hautement efficace pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert.

La note 37 présente en détail les justes valeurs des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui répondent aux critères de couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le gain ou la perte lié(e) à la partie inefficace est comptabilisé(e) immédiatement en résultat.

Les montants comptabilisés auparavant dans les autres éléments du résultat global et cumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans les périodes au cours desquelles l'élément couvert est comptabilisé en résultat, au même poste du compte de résultats que celui de l'élément couvert comptabilisé. Toutefois, si une transaction prévue couverte entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et pertes qui ont précédemment été cumulés en capitaux propres sont sortis des capitaux propres pour être pris en compte dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif non financier.

La comptabilité de couverture cesse lorsque le Groupe annule la relation de couverture, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité, s'il est vendu, résilié ou exercé, ou encore s'il ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture. Tout gain cumulé ou toute perte cumulée dans les capitaux propres à ce moment reste comptabilisé(e) en capitaux propres et est reconnu(e) lorsque la transaction prévue est finalement inscrite au compte de résultats. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, la perte ou le gain cumulé(e) qui avait été cumulé(e) en capitaux propres est immédiatement comptabilisé(e) en résultat comme un ajustement de reclassement. Si tout ou partie d'une perte reconnue en autres éléments du revenu global n'est pas recouvré au cours d'une ou plusieurs périodes futures, le montant ne devant pas être recouvré est immédiatement reclassé en résultat.

24 Capitaux propres

Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les actions préférentielles obligatoirement remboursables sont classées en dettes.

Les surcoûts directement imputables à l'émission de nouvelles actions ordinaires ou options sont présentés dans les capitaux propres, en déduction, net d'impôts, du produit.

Réserves

Les réserves comprennent :

- les résultats non distribués ;
- les effets de la réévaluation des instruments dérivés comptabilisés comme instruments de couverture des flux de trésorerie ;
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, ceux-ci représentant des gains et pertes non comptabilisés ;
- les instruments de capitaux propres similaires à des dettes super subordonnées, dont les caractéristiques font qu'elles sont comptabilisées dans les capitaux propres : pas d'échéance, les intérêts sont payables annuellement mais peuvent être indéfiniment différés ;
- les écarts de conversion provenant du processus de consolidation relatifs à la conversion des états financiers de filiales étrangères établis dans une autre devise que l'euro ;
- les actions propres ;
- l'impact de la comptabilité d'hyperinflation ;
- les écarts actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi.

Participations ne donnant pas le contrôle

Celles-ci représentent la part des participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net et le résultat global des filiales du Groupe. Cette part représente les intérêts dans les filiales qui ne sont pas directement détenus par la société mère ou indirectement par le biais de filiales.

25 Provisions

Les provisions sont comptabilisées si (a) le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, (b) s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et (c) si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant correspond à la valeur actualisée des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation. Les effets des modifications des taux d'actualisation sont comptabilisés dans le résultat financier pour les provisions énumérées ci-dessous.

S'il est prévu qu'une partie ou que la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a mis au point un plan formalisé et détaillé de restructuration et a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'il mettra en œuvre la restructuration, soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques. L'évaluation d'une provision pour restructuration doit uniquement tenir compte des dépenses directement liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois nécessairement entraînées par la restructuration et non liées aux activités poursuivies par l'entité.

Passifs environnementaux

Solvay procède périodiquement à l'examen de l'ensemble de ses risques environnementaux et des provisions correspondantes. Solvay évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des lois et réglementations applicables, de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de dépollution et des autres informations disponibles.

26 Présentation dans les économies hyperinflationnistes

L'économie vénézuélienne étant considérée comme une économie hyperinflationniste, le Groupe a appliqué les directives comptables hyperinflationnistes d'IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* à ses opérations vénézuéliennes. Les états financiers

sont fondés sur la base des coûts historiques et ont été retraités pour prendre en compte les effets de l'inflation conformément à IAS 29.

L'indice utilisé pour traduire les valeurs actuelles est le taux d'inflation publié par Banco Central de Venezuela.

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
Indice (2002 = 100)	2 118	1 264
Mouvement de l'année	67,5 %	56,2 %

27 Informations sectorielles

Un Segment Opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités ordinaires dont il peut tirer des produits et pour lesquelles il peut engager des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel et pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles. Le principal décideur opérationnel du groupe Solvay est le *Chief Executive Officer*. De plus amples détails sont disponibles dans la note 1.

28 Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nets des retours, remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens (produits et marchandises) et les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir-faire de Solvay.

Les autres produits de l'activité comprennent essentiellement les transactions de négoce de matières et d'utilités et les autres revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe (comme les contrats temporaires consécutifs à des cessions d'activités).

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ou, s'agissant de prestations de service, l'état d'avancement peut être déterminé de manière fiable ;
- le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus ;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à la transaction iront au Groupe ;
- les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

29 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par la poursuite des activités. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est fortement probable et que l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. Pour que la vente soit hautement probable, la direction doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et mener à bien le plan doit avoir été entrepris. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui est raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. Par ailleurs, la vente devrait répondre, dans l'année suivant sa classification, aux critères de comptabilisation au titre de vente réalisée, et les mesures nécessaires pour mener à bien le plan doivent indiquer qu'il est improbable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci sera retiré.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une composante du Groupe comprend des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste du Groupe.

Quand le Groupe est engagé à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, il doit classer tous les actifs et passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, que le Groupe conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable antérieure et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisé comme une perte de valeur. L'amortissement de tels actifs cesse dès leur classification comme détenus en vue de la vente. Les états financiers relatifs aux exercices antérieurs ne sont pas retraités pour refléter la nouvelle classification d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente.

Dans l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, les informations à fournir et les activités abandonnées sont représentés pour les exercices précédents.

30 Produits financiers et charges financières

Les charges financières comprennent :

- les intérêts sur emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- l'amortissement systématique des frais de transactions relatifs aux lignes de crédit ;
- les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit ;
- le coût financier de la désactualisation des passifs non financiers non courants ; et
- l'impact de la variation des taux d'actualisation.

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts des actifs de régimes de retraite, les produits de trésorerie et les dividendes.

Les pertes ou gains nets de change sur éléments financiers ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont présenté(e)s respectivement en produits financiers ou charges financières, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés qui sont des instruments de couverture et sont comptabilisées au même poste que la transaction couverte.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des intérêts attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'un actif corporel ou incorporel éligible (voir *Principaux principes comptables IFRS – 17. Coûts d'emprunt inscrits à l'actif*).

31 Paiements fondés sur des actions

Solvay a mis en place des programmes de rémunération, notamment des programmes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres, et d'autres réglés en numéraire.

Dans ses plans réglés en instruments de capitaux propres, le Groupe reçoit des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres (y compris des actions ou des options d'achat d'actions). La juste valeur des services reçus des employés en contrepartie des instruments de capitaux propres qui leur sont octroyés représente une charge. Cette charge est comptabilisée sur une base linéaire dans le compte de résultats tout au long de la période d'acquisition des droits relatifs à ces instruments de capitaux propres, l'ajustement y afférent étant comptabilisé en capitaux propres. À chaque date de clôture, le Groupe procède à une réévaluation des options susceptibles d'être acquises. La juste valeur des services reçus est évaluée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution. Aucun recalcul n'est effectué ultérieurement. L'impact de la révision de cette estimation est comptabilisé en résultat en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Dans ses plans réglés en numéraire, le Groupe achète des services en s'engageant à transférer un passif à ses collaborateurs pour les montants de services qui reposent sur le prix (ou la valeur) des instruments de capitaux propres (y compris les actions ou options d'achat d'actions) du Groupe. La juste valeur des services reçus des employés en contrepartie des instruments de capitaux propres qui leur sont octroyés représente une charge. Cette charge est comptabilisée sur une base linéaire dans le compte de résultats tout au long de la période d'acquisition des droits relatifs à ces instruments de capitaux propres, l'ajustement y afférent étant comptabilisé en passifs. À chaque date de clôture, le Groupe procède à une réévaluation des options susceptibles d'être acquises. Le Groupe évalue les services acquis et le passif encouru, à la juste valeur de ce passif. Jusqu'au règlement du passif, le Groupe doit en réévaluer la juste valeur à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement, en comptabilisant en résultat de la période toute variation de juste valeur.

32 État du résultat global

Conformément à IAS 1 *Présentation des états financiers*, le Groupe a le choix de présenter soit un état unique du résultat global, soit deux états, c'est-à-dire un compte de résultats suivi immédiatement par un état du résultat global. Le Groupe a décidé d'appliquer la seconde option.

Les composantes des autres éléments du résultat global sont présentées avant effets d'impôt liés, en présentant par ailleurs le montant total d'impôt relatif à ces éléments.

33 Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Ils sont décrits dans les notes si une entrée d'avantages économiques est probable.

Les passifs financiers ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Ils sont mentionnés sauf si la probabilité d'une sortie d'avantages économiques est très faible.

34 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements postérieurs à la date de clôture qui fournissent des informations supplémentaires sur la situation du Groupe à la date de clôture (événements postérieurs à la date de clôture donnant lieu à des ajustements) sont reflétés dans les états financiers. Les événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements sont présentés dans les notes s'ils sont significatifs.

35 Outils non IFRS

La communication financière met l'accent sur deux outils non IFRS :

- a. le REBITDA qui correspond à l'EBIT tel que présenté dans le compte de résultats hors :
 - amortissements récurrents ;
 - éléments non récurrents (voir note 7) ;
 - coûts de financement importants et éléments non récurrents pour les sociétés consolidées utilisant la méthode de la mise en équivalence ;
 - charges/produits opérationnels n'ayant pas été pris en compte par la direction lors de l'évaluation des performances sectorielles ;
- b. le résultat net ajusté qui correspond au résultat net selon les IFRS ajusté pour refléter les amortissements résultant de la comptabilisation du prix d'acquisition de Rhodia.

Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimations

Dépréciations

Le Groupe effectue des tests annuels de dépréciation du goodwill et des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles des indices tendent à démontrer que la valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable. Cette analyse exige que la direction estime les flux de trésorerie futurs attendus provenant des unités génératrices de trésorerie et qu'elle applique un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle.

Davantage de détails sont fournis à la note 28.

Actifs d'impôt différé

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est revue à chaque date de clôture. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est diminuée dans la mesure où il n'est plus probable que le Groupe dégage des bénéfices imposables suffisants pour compenser ces déductions. Une telle déduction est reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Le Corporate Tax Competence Center, qui a une vue d'ensemble de la situation des impôts différés du Groupe, est systématiquement impliqué dans l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé relatifs aux pertes reposent sur les prévisions financières sur cinq ans, sauf pour les sociétés holding pour lesquelles les prévisions financières sur dix ans sont hautement probables, et sont donc utilisées.

Davantage de détails sont fournis à la note 9.B.

Obligations en matière d'avantages du personnel

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'engagement de prestations définies au 31 décembre ainsi que son coût annuel figurent à la note 35. L'ensemble des programmes d'avantages du personnel est évalué annuellement par des actuaires indépendants. Les taux d'actualisation et les taux d'inflation sont définis globalement par la direction. Les autres hypothèses (telles que les hausses de salaires futures et les taux attendus d'accroissement des dépenses médicales) sont définies au niveau local. Tous les programmes sont supervisés par le service central des Ressources Humaines du Groupe, avec l'aide d'un actuaire central pour contrôler la recevabilité des résultats et l'uniformité des rapports.

Au quatrième trimestre 2014, des mises à jour des tableaux de mortalité aux États-Unis ont été publiées. Le Groupe compte appliquer ces tableaux de mortalité à compter de 2015. Selon une première estimation, leur application au 31 décembre 2014 aurait accru l'obligation au titre des prestations définies et diminué les autres éléments du résultat global de 45 millions d'euros.

Davantage de détails sont fournis à la note 35.

Provisions environnementales

Les provisions environnementales sont gérées et coordonnées conjointement par un centre de compétence en réparation environnementale et le Département financier du Groupe.

Les prévisions en matière de dépenses sont actualisées conformément aux IFRS.

Les taux d'actualisation fixés par zone géographique correspondent au taux moyen de placement sans risque d'une obligation d'État à 10 ans. Ces taux sont fixés annuellement par le Département financier de Solvay et peuvent être révisés en fonction de l'évolution des paramètres économiques du pays concerné.

Afin de refléter le temps qui passe, les provisions sont majorées chaque année au prorata du taux d'actualisation défini précédemment.

Davantage de détails sont fournis à la note 35.

Provisions pour litiges

Tous les litiges importants (fiscaux et autres, y compris toute menace de litige) sont examinés par les juristes d'entreprise de Solvay, avec l'aide, le cas échéant, de conseillers externes, au moins tous les trimestres. Cet examen comprend une évaluation de la nécessité d'inscrire des provisions ou de recalculer les provisions existantes, en concertation avec le Département financier de Solvay et le Département assurances. Le rapport qui en résulte est soumis au Comité Exécutif par le Group General Counsel puis au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Davantage de détails sont fournis à la note 35.

Ajustements de juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le Groupe évalue à la juste valeur les actifs, passifs et passifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises. Les ajustements à la juste valeur se fondent sur des évaluations externes ou des modèles de valorisation, par exemple pour les passifs éventuels et les immobilisations incorporelles qui n'étaient pas comptabilisés par l'entreprise acquise. Des benchmarks internes sont souvent utilisés pour évaluer des installations de production spécifiques. Toutes ces méthodes de valorisation utilisent diverses hypothèses, telles que les estimations de flux de trésorerie futurs, la durée d'utilité économique restante, etc.

Davantage de détails sont fournis à la note 26.

Classification en actifs détenus en vue de la vente

Les actifs sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par la poursuite des activités. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est fortement probable et que l'actif est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. Entre autres conditions, la direction doit s'engager à l'égard de la vente qui devrait remplir les conditions nécessaires à sa comptabilisation en tant que vente réalisée dans l'année suivant sa classification. Néanmoins, dans certains cas, un actif peut rester en actifs détenus en vue de la vente plus d'un an s'il n'est pas vendu en raison d'événements ou de circonstances indépendantes de la volonté du Groupe.

L'activité Chlorovinyles a été classée en groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente en 2013. La transaction devrait être terminée durant le 1^{er} semestre 2015.

Le 12 novembre 2014, l'autorité brésilienne de la concurrence (CADE) a fait part de sa décision de rejeter le projet d'acquisition par le producteur de produits chimiques brésilien Braskem de la participation majoritaire de 70,59 % de Solvay dans Solvay Indupa. Solvay confirme que sa direction stratégique demeure inchangée et qu'il étudie des alternatives pour vendre sa participation dans Solvay Indupa. Comme une cession dans un délai de 12 mois est considérée hautement probable, Solvay Indupa demeure classé en « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » au 31 décembre 2014. Pour évaluer la juste valeur de la participation du Groupe dans Solvay Indupa, la direction s'est fondée sur le montant de la transaction signée avec Braskem et rejetée en fin d'année par l'autorité de la concurrence brésilienne.

Davantage de détails sont fournis à la note 34.

Description générale des Segments Opérationnels

Solvay est organisé en cinq Segments Opérationnels :

Advanced Formulations : Principal levier de croissance de Solvay, les activités regroupées au sein d'Advanced Formulations sont remarquables par leur capacité d'innovation et leur relativement faible intensité en capital. Leurs solutions répondent aux principaux défis de la société, satisfaisant aux exigences toujours plus strictes en matière d'environnement et d'économie d'énergie, et font face aux enjeux des marchés de consommation de masse.

Advanced Materials : Moteurs de croissance, les activités du segment Advanced Materials contribuent à la performance du Groupe par leur leadership sur des marchés à barrières d'entrée élevées et par leur fort retour sur investissement. L'innovation, sa présence à l'international et les collaborations de longue date avec ses clients confèrent un avantage concurrentiel aux industries qui cherchent à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs fonctionnalités polluantes.

Performance Chemicals : Performance Chemicals opère au sein des marchés matures et résistants, où la réussite repose sur les économies d'échelle, la compétitivité et la qualité des services. Fortement génératrices de cash, les activités du segment Performance Chemicals ont engagé de nouveaux programmes d'excellence pour créer durablement de la valeur.

Functional Polymers : Les facteurs clés de succès de ce segment, qui regroupe principalement les activités polyamide, passent par des actions continues d'optimisation industrielle et par l'innovation. Solvay est l'un des seuls acteurs à maîtriser l'ensemble de la chaîne polyamide 6.6.

Corporate & Business Services : Ce segment inclut l'activité Energy Services de Solvay qui fournit des programmes d'optimisation énergétique à l'ensemble du Groupe et à des tiers. Il comprend également les Fonctions Corporate.

Notes relatives au compte de résultats

NOTE 1 Données financières par segment (compte de résultats par segment après reclassement en activités abandonnées de Chlorovinyles, Solvay Indupa et Eco Services)

Les informations par segment pour l'année 2014 sont présentées ci-après :

2014 En millions d'euros						
Compte de résultats	Advanced Formulations	Advanced Materials	Performance Chemicals	Functional Polymers	Corporate & Business Services	Total Groupe
Chiffre d'affaires net (y compris les ventes intersectorielles)	2 859	2 770	2 970	1 756	0	10 355
■ Ventes intersectorielles	-5	-8	-26	-103	0	-142
Chiffre d'affaires net	2 854	2 762	2 944	1 654	0	10 213
Marge brute	639	958	733	181	48	2 559
REBITDA	426	709	724	111	-188	1 783
EBIT						652
Charges financières nettes						-308
Charge d'impôts						-84
Résultat des activités abandonnées						-246
Net income						13

	Advanced Formulations	Advanced Materials	Performance Chemicals	Functional Polymers	Corporate & Business Services	Total Groupe
État de situation financière et autres						
Dépenses d'investissements (activités poursuivies)	166	267	275	82	69	861
Dépenses d'investissements (activités abandonnées)			26	101		127
Dépenses d'investissements - Investissements (activités poursuivies)	50	231	0	107	23	411
Fonds de roulement						
Stocks	334	561	298	206	21	1 420
Créances commerciales	342	359	436	186	95	1 418
Dettes commerciales	344	272	363	214	267	1 461

Les dépenses d'investissements sont liées aux immobilisations corporelles, incorporelles et aux investissements dans des filiales, et aux autres investissements.

Les informations par segment pour l'année 2013 sont présentées ci-après :

2013 En millions d'euros						
Compte de résultats	Advanced Formulations	Advanced Materials	Performance Chemicals	Functional Polymers	Corporate & Business Services	Total Groupe
Chiffre d'affaires net (y compris les ventes intersectorielles)	2 436	2 566	2 944	1 856	67	9 869
■ Ventes intersectorielles	-4	-15	-42	-93		-154
Chiffre d'affaires net	2 432	2 551	2 902	1 763	67	9 715
Marge brute	535	847	668	171	85	2 305
REBITDA	347	624	682	89	-131	1 611
EBIT						591
Charges financières nettes						-213
Charge d'impôts						-170
Résultat des activités abandonnées						106
Net income						315

2013

En millions d'euros

État de situation financière et autres	Advanced Formulations	Advanced Materials	Performance Chemicals	Functional Polymers	Corporate & Business Services	Total Groupe
Dépenses d'investissements (activités poursuivies)	136	213	244	74	99	765
Dépenses d'investissements (activités abandonnées)				102		102
Dépenses d'investissements - Investissements (activités poursuivies)	881	1	0	86	13	981
Fonds de roulement						
Stocks	281	489	296	217	16	1 300
Créances commerciales	295	327	479	200	31	1 331
Dettes commerciales	286	240	372	231	212	1 340

Les ventes externes nettes par pôle d'activités sont présentées ci-après :

En millions d'euros	2014	2013
Advanced Formulations	2 854	2 432
Novecare	2 033	1 581
Aroma Performance	337	365
Coatis	484	486
Advanced Materials	2 762	2 551
Specialty Polymers	1 490	1 288
Silica	451	416
Rare Earth Systems	266	298
Special Chemicals	554	549
Performance Chemicals	2 944	2 902
Soda Ash & Derivatives	1 377	1 351
Peroxides	512	470
Acetow	641	658
Eco Services	0	0
Emerging Biochemicals	413	424
Functional Polymers	1 654	1 763
Polyamides	1 536	1 556
Chlorovinyls	117	206
Corporate & Business Services	0	67
Energy Services	0	67
Autres Corporate & Business Services	0	0
TOTAL	10 213	9 715

NOTE 2 Chiffre d'affaires par pays et région (activités poursuivies)

Les ventes du Groupe par pays et région se présentent comme suit :

En millions d'euros	2014	%	2013	%
Belgique	142	1 %	151	2 %
Allemagne	877	9 %	909	9 %
Italie	456	4 %	485	5 %
France	494	5 %	495	5 %
Grande Bretagne	226	2 %	240	2 %
Espagne	259	3 %	271	3 %
Union européenne - autres	687	7 %	644	7 %
Union européenne	3 141	31 %	3 196	33 %
Autre Europe	300	3 %	254	3 %
États-Unis	2 231	22 %	1 809	19 %
Canada	127	1 %	96	1 %
Amérique du Nord	2 358	23 %	1 906	20 %
Brésil	828	8 %	858	9 %
Mexique	110	1 %	113	1 %
Amérique latine - autres	183	2 %	172	2 %
Amérique latine	1 121	11 %	1 142	12 %
Russie	151	1 %	172	2 %
Turquie	65	1 %	81	1 %
Chine	823	8 %	755	8 %
Inde	195	2 %	176	2 %
Japon	321	3 %	349	4 %
Corée du Sud	349	3 %	350	4 %
Thaïlande	455	4 %	445	5 %
Égypte	57	1 %	55	1 %
Autres	875	9 %	835	9 %
Asie et reste du monde	3 292	32 %	3 218	33 %
TOTAL	10 213	100 %	9 715	100 %

Capitaux investis et dépenses d'investissements par pays et région

Les capitaux investis et les dépenses d'investissements par pays et région pour les activités poursuivies sont présentés ci-après :

En millions d'euros	Capitaux investis				Dépenses d'investissement			
	2014	%	2013	%	2014	%	2013	%
Belgique	2 668	22 %	2 584	22 %	-76	6 %	-21	1 %
Allemagne	742	6 %	688	6 %	-101	8 %	-45	3 %
Italie	758	6 %	678	6 %	-70	6 %	-62	4 %
France	2 282	19 %	2 531	21 %	-169	13 %	-200	12 %
Grande-Bretagne	95	1 %	86	1 %	-8	1 %	-8	0 %
Espagne	224	2 %	225	2 %	-13	1 %	-16	1 %
Union européenne - autres	172	1 %	255	2 %	-71	6 %	-46	3 %
Union européenne	6 939	57 %	7 046	59 %	-509	40 %	-399	23 %
Autre Europe	3	0 %	3	0 %	0	0 %	-5	0 %
États-Unis	2 600	21 %	2 356	20 %	-332	26 %	-998	58 %
Canada	3	0 %	2	0 %	0	0 %	0	0 %
Amérique du Nord	2 603	21 %	2 357	20 %	-332	26 %	-998	58 %
Brésil	447	4 %	474	4 %	-97	8 %	-39	2 %
Argentine	35	0 %	69	1 %	0	0 %	0	0 %
Amérique latine - autres	164	1 %	68	1 %	-1	0 %	-1	0 %
Amérique latine	645	5 %	611	5 %	-97	8 %	-40	2 %
Russie	154	1 %	413	3 %	-99	8 %	-91	5 %
Turquie	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Thaïlande	435	4 %	387	3 %	-25	2 %	-11	1 %
Chine	651	5 %	581	5 %	-90	7 %	-98	6 %
Corée du Sud	180	1 %	174	1 %	-18	1 %	-24	1 %
Inde	204	2 %	167	1 %	-10	1 %	-6	0 %
Singapour	50	0 %	32	0 %	-18	1 %	-8	0 %
Japon	69	1 %	53	0 %	-3	0 %	-3	0 %
Égypte	113	1 %	106	1 %	-1	0 %	-10	1 %
Autres	149	1 %	77	1 %	-69	5 %	-27	2 %
Asie et reste du monde	2 005	16 %	1 990	17 %	-332	26 %	-278	16 %
TOTAL	12 195	100 %	12 007	100 %	-1 272	100 %	-1 719	100 %

Les capitaux investis comprennent les actifs non courants (hors impôts différés), les stocks et les créances et dettes commerciales. Les dépenses d'investissements comprennent les dépenses relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles et investissements dans les filiales, ainsi que les autres investissements.

NOTE 3 REBITDA (outils non IFRS)

Le REBITDA pour les activités poursuivies correspond à l'outil non IFRS utilisé par la direction pour contrôler les performances des segments et pour attribuer les ressources.

Le REBITDA est obtenu comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
EBIT IFRS	652	591
Éléments non récurrents	308	239
Quote-part du résultat de RusVinyl (impact du schéma de financement)	65	11
Ajustement du plan de rétention de Chemlogics	8	1
Ajustement des stocks de Chemlogics à la juste valeur (PPA)	3	13
Autres ajustements	-5	
Amortissements récurrents IFRS	751	757
REBITDA (KPI DU COMPTE DE RÉSULTATS SUIVI PAR LA DIRECTION)	1 783	1 611

La progression annuelle résulte principalement de la croissance des volumes et des programmes d'excellence opérationnelle qui compensent l'inflation des coûts fixes et protègent le pouvoir en matière de fixation des prix.

NOTE 4 Frais de personnel

En millions d'euros	2014	2013
Salaires et avantages sociaux directs	-1 338	-1 301
Cotisation de l'employeur à la sécurité sociale	-305	-307
Pensions et Assurances	-240	-245
Autres charges du personnel	-107	-93
TOTAL	-1 990	-1 947

NOTE 5 Autres charges et produits d'exploitation

En millions d'euros	2014	2013
Frais de démarrage, d'études préliminaires et d'établissement	-22	-24
Résultat récurrent de cession d'immobilisations	8	10
Résultat de change	-6	4
Amortissement d'incorporels suite au PPA de Rhodia	-110	-143
Solde des autres produits et charges	36	69
Autres charges et produits d'exploitation	-94	-83

NOTE 6 Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Le résultat net des coentreprises et des entreprises associées s'élève à -34 millions d'euros en 2014, contre 34 millions d'euros en 2013. La baisse est essentiellement imputable à la charge financière (-65 millions d'euros) de RusVinyl après la dévaluation du rouble, laquelle se répercute sur la dette libellée en euro.

NOTE 7 Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents ont été définis dans *Principaux principes comptables IFRS – 10. Éléments non récurrents*.

Les éléments non récurrents pour les activités poursuivies regroupent les éléments suivants :

En millions d'euros	2014	2013
Frais de restructuration	-49	-115
Frais liés aux activités arrêtées	-52	-32
Frais de fusion et acquisition et gains/pertes en capital	-19	-22
Importants litiges	-29	-5
Dépréciations	-160	-65
Éléments non récurrents	-308	-239

En 2014, les éléments non récurrents sont principalement liés :

- aux coûts de restructuration (-49 millions d'euros) concernant principalement l'intégration de Rhodia (-11 millions d'euros), Okorusu (-8 millions d'euros) et une évolution du portefeuille (-9 millions d'euros) ;
- à une dépréciation concernant principalement RusVinyl (-110 millions d'euros) et EPICEROL® (-34 millions d'euros) ;
- aux litiges et coûts environnementaux concernant les activités arrêtées (-44 millions d'euros).

En 2013, les éléments non récurrents sont principalement liés :

- aux coûts de restructuration (-115 millions d'euros) concernant principalement l'intégration de Rhodia (-46 millions d'euros) et Soda Ash and derivatives EMEA (-45 millions d'euros) ;
- à la dépréciation de Plextronics (-30 millions d'euros) et de Benvic (-32 millions d'euros) ;
- aux litiges et coûts environnementaux concernant les activités arrêtées (-25 millions d'euros).

NOTE 8 Charges financières nettes

En millions d'euros	2014	2013
Coûts d'emprunt – Charge d'intérêt sur passifs financiers au coût amorti	-151	-190
Produit d'intérêt sur trésorerie et équivalents de trésorerie	35	24
Produit d'intérêt sur autres créances courantes – Instruments financiers	1	1
Autres charges et produits sur endettement net	-30	-2
Coût d'actualisation des provisions	-163	-87
Revenus/pertes sur participations disponibles à la vente	-1	40
Charges financières nettes	-308	-213

Des détails sur « Autres créances courantes – instruments financiers » et sur « Trésorerie et équivalents de trésorerie » sont disponibles à la note 36.

Les charges financières nettes à fin 2014 et 2013 n'incluent pas les charges financières nettes pour Indupa, les activités Chlorovinyles incluses dans les coentreprises proposées avec Ineos, Eco Services comptabilisé en activités abandonnées et les coûts de financement de RusVinyl comptabilisés en quote-part du résultat.

Les charges financières nettes (coûts des emprunts, intérêts et autres gains et pertes sur endettement net) se sont élevées à 145 millions d'euros à fin 2014, contre 166 millions d'euros à fin 2013. Hors éléments exceptionnels, les charges financières nettes seraient passées de 164 millions d'euros à 124 millions d'euros.

L'évolution du coût des emprunts à fin 2014 par rapport à 2013 s'explique en partie par la diminution de la dette brute (remboursement des obligations EMTN en janvier 2014 et des deux obligations à haut

rendement de Rhodia durant le 1^{er} semestre 2014). Le solde inclut la charge restante et les primes versées pour les deux émissions d'obligations à haut rendement de Rhodia.

Les « Autres charges et produits sur endettement net » incluent les éléments exceptionnels suivants :

- en 2014, la hausse des obligations à haut rendement (9 millions d'euros), le swap de taux d'intérêt (-20 millions d'euros) et la charge pour hyperinflation au Venezuela (-11 millions d'euros) ;
- en 2013, le swap de taux d'intérêt (5 millions d'euros) et l'hyperinflation au Venezuela (-8 millions d'euros).

Le coût d'actualisation des provisions a progressé suite à l'évolution du taux d'actualisation (augmentation en 2013, baisse en 2014).

En 2013, le résultat tiré des actifs financiers disponibles à la vente est lié à la cession de toutes les actions AGEAS détenues par le Groupe.

NOTE 9 Impôts sur le résultat**9.A. Impôts sur le résultat****Composantes de la charge d'impôt**

La charge d'impôt se ventile comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
Impôts courants relatifs à l'année en cours	-272	-133
Impôts courants relatifs aux années antérieures	2	-37
Impôts différés	189	5
Impact fiscal des changements de taux d'impôt nominaux sur les impôts différés	-3	-4
TOTAL	-84	-170

En millions d'euros	2014	2013
Impôts sur éléments portés directement en capitaux propres	72	-38
TOTAL	72	-38

Réconciliation de la charge d'impôt

La charge d'impôt effective a été réconciliée avec la charge d'impôt théorique obtenue en appliquant, dans chaque pays où le groupe Solvay est implanté, le taux d'impôt nominal en vigueur au résultat avant impôts de chacune des entités du Groupe.

En millions d'euros	2014	2013
Résultat avant impôts	343	378
Résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-34	34
Résultat avant impôts hors résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	377	344
Réconciliation de la charge d'impôt		
Charge totale d'impôt des entités du Groupe calculée sur base des taux locaux nominaux respectifs	-145	-112
Taux nominal moyen pondéré	38 %	33 %
Effet d'impôt des différences permanentes	49	-2
Effet d'impôt sur la distribution de dividendes	-25	-53
Effet d'impôt des variations de taux d'impôt	-3	-4
Effet d'impôt des ajustements d'impôts courants et différés relatifs aux exercices antérieurs	13	15
Variation des actifs d'impôt différés non reconnus	27	-14
Charge d'impôts effective	-84	-170
Taux d'impôts effectif	24 %	45 %

Les chiffres de 2013 ont été reformulés pour prendre en compte :

- le retraitement selon IFRS 11 ;
- le reclassement d'Eco Services en activité abandonnée ;
- la quote-part du résultat qui a été incluse dans l'effet d'impôt des différences permanentes ;
- les retenues à la source sur le bénéfice distribuable qui ont été incluses dans l'effet d'impôt des différences permanentes.

Le taux nominal moyen pondéré a augmenté de +5 % en 2014 (par rapport à 2013) en raison de la pondération supérieure du résultat avant impôts dans des pays où le taux d'imposition est plus élevé (France et États-Unis) et de la pondération inférieure du résultat avant impôt dans les pays où le taux d'imposition est plus faible (aux Pays-Bas, en Chine et en Russie).

Le taux d'imposition effectif est passé de 45 % à 24 % principalement sous l'effet positif (i) des différences permanentes (51 millions d'euros), (ii) de la distribution de dividendes (28 millions d'euros) et (iii) des variations d'actifs d'impôt différé non comptabilisés (41 millions d'euros), qui résultent en particulier de la comptabilisation en 2014 d'actifs d'impôt différé supplémentaires au titre des pertes des sociétés holding (110 millions d'euros) sur la base des prévisions financières sur 10 ans (au lieu de 5 ans précédemment - voir *Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimations*).

L'impact positif des différences permanentes (51 millions d'euros) résulte principalement :

- de la diminution des charges non déductibles (provisions pour litiges fiscaux (23 millions d'euros)) ;
- des plus-values non imposables sur la cession de placements (18 millions d'euros).

9.B. Impôts différés comptabilisés dans l'état de situation financière

Les impôts différés net comptabilisés dans l'état de situation financière sont liés aux catégories suivantes :

2014 En millions d'euros	Solde d'ouverture	Comptabilisé au compte de résultats	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Effets des cours de change	Acquisitions/ Cessions	Autres	Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	Solde de clôture
Différences temporelles								
Obligations en matière d'avantages du personnel	172	7	59	9		2	-14	234
Provisions autres que pour les avantages du personnel	119	23		8			-15	136
Immobilisations corporelles	-613	53	2	-30	28		39	-521
Goodwill	39	-8						31
Pertes fiscales	273	107		4		-2	4	386
Crédits d'impôt	12			1			-2	11
Actifs détenus en vue de la vente		-9			31	-6	-15	
Autres	25	15	12	2		1	3	57
TOTAL (MONTANT NET)	27	186	72	-6	59	-5		334
Actifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de situation financière (bilan)	501							710
Passifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de situation financière (bilan)	-473							-378

Le total des actifs d'impôt différé s'élève à 3 588 millions d'euros dont 2 878 millions d'euros ne sont pas comptabilisés.

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés résultent (i) des pertes reportées à nouveau (6 785 millions d'euros pour les sociétés holding, notamment Rhodia S.A. depuis 2011) pour lesquelles les actifs d'impôt différé relatifs (2 180 millions d'euros) n'ont pas été comptabilisés et (ii) des actifs d'impôt différé sur d'autres différences temporelles (698 millions d'euros à travers le Groupe).

Le tableau indique les actifs d'impôt différé nets comptabilisés par nature.

2013	Solde d'ouverture	Comptabilisé au compte de résultats	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Effets des cours de change	Acquisitions/Cessions	Autres	Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	Solde de clôture
En millions d'euros								
Différences temporelles								
Obligations en matière d'avantages du personnel	240	-7	-29	-4	-1		-28	172
Provisions autres que pour les avantages du personnel	200	-59		-9			-13	119
Immobilisations corporelles	-716	7		29	-2		68	-613
Goodwill	47	-8						39
Pertes fiscales	260	24		-5	-1		-5	273
Crédits d'impôt	7	5						12
Actifs détenus en vue de la vente	-10	8		-1		24	-22	
Autres	4	31	-9	-3		3	-1	25
TOTAL (MONTANT NET)	32	1	-38	8	-3	28	-1	28
Actifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de situation financière (bilan)	525							501
Passifs d'impôt différé comptabilisés à l'état de situation financière (bilan)	-493							-473

Autres informations

La majorité des reports de pertes fiscales du Groupe a généré des actifs d'impôt différé. Les reports de pertes fiscales ayant généré des actifs d'impôt différé sont présentés selon leur date d'expiration ci-après.

En millions d'euros	2014	2013
Endéans 1 an	14	47
Endéans 2 ans	20	34
Endéans 3 ans	27	44
Endéans 4 ans	21	15
Endéans 5 ans ou plus	136	149
Non limitées dans le temps	1 013	752
Total des pertes fiscales reportées qui ont généré des impôts différés actifs	1 231	1 041
Pertes fiscales reportées pour lesquelles aucun impôt différé actif n'a été reconnu	6 785	6 709
TOTAL DES PERTES FISCALES REPORTÉES	8 016	7 750

Le solde à la fin 2013 a été retraité à 1 041 millions d'euros, car il ne prenait pas en compte toutes les pertes reportées qui avaient généré des actifs d'impôt différé.

NOTE 10 Activités abandonnées (Pharma, Chlorovinyles, Solvay Indupa et Eco Services)

Suite à la demande d'autorisation auprès de l'UE pour le projet de coentreprise sur les activités Chlorovinyles, Solvay présente les activités concernées depuis le 30 septembre 2013 en activités abandonnées.

Le 6 mai 2013, Solvay et INEOS ont signé une lettre d'intention visant à regrouper leurs activités européennes de Chlorovinyles dans une coentreprise détenue à parts égales (50/50). La coentreprise regrouperait les actifs des deux groupes à travers toute la chaîne de chlorovinyles, y compris le PVC, la soude caustique et les dérivés chlorés. RusVinyl, la coentreprise russe de Solvay dans les chlorovinyles avec Sibur, n'est pas comprise dans la transaction. En septembre 2013, Solvay et INEOS ont transmis leur demande d'autorisation de leur projet en matière de concurrence à la Commission européenne. Le 8 mai 2014, la Commission européenne a approuvé la coentreprise PVC entre INEOS et Solvay, sous réserve de conditions. Le 18 mai 2014, Solvay et INEOS ont signé une lettre d'intention non contraignante portant sur la fusion de leurs activités européennes respectives dans les chlorovinyles pour créer une coentreprise à parts égales (50/50). Le 26 juin 2014, l'accord irrévocable a été signé. La transaction proposée est soumise à des procédures d'information et de consultation des représentants des salariés dans les

pays concernés ainsi qu'à la satisfaction des conditions imposées par la Commission européenne. La survenance et le calendrier de la réalisation de la transaction dépendent des procédures et accords susmentionnés. Jusqu'à sa réalisation, Solvay et INEOS continueront à gérer séparément leurs activités PVC.

Le 30 juillet 2014, Solvay a signé un accord irrévocable de vente de sa production d'acide sulfurique vierge et de son activité Eco Services de régénération aux sociétés affiliées de CCMP Capital Advisors, LLC. Depuis le troisième trimestre, Solvay comptabilise les activités d'Eco Services sous les rubriques Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées. Par conséquent, Solvay a retraité ses comptes de résultats et ses tableaux de flux de trésorerie 2013 et 2014 pour refléter l'abandon de l'activité. La transaction a été finalisée au quatrième trimestre de l'année.

Le 12 novembre 2014, l'autorité brésilienne de la concurrence (CADE) a fait part de sa décision de rejeter le projet d'acquisition par le producteur de produits chimiques brésilien Braskem de la participation majoritaire de 70,59 % de Solvay dans Solvay Indupa. Solvay confirme que sa direction stratégique demeure inchangée et qu'il étudie des alternatives pour vendre sa participation dans Solvay Indupa. Comme une cession dans un délai de 12 mois est considérée hautement probable, Solvay Indupa demeure classé en « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » au 31 décembre 2014.

En millions d'euros	2014	2013
Chiffre d'affaires	2 680	2 798
Détail des activités abandonnées		
Perte comptabilisée suite à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ⁽¹⁾	-476	-68
EBIT Pharma (ajustement après cession)	1	105
EBIT Chlorovinyls	83	80
EBIT Solvay Indupa	17	
EBIT Eco Services	59	64
EBIT Eco Services (plus-value sur cession)	349	
Résultat financier Chlorovinyls	-16	-11
Résultat financier Solvay Indupa	-32	
Résultat financier Eco Services	-1	-1
Charge d'impôts Chlorovinyls	-35	-42
Charge d'impôts Solvay Indupa	-4	
Charge d'impôts Eco Services (principalement relatif à la plus-value sur cession)	-190	-22
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	-246	106
attribué aux :		
■ propriétaires de la société mère	-196	106
■ participations ne donnant pas le contrôle	-50	0

(1) Voir note 34.

Les activités abandonnées comprennent :

- des ajustements après cession de la branche Pharma (principalement en 2013) ;
- l'activité Eco Services ;
- la dépréciation de Chlorovinyles Europe (-476 millions d'euros).

Le résultat net des activités abandonnées de Solvay Indupa en 2013 résulte de la perte de valeur liée à la variation de la juste valeur après signature de la convention d'achat d'actions avec Braskem en décembre 2013 (-68 millions d'euros en 2013).

NOTE 11 Résultat net

Le résultat net s'élève à 13 millions d'euros contre 315 millions d'euros en 2013. Cette baisse du résultat net est principalement due à :

- la progression du REBITDA (171 millions d'euros) ;
- des éléments non récurrents (-308 millions d'euros en 2014 contre -239 millions d'euros en 2013) ;
- des coûts d'actualisation plus élevés en charges financières (-77 millions d'euros par rapport à 2013) ;
- des résultats des activités abandonnées moins élevés (-352 millions d'euros par rapport à 2013).

NOTE 12 Résultat net ajusté (outils non IFRS)

Le résultat net ajusté exclut du résultat net IFRS le principal impact de l'affectation du prix d'acquisition de Rhodia lié à l'amortissement des immobilisations incorporelles (après impôts).

Le résultat net ajusté est calculé comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
RÉSULTAT NET IFRS	13	315
Ajustements au résultat net IFRS		
Amortissement du PPA des immobilisations incorporelles	110	143
Impôt sur les ajustements	-36	-39
Amortissement du PPA des immobilisations incorporelles relatif aux activités abandonnées	2	3
RÉSULTAT NET AJUSTÉ	89	422

NOTE 13 Résultat par action

Nombre d'actions (en milliers)	2014	2013
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (base)	83 228	83 151
Effet dilutif des droits de souscription	662	692
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	83 890	83 843

	2014		2013	
	Base	Dilué	Base	Dilué
Résultat net de l'année (part de Solvay), y compris les activités abandonnées (en milliers d'euros)	80 239	80 239	270 477	270 477
Résultat net de l'année (part de Solvay), hors activités abandonnées (en milliers d'euros)	276 665	276 665	164 546	164 546
Résultat par action (y compris les activités abandonnées) (en euros)	0,96	0,96	3,25	3,23
Résultat par action (hors activités abandonnées) (en euros)	3,32	3,30	1,98	1,96

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre d'actions, majoré du nombre d'actions potentiellement dilutives liées à l'émission d'options sur actions. Pour le calcul du résultat dilué par action, aucun ajustement n'a été effectué au résultat net de l'année (part Solvay).

Les informations complètes par action, y compris le dividende par action, sont disponibles dans le rapport de gestion.

Le cours moyen de clôture durant l'exercice 2014 était de 114,84 euros par action (2013 : 109,96 euros par action). Compte tenu de ce cours de clôture moyen, toutes les options d'achat d'actions étaient dans la monnaie, et donc dilutive pour la période sous revue (voir note 24).

Notes relatives à l'état du résultat global

NOTE 14 État du résultat global consolidé

Présentation de l'effet d'impôt pour chaque composante des autres éléments du résultat global

	2014			2013		
	Montant avant impôts	Charge (-) crédit (+) d'impôts	Montant après impôts	Montant avant impôts	Charge (-) crédit (+) d'impôts	Montant après impôts
En millions d'euros						
Profits et pertes relatifs à l'hyperinflation	-11	2	-9	30	-10	20
Hyperinflation	-11	2	-9	30	-10	20
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	1	0	1	-3		-3
Reclassification des actifs financiers disponibles à la vente cédés pendant l'année*			0	-20		-20
Actifs financiers disponibles à la vente	1	0	1	-23	0	-23
Partie efficace des profits et des pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie	-59	11	-48	35		35
Reclassification vers le compte de résultats *	-1		-1	-44		-44
Couvertures de flux de trésorerie	-60	11	-49	-9	0	-9
Écarts de conversion survenus dans l'année	232		232	-356		-356
Reclassification des écarts de conversion liés à des établissements à l'étranger cédés pendant l'année	-1		-1			0
Écarts de conversion sur établissements à l'étranger	231	0	231	-356	0	-356
Écarts actuariels non comptabilisés dans des régimes à prestations définies	-497	59	-438	109	-28	81
Autres éléments du résultat global	-336	72	-264	-249	-38	-287

* Voir note 37.

Hyperinflation

L'économie vénézuélienne étant considérée comme une économie hyperinflationniste, le Groupe a appliqué depuis 2013 les directives comptables hyperinflationnistes d'IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* à ses opérations vénézuéliennes. Les états financiers sont fondés sur la base des coûts historiques et ont été retraités pour prendre en compte les effets de l'inflation (2014 : -9 millions d'euros après impôts ; 2013 : 20 millions d'euros après impôts).

Couverture de flux de trésorerie

(voir note 37 : -60 millions d'euros en 2014 ; -9 millions d'euros en 2013)

La perte (-59 millions d'euros avant impôts) est liée à la partie efficace des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de flux de trésorerie de devises pour un montant de -46 millions d'euros).

Le recyclage de couverture de flux de trésorerie (-1 million d'euros après impôts) correspond principalement aux couvertures de flux de trésorerie

de devises de -7 millions d'euros et aux couvertures de flux de trésorerie d'énergie de 6 millions d'euros.

Écarts de conversion

Les écarts totaux s'élèvent à 231 millions d'euros, dont -243 millions d'euros pour la part du Groupe. Le solde augmente ainsi de -780 millions d'euros (à fin 2013) à -549 millions d'euros (à fin 2014).

Les principaux écarts sont liés à :

- la dépréciation du rouble russe (-185 millions d'euros), du peso argentin (-17 millions d'euros), de la livre britannique (-35 millions d'euros) par rapport à l'euro ;
- l'appréciation du dollar américain (335 millions d'euros), du real brésilien (22 millions d'euros), du baht thaïlandais (39 millions d'euros), du yuan chinois (13 millions d'euros), du won sud-coréen (12 millions d'euros) et de la roupie indienne (18 millions d'euros) par rapport à l'euro.

Notes relatives au tableau des flux de trésorerie (activités poursuivies et abandonnées)

NOTE 15 Amortissements et dépréciations d'actifs

En 2014, le total des amortissements et dépréciations d'actifs s'élève à -1 430 millions d'euros, dont :

- des amortissements linéaires normaux de 790 millions d'euros (641 millions d'euros pour les activités poursuivies, 110 millions d'euros pour l'amortissement de l'allocation du prix d'acquisition de Rhodia pour les activités poursuivies, 36 millions d'euros pour les activités abandonnées et 3 millions d'euros pour l'amortissement de l'allocation du prix d'acquisition de Rhodia pour les activités abandonnées) ;
- la perte de valeur s'est chiffrée à 638 millions d'euros (152 millions d'euros pour les activités poursuivies et 486 millions d'euros pour les activités abandonnées).

En 2013, le total des amortissements et dépréciations d'actifs s'élevait à -963 millions d'euros, dont :

- des amortissements linéaires normaux de 872 millions d'euros (638 millions d'euros pour les activités poursuivies, 143 millions d'euros pour l'amortissement de l'allocation du prix d'acquisition de Rhodia et 91 millions d'euros pour les activités abandonnées) ;
- la perte de valeur s'est chiffrée à 91 millions d'euros (22 millions d'euros pour les activités poursuivies et 68 millions d'euros pour les activités abandonnées).

NOTE 16 Charges d'impôts

En 2014

Les charges d'impôts sur le résultat (314 millions d'euros) incluent 230 millions d'euros au titre des activités abandonnées (y compris les impôts sur les plus-values réalisées sur la cession d'Eco Services de 171 millions d'euros).

Les impôts sur le résultat acquittés s'élèvent à -217 millions d'euros dont -13 millions d'euros au titre des activités abandonnées.

En 2013

Les charges d'impôts (236 millions d'euros) comprenaient 65 millions d'euros au titre des activités abandonnées.

Les impôts sur le résultat acquittés s'élevaient à -268 millions d'euros dont -48 millions d'euros au titre des activités abandonnées.

NOTE 17 Variation du fonds de roulement

La variation du fonds de roulement s'élevait à 236 millions d'euros en 2014, dont 105 millions d'euros pour les activités poursuivies, en raison d'un très faible ratio fonds de roulement sur chiffre d'affaires en fin d'année (notamment une performance record des comptes débiteurs échus) et 131 millions d'euros pour les activités abandonnées, notamment en raison des activités de Pharma (102 millions d'euros) et d'Indupa en Amérique latine (20 millions d'euros).

En 2013, la variation du fonds de roulement s'élevait à 20 millions d'euros en 2013, dont -67 millions d'euros pour les activités poursuivies et 87 millions d'euros pour les activités abandonnées, principalement liées aux Chlorovinyles.

NOTE 18 Variation des provisions

En 2014, le montant (-213 millions d'euros) comprend :

- le décaissement de -398 millions d'euros inclut -35 millions d'euros pour les activités abandonnées, notamment les Chlorovinyles ;
- les dotations (345 millions d'euros) et reprises (-158 millions d'euros) présentées à la note 35.

En 2013, le montant (-245 millions d'euros) comprenait :

- le décaissement de -433 millions d'euros : total de -617 millions d'euros diminué du règlement de l'affaire antitrust de H₂O₂ de 175 millions d'euros, ce montant ayant déjà été placé en dépôt ;
- les dotations (440 millions d'euros) et les reprises (-243 millions d'euros).

NOTE 19 Autres éléments non opérationnels et sans effet de trésorerie

Pour l'année 2014, les autres éléments non opérationnels et sans effet de trésorerie (-357 millions d'euros) comprennent notamment les plus-values brutes sur la cession d'Eco Services (-349 millions d'euros). En 2013, les autres éléments non opérationnels et sans effet de trésorerie s'élevaient à 20 millions d'euros.

NOTE 20 Flux de trésorerie liés à l'acquisition/cession des immobilisations et participations

2014

En millions d'euros

	Acquisitions	Cessions	Total
Filiales	-304	732	428
Entreprises associées et coentreprises	-107		-107
Autres		-11	-11
Total participations	-411	721	310
Immobilisations corporelles/incorporelles	-988	21	-967
TOTAL	-1 398	742	-657

2013

En millions d'euros

	Acquisitions	Cessions	Total
Filiales	-878	-6	-884
Entreprises associées et joint ventures	-86		-86
Participations disponibles à la vente	-10	50	40
Autres	-7		-7
Total participations	-981	44	-937
Immobilisations corporelles/incorporelles	-867	33	-834
TOTAL	-1 848	77	-1 771

En 2014

L'acquisition de filiales (-304 millions d'euros) est principalement liée à l'acquisition de Ryton® PPS (-198 millions d'euros). Les autres acquisitions concernent notamment Erca Quimica Brésil, Flux Schweiß- und Lötstoffe GmbH et Solvay Biomass Energy.

L'acquisition d'entreprises associées et de coentreprises (-107 millions d'euros) est principalement liée à l'augmentation de capital dans la coentreprise RusVinyl PVC (-98 million d'euros).

L'acquisition d'immobilisations corporelles/incorporelles (-988 millions d'euros) est liée à différents projets :

- l'augmentation de la capacité de Novecare en éthoxylation en Asie ainsi qu'aux États-Unis ;
- Aroma : nouvelle usine de production de vanilline à Zhenjiang (Chine) (dont la capacité de production a progressé de 40 %) ;
- les investissements de Specialty Polymers à Changshu (Chine) ;
- Silica : création d'une nouvelle usine de Silice Hautement Dispersible (HDS) à Wloclawek (Pologne) ;
- Peroxides : construction d'une méga-usine H₂O₂ en Arabie Saoudite, sous la forme d'une coentreprise avec Sadara (coentreprise Dow-Aramco) ;
- Peroxides : Eagle (usine de 60Kt H₂O₂ à Zhengjiang (Chine)) ;
- Soda Ash and Derivatives : construction d'une importante usine de bicarbonate en Thaïlande ;
- Soda Ash and Derivatives : investissements liés aux gains de compétitivité.

L'acquisition d'actifs corporels et incorporels liés aux activités abandonnées s'élève à -127 millions d'euros.

En 2013

L'acquisition de filiales (-878 millions d'euros) était principalement liée à l'acquisition de Chemlogics et se composait de la contrepartie totale de l'apport en numéraire (-888 millions d'euros), net de la trésorerie détenue par la société lors de l'acquisition (7 millions d'euros).

La cession d'investissements en 2013 faisait référence à la vente des actions AGEAS (50 millions d'euros).

L'acquisition de filiales et de coentreprises (-103 millions d'euros) était principalement liée à l'augmentation de capital dans la coentreprise RusVinyl PVC (-86 millions d'euros) et dans la coentreprise d'hydrogène peroxyde avec Sadara en Arabie Saoudite (-24 millions d'euros).

L'acquisition d'immobilisation corporelles/incorporelles (-867 millions d'euros) concerne divers projets, la réalisation de certains s'étendant sur plusieurs années :

- l'augmentation de la capacité de Novecare en éthoxylation en Asie ainsi qu'aux États-Unis ;
- la nouvelle usine de tensioactif de Novecare en Allemagne ;
- le doublement de la capacité de production d'Aroma Performance en matière de dérivés fluorés spécialisés dans son usine à Salindres (France) ;
- les investissements de Specialty Polymers à Changshu (Chine) ;
- Silica : création d'une nouvelle usine de Silice Hautement Dispersible (HDS) à Wloclawek (Pologne).

L'acquisition d'actifs corporels et incorporels liés aux activités abandonnées s'élève à -133 millions d'euros.

NOTE 21 Produit de l'émission obligataire classée en capitaux propres

Suite à l'acquisition de Chemlogics en 2013 et afin de renforcer la structure du capital de Solvay, une obligation hybride a été émise pour un montant de 1,2 milliard d'euros. Cette obligation est considérée comme un instrument de capitaux propres, conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*. Le montant inscrit dans le tableau des flux de trésorerie en 2013 correspond à la trésorerie reçue après déduction des frais d'émission.

La classification de l'obligation hybride en capitaux propres est fondée principalement sur le caractère discrétionnaire de tous les paiements :

- aucune échéance (obligation perpétuelle) étant donné que l'émetteur dispose d'une option de rachat à chaque date de révision pour racheter l'instrument ;
- les paiements des intérêts peuvent être indéfiniment différés au gré de l'émetteur.

Les coupons liés au 1,2 milliard d'euros d'obligations hybrides traitées en capitaux propres s'élèvent à 42 millions d'euros en 2014 et sont nuls en 2013 (700 millions d'euros NC5.5 à 4,199 % et 500 millions d'euros NC10 à 5,425 %). Ils sont inscrits en dividendes après déclaration (voir les états des variations des capitaux propres).

NOTE 22 Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement

En 2014, les autres flux de trésorerie provenant des activités de financement (-3 millions d'euros) comprennent diverses entrées et sorties de trésorerie.

En 2013, les autres flux de trésorerie provenant des activités de financement (-61 millions d'euros) comprenaient les paiements au titre de la clause de liquidité liée aux paiements fondés sur des actions signée dans le cadre de l'acquisition de Rhodia (-32 millions d'euros).

NOTE 23 Flux de trésorerie des activités abandonnées

En 2014, les flux de trésorerie des activités abandonnées (124 millions d'euros) résultent d'une entrée de cash liée au jalon Androgel, relatif à la cession des activités pharmaceutiques (100 millions d'euros) et aux flux de trésorerie totaux des activités Indupa en Amérique latine (-2 millions d'euros), des Chlorovinyles (-9 millions d'euros) et d'Eco Services (44 millions d'euros) reclassés en activités abandonnées.

En 2013, les flux de trésorerie des activités abandonnées (268 millions d'euros) résultent d'une entrée de cash liée au jalon Androgel et à des indemnités d'assurance, relatifs à la cession des activités pharmaceutiques (128 millions d'euros) et aux flux de trésorerie totaux des activités Indupa en Amérique latine (6 millions d'euros), d'Eco Services (55 millions d'euros) et des Chlorovinyles reclassés en activités abandonnées (80 millions d'euros).

NOTE 24 Paiements fondés sur des actions

Plan de stock-options

Fin 2013, le Groupe détenait 1 529 870 actions propres, pour couvrir le plan d'options sur actions proposé aux dirigeants du Groupe. Fin décembre 2014, le Groupe détenait 1 719 208 actions propres, inscrites en déduction des capitaux propres consolidés.

Comme chaque année depuis 1999, le Conseil d'Administration a renouvelé le plan d'options sur actions proposé aux dirigeants (environ 72 personnes) dans le but de les associer davantage au développement à long terme du Groupe. La plupart des personnes concernées ont souscrit aux options offertes en 2014 à un prix d'exercice de 107,61 euros représentant la moyenne du cours de l'action sur les 30 jours qui précédaient l'offre.

La période d'acquisition des droits de trois ans est suivie d'une période d'exercice de cinq ans au terme de laquelle toute option non exercée expire. Le règlement s'effectue en titres.

Options sur actions	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'options sur actions attribuées et en circulation au 31/12/2013	119 440	408 200	305 300	146 900	250 300	430 400	413 250	779 847	405 716	
Options sur actions attribuées										362 436
Pertes de droits et options expirées										
Options sur actions exercées	-31 900	-284 000	-92 450	-48 150	-67 400	-208 200				
Nombre d'options sur actions au 31/12/2014	87 540	124 200	212 850	98 750	182 900	222 200	413 250	779 847	405 716	362 436
Options sur actions exerçables au 31/12/2014	87 540	124 200	212 850	98 750	182 900	222 200	0	0	0	0
Prix d'exercice (en euros)	97,30	109,09	96,79	58,81	72,34	76,49	65,71	88,71	111,01	107,61
Juste valeur des options à la date d'évaluation (en euros)	10,12	21,20	18,68	14,95	19,85	15,58	13,54	22,53	21,32	24,25

	2014		2013	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Au 1 ^{er} janvier	3 259 353	87,97	3 761 947	84,92
Attribuées durant l'année	362 436	107,61	405 716	111,01
Pertes de droits et options expirées pendant l'année	0	0,00	-6 500	86,85
Exercées pendant l'année	-732 100	91,06	-901 810	85,63
Au 31 décembre	2 889 689	89,65	3 259 353	87,97
Exerçables au 31 décembre	928 440		1 253 940	

En 2014, les options sur actions représentaient une charge de 10,6 millions d'euros calculée par un tiers selon le modèle de Monte-Carlo et enregistrée au compte de résultats au poste des « frais commerciaux et administratifs ».

Ce modèle attribue une valeur aux options en tenant compte du fait que certaines seront exercées avant leur échéance.

La valeur de l'option repose sur :

- le cours du sous-jacent (action Solvay) : 111,45 euros le 24 mars 2014 ;

- le délai jusqu'à l'échéance de l'option : exerçable à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- le prix d'exercice de l'option : 107,61 euros ;
- le rendement sans risque : 1,67 % ;
- la volatilité du rendement du sous-jacent, qui est fonction du prix de l'option : 25,40 % ;
- basé sur un rendement de 2,9 %.

Moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante :

En années	2014	2013
Plan d'options sur actions 2005	2,8	4,8
Plan d'options sur actions 2006	1,4	2,7
Plan d'options sur actions 2007	2,5	4,0
Plan d'options sur actions 2008	2,0	3,0
Plan d'options sur actions 2009	2,9	3,9
Plan d'options sur actions 2010	4,0	5,0
Plan d'options sur actions 2011	5,0	5,9
Plan d'options sur actions 2012	5,1	6,1
Plan d'options sur actions 2013	6,2	7,2
Plan d'options sur actions 2014	7,2	0,0

Plan d'unités d'actions de performance (PSU)

Depuis 2013, le Conseil d'Administration a renouvelé un plan annuel d'attribution d'unités d'actions de performance. Ce plan est proposé aux dirigeants du Groupe dans l'objectif de les impliquer plus étroitement dans le développement du Groupe, en l'intégrant à la politique de rémunération variable à long terme. En 2014, tous les dirigeants concernés ont accepté les PSU qui leur étaient proposés au prix

d'attribution de 113,40 euros. Le plan d'unités d'actions de performance est considéré comme un plan dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en numéraire. Les bénéficiaires obtiendront des prestations en espèces, sur la base du cours de l'action Solvay ainsi que des conditions de performance.

Chaque plan a une période d'acquisition de trois ans, à l'issue de laquelle un règlement en numéraire aura lieu, si les conditions d'acquisition sont remplies.

Performance share units	Plan 2014	Plan 2013
Nombre de PSU	206,495	217,206
Date d'attribution	24/02/2014	25/03/2013
Date d'acquisition	01/01/2017	01/01/2016
Période d'acquisition des droits	24/02/2014 to 31/12/2016	25/03/2013 to 31/12/2015
Conditions de performance	50 % des PSU attribuées en fonction du niveau du REBITDA à la clôture de l'exercice 2016	50 % des PSU attribuées en fonction du niveau du REBITDA à la clôture de l'exercice 2015
	50 % des PSU attribuées en fonction du niveau de CFROI à la clôture de l'exercice 2016	50 % des PSU attribuées en fonction du niveau de CFROI à la clôture de l'exercice 2015
Validation des conditions de performance	Par le Conseil d'Administration, sous réserve de validation par les commissaires aux comptes de Solvay	Par le Conseil d'Administration, sous réserve de validation par les commissaires aux comptes de Solvay

En 2013, une charge en compte de résultats au titre du plan PSU 2013 de 8,4 millions d'euros a été comptabilisée, et l'effet sur le compte de résultats s'élève à 19 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Notes relatives à l'état de situation financière

NOTE 25 Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	Frais de développement	Brevets et marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur comptable brute				
Au 31 décembre 2012	147	933	941	2 022
Dépense d'investissements	42	1	27	70
Cessions et désaffectations	-11	-5	-48	-64
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	30	1	289	319
Écarts de conversion	-2	-25	-9	-36
Autres	1	9	-6	3
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	-2	-8	5	-4
Au 31 décembre 2013	206	907	1 199	2 310
Dépense d'investissements	38	5	22	64
Cessions et désaffectations	-5	-46	-71	-122
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	39	23	62
Écarts de conversion	5	31	58	94
Autres	3	21	-6	18
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	2	0	1	3
AU 31 DÉCEMBRE 2014	249	956	1 226	2 430
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2012	-53	-332	-175	-559
Amortissements	-18	-78	-117	-212
Cessions et désaffectations	11	5	42	58
Écarts de conversion	0	10	3	13
Autres	1	8	4	13
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	4	-6	-2
Au 31 décembre 2013	-58	-383	-248	-690
Amortissements	-27	-65	-115	-207
Cessions et désaffectations	3	19	15	38
Écarts de conversion	-1	-13	-11	-25
Autres	0	-1	-2	-4
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	0	1	-1	-1
AU 31 DÉCEMBRE 2014	-83	-442	-362	-887
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2012	94	602	766	1 463
Au 31 décembre 2013	147	523	951	1 621
AU 31 DÉCEMBRE 2014	165	514	864	1 543

La valeur comptable des autres immobilisations incorporelles repose principalement sur l'acquisition de relations commerciales et sur des technologies liées à Rhodia. La durée d'utilité moyenne de ces actifs est de 11 ans.

En 2014, les acquisitions de Ryton® PPS et de Flux Schweiß- und Lötstoffe GmbH ont inclus 62 millions d'euros d'immobilisations incorporelles.

NOTE 26 Goodwill

En millions d'euros

	Total
Valeur comptable nette	
Au 31 décembre 2012	2 717
Issus d'acquisitions	533
Pertes de valeur	-4
Écarts de conversion	-9
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	-141
Au 31 décembre 2013	3 096
Issus d'acquisitions	29
Cessions et désaffectations	-51
Écarts de conversion	76
AU 31 DÉCEMBRE 2014	3 151

Suite aux acquisitions, le goodwill a augmenté de 29 millions d'euros suite à :

- l'acquisition d'Erca Química le 1^{er} avril 2014 qui a généré un nouveau goodwill de 17 millions d'euros ;
- l'acquisition de Flux Schweiß- und Lötstoffe GmbH le 30 septembre 2014 qui a généré un nouveau goodwill de 16 millions d'euros ;
- l'ajustement du prix d'acquisition de Chemlogics en raison du fonds de roulement (-4 millions d'euros) ;

La cession est liée à Eco Services (-51 millions d'euros).

Allocation du prix d'acquisition liée à l'acquisition de Ryton® PPS (Transfert d'actifs)

Le 31 décembre 2014, Solvay a finalisé l'acquisition de l'activité Ryton® PPS à la société américaine Chevron Phillips Chemical Company. L'acquisition vise à renforcer encore le leadership incontesté dans les solutions de Specialty Polymers.

Le tableau suivant résume la contrepartie payée pour Ryton® PPS et les montants des actifs et passifs repris comptabilisés provisoirement à la date d'acquisition.

En millions d'euros

CONTREPARTIE TOTALE TRANSFÉRÉE EN NUMÉRAIRE	198
Montant des actifs acquis et des passifs identifiables repris comptabilisés	198
Immobilisations corporelles	116
Immobilisations incorporelles	44
Stock	38
Fonds de roulement non industriel et passifs de pension	0
GOODWILL	0

La juste valeur des immobilisations incorporelles correspond principalement aux marques et brevets.

Si l'activité de Ryton® PPS avait été consolidée à partir du 1^{er} janvier 2014, l'état du résultat global consolidé aurait présenté un chiffre d'affaires net de 111 millions d'euros et un résultat d'exploitation de -11 millions d'euros.

Les coûts d'acquisition s'élevaient à 4 millions d'euros et sont comptabilisés dans les éléments non récurrents.

En 2013, le goodwill a augmenté de 383 millions d'euros suite :

- à l'acquisition de Chemlogics le 31 octobre 2013 qui a généré un nouveau goodwill de 529 millions d'euros ;
- au changement de contrôle de la société Lansol, qui a généré un nouveau goodwill de 4 millions d'euros ;

- à la qualification des activités Chlorchemicals en « Détenus en vue de la vente », qui a déclenché le transfert des goodwill existants attribués aux UGT « Chlorovinyls Europe », « Olefins » et au secteur « Functional Polymers », au poste « Actifs détenus en vue de la vente » pour un total de 141 millions d'euros ;

- à la dépréciation du goodwill existant dans l'UGT Plastics Integration de 4 millions d'euros, suite à la qualification des activités Benvic en Actifs détenus en vue de la vente.

Autres acquisitions

En 2014, Solvay a finalisé l'acquisition d'Erca Química au Brésil, de Solvay Biomass Energy aux États-Unis et de Flux Schweiß- und Lötstoffe GmbH en Allemagne pour un montant total en numéraire de 96 millions d'euros. Ces transactions ont généré un goodwill provisionnel total de 33 millions d'euros. Les actifs nets identifiables acquis s'élèvent à 63 millions d'euros et comprennent principalement des immobilisations corporelles et incorporelles et des stocks.

Allocation du prix d'acquisition liée à l'acquisition de Chemlogics

Le 31 octobre 2013, Solvay a acquis 100 % de la société de capitaux privés Chemlogics, qui propose des produits réduisant les frottements lors du forage. Cette acquisition permet à la business unit Novecare de Solvay de devenir un leader du marché en pleine croissance du pétrole et du gaz avec un large portefeuille de solutions chimiques sur mesure.

L'acquisition de Chemlogics génèrera d'importantes synergies. Les synergies proviendront d'une base clients élargie et une offre complète

de produits et de technologies innovants permettra aux acteurs des services pétroliers du monde entier d'extraire le pétrole et le gaz à prix compétitif et en sécurité tout en réduisant la consommation d'eau. Le goodwill de 529 millions d'euros issu de l'acquisition reflète les synergies attendues de l'acquisition et le potentiel de croissance.

Ce goodwill est déductible des charges d'impôts américaines sur 15 ans.

Le tableau suivant résume la contrepartie payée pour Chemlogics et les montants des actifs et passifs repris comptabilisés provisoirement à la date d'acquisition.

En millions d'euros	Allocation 2013	Ajustements 2014	Allocation finale
CONTREPARTIE TOTALE TRANSFÉRÉE EN NUMÉRAIRE	888	6	894
Montant des actifs acquis et des passifs identifiables repris comptabilisés	359	10	369
Immobilisations corporelles	30	10	40
Immobilisations incorporelles	317		317
Stock	56		56
Fonds de roulement non industriel	-6		-6
Comptes débiteurs et créditeurs	22		22
Endettement net	-60		-60
GOODWILL	529	-4	525

La juste valeur des immobilisations incorporelles correspond principalement aux relations commerciales.

Si Chemlogics avait été consolidé à partir du 1^{er} janvier 2013, l'état du résultat global consolidé aurait présenté un chiffre d'affaires net de 10 258 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 962 millions d'euros.

La contrepartie éventuelle (60 millions d'euros) est comprise dans le prix d'acquisition et est liée à la réalisation d'objectifs de performance.

La convention d'achat comprend un plan de maintien de 17 millions d'euros pour les salariés indispensables pour des services à venir. Ce coût est comptabilisé dans le résultat d'exploitation au cours de la période d'attribution de trois ans.

En 2013, les coûts d'acquisition s'élevaient à 5 millions d'euros et étaient enregistrés dans les éléments non récurrents.

Le montant payé pour l'acquisition est de 881 millions d'euros après déduction de 7 millions d'euros de trésorerie acquise.

L'évolution en 2014 est liée à (i) l'ajustement du prix d'acquisition du fonds de roulement (-4 millions d'euros) et à (ii) l'acquisition d'immobilisations corporelles (10 millions d'euros).

Goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT (Segments Opérationnels) dont on s'attend à ce qu'elles/ils bénéficient du regroupement d'entreprises. Les valeurs comptables du goodwill et des pertes de valeur y afférentes ont été allouées comme suit :

En millions d'euros	2013						2014				
	Transfert aux actifs détenus										
	Solde d'ouverture	en vue de la vente	Acquisitions et cessions	Dépréciations	Écarts de conversion	Solde de clôture	Transfert	Acquisitions et cessions	Dépréciations	Écarts de conversion	Solde de clôture
Groupe d'UGT (Segments Opérationnels)											
Advanced Formulations	221					221					221
Advanced Materials	485					485					485
Performance Chemicals	166					166		-9			157
Functional Polymers	9	-9				0					0
Unités génératrices de trésorerie											
Novecare	478		529		-6	1 001		13		71	1 085
Polyamides	170					170					170
Rare Earth Systems	161					161					161
Specialty Polymers	186				-1	185				3	188
Acetow	120					120					120
Soda Ash and Derivatives EMEA	120					120	-120				0
Soda Ash and Derivatives NAFTA	42					42	-42				0
Soda Ash and Derivatives						0	162				162
Chlorovinyls Europe	122	-122				0					0
Coatis	82					82					82
Silica	72					72					72
Aroma Performances	49					49					49
Energy Services	49					49		1			50
Fluorochemicals	50		4		0	53		16		1	70
Eco Services	42					42		-42			0
Hydrogen Peroxyde Europe	20					20					20
Emerging Biochemicals	20					20					20
Hydrogen Peroxyde Mercosur	14					14					14
Olefins	11	-11				0					0
Hydrogen Peroxyde Nafta	7					7				1	8
Hydrogen Peroxyde Asia	11				-1	10					10
Carbonate de calcium précipité	4					4					4
Plastics Integration	4			-4		0					0
PVC Mercosur	2				0	2					2
TOTAL GOODWILL	2 717	-141	533	-4	-8	3 096	0	-22	0	76	3 150

En 2014, les UGT Soda Ash et Derivatives EMEA et NAFTA ont été fusionnées en raison de (i) la globalisation de la gestion des exportations au sein d'une unique Global Business Unit et de (ii) la mise en place d'une équipe de direction mondiale susceptible de générer une interdépendance accrue des flux de trésorerie.

NOTE 27 Immobilisations corporelles

En millions d'euros	Terrains et bâtiments	Agencements et matériel	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2012	3 138	12 657	248	543	16 585
Dépenses d'investissements	5	78	4	711	798
Cessions et désaffectations	-39	-195	-29	-14	-277
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	14	18	5	9	45
Écarts de conversion	-92	-452	-13	-22	-578
Autres	98	315	216	-597	32
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	-348	-2 281	-45	-30	-2 704
Au 31 décembre 2013	2 776	10 139	387	600	13 902
Dépenses d'investissements	17	161	10	756	945
Cessions et désaffectations	-113	-691	-40	-30	-875
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	18	108	1	0	127
Écarts de conversion	97	442	17	48	605
Autres	85	387	51	-409	114
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	-16	-25	-2	-49	-92
AU 31 DÉCEMBRE 2014	2 863	10 521	424	916	14 725
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2012	-1 629	-9 046	-203	-2	-10 880
Amortissements	-74	-623	-26		-723
Dépréciations d'actifs	-16	-33	0		-49
Reprise de perte de valeur					0
Cessions et désaffectations	23	156	27		206
Écarts de conversion	33	279	11		323
Autres	19	185	-151	2	56
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	246	1 895	39		2 180
Au 31 décembre 2013	-1 398	-7 186	-303	0	-8 887
Amortissements	-79	-332	-64		-475
Dépréciations d'actifs		-288	-2		-290
Reprise dépréciations d'actifs	4				4
Cessions et désaffectations	60	531	30		621
Écarts de conversion	-40	-269	-14		-323
Autres	-19	-49	3		-65
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	19	53	2		75
AU 31 DÉCEMBRE 2014	-1 452	-7 540	-348	0	-9 339
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2012	1 509	3 611	45	541	5 706
Au 31 décembre 2013	1 378	2 953	84	600	5 015
AU 31 DÉCEMBRE 2014	1 412	2 982	77	916	5 386

Voir également la note 20 concernant les dépenses d'investissement.

Contrats de location-financement

En millions d'euros	Terrains et bâtiments	Agencements et matériel	Total
Valeur comptable nette des contrats de location-financement compris dans le tableau précédent	2	0	2

Engagements au titre de contrats de location-financement

En millions d'euros	Loyers minimaux au titre de la location-financement		Valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location-financement	
	2014	2013	2014	2013
Montants payables dans le cadre des contrats de location-financement				
Dans 1 an	1	1	1	1
De la 2 ^e à la 5 ^e année incluse	3	2	3	2
Au-delà de 5 ans	0		0	
Moins : charges financières futures	-3	-1	-3	-1
Valeur actuelle des paiements minimaux au titre des contrats de location-financement	1	2	1	2
Moins : montant dû pour règlement dans les 12 mois				
Montant dû pour règlement après 12 mois			1	2

Les valeurs comptables des engagements au titre de location-financement sont proches de leurs justes valeurs.

Engagements au titre de contrats de location simple

En millions d'euros	2014	2013
Montant total des paiements minimaux au titre des contrats de location simple comptabilisés dans le résultat de l'exercice	86	84

En millions d'euros	2014	2013
Dans 1 an	85	80
De la 2 ^e à la 5 ^e année incluse	242	245
Au-delà de 5 ans	97	95
MONTANT TOTAL DES PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE NON RÉSILIABLES	424	420

Les contrats de location simple concernent principalement les bureaux et les entrepôts.

NOTE 28 Dépréciations

Actifs autres que les actifs non courant détenus en vue de la vente

Conformément aux dispositions IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, (voir Principaux principes comptables IFRS – 7. Goodwill, et 16. *Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles, excluant le goodwill*), la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, incluant le goodwill, correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur moins les coûts de sortie et leur valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actualisée de flux de trésorerie futurs devant être générés par chaque actif, UGT ou groupe d'UGT, et elle est calculée à partir des éléments suivants :

- un plan d'affaires approuvé par la direction en fonction des hypothèses de croissance et de rentabilité, en prenant en compte les performances passées, les évolutions prévisibles du contexte économique et les développements attendus sur les marchés. Ce plan d'affaires s'étend généralement sur 5 ans à moins que la direction n'estime que ses prévisions sur une période plus longue soient fiables ;
- la prise en compte d'une valeur terminale déterminée sur la base des flux de trésorerie obtenus par extrapolation des flux de trésorerie de la dernière année du plan d'affaires susmentionné, affectés d'un taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité et la localisation des actifs ;
- une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est estimé sur la base d'un référentiel étendu par rapport aux pairs afin qu'il reflète le rendement que les investisseurs exigeraient s'ils choisissaient d'investir dans les actifs sous-jacents. Le coût moyen pondéré du capital utilisé pour les futurs flux de trésorerie actualisés était de 7,7 % en 2014 (8,2 % en 2013). Cette baisse s'explique principalement par le repli de la prime de risque pour les actions. Conformément aux politiques du Groupe, la variation a été plafonnée à 50 points de base.

Taux de croissance à long terme

Le taux de croissance à long terme était établi entre 1 % et 3 % selon l'UGT. Les taux de croissance sont conformes aux taux de croissance moyens du marché à long terme pour les UGT concernées et pour les pays dans lesquelles elles opèrent.

D'autres hypothèses clés sont spécifiques à chaque UGT (énergie, prix, volumes, marge, etc.).

Général

Sauf indication contraire ci-après, les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2014 n'ont conduit à enregistrer aucune perte de valeur des actifs, les montants recouvrables des (groupes d') UGT étant significativement plus élevés que leurs valeurs comptables. Plus précisément, la différence entre la valeur comptable des (groupes d') UGT et leur valeur d'utilité représente, dans tous les cas, plus de 10 % de leur valeur comptable. Par conséquent, pour ces (groupes d') UGT, une modification raisonnable de l'une des hypothèses clés sur lesquelles se fonde le calcul de la valeur recouvrable des (groupes d') UGT n'entraînerait pas de perte de valeur pour les (groupes d') UGT concernés. À ce titre, il convient de noter ce qui suit :

- le groupe d'UGT Polyamide & Intermediates comptabilise un goodwill de 170 millions d'euros. Il a été établi que sa valeur recouvrable correspond à sa valeur d'utilité selon le calcul présenté ci-dessus. Une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation réduit l'écart positif entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de 337 millions d'euros à 215 millions d'euros. Une baisse du taux de croissance de 100 points de base réduit l'écart positif entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de 337 millions d'euros à 198 millions d'euros ;
- le groupe d'UGT Rare Earth Systems comptabilise un goodwill de 161 millions d'euros. Il a été établi que sa valeur recouvrable correspond à sa valeur d'utilité selon le calcul présenté ci-dessus. Une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation réduit l'écart positif entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de 50 millions d'euros à 11 millions d'euros. Une baisse du taux de croissance de 100 points de base réduit l'écart positif entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de 50 millions d'euros à 21 millions d'euros.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en tant qu'éléments non récurrents (voir la note 7).

RusVinyl

RusVinyl est une coentreprise russe de chlorovinyles (Segment Opérationnel : Functional Polymers) dont Solvay détient 50 % des capitaux propres conjointement avec Sibur qui détient les 50 % restants. Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, l'investissement en capitaux propres a fait l'objet d'un test de dépréciation au 4^e trimestre 2014, suite aux récents événements ayant marqué l'économie russe pendant cette période, y compris, entre autres, la forte dévaluation et la volatilité accrue du taux de change RUB/EUR. La valeur recouvrable des titres de participation a été estimée sur la base d'un modèle d'actualisation des dividendes (calcul de la valeur d'utilité). La perte de valeur comptabilisée en 2014 s'élève à 110 millions d'euros.

La valeur recouvrable est très sensible à l'évolution du cours de change RUB/EUR. Ce taux affecte la valeur comptable des titres de participation, les pertes de change sur la dette libellée en euro et, par conséquent, le potentiel de bénéfice distribuable. Les sensibilités au cours de change RUB/EUR et l'inflation en Russie peuvent se traduire par des fluctuations

à la hausse ou à la baisse par rapport à la valeur recouvrable allant jusqu'à 120 millions d'euros.

Autres

Face aux conditions spécifiques au marché chinois, le Groupe a décidé de suspendre la construction d'un actif de production pour Solvay Biochemical (Taixing) (Segment Opérationnel : Performance Chemicals). Le test de dépréciation qui en a résulté a entraîné la comptabilisation d'une perte de valeur des immobilisations corporelles à hauteur de 34 millions d'euros.

Actifs non courant détenus en vue de la vente

Ce paragraphe doit être lu conjointement avec la note 34 - *Actifs détenus en vue de la vente*. La perte de valeur comptabilisée au titre des actifs non courants détenus en vue de la vente en 2014 concerne les activités abandonnées sur les chlorovinyles qui seront apportées à la coentreprise 50/50 avec INEOS. La coentreprise regroupera les actifs des deux groupes à travers toute la chaîne de chlorovinyles, y compris le PVC, la soude caustique et les dérivés chlorés. Les actifs considérés comme détenus en vue de la vente sont évalués selon le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur moins les coûts de sortie. Cette juste valeur moins les coûts de sortie a été calculée sur la base de l'accord signé avec INEOS à la fin du 2^e trimestre. Elle prend en compte le paiement anticipé de 175 millions d'euros à la clôture, le transfert de dettes à hauteur de 250 millions d'euros au profit de la coentreprise, ainsi que les conditions de sortie de Solvay après trois ans, lorsque le Groupe recevra un produit en numéraire supplémentaire dont le montant cible a été fixé à 250 millions d'euros. Ce produit en numéraire final au moment de la sortie sera ajusté sur la base de la performance moyenne de la coentreprise en termes de REBITDA pendant cette période de trois ans, avec un paiement de sortie de minimum de 75 millions d'euros. Par conséquent, la juste valeur est classée en niveau 3 et l'hypothèse clé correspond à la performance moyenne en termes de REBITDA sur les trois prochaines années. Sur la base de ces données, au 30 juin 2014, une perte de valeur de 477 millions d'euros, allouée au goodwill (143 millions d'euros), aux immobilisations corporelles et aux charges à reporter pour les coûts de sortie (335 millions d'euros), a été comptabilisée. L'impact sur le résultat net part du Groupe s'élève à -422 millions d'euros en tenant compte de la part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

NOTE 29 Actifs financiers disponibles à la vente

En millions d'euros

	2014	2013
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	38	66
Acquisition de New Business Development (NBD)	4	10
Profits et pertes relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	1	-3
Actifs financiers disponibles à la vente cédés pendant l'année		-35
Actifs financiers disponibles à la vente dépréciés pendant l'année	-1	
Autres	1	0
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	43	38
Dont comptabilisé directement en capitaux propres	-4	-6

Voir également la note 37 B.

En 2013, la cession d'actifs financiers disponibles à la vente est liée à la cession de toutes les actions AGEAS détenues par le Groupe.

NOTE 30 Participations dans des entreprises associées et coentreprises**PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES***

En millions d'euros	2014	2013
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	19	32
Acquisition/vente	11	-2
Résultat net des entreprises associées	0	-2
Dividendes reçus des entreprises associées	-2	-2
Dépréciation de la coentreprise Plextronics		-11
Transfert des autres participations		5
Écarts de conversion	1	-2
Autres	1	
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	30	19

* Voir note 42.

PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES*

En millions d'euros	2014	2013
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	563	562
Augmentation/réduction de capital	97	86
Résultat net des coentreprises	-34	33
Dividendes reçus des coentreprises	-15	-49
Dépréciation de la coentreprise RusVinyl	-110	
Écarts de conversion	-154	-71
Autres	2	1
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	350	563

* Voir note 42.

En 2014 l'augmentation de capital dans les coentreprises est principalement liée à la participation dans RusVinyl (96 millions d'euros contre 84 millions d'euros en 2013).

L'écart de conversion pour les coentreprises est principalement lié à la dépréciation du rouble russe, du réal brésilien et de la roupie indienne comparé à l'euro.

NOTE 31 Autres participations

En millions d'euros	2014	2013
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	114	127
Cédées en cours d'année	-5	-3
Acquises en cours d'année	16	
Augmentation/réduction de capital	3	7
Changements de méthode de consolidation	-1	-5
Changement dans le périmètre de consolidation		-5
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente		-1
Dépréciation	-8	-8
Reprise de dépréciation d'actifs	2	4
Autres	1	-2
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	121	114

NOTE 32 Stocks

En millions d'euros	2014	2013
Produits finis	854	763
Matières premières et fournitures	591	546
En cours de fabrication	45	45
TOTAL	1 490	1 355
Réductions de valeur	-70	-55
TOTAL NET	1 420	1 300

NOTE 33 Autres créances courantes - Autres

En millions d'euros	2014	2013
TVA et autres taxes	249	277
Avances fournisseurs	30	34
Instruments financiers - opérationnel	52	53
Primes d'assurances	18	16
Autres	151	193
AUTRES CRÉANCES COURANTES - AUTRES	500	572

Les instruments financiers comprennent les instruments dérivés détenus à des fins de transactions et pour la couverture de flux de trésorerie (voir la note 37 A).

NOTE 34 Actifs détenus en vue de la vente

En millions d'euros	2014			2013			
	Chlorovinyls	Solvay Indupa	Total	Chlorovinyls	Solvay Indupa	Benvic	Total
	À la juste valeur	À la juste valeur		À la valeur comptable	À la juste valeur	À la juste valeur	
Immobilisations corporelles	635	145	780	672	91	0	763
Goodwill	0	1	1	142	0	0	142
Autres immobilisations incorporelles	4	0	4	7	0	0	7
Participations	0	11	11	0	14	0	14
Stocks	166	55	221	149	56	11	216
Créances commerciales et autres créances	315	57	372	333	102	34	469
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	24	24	0	11	0	11
Actifs détenus en vue de la vente	1 120	294	1 414	1 302	273	46	1 621
Passifs non courants	111	5	116	325	90	7	422
Fournisseurs et autres créditeurs	765	281	1 047	320	185	22	527
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	876	286	1 162	645	275	29	949
ACTIFS NETS ASSOCIÉS DIRECTEMENT À UN GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ	244	7	251	657	-2	17	672
<i>Inclus dans les autres éléments du résultat global</i>							
Écart de conversion*	0	-63	-63	-1	-60	0	-61
Régimes à prestations définies	-49	-3	-52	-23	-2	-2	-27
AUTRE RÉSULTAT GLOBAL	-49	-65	-114	-24	-62	-2	-88

* Y compris -53 millions d'euros pour la part de Solvay dans Solvay Indupa en 2014 (-51 millions d'euros en 2013).

Les actifs détenus en vue de la vente en fin d'exercice comprennent les actifs nets de Chlorovinyls détenus en vue de la vente à hauteur de 244 millions d'euros en 2014, et ils résultent de l'écart entre la juste valeur des actifs nets contribués (404 millions d'euros), les ajustements estimés (-137 millions d'euros sur la base du solde de fin d'année) pour le fonds de roulement cible, hors actifs et passifs (dont les dettes financières) et les autres coûts de vente (-22 millions d'euros).

Pour évaluer la juste valeur de la participation du Groupe dans Solvay Indupa, la direction s'est basée sur le montant de la transaction signée avec Braskem (classification de la juste valeur en niveau 3) et rejetée en fin d'année par l'autorité de la concurrence brésilienne.

NOTE 35 Provisions

En millions d'euros	Avantages du personnel	Restructurations	Environnement	Litiges	Autres	Total
Au 31 décembre 2013 *	2 685	109	636	327	63	3 820
Dotations	90	58	74	52	70	345
Reprises	-13	-21	-24	-74	-27	-158
Utilisations	-208	-68	-73	-18	-31	-398
Effet de la désactualisation	105	0	69	2	4	180
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	508	0	0	0	0	508
Écarts de conversion	62	1	16	2	3	84
Acquisitions et variations de périmètre	2	0	0	0	0	2
Cessions	-19	0	-1	-1	-7	-28
Transfert aux passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	-36	0	7	0	0	-28
Autres	-10	-1	7	-4	11	3
AU 31 DÉCEMBRE 2014	3 166	77	713	285	87	4 328
Dont provisions courantes	0	72	115	100	21	308

* Tous les chiffres présentés comprennent l'impact d'IFRS 11.

Au total, les provisions ont augmenté de 508 millions d'euros.

Les principaux événements à signaler en 2014 sont :

- la performance favorable des actifs des avantages du personnel avec un impact positif sur les capitaux propres de 87 millions d'euros ;
- la baisse des taux d'actualisation et des autres hypothèses financières utilisés pour le calcul des avantages du personnel dans la Zone euro, au Royaume-Uni et aux États-Unis avec un impact négatif sur les capitaux propres de 570 millions d'euros ;
- la baisse des taux d'actualisation utilisés pour le calcul des passifs environnementaux dans la Zone euro, aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Brésil pour un impact total sur le résultat net de 40 millions d'euros ;
- la classification des activités d'Eco Services comme « détenues en vue de la vente », entraînant une baisse des provisions de 28 millions d'euros.

La direction estime l'utilisation des provisions (autres que les avantages du personnel) (sorties de trésorerie) comme suit :

En millions d'euros au 31 décembre 2014	Endéans 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Au-delà de 10 ans	Total
Total provisions environnementales	330	153	230	713
Total provisions pour litiges *	201	46		247
Total autres provisions	120	17	27	165
TOTAL	651	216	257	1 124

* Hors provisions avec dépôts de trésorerie pour garantir les dettes (38 millions d'euros).

35.A Provisions pour avantages du personnel

Aperçu

À la fin de l'année, les provisions pour avantages du personnel se composaient comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
Avantages postérieurs à l'emploi	3 015	2 539
Autres avantages à long terme	75	68
Avantages du personnel qui ne sont pas valorisés selon IAS 19	36	36
Indemnités de fin de contrat de travail	41	42
AVANTAGES DU PERSONNEL	3 166	2 685

Les avantages postérieurs à l'emploi relèvent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont des régimes en vertu desquels la Société verse des cotisations déterminées à une entité ou un fonds distinct(e), en accord avec les dispositions du régime. Lorsque les cotisations ont été payées, il n'y a pas d'obligation supplémentaire pour la Société.

Pour les régimes à cotisations définies, Solvay verse des contributions à des fonds de pension sous administration publique ou privée ou à des compagnies d'assurance. Pour l'année 2014, les dépenses s'élèvent à 18 millions d'euros contre 16 millions d'euros pour l'année 2013.

Régimes à prestations définies

Tous les régimes qui ne sont pas à cotisations définies sont présumés être à prestations définies. Ces régimes sont soit financés à l'extérieur par des fonds de pension ou des compagnies d'assurance (« régimes capitalisés »), soit financés au sein du Groupe (« régimes non capitalisés »). L'ensemble des programmes est évalué annuellement par des actuaires indépendants.

Les chiffres présentés comme indemnités de fin de contrat de travail sont principalement composés de programmes de préretraite en Belgique et en Allemagne.

Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Le passif net résulte de la compensation des provisions et des actifs de régime inscrits à l'actif.

En millions d'euros	2014	2013
Provisions	3 015	2 539
Actifs du plan comptabilisé	-1	-3
Passif net	3 014	2 536
Charge opérationnelle	57	57
Charge financière	94	94

Gestion des risques

Ces dernières années, le Groupe a minimisé son exposition au risque lié aux régimes à prestations définies en convertissant les régimes actuels en régimes de retraite présentant un profil de risque moindre pour services futurs (les régimes hybrides, les régimes de retraite à solde de caisse, les régimes à cotisations définies) ou en les refusant aux nouveaux arrivants.

Solvay procède à un suivi permanent des risques d'exposition du Groupe, en particulier pour les risques suivants :

Volatilité des actifs

Bien qu'elles soient censées surpasser les obligations d'entreprises sur le long terme, les actions créent une volatilité et un risque à court terme. Afin de limiter ce risque, l'objectif global des régimes de retraite par capitalisation consiste à équilibrer les investissements entre actions et obligations. L'allocation aux actions est soumise à un suivi basé sur des techniques ALM (gestion des actifs-passifs) afin de s'assurer de son adéquation avec les objectifs à long terme des régimes et de la Société, respectivement.

Variation du rendement des obligations

Une diminution du rendement des obligations va accroître la valeur du passif des régimes à des fins de comptabilité. Pour les régimes par capitalisation, cela sera partiellement compensé par une augmentation de la valeur des parts des obligations en portefeuille.

Risque d'inflation

Les obligations en matière d'avantages du personnel sont liées à l'inflation, et une inflation plus importante entraînera la hausse du passif (bien que, dans la plupart des cas, des plafonnements soient mis en place concernant le niveau des hausses inflationnistes afin de constituer une protection en cas d'inflation particulièrement importante). Une partie limitée des actifs n'est pas affectée par l'inflation ou est faiblement

Régimes interentreprises

Aux États-Unis, Solvay a contribué à deux régimes de retraite interentreprises selon des conventions collectives qui couvrent certains de ses employés syndiqués. En 2014, Solvay s'est retiré du fonds de pension PACE Industry Union-Management à compter du 1^{er} mai 2014, conformément à une convention collective. Par ailleurs, depuis la cession des activités d'Eco Services, Solvay ne contribue plus au fonds de pension Western Conference of Teamsters.

Chacun des régimes interentreprises est un régime à prestations définies. Aucun de ces régimes interentreprises ne fournit une allocation de ses actifs, passifs ou coûts aux employeurs qui cotisent à ces régimes. Aucun de ces régimes interentreprises ne fournit d'informations suffisantes pour permettre à Solvay, ou à d'autres employeurs qui cotisent à ces régimes, de considérer le régime interentreprises comme un régime à prestations définies. Par conséquent, la Société participe à chaque régime interentreprises en considérant qu'il s'agit d'un régime à cotisations définies.

Pour les régimes interentreprises, Solvay a payé moins d'un million d'euros au titre des contributions annuelles au cours de l'année 2014.

corrélée à cette dernière ; de ce fait, une hausse de l'inflation provoquera également la hausse du déficit.

Espérance de vie

La plupart des obligations des régimes visent à apporter des avantages aux bénéficiaires durant leur vie. Avec l'allongement de l'espérance de vie, le passif va inmanquablement augmenter.

Risque relatif aux devises

Ce risque est limité car les principaux régimes en devises étrangères sont capitalisés et la plupart de leurs actifs sont libellés dans la devise qui sera utilisée pour le paiement des prestations.

Risque réglementaire

Pour les régimes entièrement ou partiellement capitalisés, le Groupe est exposé au risque d'un financement externe soumis à des contraintes réglementaires. Cela ne devrait avoir aucun impact sur les obligations au titre des régimes à prestations définies mais pourrait exposer le Groupe à d'importantes sorties de trésorerie.

Pour plus d'informations sur la gestion des risques du groupe Solvay, veuillez vous référer à la section « Gestion des risques » du présent document.

Description des obligations

Ces provisions sont principalement constituées pour la couverture d'avantages postérieurs à l'emploi, accordés par la plupart des sociétés du Groupe, soit en accord avec les règles et pratiques locales, soit à la suite de pratiques établies qui génèrent des obligations implicites.

En 2014, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi les plus importants se trouvent au Royaume-Uni, en France, aux États-Unis, en Allemagne et en Belgique. Ces cinq pays représentent 95 % des engagements totaux au titre des régimes à prestations définies.

	2014	2013
Royaume Uni	33 %	32 %
France	25 %	25 %
États-Unis	15 %	15 %
Allemagne	14 %	14 %
Belgique	8 %	8 %
Autres pays	5 %	6 %

Royaume Uni

Solvay contribue à quelques régimes à prestations définies au Royaume-Uni, le régime le plus important étant le Fonds de pension Rhodia. Il s'agit d'un régime de retraite basé sur le dernier salaire avec le droit au cumul d'un pourcentage du salaire par année de service. Il a été fermé aux nouveaux arrivants en 2003 et remplacé par un régime à cotisations définies.

Globalement, environ 9 % du passif est imputable aux employés actuels, 23 % aux anciens employés et 68 % aux retraités actuels.

Le régime fonctionne conformément à la législation britannique dans un cadre réglementaire élargi. L'autorité de tutelle des régimes de retraite applique une approche fondée sur les risques ainsi qu'un code de pratique qui fournit des conseils aux mandataires et aux employeurs des régimes à prestations définies sur la façon de respecter les exigences de financement des régimes. En vertu de la législation britannique, le Fonds est soumis à une obligation de financement spécifique qui exige que les régimes de retraite soient capitalisés.

Le Fonds de pension de Rhodia est soumis à un cycle d'évaluation triennal à des fins de financement. Cette évaluation est effectuée par l'actuaire du régime conformément à la réglementation britannique et elle fait l'objet d'une discussion entre les mandataires et l'employeur finançant le régime afin de convenir des hypothèses d'évaluation et d'un plan de financement. La dernière évaluation a été réalisée le 1^{er} janvier 2012 et elle a défini un taux de cotisation fixe de la rémunération ouvrant droit à pension pour les membres actifs plus un plan de recouvrement des déficits qui vise à financer le régime grâce à des provisions techniques sur une certaine période. La prochaine évaluation est prévue le 1^{er} janvier 2015 et sera finalisée début 2016, et toute modification devant être apportée au taux de cotisation et au plan de recouvrement des déficits sera définie pendant ce processus d'évaluation et mise en œuvre à partir de 2016.

Le Fonds de pension britannique de Rhodia est régi par un Conseil de mandataires qui gère le Fonds de manière prudente et équitable. Les mandataires déterminent les passifs utilisés pour répondre aux objectifs de financement obligatoire sur la base d'hypothèses économiques et actuarielles prudentes. Toute insuffisance ou tout déficit doit être couvert(e) par le biais de cotisations supplémentaires dans un délai correspondant à la capacité de l'employeur à payer et à la solidité des engagements ou des titres de sécurité proposés.

France

Solvay contribue à différents régimes à prestations définies en France : le régime obligatoire des retraites, mais aussi deux régimes complémentaires fermés et un ouvert.

Le régime principal est destiné à tous les anciens employés de Rhodia, actuels ou retraités, ayant cotisé au régime avant qu'il ne soit fermé dans les années 1970. Il offre une garantie complète par rapport au salaire de fin de carrière et n'est pas capitalisé. Globalement, environ 92 % du passif est imputable aux retraités actuels.

États-Unis

Solvay contribue à trois régimes de retraite à prestations définies différents aux États-Unis ; deux d'entre eux sont fermés aux nouveaux arrivants depuis 2003 et le troisième, un régime de retraite à solde de caisse, est ouvert. Tous ces régimes sont capitalisés.

Les régimes de Solvay sont conformes aux législations locales concernant les états financiers audités, le dépôt auprès d'agences gouvernementales et les primes d'assurance de Pension Benefit Guaranty Corp. le cas échéant. Ces régimes sont revus et suivis au niveau local par des Comités Fiduciaires en ce qui concerne les investissements et les questions administratives.

En ce qui concerne ces régimes américains, les cotisations de Solvay tiennent compte des exigences de financement minimum (déductibles des impôts) ainsi que du plafond des contributions déductibles qui sont régis par l'Internal Revenue Service.

Les participants éligibles peuvent également choisir de recevoir leur retraite sous forme d'un versement unique au lieu de paiements mensuels.

Globalement, environ 37 % du passif est imputable aux employés actuels, 14 % aux anciens employés qui n'ont pas encore commencé à recevoir des versements, et 49 % aux retraités actuels.

Allemagne

Solvay contribue à quatre régimes à prestations définies différents en Allemagne ; deux d'entre eux sont fermés aux nouveaux arrivants et deux sont ouverts. Comme cela est souvent le cas en Allemagne, tous ces plans sont non capitalisés. Selon ces régimes, les employés peuvent prétendre à des pensions annuelles basées sur leurs années de service et leur dernier salaire.

Globalement, environ 60 % du passif est imputable aux retraités actuels.

Belgique

Solvay contribue à deux régimes à prestations définies en Belgique. Il s'agit de régimes de retraite capitalisés fermés aux nouveaux arrivants, depuis 2006 pour celui destiné aux cadres, et depuis 2004 pour celui destiné aux ouvriers et aux employés. Les prestations pour services passés associées à ces régimes sont adaptées chaque année en fonction de l'augmentation de salaire annuelle et de l'inflation (« gestion dynamique »). Comme souvent en Belgique, en raison d'une imposition forfaitaire favorable pour les retraites, la plupart des prestations sont payées de façon forfaitaire.

De plus, Solvay contribue à deux régimes à cotisations définies ouverts. Il s'agit de régimes de retraite par capitalisation ouverts depuis début 2007 pour celui destiné aux cadres, et depuis début 2005 pour celui destiné aux ouvriers et aux employés. Les participants peuvent choisir parmi quatre types de fonds d'investissement (de l'investissement « prudent » au « dynamique »). Toutefois, quel que soit leur choix, la législation belge prévoit actuellement que l'employeur doit garantir un rendement de 3,25 % de la contribution de l'employeur et de 3,75 % de la contribution

personnelle, ce qui crée un passif potentiel pour la Société. Les obligations au titre des régimes à prestations définies correspondent au montant maximum entre les comptes actuels et le solde des comptes calculé avec le rendement minimum garanti, déterminé en fonction des individus. Au titre de ces régimes, Solvay détenait des actifs de 119 millions d'euros au 31 décembre 2014, et la Société a versé 11 millions d'euros de contributions au titre de 2014. Fin 2014, aucun passif net important n'est comptabilisé au bilan au titre de ces régimes.

Les régimes de Solvay sont administrés par le biais de deux Fonds de pension Solvay qui opèrent conformément avec les législations locales en matière de financement minimum, de principes d'investissement, d'états financiers audités, de dépôts auprès d'organismes gouvernementaux et

de principes de gouvernance. Les Fonds de pension sont gérés par le biais d'une Assemblée Générale et d'un Conseil d'Administration qui délègue les activités quotidiennes à un Comité opérationnel.

Autres régimes

La plupart des obligations sont associées à des régimes de retraite. Dans certains pays (principalement aux États-Unis), il existe également des régimes médicaux postérieurs à l'emploi, qui représentent moins de 5 % du total des obligations au titre des régimes à prestations définies.

Mouvements sur l'année

Charge nette

Les montants passés en charge concernant ces régimes sont les suivants :

En millions d'euros	2014	2013
Coût des services rendus : employeur	48	47
<i>Coût des services rendus actuel</i>	46	48
<i>Coût des services passés (y compris les réductions de plans)</i>	2	-1
Coût financier	94	94
<i>Coût financier</i>	188	177
<i>Produit financier</i>	-94	-83
Frais administratifs payés	9	10
CHARGE NETTE RECONNUE AU COMPTE DE RÉSULTATS	151	151
Réévaluation	508	-109
RÉÉVALUATIONS COMPTABILISÉES EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	508	-109

Les frais de service et les charges administratives de ces régimes à prestations définies sont comptabilisés en coût des ventes, en frais commerciaux et administratifs, en frais de recherche et de développement ou en produits d'exploitation et en éléments non récurrents et les intérêts nets sont comptabilisés en charge financière.

En 2013, les frais de service courants du Groupe se sont élevés à 48 millions d'euros, dont 30 millions d'euros se rapportaient à des régimes capitalisés et 18 millions d'euros à des régimes non capitalisés.

En 2014, les frais de service courants du Groupe se sont élevés à 46 millions d'euros, dont 29 millions d'euros se rapportaient à des régimes capitalisés et 17 millions d'euros à des régimes non capitalisés.

Passif net

Les montants inscrits à l'état de situation financière pour des régimes à prestations définies sont les suivants :

En millions d'euros	2014	2013
Obligations à prestations définies - plans financés	2 907	2 562
Juste valeur des actifs du plan en fin de période	-2 102	-1 907
DÉFICIT DES PLANS FINANCÉS	805	655
Obligations à prestations définies - plans non financés	2 197	1 881
DÉFICIT/SURPLUS (-) DE FINANCEMENT	3 002	2 536
Montants non comptabilisés comme actif suite au plafonnement des actifs	12	0
OBLIGATION NETTE AU BILAN	3 014	2 536
Obligation comptabilisée au bilan	3 015	2 539
Actif comptabilisé au bilan	-1	-3

L'augmentation nette du passif net de 478 millions d'euros entre 2013 et 2014 est principalement attribuable aux éléments suivants :

- les réévaluations principalement liées à la baisse des taux d'actualisation pour la Zone euro, le Royaume-Uni et les États-Unis ;
- la cession des activités d'Eco Services.

Les obligations au titre des prestations définies ont évolué comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
OBLIGATIONS À PRESTATIONS DÉFINIES EN DÉBUT DE PÉRIODE	4 443	4 760
Coût des services rendus : employeur	46	48
Coût financier	188	177
Contributions réelles de l'employé	6	4
Coût des services passés (y compris les réductions de plans)	2	-1
Liquidations de plans	0	0
Acquisitions et cessions (-)	-62	0
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	583	-19
<i>Gains et pertes actuariels liés aux changements d'hypothèses démographiques</i>	5	46
<i>Gains et pertes actuariels liés aux changements d'hypothèses économiques</i>	570	-35
<i>Gains et pertes actuariels liés à l'expérience</i>	8	-30
Avantages payés	-261	-256
Écarts de conversion	199	-89
Reclassements	-1	-4
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	-40	-178
OBLIGATIONS À PRESTATIONS DÉFINIES EN FIN DE PÉRIODE	5 103	4 443
Obligations à prestations définies - plans financés	2 907	2 562
Obligations à prestations définies - plans non-financés	2 197	1 881

En 2013, la classification en actifs détenus en vue de la vente des activités de Chlorovinyles a entraîné une baisse des obligations à prestations définies de 173 millions d'euros et à une baisse de 40 millions d'euros en 2014. La cession des activités d'Eco Services s'est traduite par une baisse des obligations à prestations définies de 62 millions d'euros.

La juste valeur des actifs du régime a évolué comme suit :

En millions d'euros	2014	2013
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU PLAN EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 907	1 931
Produit financier	94	83
Réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global	87	90
<i>Rendement sur actifs de couverture (hors montant inclus en Produit financier)</i>	87	90
Contributions réelles de l'employeur	180	185
Contributions réelles de l'employé	6	4
Acquisitions et cessions (-)	-43	0
Frais administratifs payés	-9	-10
Avantages payés	-261	-256
Écarts de conversion	142	-72
Reclassements	5	1
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	-7	-48
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU PLAN EN FIN DE PÉRIODE	2 102	1 907
Rendement réel des actifs du plan	181	172

Le rendement total des actifs du régime s'élève à 181 millions d'euros. Ce résultat relativement positif est lié aux conditions de marchés favorables qui ont impacté de manière positive le portefeuille d'actifs durant l'année.

En 2013, la classification en « Actifs détenus en vue de la vente » des activités de Chlorovinyles a entraîné une baisse des actifs du régime de 48 millions d'euros et une baisse de 7 millions d'euros en 2014. La cession des activités d'Eco Services a entraîné une baisse des actifs du régime de 43 millions d'euros.

En 2013, le montant des cotisations en espèces du Groupe s'est élevé à 185 millions d'euros, dont 81 millions d'euros de cotisations aux régimes de retraite et 104 millions d'euros de paiements de prestations directes.

En 2014, le montant des cotisations en espèces du Groupe s'est élevé à 180 millions d'euros, dont 75 millions d'euros de cotisations aux régimes de retraite et 105 millions d'euros de paiements de prestations directes.

À moins d'un changement important de l'environnement réglementaire (voir la section « *Risque réglementaire* » ci-dessus), le montant des cotisations en espèces du Groupe devrait s'élever à environ 160 millions d'euros en 2015.

Les principales catégories d'actifs du régime sont les suivantes :

	2014		2013	
	Coté % du total	Non coté % du total	Coté % du total	Non coté % du total
Actions	51 %	0 %	41 %	0 %
Obligations				
<i>Obligations de qualité de crédit supérieure (Investment Grade)</i>	44 %	0 %	35 %	0 %
<i>Obligations de qualité de crédit inférieure (Non Investment Grade)</i>	1 %	0 %	1 %	0 %
Immobilier	1 %	0 %	2 %	1 %
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 %	0 %	2 %	0 %
Dérivés				
<i>Dettes structurées (LDI)</i>	0 %	0 %	9 %	0 %
<i>Autres dérivés</i>	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres	0 %	0 %	6 %	3 %
TOTAL	100 %	0 %	96 %	4 %

Concernant les actifs investis, il faut souligner que ces actifs ne comprennent pas de participation directe dans les actions du groupe Solvay ni dans des biens immobiliers ou d'autres actifs occupés ou utilisés par Solvay. Ceci n'exclut pas la présence d'actions Solvay dans des investissements de type « fonds commun de placement ».

Évolutions du passif net au cours de l'exercice :

En millions d'euros	2014	2013
Montant net comptabilisé au début de la période	2 536	2 830
Charge nette comptabilisée en résultats - régime à prestations définies	151	151
Contributions réelle de l'employeur/avantages payés directement	-180	-185
Impact d'acquisitions/cessions	-18	0
Réévaluations	508	-109
Reclassements	-6	-4
Écarts de conversion	57	-17
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	-33	-130
Montant net comptabilisé en fin de période	3 014	2 536

Évolutions du plafonnement des actifs au cours de l'exercice :

En millions d'euros	2014	2013
Effet de la limite du paragraphe 58 (b) et IFRIC 14 au début de période	0	1
Charges d'intérêts liées à la limite du paragraphe 58 (b) et IFRIC 14		0
Variation de la limite du paragraphe 58 (b) et IFRIC 14	12	-1
Effet de la limite du paragraphe 58 (b) et IFRIC 14 en fin de période	12	0

L'impact des variations du plafonnement des actifs comptabilisées en autres éléments du résultat global s'élève à 12 millions d'euros. Ces impacts concernent les régimes du Brésil, du Portugal et de la Suisse.

Hypothèses actuarielles

Hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre.

Ces hypothèses ne sont pas liées à un secteur spécifique.

	Zone euro		Royaume-Uni		États-Unis	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Taux d'actualisation	1,75 %	3,25 %	3,50 %	4,50 %	4,00 %	4,75 %
Taux attendus pour de futures augmentations de salaires	2,25 % - 4,25 %	2,50 % - 4,50 %	3,35 % - 3,50 %	3,50 % - 3,75 %	2,75 % - 4,25 %	2,75 % - 4,25 %
Taux d'inflation	1,75 %	2,00 %	3,00 %	3,25 %	2,25 %	2,50 %
Taux attendus d'accroissement des retraites	0,00 % - 1,75 %	0,00 % - 2,00 %	3,00 %	3,25 %	NA	NA
Taux attendus d'accroissement des dépenses médicales	2 %	2 %	5,5 %	6,4 %	4,25 % - 7,75 %	4,75 % - 7,25 %

Hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer la charge annuelle.

Ces hypothèses ne sont pas liées à un secteur spécifique.

	Zone euro		Royaume-Uni		États-Unis	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Taux d'actualisation	3,25 %	3,25 %	4,50 %	4,25 %	4,75 %	3,75 %
Taux attendus pour de futures augmentations de salaires	2,50 % - 4,50 %	2,50 % - 4,50 %	3,50 % - 3,75 %	3,00 % - 3,25 %	2,75 % - 4,25 %	3,00 % - 4,50 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	3,25 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux attendus d'accroissement des retraites	0,00 % - 2,00 %	0,00 % - 2,00 %	3,25 %	2,50 %	NA	NA
Taux attendus d'accroissement des dépenses médicales	2 %	2 %	6,4 %	6,5 %	4,75 % - 7,25 %	5,00 % - 7,50 %

Les hypothèses actuarielles concernant la mortalité future sont fondées sur les tables de mortalité nationales récentes. Ces hypothèses se traduisent au 31 décembre 2014 par une espérance de vie moyenne en années pour une personne prenant sa retraite à 65 ans :

En années	Royaume-Uni	États-Unis	Belgique	France	Allemagne
Pensionné au terme de l'exercice					
Homme	22	19	18	24	19
Femme	25	21	21	27	23
Pensionné 20 ans après la fin de l'exercice					
Homme	24	19	18	27	22
Femme	26	21	21	30	26

Aux États-Unis, Solvay prévoit d'appliquer, à compter de 2015, les tables de mortalité prospectives actualisées publiées au 4^e trimestre 2014 par la Society of Actuaries. Veuillez vous référer à la section « Jugements comptables déterminants et principales sources d'incertitude en matière d'estimations ».

Les hypothèses actuarielles utilisées afin de déterminer l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre sont fondées sur la durée des engagements en matière d'avantages du personnel :

	Zone euro	Royaume Uni	États-Unis
Durée (en années)	12,0	15,8	9,9

Sensibilités

La sensibilité à un changement de pourcentage dans les taux d'actualisation sur les obligations au titre des prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25 %	Diminution de 0,25 %
Zone euro	-80	83
Royaume Uni	-63	66
États-Unis	-18	18
Autres	-4	4
TOTAL	-165	171

La sensibilité à un changement de pourcentage dans les taux d'inflation sur les obligations au titre des prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25 %	Diminution de 0,25 %
Zone euro	73	-71
Royaume Uni	46	-45
États-Unis	-5	5
Autres	1	0
TOTAL	115	-111

La sensibilité à un changement de pourcentage dans les taux d'augmentation des salaires sur les obligations au titre des prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	Augmentation de 0,25 %	Diminution de 0,25 %
Zone euro	26	-24
Royaume Uni	5	-5
États-Unis	1	-1
Autres	1	-1
TOTAL	33	-31

La sensibilité à un changement d'une année dans les tables de mortalité sur les obligations au titre des prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	Augmentation de 1 an	Diminution de 1 an
Zone euro	-88	89
Royaume Uni	-47	47
États-Unis	-23	23
Autres	-5	5
TOTAL	-163	164

35.B. Provisions de restructuration

Ces provisions s'élèvent à 77 millions d'euros contre 109 millions d'euros fin 2013.

Les principales provisions à fin 2014 servent à couvrir :

- les coûts de restructuration des Fonctions ainsi que du back office et du front office suite à l'intégration de Rhodia (30 millions d'euros) ;
- les coûts liés à la restructuration des activités de Soda Ash pour faire face à la surcapacité structurelle en Europe (13 millions d'euros).

35.C. Provisions environnementales

Ces provisions s'élèvent à 713 millions d'euros contre 636 millions d'euros fin 2013.

Elles visent à couvrir les risques et charges des principales problématiques suivantes :

- l'exploitation des mines et forages dans la mesure où la législation et/ou les permis d'exploitation relatifs aux carrières, mines et forages contiennent des obligations de dédommagement des tiers. Ces provisions, constituées sur la base d'expertises locales, devraient être utilisées sur un horizon de 1 à 20 ans et s'élever à 162 millions d'euros ;
- les provisions relatives à l'arrêt des activités d'électrolyses au mercure : les étalements prévisionnels de dépenses font suite aux réaffectations envisagées des sites, aux dispositions réglementaires nationales en matière de gestion des sols contaminés et de l'état de contamination des sols et des nappes souterraines. La plupart de ces provisions pourront être utilisées sur un horizon de 10 à 20 ans ;
- les digues, décharges et terrains : les provisions concernent principalement les digues de souduière, les anciennes digues à chaux, ainsi que les terrains et décharges liés à l'activité de certains sites industriels. Ces provisions ont un horizon de 1 à 20 ans ;

- les provisions liées à divers types de pollution (organique, inorganique) résultant de diverses productions chimiques spécialisées ; elles couvrent principalement les activités arrêtées ou les sites fermés. La plupart de ces provisions ont un horizon de 1 à 20 ans.

Les montants estimés sont actualisés en fonction de la date probable de survenance des dépenses. Ces provisions, outre les mises à jour annuelles, sont ajustées chaque année pour tenir compte du rapprochement de l'échéance.

35.D. Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges s'élèvent à 285 millions d'euros fin 2014 contre 327 millions d'euros fin 2013.

Les principales provisions à fin 2014 servent à couvrir :

- les risques fiscaux (190 millions d'euros) ;
- les actions en justice (95 millions d'euros).

35.E. Autres provisions

Les autres provisions, constituées pour couvrir des risques spécifiques, comme les obligations liées à la fermeture ou à la cession d'activités, s'élèvent à 87 millions d'euros contre 63 millions d'euros fin 2013.

NOTE 36 Endettement net

L'endettement net du Groupe correspond au solde entre les « Dettes financières » et les « Autres créances courantes - Instruments financiers », ainsi que la « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Il s'élève à 778 millions d'euros fin 2014 contre 1 141 millions d'euros fin 2013, après utilisation de l'excédent de trésorerie pour rembourser les dettes financières.

En millions d'euros	2014	2013
Dettes financières	2 338	3 584
■ Autres créances courantes - Instruments financiers	-309	-481
■ Trésorerie et équivalents de trésorerie	-1 251	-1 961
ENDETTEMENT NET	778	1 141

Passifs (+)/Actifs (-)

Les notations de Solvay auprès de deux agences de notation sont BBB+/A2 (perspective stable) pour Standard and Poor's, et Baa2/P2 (perspective stable) pour Moody's.

Dettes financières

En millions d'euros	2014	2013
Prêts subordonnés	499	498
Emprunts obligataires	491	1 832
Dettes de locations-financement à long terme	2	3
Dettes à long terme envers des institutions financières	300	300
Autres dettes à long terme	193	176
Montant dû endéans 12 mois (indiqué sous dettes courantes)	505	519
Autres emprunts à court terme (y compris les découverts)	348	255
TOTAL DETTE FINANCIÈRE (COURT ET LONG TERME)	2 338	3 584

En 2014, Solvay a remboursé en janvier les 500 millions d'euros d'obligations EMTN arrivant à échéance, et en mai les deux obligations à haut rendement de Rhodia d'un montant de 500 millions d'euros (première option de rachat) et de 400 millions de dollars (remboursement anticipé) respectivement.

En avril 2014, Solvay a lancé avec succès une émission de Bons du trésor belges (75 millions d'euros à fin 2014) dans le cadre de son programme d'un montant total de 1 milliard d'euros.

Emprunts et lignes de crédit

Les emprunts les plus importants échéant au-delà de 2014 sont :

En millions d'euros	Montant nominal		Coupon	Échéance	Securisé	2014		2013	
						Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
Émission d'obligations EMTN par Solvay SA (Belgique)	500	300	4,75 %	2018	No	491	571	490	567
		200 (tap)	5,71 %						
Retail	500		5,01 %	2015	No	500	510	499	530
Banque Européenne d'investissement	300		3,90 %	2016	No	300	320	300	327
Dettes fortement subordonnées émises par Solvay Finance SA (France) avec le support de Solvay SA (Belgique)	500	*	6,375 %	2104	No	499	525	498	530
TOTAL	1 800					1 790	1 926	1 787	1 953

* Cette dette a reçu un traitement partagé entre capitaux propres (50 %) et dette (50 %) par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's. Selon les normes IFRS, cependant, elle est traitée à 100 % comme de la dette. Cette dette est subordonnée aux autres dettes du Groupe et fait l'objet d'une cotation au Luxembourg. Le coupon payé est à taux fixe pendant les dix premières années. En 2016, le coupon devient flottant (Euribor 3 mois + 335 points de base) jusqu'à son échéance en 2104. Solvay dispose d'une option pour le rachat au pair à compter de 2016. L'émetteur dispose d'une option de non-paiement du coupon selon les règles du mécanisme de report du coupon.

Aucun défaut sur la dette financière susmentionnée n'a été enregistré. Il n'y a pas d'engagements financiers sur Solvay SA ni sur aucune autre société holding détenue par le Groupe.

En novembre 2013, suite à l'acquisition de Chemlogics pour un montant de 1 345 millions de dollars américains financée avec les liquidités disponibles, le Groupe a émis 1,2 milliard d'euros de titres hybrides (considérés comme des capitaux propres au titre des IFRS) dans le but de renforcer davantage la situation financière du Groupe avant son refinancement des échéances des dettes à partir de 2014.

Autres créances courantes - Instruments financiers et Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'ensemble de la trésorerie disponible, qui cumule les « Autres créances courantes - instruments financiers » et la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », s'élève à 1 560 millions d'euros à fin 2014, contre 2 443 millions d'euros à fin 2013.

En 2014, Solvay a utilisé une partie de la trésorerie disponible pour rembourser en janvier 500 millions d'euros d'obligations EMTN et en mai deux obligations à haut rendement de Rhodia pour 500 millions d'euros (première option de rachat) et 400 millions de dollars (remboursement anticipé) respectivement.

Autres créances courantes - Instruments financiers

En millions d'euros	Classification	2014	2013
Fonds de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	300	366
Obligations et billets de trésorerie ayant une date de remboursement de plus de 3 mois à la date d'acquisition	Actifs détenus jusqu'à échéance	0	95
Autres actifs financiers courants		9	20
AUTRES CRÉANCES COURANTES - INSTRUMENTS FINANCIERS		309	481

Les « Autres créances courantes - Instruments financiers » s'élèvent à 309 millions d'euros fin 2014, dont 300 millions d'euros sont investis en « Fonds de trésorerie ». Fin 2014, le Groupe ne détenait plus aucune « Obligations et billets de trésorerie ayant une date de remboursement de plus de trois mois à la date d'acquisition ».

Les « autres actifs financiers courants » comprennent principalement les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 1 251 millions d'euros à fin 2014 contre 1 961 millions d'euros à fin 2013.

En millions d'euros	Classification	2014	2013
Valeurs mobilières de placement	Actifs disponibles à la vente	3	27
Dépôts à terme	Prêts et créances	485	385
Obligations et billets de trésorerie à moins de 3 mois	Actifs détenus jusqu'à échéance	9	632
Trésorerie	Prêts et créances	754	917
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		1 251	1 961

Par leur nature, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond ou s'approche nettement de leur juste valeur.

NOTE 37 Instruments financiers et gestion des risques financiers

37.A. Aperçu des instruments financiers

Le tableau suivant donne un aperçu de la valeur comptable de tous les instruments financiers par classe et par catégorie tels que définis par IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

	2014	2013
En millions d'euros	Valeur comptable	Valeur comptable
Détenus à des fins de transaction	42	31
Couverture de flux de trésorerie (Dérivés)	10	22
Participations disponibles à la vente - <i>New Business Development</i>	43	38
Prêts et créances (inclut les créances commerciales, les prêts et autres actifs long terme à l'exception des excédents de fonds de pension)	1 612	1 582
Autres créances courantes - instruments financiers (classification : voir page précédente)	309	481
Trésorerie et équivalents de trésorerie (classification : voir page précédente)	1 251	1 961
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	3 268	4 115
Détenus à des fins de transaction	-32	-3
Couverture de flux de trésorerie (Dérivés)	-57	-12
Passifs financiers évalués au coût amorti (inclut les dettes financières à long terme, les autres passifs long terme, les dettes financières à court terme, les dettes commerciales et les dividendes à payer inclus dans les autres passifs courants)	-4 086	-5 200
Dettes de location-financement	-31	-3
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	-4 206	-5 219

37.B. Juste valeur des instruments financiers

Techniques d'évaluation et hypothèses utilisées afin de déterminer la juste valeur

L'activité de *New Business Development* (NBD) de Solvay a développé un portefeuille de *Corporate Venturing* comprenant des placements directs dans des sociétés en phase de lancement et des investissements dans des fonds de capital-risque. Tous ces investissements sont liés à l'activité de NBD. Ils sont tous évalués à la juste valeur selon les directives d'évaluation publiées par l'European Private Equity and Venture Capital Association.

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers avec des modalités standard et négociés sur des marchés actifs et liquides sont les prix cotés du marché.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés correspondent à leurs prix cotés, s'ils sont disponibles. Si de tels prix cotés ne sont pas disponibles, une analyse de flux de trésorerie actualisés est effectuée en utilisant la courbe de rendement applicable à la durée des instruments pour les dérivés non optionnels et des modèles d'évaluation d'options pour les dérivés optionnels.

Les contrats de change à terme sont évalués sur la base des taux de change à terme cotés et des courbes de rendement dérivées des taux d'intérêt cotés dont les échéances des contrats correspondent.

Les swaps de taux d'intérêt sont évalués à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés sur la base des courbes de rendements applicables, dérivées des taux d'intérêts cotés.

Les swaps et options de prix d'énergie (taux fixe contre taux flottant) sont évalués sur la base des prix d'énergie cotés à terme et des courbes

de rendement dérivées des taux d'intérêt cotés dont les échéances correspondent aux swaps. Les options sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des gains prévus pondérés selon les probabilités, en utilisant des formules de référence du marché.

Les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers (hors ceux décrits ci-avant) sont déterminées conformément aux modèles d'évaluation généralement admis sur la base d'analyses de flux de trésorerie actualisés.

Le tableau « Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de situation financière consolidé » fournit une analyse des instruments financiers qui, après la comptabilisation initiale, sont évalués à leur juste valeur et regroupés en niveaux de 1 à 3 en fonction de la visibilité de leur juste valeur :

- les données de niveau 1 sont les prix cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques et auxquels l'entité a accès à la date de l'évaluation ;
- les données de niveau 2 sont des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement soit indirectement ; et
- les données de niveau 3 sont des données non observables pour l'actif ou le passif.

Conformément aux règles internes du Groupe, la responsabilité de l'évaluation du niveau de juste valeur relève (a) du Département de la trésorerie pour les instruments financiers dérivés hors énergie, y compris les dettes financières, (b) de la Business Unit Energy Services pour les instruments financiers dérivés relatifs à l'énergie et (c) du Département financier pour les actifs financiers non dérivés.

Juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti

En millions d'euros	2014		2013		Niveau de juste valeur
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Prêts et créances					
Prêts et créances (inclut les créances commerciales, les prêts et autres actifs non courant à l'exception des excédents de fonds de pension)	1 612	1 612	1 582	1 582	2
Autres créances courantes - instruments financiers					
Obligations et billets de trésorerie à plus de 3 mois	0	0	95	95	1
Autres actifs financiers courants	9	9	20	20	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Dépôts à terme	485	485	385	385	2
Obligations et billets de trésorerie à moins de 3 mois	9	9	632	632	1
Trésorerie	754	754	917	917	2
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	2 869	2 869	3 631	3 631	
Emprunts subordonnés et emprunts obligataires	-1 490	-1 606	-2 838	-2 981	1
Dettes financières à court et long terme	-817	-837	-743	-770	2
Autres passifs non courants, dettes commerciales et dividendes à payer inclus dans les autres passifs courants	-1 780	-1 780	-1 619	-1 619	2
Dettes de location-financement	-31	-31	-3	-3	2
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	-4 118	-4 254	-5 203	-5 373	

Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de situation financière consolidé

En millions d'euros	2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Détenus à des fins de transaction				
■ Contrats de change		11		11
■ Swaps et contrats à terme d'énergie		22		22
■ Contrats à terme de certificats CO ₂	1			1
■ Options CO ₂		1		1
■ Swaps sur cours de l'action Solvay		7		7
Couverture de flux de trésorerie				
■ Contrats de change et swaps		7		7
■ Contrats à terme de certificats CO ₂	3			3
■ Swaps sur cours de l'action Solvay		1		1
Participations disponibles à la vente				
■ New Business Development			43	43
■ Autres créances courantes - instruments financiers (Fonds de trésorerie)	300			300
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
■ Actions	3			3
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	306	49	43	398
Détenus à des fins de transaction				
■ Contrats de change		-5		-5
■ Swaps et contrats à terme d'énergie	-3	-18		-21
■ Options CO ₂		-2		-2
■ Contrats à terme de certificats CO ₂	-3	-1	-1	-4
Couverture de flux de trésorerie				
■ Contrats de change et swaps		-41		-41
■ Swaps et contrats à terme d'énergie		-13		-13
■ Swaps de taux d'intérêt		-1		-1
■ Swaps sur cours de l'action Solvay		-1		-1
■ Contrats à terme de certificats CO ₂	-1			-1
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	-6	-82	-1	-88

En millions d'euros	2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Détenus à des fins de transaction				
■ Contrats de change		2		2
■ Swaps et contrats à terme d'énergie		3		3
■ Contrats à terme de certificats CO ₂	3	2		5
■ Swaps de taux d'intérêt		5		5
■ Swaps sur cours de l'action Solvay		15		15
Couverture de flux de trésorerie				
■ Contrats de change et swaps		18		18
■ Swaps et contrats à terme d'énergie		2		2
■ Swaps sur cours de l'action Solvay		1		1
Participations disponibles à la vente				
■ New Business Development			38	38
■ Autres créances courantes - instruments financiers (Fonds de trésorerie)	366			366
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
■ Actions	27			27
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	397	49	38	484
Détenus à des fins de transaction				
■ Contrats à terme de certificats CO ₂	-1	-1		-3
Couverture de flux de trésorerie				
■ Contrats de change et swaps		-5		-5
■ Swaps et contrats à terme d'énergie	-1			-1
■ Contrats à terme de certificats CO ₂	-6			-6
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	-8	-7		-16

La catégorie « Détenue à des fins de transactions » comporte généralement des instruments financiers utilisés à des fins de gestion de la trésorerie et de gestion des risques liés aux devises, au cours de change, aux

matières premières ou au carbone, mais qui ne sont pas documentés en tant qu'instruments de couverture.

Mouvements de la période

Rapprochement des justes valeurs de niveau 3 des actifs et passifs financiers

En millions d'euros	2014				
	A la juste valeur par le biais du compte de résultats		Disponibles à la vente		Total
	Dérivés	Non dérivés	Actions	Autres	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	0		38		38
Pertes ou gains totaux					
■ Comptabilisés au compte de résultats	0		-1		-1
■ Comptabilisés en autres éléments du résultat global			2		2
Acquisitions			4		4
Solde de clôture au 31 décembre	-1		43		43

En millions d'euros	2013				
	A la juste valeur par le biais du compte de résultats		Disponibles à la vente		Total
	Dérivés	Non dérivés	Actions	Autres	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	-7		31		24
Pertes ou gains totaux					
■ Comptabilisés au compte de résultats	7				7
■ Comptabilisés en autres éléments du résultat global			-3		-3
Acquisitions			10		10
Solde de clôture au 31 décembre	0		38		38

Produits et charges sur instruments financiers comptabilisés au compte de résultats et en capitaux propres

En millions d'euros	2014	2013
Comptabilisé dans le compte de résultats		
Reclassification des capitaux propres des couvertures de flux de trésorerie de devises *	1	38
Reclassification des capitaux propres des couvertures de flux de trésorerie de prix d'énergie *	-6	-1
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction (énergie/droits d'émission CO ₂)	-1	-5
Comptabilisé dans la marge brute	-6	31
Intérêts sur prêts et créances	35	65
Part inefficace des variations de juste valeur liée à la couverture de flux de trésorerie de prix d'énergie	0	1
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction (énergie/droits d'émission CO ₂)	0	-2
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction (devise)	5	5
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction (swap sur cours de l'action Solvay)	0	1
Part inefficace des variations de juste valeur liée à la couverture de flux de trésorerie de devises	2	1
Reclassification des capitaux propres des couvertures de flux de trésorerie de devises *	5	5
Reclassification des capitaux propres des couvertures de flux de trésorerie de prix d'énergie*	0	-3
Comptabilisé dans les autres charges et produits d'exploitation	47	72
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction (énergie/droits d'émission CO ₂)	0	-4
Variations de la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction (Swaps sur cours de l'action Solvay)	1	1
Comptabilisé dans les charges et produits non récurrents d'exploitation	1	-2
Coût d'emprunt - Charge d'intérêt sur passifs financiers évalués au coût amorti	-149	-190
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	35	24
Intérêts sur autres actifs courants - instruments financiers	1	1
Autres charges et produits sur endettement net	-32	-2
Comptabilisé dans les charges sur endettement net	-145	-166
Produits/pertes sur participations disponibles à la vente	-1	2
Plus-value sur participations disponibles à la vente comptabilisée dans le compte de résultats	0	16
Reclassification des capitaux propres des pertes et gains non réalisés liés à la cession d'actifs financiers disponibles à la vente*	0	20
TOTAL COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	-103	-27

* Voir tableau suivant.

Les couvertures de flux de trésorerie de devises correspondent principalement aux contrats à terme visant à couvrir les flux prévus en devises, principalement en dollar américain, yen japonais, réal brésilien, rouble russe et won sud-coréen.

Les produits et charges sur instruments financiers comptabilisés dans les capitaux propres se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Activités poursuivies	
	2014	2013
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	1	-3
Reclassification vers le compte de résultats des pertes et gains non réalisés liés à la cession d'actifs financiers disponibles à la vente	0	-20
Total actifs financiers disponibles à la vente	1	-23
Partie efficace des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	-59	35
Reclassification vers le compte de résultats des couvertures de flux de trésorerie de devises	-7	-43
Reclassification vers le compte de résultats des couvertures de flux de trésorerie de prix d'énergie	6	4
Reclassification vers le compte de résultats des couvertures de trésorerie des swaps de taux d'intérêt	0	-5
Total couvertures de flux de trésorerie	-60	-9
TOTAL	-59	-32

Conventionnellement, (+) indique une augmentation et (-) une diminution des capitaux propres.

En 2013, la reclassification vers le compte de résultats des pertes et gains non comptabilisés liés à la cession d'actifs financiers disponibles à la vente est associée à la cession des actions AGEAS.

37.C. Gestion du capital

Voir le point 2.1 *Politique en matière de capital social* dans la section Déclaration de gouvernance d'entreprise du présent rapport.

37.D. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à des risques de marché liés aux variations des taux de change, des taux d'intérêt et d'autres prix de marché (prix de l'énergie, crédits-carbone et prix des instruments de capitaux propres). Le groupe Solvay a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre des risques de change, de taux d'intérêt, de prix de l'énergie et de crédits-carbone clairement identifiés (instruments de couverture). Cependant, les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture conformément aux IFRS ne sont pas remplis dans tous les cas.

La comptabilité de couverture ne peut pas toujours être appliquée lorsque le Groupe couvre ses risques économiques. La politique de couverture du risque de change du Groupe repose principalement sur les principes de financement de ses activités dans la devise locale, sur la couverture systématique du risque de change transactionnel (voir ci-après) au moment de l'émission de factures (risques certains) et sur le suivi et la couverture, le cas échéant, des positions sur les taux de change générées par les activités du Groupe, compte tenu des flux de trésorerie attendus.

En outre, le Groupe est également exposé au risque de liquidité et au risque de crédit.

Le Groupe ne conclut ni ne négocie des instruments financiers (y compris les instruments financiers dérivés) pour des raisons spéculatives.

Risque de change

Voir le point 5 *Risque financier* dans la section *Gestion des risques* du présent rapport pour plus d'informations sur la gestion du risque de change.

Le Groupe entreprend des transactions libellées en devises étrangères. Par conséquent, il en résulte une exposition aux variations des taux de change. Les expositions aux taux de change sont gérées dans le cadre de paramètres approuvés en utilisant des contrats de change à terme ou d'autres dérivés tels que des options de change.

Le risque de change du Groupe peut être divisé en deux catégories : le risque de conversion et le risque transactionnel.

Risque de conversion

Le risque de conversion représente le risque pesant sur les comptes consolidés du Groupe associé aux filiales opérant dans une devise autre que l'euro (la devise de publication du Groupe). Les principales autres devises sont le dollar américain, le yuan chinois, le réal brésilien et le rouble russe.

Les variations des taux de change, plus particulièrement celui du dollar américain et du rouble russe, peuvent affecter les résultats. Au cours de l'année 2014, le taux de change euro/dollar américain a varié de 1,3791 début janvier à 1,2141 fin décembre. Au cours de l'année 2013, le taux de change euro/dollar américain a varié de 1,3194 début janvier à 1,3791 fin décembre.

Durant les années 2014 et 2013, le groupe Solvay n'a pas couvert le risque de change des établissements à l'étranger.

Risque transactionnel

Il s'agit du risque de change lié à une transaction spécifique comme l'achat ou la vente par une société du Groupe dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle.

Dans la mesure du possible, le Groupe gère le risque transactionnel sur les créances et les emprunts au niveau de Solvay CICC en Belgique et localement pour les autres filiales.

Le choix de la devise d'emprunt dépend essentiellement des opportunités offertes sur les différents marchés. Cela signifie que la devise choisie n'est pas nécessairement celle du pays dans lequel les fonds seront investis. Toutefois, le financement des entités opérationnelles se fait essentiellement dans la devise locale de ces dernières, cette devise étant, le cas échéant, obtenue par des swaps de devises au départ de la devise dont dispose la société financière. Le coût de ces swaps de devises est inclus dans les charges sur emprunts. Ceci permet au Groupe de limiter le risque de change, tant pour la société financière que pour celle utilisant finalement les fonds.

Dans les pays émergents, il n'est pas toujours possible d'emprunter dans la monnaie locale soit parce que les marchés financiers locaux sont trop limités, soit parce que les fonds n'y sont pas disponibles ou bien encore car les conditions financières sont trop onéreuses. Dans de tels cas, le Groupe doit emprunter dans une devise différente. Néanmoins, le Groupe envisage les occasions de refinancer en devises locales ses emprunts dans les pays émergents.

La position en devises étrangères du Groupe est centralisée à Solvay CICC. La position centralisée en devises est donc gérée selon les règles et les limites spécifiques définies par le Groupe.

Les principaux instruments financiers utilisés sont l'achat et la vente de devises au comptant et à terme, et l'achat d'options.

Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe utilise des dérivés et des non dérivés afin de couvrir des risques de change identifiés (qui sont comptabilisés en tant qu'instruments de couverture). Fin 2014, concernant son exposition future, le Groupe a principalement couvert les ventes prévisionnelles pour un montant nominal de 743 millions de dollars américains sur les ventes (594 millions d'euros) et 12 332 millions de yens japonais (90 millions d'euros).

Fin 2013, le Groupe avait principalement couvert les ventes prévisionnelles pour un montant nominal de 616 millions de dollars américains sur les ventes (518 millions d'euros) et 10 014 millions de yens japonais (73 millions d'euros).

Détenu à des fins de transactions

La gestion quotidienne des risques transactionnels est principalement réalisée à Solvay CICC par le biais de contrats au comptant ou à terme. À moins qu'ils ne soient comptabilisés en tant qu'instruments de couverture (voir ci-dessus), les contrats à terme sont comptabilisés comme étant détenus à des fins de transactions.

Le tableau suivant présente les contrats de change à terme existants à la fin de la période :

En millions d'euros	Montant notionnel		Juste valeur actifs		Juste valeur passifs	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Détenus à des fins de transaction						
■ Contrats de change	395	177	11	2	-5	0
Couverture de flux de trésorerie						
■ Contrats de change	711	608	7	18	-41	-5
TOTAL	1 106	785	18	20	-46	-6

Le tableau suivant présente les détails de la sensibilité du Groupe en termes de résultats et de capitaux propres à une augmentation et à une diminution de 10 % de l'euro par rapport au dollar américain et au yen japonais et du réal brésilien par rapport au dollar américain.

Le taux de sensibilité de 10 % correspond à l'évaluation de la part de la direction d'une variation raisonnablement possible des taux de change. L'analyse de sensibilité tient uniquement compte des actifs et passifs libellés en devises en circulation et permet d'ajuster leur conversion à la fin de l'exercice pour refléter une variation de 10 % des taux de change. L'analyse de sensibilité tient compte des prêts externes ainsi que des prêts aux établissements à l'étranger au sein du Groupe lorsque les

prêts sont libellés en devises autres que les monnaies fonctionnelles du prêteur ou de l'emprunteur. Elle comprend également les dérivés de change (non désignés comme instruments de couverture).

Un nombre positif indique une augmentation du résultat ou des capitaux propres lorsque l'euro s'apprécie de 10 % comparativement au dollar américain ou au yen japonais (il en va de même pour le réal brésilien par rapport au dollar américain).

Une dépréciation de 10 % de l'euro comparativement au dollar américain ou au yen japonais aurait un effet comparable sur le résultat ou les capitaux propres, et les soldes seraient négatifs (il en irait de même pour le réal brésilien par rapport au dollar américain).

En millions d'euros	Renforcement de l'EUR vs USD		Renforcement de l'EUR vs JPY		Renforcement du BRL vs USD	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Résultats	3	8	0	0	0	0
Capitaux propres	40	30	6	9	10	12

Risque de taux d'intérêt

Voir le point 5 *Risque financier* dans la section « Gestion des risques » du présent rapport pour plus d'informations sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau du Groupe.

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt puisque les entités du Groupe empruntent des fonds à taux fixe et à taux variable. Le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable.

L'exposition aux taux d'intérêt par devise est présentée ci-après :

Devise	Au 31 Décembre 2014			Au 31 décembre 2013		
	Taux fixe	Taux flottant	Total	Taux fixe	Taux flottant	Total
Passifs financiers						
EUR	-1 869	-138	-2 008	-2 814	-219	-3 033
USD	0	-53	-53	-332	-11	-343
THB	-41	-94	-135	-32	-109	-140
BRL	-30	-5	-35	-32	-4	-36
CNY	0	-30	-30	0	-17	-17
Autres	-39	-39	-77	-9	-6	-15
Total	-1 978	-359	-2 338	-3 219	-365	-3 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
EUR		281	281		1 217	1 217
USD		525	525		288	288
THB		69	69		52	52
BRL		90	90		96	96
CNY		82	82		96	96
Autres		204	204		211	211
Total		1 251	1 251		1 961	1 961
Autres actifs courants						
EUR		306	306		480	480
Autres		3	3		1	1
Total		309	309		481	481
TOTAL	-1 978	1 200	-778	-3 219	2 078	-1 141

Au 31 décembre 2014, environ 2 milliards d'euros de la dette brute du Groupe étaient à taux fixe. Principalement :

- les émissions d'obligations EMTN de 500 millions d'euros à échéance 2018 (valeur comptable de 491 millions d'euros) et d'obligations de détail de 500 millions d'euros à échéance 2015 (valeur comptable de 500 millions d'euros) ;
- 500 millions d'euros d'émission d'obligations supersubordonnées lancée sur le marché en 2006 à échéance 2104 (valeur comptable : 499 millions d'euros) avec un coupon fixe jusqu'en 2016 et variable au-delà de cette date ;
- la Banque Européenne d'Investissement : 300 millions d'euros à échéance 2016.

En novembre 2013, suite à l'acquisition de Chemlogics pour un montant de 1 345 millions de dollars américains financée avec les liquidités disponibles, le Groupe a émis 1,2 milliard d'euros de titres hybrides (considérés comme des capitaux propres au titre des IFRS) dans le but de renforcer davantage la situation financière du Groupe avant son refinancement des échéances des dettes à partir de 2014.

L'impact des variations des taux d'intérêt à fin 2014 était le suivant :

- sur les charges sur emprunts : si les taux d'intérêt avaient augmenté/diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, ces charges auraient augmenté/diminué de 6 millions d'euros (2013 : augmentation/diminution de 5 millions d'euros). Ceci est principalement attribuable à l'exposition des emprunts à taux variable du Groupe au risque de taux d'intérêt ;

- sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, et sur les autres actifs financiers courants :

- si les taux d'intérêt avaient augmenté de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, le résultat aurait augmenté de près de 14 millions d'euros (2013 : 21 millions d'euros) ;
- si les taux d'intérêt avaient diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, le résultat aurait diminué de près de 14 millions d'euros (2013 : -16 millions d'euros).

Début 2013, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt désignés comme des instruments de couverture. L'objectif initial était de sécuriser un financement potentiel en 2014, qui est devenu inutile suite à l'émission des titres hybrides à hauteur de 1 200 millions d'euros fin 2013. Le swap a été dénoué au premier semestre 2014 :

- la juste valeur s'élevait à 5 millions d'euros fin 2013 ;
- l'impact net total sur la trésorerie de la liquidation en 2014 était de -14 millions d'euros.

Par ailleurs, la coentreprise MTP HP JV (coentreprise 50/50 entre Dow et Solvay) en Thaïlande (projet HPPD) a conclu un swap sur taux d'intérêt à des fins de couverture (montant notionnel de 76 millions d'euros fin 2014). Fin 2014, la juste valeur du swap sur taux d'intérêt était de -1 million d'euros (contre zéro en 2013), et elle était incluse dans les charges financières nettes.

En millions d'euros	Montant notionnel		Juste valeur actifs		Juste valeur passifs	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Détenus à des fins de transaction						
■ Instruments de taux d'intérêt (swap)		500	0	5	0	0
Couverture de flux de trésorerie						
■ Instruments de taux d'intérêt (swap)	76	67	0	0	-1	0

Autres risques de marché

Risques liés aux prix de l'énergie

Le Groupe couvre une grande partie de ses besoins en charbon, en gaz et en électricité en Europe et aux États-Unis par des achats sur la base d'indices de marché liquide et volatile. Pour réduire la volatilité du prix de l'énergie, le Groupe a mis en place une politique pour transformer un prix variable en prix fixe en se basant sur des contrats swaps. La plupart de ces instruments de couverture peuvent être comptabilisés comme instruments de couverture des contrats d'achat sous-jacents. Les achats d'énergie physique via des contrats à prix fixe qualifiés de contrats « utilisation propre » (et non dérivés) constituent une couverture naturelle et ne sont pas inclus dans cette note. De même, l'exposition du Groupe au prix du CO₂ est en partie couverte par des achats à terme de quotas d'émissions européens (EUA) qui peuvent être comptabilisés

en tant qu'instruments de couverture ou être qualifiés de contrats « utilisation propre ».

Enfin, une certaine exposition aux écarts (spreads) gaz-électricité ou charbon-électricité peut résulter de la production d'électricité sur les sites Solvay (principalement d'unités de cogénération en Europe) et peut être couverte par des achats et des ventes à terme ou par des systèmes optionnels. Dans ce cas, la comptabilité de couverture du flux de trésorerie est appliquée.

Energy Services

La couverture financière des risques liés aux prix de l'énergie et du CO₂ est gérée de façon centralisée par Energy Services au nom des entités du Groupe.

Energy Services effectue également des transactions de CO₂ et d'énergie, dont l'exposition résiduelle aux prix est également maintenue proche de zéro.

Le tableau suivant présente les montants notionnels de principal et les justes valeurs des swaps de prix de l'énergie et dérivés CO₂ en cours au terme de la période de présentation de l'information financière.

En millions d'euros	Montant notionnel		Juste valeur actifs		Juste valeur passifs	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Détenus à des fins de transaction						
■ Swaps et contrats à terme d'énergie	470	254	22	3	-21	0
■ Options CO ₂	0		1	0	-2	0
■ Contrats à terme de certificats CO ₂	89	170	1	5	-4	-3
Couverture de flux de trésorerie*						
■ Swaps et contrats à terme d'énergie	72	26	0	2	-13	-1
■ Contrats à terme de certificats CO ₂	28	28	3	0	-1	-6
TOTAL	659	479	26	11	-40	-10

* Moins d'un an.

Risque de crédit

Voir le point 5 *Risque financier* dans la section « Gestion des risques » du présent rapport pour plus d'informations sur la gestion du risque de crédit.

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe dans la mesure où le risque lié aux créances est réparti sur un grand nombre de clients et de marchés.

La balance âgée des créances commerciales, autres créances courantes – autres, prêts et autres actifs non courants se présente comme suit :

2014	Total	avec réduction de valeur	dont créances sans réduction de valeur				échues depuis plus de 90 jours
			non échues	échues depuis moins de 30 jours	échues depuis 30 à 60 jours	échues depuis 60 à 90 jours	
En millions d'euros							
Créances commerciales	1 418	77	1 229	73	21	4	14
Autres créances courantes - autres	500	27	370	15	27	5	56
Prêts et autres actifs non courants	194	26	167	1	0	0	0
TOTAL	2 112	130	1 766	89	48	9	70

2013	Total	avec réduction de valeur	dont créances sans réduction de valeur				échues depuis plus de 90 jours
			non échues	échues depuis moins de 30 jours	échues depuis 30 à 60 jours	échues depuis 60 à 90 jours	
En millions d'euros							
Créances commerciales	1 331	56	1 058	146	36	5	29
Autres créances courantes - autres	572	26	307	119	22	5	93
Prêts et autres actifs non courants	251	36	215	0	0	0	0
TOTAL	2 154	118	1 580	265	58	10	122

Les « Autres créances courantes – autres » correspondent essentiellement aux autres créances, aux charges à reporter et aux produits à recevoir.

Les autres actifs non courants se composent essentiellement des excédents des fonds de pension et d'autres créances à plus d'un an. Ce solde comprend un dépôt en trésorerie effectué comme garantie pour la bonne exécution de l'amende imposée par la Commission européenne concernant les règles antitrust.

Risque de liquidité

Voir le point 5 *Risque financier* dans la section « Gestion des risques » du présent rapport pour plus d'informations sur la gestion du risque de liquidité.

Le risque de liquidité concerne la capacité de Solvay à servir et à refinancer sa dette (y compris les emprunts émis), ainsi qu'à financer ses activités.

Ceci dépend de sa capacité à générer des liquidités à partir de ses opérations et à ne pas surpayer ses acquisitions.

Le Comité des Finances donne son opinion sur la gestion adéquate du risque de liquidité pour gérer le financement à court, à moyen et à long terme ainsi que les obligations en matière de gestion des liquidités du Groupe.

Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves appropriées, en maintenant des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en faisant concorder les échéances des actifs et des passifs financiers.

Le Groupe échelonne dans le temps les échéances de ses sources de financement afin de limiter les montants à refinancer chaque année.

Les tableaux ci-après présentent le détail des échéances contractuelles résiduelles du Groupe pour ses passifs financiers ayant des périodes de remboursement contractuelles. Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie non actualisés liés aux passifs financiers selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement. Les tableaux comprennent les flux de trésorerie liés aux intérêts et au principal. Dans la mesure où les flux d'intérêt sont basés sur un taux variable, le montant non actualisé est obtenu à partir des courbes de taux d'intérêt au terme de la période de présentation de l'information financière.

2014

En millions d'euros

	Total	à la demande ou dans un an	dans la 2 ^e année	dans les années 3 à 5	après 5 ans
Sorties de trésorerie liées aux passifs financiers :	5 248				
Autres passifs non courants	204	204			
Dettes financières à court terme	853	853			
Dettes commerciales	1 461	1 461			
Passifs d'impôt courant	355	355			
Dividendes à payer	114	114			
Autres passifs court terme	776	776			
Dettes financières à long terme	1 485		811	572	102
TOTAL DETTES FINANCIÈRES TOTALES (À COURT ET LONG TERME)	2 338	853	811	572	102

2013

En millions d'euros

	Total	à la demande ou dans un an	dans la 2 ^e année	dans les années 3 à 5	après 5 ans
Sorties de trésorerie liées aux passifs financiers :	5 829				
Autres passifs non courants	166	166			
Dettes financières à court terme	775	775			
Dettes commerciales	1 340	1 340			
Passifs d'impôt courant	21	21			
Dividendes à payer	113	113			
Autres passifs courants	604	604			
Dettes financières à long terme	2 809		543	1 884	384
TOTAL DETTES FINANCIÈRES TOTALES (À COURT ET LONG TERME)	3 584	775	543	1 884	384

Outre les sources de financement susmentionnées, le Groupe a également accès aux instruments suivants :

- un programme de Bons du trésor belges d'un montant de 1 milliard d'euros, dont 75 millions ont été émis fin 2014 (non utilisé en 2013), ou comme alternative un programme de papier commercial américain d'un montant de 500 millions de dollars américains, inutilisé à fin

2014 et fin 2013. Ces deux programmes sont couverts par des lignes de crédit de back-up ;

- des lignes de crédit multilatérales de 1,5 milliard d'euros et de 550 millions d'euros, à échéance respective 2019 et 2018, ainsi que des lignes de crédit bilatérales (environ 300 millions d'euros). Elles n'ont pas été utilisées à fin 2014 et 2013.

NOTE 38 Autres passifs court terme

En millions d'euros	2014	2013
Dettes de personnel	287	225
TVA et autres taxes	112	150
Sécurité sociale	94	90
Instruments financiers - opérationnel	88	16
Primes d'assurances	12	10
Avances Clients	25	11
Autres	157	102
AUTRES PASSIFS COURANTS	776	604

Notes relatives à l'état des variations des capitaux propres

Écart de conversion

La baisse s'élève à 231 millions d'euros, dont 243 millions d'euros pour la part du Groupe. Le solde augmente ainsi de -780 millions d'euros (à fin 2013) à -549 millions d'euros (à fin 2014).

Les principales variations sont liées à une variation du dollar américain, du réal brésilien, du baht thaïlandais, du rouble russe et de la roupie indienne par rapport à l'euro.

Réserves de réévaluation

Ces écarts représentent les réévaluations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En ce qui concerne les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture, seule la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace est comptabilisée directement en gain ou perte. L'impact de la réévaluation de la juste valeur de la partie efficace s'élève à -49 millions d'euros en 2014 (6 millions d'euros en 2013). Le montant comptabilisé en autres éléments du résultat global est généralement reclassé en résultat à mesure que le risque de couverture affecte les gains ou les pertes.

Régime de retraite à prestations définies

L'augmentation des autres éléments du résultat global relatifs au régime de retraite à prestations définies est liée au changement d'hypothèses actuarielles (modification du taux d'actualisation et, dans une moindre mesure, écart entre le rendement effectif et attendu des actifs du régime).

Nombre d'actions (en milliers)

Les informations relatives au dividende proposé à l'Assemblée Générale ainsi que les données consolidées par action sont présentées dans le Rapport de gestion à la page 105 du présent rapport.

	2014	2013
Actions émises et entièrement payées au 1 ^{er} janvier	84 701	84 701
Actions émises et entièrement payées au 31 décembre	84 701	84 701
Actions propres détenues au 31 décembre	1 719	1 530

Autres notes

NOTE 39 Engagements en vue d'acquérir des immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	2014	2013
Engagements en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	131	135
dont : coentreprises	6	0

NOTE 40 Dividendes proposés à la distribution mais non encore comptabilisés au titre de distribution aux Actionnaires

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires un dividende brut de 3,40 euros. Compte tenu de l'acompte sur dividende distribué en janvier 2015, les dividendes proposés mais non encore comptabilisés au titre de distribution aux Actionnaires s'élèvent à 175 millions d'euros.

NOTE 41 Passifs éventuels

En millions d'euros	2014	2013
Dettes et engagements de parties tierces garantis par la Société	1 027	946
Passifs éventuels environnementaux	246	216
Litiges et autres engagements importants	35	21

Les dettes et engagements de tierces parties garantis par la Société représentent essentiellement des garanties émises dans le cadre :

- du projet de coentreprise avec Sadara pour la construction et l'exploitation d'une usine de peroxyde d'hydrogène en Arabie Saoudite. Solvay a accordé une garantie de financement de construction à ses partenaires pour garantir sa participation aux obligations de financement inhérentes à ce projet. Parallèlement, les partenaires ont accordé à Solvay une garantie similaire pour les obligations de financement du projet ;
- du projet de coentreprise avec SIBUR pour la construction et l'exploitation d'une usine de PVC en Russie, RusVinyl. Une garantie de 344 millions d'euros a été fournie sur une base solidaire par chaque contributeur, SolVin et Sibur, correspondant pour chacun à 50 % du montant en principal du projet de financement de RusVinyl, plus les intérêts et les frais ;
- du paiement de la TVA (355 millions d'euros).

Dans le cadre de la revue annuelle des passifs éventuels, des passifs éventuels environnementaux pour un montant total de 246 millions d'euros ont été identifiés.

NOTE 42 Coentreprises et entreprises associées

Les coentreprises et entreprises associées qui ne sont pas classées comme détenues en vue de la vente/activités abandonnées sont consolidées en appliquant la méthode de la mise en équivalence.

En millions d'euros	2014			2013		
	Coentreprises	Entreprises associées	Total	Coentreprises	Entreprises associées	Total
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	350	30	380	563	19	582
Résultat des entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	-34	0	-34	33	1	34

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé de l'état de la situation financière et du compte de résultat des principales coentreprises et entreprises associées comme si la méthode de la consolidation proportionnelle avait été appliquée.

Coentreprises

2014					
En millions d'euros	RusVinyl 000	Peroxidos do Brasil Ltda	Solvay & CPC Barium Strontium	Hindustan Gum & Chemicals Ltd	Autres
Part d'intérêt	50 %	69,40 %	75 %	50 %	
Segment Opérationnel	Functional Polymers	Performance Chemicals	Advanced Materials	Advanced Formulations	
État de la situation financière					
Actifs non courants	428	36	11	8	9
Actifs courants	27	43	39	136	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	22	8	103	6
Passifs non courants	284	8	11	1	1
Dettes financières à long terme	266	5	0	0	0
Passifs courants	47	22	17	12	15
Dettes financières à court terme	35	7	8	0	1
Participations dans des coentreprises	124	50	23	131	23
Compte de résultats consolidés					
Chiffre d'affaires	24	68	66	96	76
Amortissements	-8	-4	-1	-1	-1
Coût d'emprunts	-25	0	0	0	0
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	1	2	0	7	0
Charges d'impôts	22	-7	-1	-6	-2
Résultat des activités poursuivies	-74	14	11	12	3
Résultat des activités abandonnées	0	0	0	0	0
Résultat net de l'année	-74	14	11	12	3
Autres éléments du résultat global	-163	1	0	12	-1
RÉSULTAT GLOBAL	-237	15	11	24	2
Dividendes reçus	0	10	0	4	1

2013					
En millions d'euros	RusVinyl 000	Peroxidos do Brasil Ltda	Solvay & CPC Barium Strontium	Hindustan Gum & Chemicals Ltd	Autres
Part d'intérêt	50 %	69,40 %	75 %	50 %	
Segment Opérationnel	Functional Polymers	Performance Chemicals	Advanced Materials	Advanced Formulations	
État de la situation financière					
Actifs non courants	700	36	5	7	11
Actifs courants	65	37	39	152	28
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49	16	6	97	3
Passifs non courants	365	7	9	0	2
Dettes financières à long terme	344	4	0	0	1
Passifs courants	26	21	22	49	14
Dettes financières à court terme	19	6	13	2	1
Participations dans des coentreprises	373	45	12	110	23
Compte de résultats consolidés					
Chiffre d'affaires	8	68	66	111	82
Amortissements	0	-4	-1	-1	-1
Coût d'emprunts	-2	0	0	-1	0
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	2	1	0	1	0
Charges d'impôts	4	-6	-2	-18	-2
Résultat des activités poursuivies	-11	13	5	21	5
Résultat des activités abandonnées	0	0	0	0	0
Résultat net de l'année	-11	13	5	21	5
Autres éléments du résultat global	-42	-2	0	-16	-4
RÉSULTAT GLOBAL	-53	11	5	6	1
Dividendes reçus	0	9	0	35	5

Entreprises associées

En millions d'euros	2014	2013
État de la situation financière		
Actifs non courants	53	15
Actifs courants	29	34
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	4
Passifs non courants	19	3
Dettes financières à long terme	16	1
Passifs courants	33	26
Dettes financières à court terme	10	7
Participations dans des entreprises associées	30	19
Compte de résultats consolidés		
Chiffre d'affaires	83	70
Amortissements	-3	-2
Coût d'emprunts	0	0
Intérêts sur prêts et produits de placements à court terme	0	0
Charges d'impôts	0	0
Résultat des activités poursuivies	-1	2
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat net de l'année	0	2
Autres éléments du résultat global	-1	0
RÉSULTAT GLOBAL	-1	2
Dividendes reçus	2	1

Aucune participation individuelle dans une entreprise associée est matérielle.

NOTE 43 Entreprises communes

La liste des entreprises communes est disponible dans la *Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation (Liste des entreprises communes)*.

- Les opérations/intérêts de Soda Ash & Derivatives dans Devnya (Bulgarie), détenue à 75 % par Solvay et regroupant les entités suivantes :
 - Deven AD, ;
 - Solvay Sodi AD, ;
 - Solvay Sisecam Holding AG.
- Les opérations/intérêts HPPO (oxyde de propylène à base de peroxyde d'hydrogène) dans Zandvliet (Belgique), Map Ta Put (Thaïlande) et l'usine HPPO en cours de construction en Arabie Saoudite, tous détenus à 50 % par Solvay et regroupant les entités suivantes :
 - BASF Interlox H₂O₂ Production NV ;
 - MTP HPJV C.V. ;
 - MTP HPJV Management B.V., ;
 - MTP HPJV (Thailand) Ltd., ;
 - Saudi Hydrogen Peroxide Co.
- Les opérations/intérêts polyamides dans Butachimie (France), détenue à 50 % par Solvay.
- Les opérations/intérêts Acetow de 50 % détenus par Solvay dans Primester (États-Unis), et de 49,9 % détenus par Solvay dans Warmeverbundkraftwerk Freiburg (Allemagne).

NOTE 44 Participations ne donnant pas le contrôle (activités poursuivies)

Les filiales suivantes, autres que celles classées comme détenues en vue de la vente, ont d'importantes participations ne donnant pas le contrôle.

Les montants figurants ci-dessous sont entièrement consolidés et ne reflètent pas l'élimination des transactions intra-groupe.

En millions d'euros	2014				
	Zhejiang Lansol	Vinythai	ANAN Kasei	SolVin's interest in RusVinyl	Solvay Soda Ash
Part d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	45 %	41 %	33 %	25 %	20 %
État de la situation financière					
Actifs non courants	18	112	15	124	291
Actifs courants	10	128	41		18
Passifs non courants	0	77	0		14
Passifs courants	6	24	21		17
Compte de résultats consolidés					
Chiffre d'affaires	22	378	68		274
Résultat net de l'année	0	21	9		119
Autres éléments du résultat global	2	2	0		-17
RÉSULTAT GLOBAL	2	23	8		101
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	0	1	0		23
Part de la participation ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	0	9	3	-45	24
Participation ne donnant pas le contrôle	10	133	10	32	58

En millions d'euros	2013				
	Zhejiang Lansol	Vinythai	ANAN Kasei	SolVin's interest in RusVinyl	Solvay Soda Ash
Part d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	45 %	41 %	33 %	25 %	20 %
État de la situation financière					
Actifs non courants	12	90	15	377	260
Actifs courants	12	109	30		15
Passifs non courants	0	58	19		11
Passifs courants	4	53	20		18
Compte de résultats consolidés					
Chiffre d'affaires	17	381	72		277
Résultat net de l'année	0	15	7		129
Autres éléments du résultat global	0	-25	-4		10
RÉSULTAT GLOBAL	1	-10	3		139
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	0	10	0		50
Part de la participation ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	0	6	2	-3	26
Participation ne donnant pas le contrôle	9	110	8	94	54

NOTE 45 Parties liées

Les soldes et transactions entre Solvay SA et ses filiales, qui constituent des parties liées de Solvay SA, n'ont pas été pris en compte dans la consolidation et ne sont pas inclus dans la présente note. Les détails des transactions entre le Groupe et d'autres parties liées sont présentés ci-après.

Transactions de négoce

En millions d'euros	Vente de biens		Achat de biens	
	2014	2013	2014	2013
Coentreprises	18	0	31	16
Entreprises associées	16	24	8	22
Autres parties liées	18	10	53	18
TOTAL	51	34	92	56

En millions d'euros	Montants dus par des parties liées		Montants dus à des parties liées	
	2014	2013	2014	2013
Coentreprises	2	0	2	0
Entreprises associées	3	1	10	2
Autres parties liées	2	20	14	9
TOTAL	7	21	26	11

Prêts à des parties liées

En millions d'euros	2014	2013
Prêts aux entreprises associées	16	34
Prêts à d'autres parties liées	12	13
TOTAL	28	47

Rémunération du personnel de direction

Les principaux dirigeants regroupent tous les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Exécutif.

Montants dus au titre de l'exercice (salaire) ou obligations existantes à la fin de l'exercice (autres éléments) :

En millions d'euros	2014	2013
Salaires, charges et avantages à court terme	2	2
Avantages à long terme	15	20
TOTAL	18	21
Cumul des options de souscription d'action accordées	388 483	497 157
Valeur totale des options de souscription d'action accordées (en millions d'euros)	8	10

Montants payés durant l'exercice :

En millions d'euros	2014	2013
Salaires, charges et avantages à court terme	8	9
Avantages à long terme	1	1
TOTAL	9	10
<i>Hors charges sociales et fiscales de l'employeur</i>		
Nombre d'options de souscription d'action accordées	84 535	97 490
Coût relatif aux options de souscription d'actions accordées (en millions d'euros)	2	2

**NOTE 46 Événements postérieurs
à la période de publication**

Le 29 janvier 2015, Solvay a accepté de vendre ses activités de réfrigérants basées en Allemagne et de gaz propulseurs pharmaceutiques à Daikin au Japon, sa Global Business Unit Special Chemicals ayant décidé de recentrer ses activités sur des segments à forte valeur ajoutée comme les spécialités à base de fluor et les produits chimiques de haute pureté. La Global Business Unit (GBU) Special Chemicals de Solvay va céder l'ensemble de ses activités du site de Francfort. La transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles, y compris à l'autorisation des organismes réglementaires en Allemagne et en Autriche.

NOTE 47 Politique en matière de capital social

Voir le point 2.1 *Politique en matière de capital social* dans la section Déclaration de gouvernance d'entreprise du présent rapport.

Périmètre de consolidation 2014

Le Groupe est constitué de Solvay SA et d'un ensemble de 366 participations dans 56 pays.

Le Groupe consolide intégralement ces participations lorsqu'il contrôle l'entité émettrice. Par conséquent, le Groupe (a) est exposé à, ou a des droits sur des rendements variables liés à sa participation dans les l'entité émettrice, principalement par le biais de sa participation au capital de ces dernières, et (b) a la capacité d'affecter ces rendements grâce au pouvoir exercé sur les sociétés cibles.

Le Groupe détient une participation majoritaire dans les capitaux propres de plusieurs sociétés cibles ainsi que la majorité des droits de vote. Toutefois, toute décision importante requiert un accord unanime et le Groupe exerce donc un contrôle conjoint et non exclusif sur ces sociétés. Par ailleurs, le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote de certaines autres sociétés cibles, mais étant donné que les décisions importantes requièrent un accord unanime, le Groupe exerce un contrôle conjoint et non une influence notable sur ces sociétés. Ces sociétés cibles sont qualifiées de partenariats.

Parmi les 366 participations, 207 sont totalement consolidées, 11 le sont par intégration proportionnelle et 19 le sont par la méthode de mise en équivalence, les 129 autres ne satisfont pas aux critères d'importance.

Conformément aux principes de matérialité, certaines sociétés non significatives en termes de taille n'ont pas été incluses dans le périmètre de consolidation. Les sociétés sont considérées comme n'étant pas significatives lorsqu'elles ne dépassent aucun des trois seuils suivants durant deux années consécutives, s'agissant de leur contribution aux comptes du Groupe :

- un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros ;
- un total d'actifs de 10 millions d'euros ;
- des effectifs de 150 personnes.

Les sociétés ne répondant pas à ces critères sont néanmoins consolidées lorsque le Groupe estime qu'elles ont un potentiel de développement rapide, ou qu'elles détiennent des titres d'autres sociétés consolidées conformément aux critères susmentionnés.

En données cumulées, les sociétés qui ne sont pas consolidées ont un impact négligeable sur les données consolidées du Groupe.

La liste complète des sociétés est déposée à la Banque nationale de Belgique en annexe au rapport annuel et peut être obtenue auprès du siège de la Société.

Liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Liste des sociétés entrantes ou sortantes du Groupe

Sociétés entrantes

Pays	Société	Commentaire
BELGIQUE	Solvay Chlorchemicals SA	création
	Chlorchemicals Trade Services SA.	création
BRÉSIL	Erca Química Brasil	création
FRANCE	Solvay Tavaux SAS	création
	PVC Tavaux SAS	création
ALLEMAGNE	Solvay Chlorovinyls GmbH	création
	Solvay Flux GmbH	création
ITALIE	Società Italiana Del Cloro SRL	création
PORTUGAL	Químicos Da Lezíria Unipessoal Lda	création
RUSSIE	Solvay Vostok OOO, Moscow	atteint les critères de consolidation
ESPAGNE	Chloro Vinyls Spain S.L.	création
ÉTATS-UNIS	BTH Quitman Hickory LLC	création
	Solvay Biomass Energy LLC	création
	Solvay Energy Holding LLC	création

Sociétés sortantes

Pays	Société	Commentaire
BELGIQUE	Rhodia Belgium SA, Bruxelles	liquidée.
	Solvay Benvic & Cie Belgium S.N.C.	liquidated
FRANCE	Benvic Europe SAS	vendue à OpenGate Capital
	Hexagas SAS, Puteaux	liquidée.
ITALIE	Benvic Europe S.p.A.	vendue à OpenGate Capital
	Società Generale per l'Industria della Magnesia S.p.A., Angera	fusion avec Solvay Bario e Derivati S.p.A.
PAYS-BAS	Solvay Holding Nederland B.V., Linne-Herten	fusion avec Solvay Chemicals and Plastics Holding B.V.
PORTUGAL	Solvay Interox - Produtos Peroxidados SA, Povoá	fusion avec Solvay Portugal - Produtos Químicos SA
ESPAGNE	Benvic Europe - IB SA	vendue à OpenGate Capital
ÉTATS-UNIS	Solvay Information Services NAFTA, LLC, Houston, TX	fusion avec Solvay America Inc.
	Peptisyntha, Inc., Torrance, CA	fusion avec Solvay Chemicals, Inc.
	Plextronics, Inc Pittsburgh	liquidée.

Liste des filiales

Indication du pourcentage détenu.

Le pourcentage de droits de vote est très proche du taux de détention.

	%
ARGENTINE	
Solvay Argentina SA, Buenos Aires	100
Solvay Indupa S.A.I.C., Bahia Blanca	69,9
Solvay Quimica SA, Buenos Aires	100
AUSTRALIE	
Solvay Chemicals Pty Ltd, Sydney	100
Solvay Interlox Pty Ltd, Banksmeadow	100
AUTRICHE	
Solvay Österreich GmbH, Wien	100
BELGIQUE	
Carrières les Petons S.P.R.L., Walcourt	100
Chlorchemicals Trade Services SA, Brussels	100
Financière Solvay SA, Brussels	100
Solvay Chemicals International SA, Brussels	100
Solvay Chimie SA, Brussels	100
Solvay Chlorchemicals SA, Brussels	100
Solvay Coordination Internationale des Crédits Commerciaux SA, Brussels	100
Solvay Energy SA, Brussels	100
Solvay Nafta Development and Financing SA, Brussels	100
Solvay Participations Belgique SA, Brussels	100
Solvay Pharmaceuticals SA - Management Services, Brussels	100
Solvay Specialty Polymers Belgium SA/NV	100
Solvay Stock Option Management S.P.R.L., Brussels	100
Solvic SA, Brussels	75
SolVin SA, Brussels	75
BRÉSIL	
Cogeracao de Energia Electrica Paraiso SA, Brotas	100
Erca Quimica Brasil, Itatiba	100
Rhodia Brazil Ltda, Sao Paolo	100
Rhodia Energy Brazil Ltda, Paulinia	100
Rhodia Poliamida Brasil Ltda, Sao Paolo	100
Rhodia Poliamida e Especialidades Ltda, Sao Paolo	100
Rhopart-Participacoes Servidos e Comercio Ltda, Sao Paolo	100
Solvay do Brasil Ltda, Sao Paulo	100
Solvay Indupa do Brasil SA, Sao Paulo	69,9
BULGARIE	
Solvay Bulgaria EAD, Devnya	100
CANADA	
Solvay Canada Inc, Toronto	100
ÎLES CAÏMAN	
Blair International Insurance (Cayman) Ltd, Georgetown	100

	%
CHINE	
Baotou Solvay Rare Earths Company Ltd, Baotou	55
Beijing Rhodia Eastern Chemical Co., Ltd, Beijing	60
Liyang Solvay Rare Earth New Material Co., Ltd, Liyang City	96,3
Rhodia Hong Kong Ltd, Hong Kong	100
Solvay (Beijing) Energy Technology Co., Ltd, Beijing	100
Solvay (Shanghai) Engineering Plastics Co., Ltd	100
Solvay (Shanghai) International Trading Co., Ltd, Shanghai	100
Solvay (Shanghai) Ltd, Shanghai	100
Solvay (Zhangjiagang) Specialty Chemicals Co. Ltd, Suzhou	100
Solvay (Zhenjiang) Chemicals Co., Ltd, Zhenjiang New area	100
Solvay Biochemical (Taixing) Co. Ltd, Shanghai	58,7
Solvay Chemicals (Shanghai) Co. Ltd, Shanghai	100
Solvay China Co., Ltd, Shanghai	100
Solvay Fine Chemical Additives (Qingdao) Co., Ltd, Qingdao	100
Solvay Hengchang (Zhangjiagang) Specialty Chemical Co., Ltd, Zhangjiagang City	70
Solvay High Performance Materials R&D (Shanghai) Co., Ltd., Shanghai	100
Solvay Silica Qingdao Co., Ltd, Qingdao	100
Solvay Speciality Polymers (Changshu) Co. Ltd, Changshu	100
Zhejiang Lansol Fluorchem Co., Ltd, Zhejiang	55
Zhuhai Solvay Specialty Chemicals Co Ltd, Zhuhai City	100
ÉGYPTE	
Solvay Alexandria Sodium Carbonate Co, Alexandria	100
FINLANDE	
Solvay Chemicals Finland Oy, Voikkaa	100
FRANCE	
Cogénération Chalampe SAS, Puteaux	100
PVC Tavaux SAS	75
RHOD V SNC, Courbevoie	100
RHOD W SNC, Courbevoie	100
Rhodia Chimie SAS, Aubervilliers	100
Rhodia Energy GHG SAS, Puteaux	100
Rhodia Finance SAS, Courbevoie	100
Rhodia Laboratoire du Futur SAS Pessac	100
Rhodia Operations SAS, Aubervilliers	100
Rhodia Participations SNC, Courbevoie	100
Rhodia SA, Courbevoie	100
Rhodianyl SAS, Saint-Fons	100
Solvay - Carbonate - France SAS, Paris	100
Solvay - Electrolyse - France SAS, Paris	100
Solvay - Fluorés - France SAS, Paris	100
Solvay - Olefines - France SAS, Paris	100
Solvay - Spécialités - France SAS, Paris	100
Solvay Energie France SAS, Paris	100
Solvay Energy Services SAS, Puteaux	100
Solvay Finance France SA, Paris	100
Solvay Finance SA, Paris	100
Solvay Participations France SA, Paris	100
Solvay Speciality Polymers France SAS, Paris	100
Solvay Tavaux SAS	100
SolVin France SA, Paris	75

	%
ALLEMAGNE	
Cavity GmbH, Hannover	100
Girindus AG, Hannover	83,1
Horizon Immobilien AG, Hannover	100
Salzgewinnungsgesellschaft Westfalen GmbH & Co KG, Hannover*	65
Solvay Acetow GmbH, Freiburg	100
Solvay Chemicals GmbH, Hannover	100
Solvay Chlorovinyls GmbH, Hannover	100
Solvay Energy Services Deutschland GmbH, Hannover	100
Solvay Fluor GmbH, Hannover	100
Solvay Flux GmbH, Hannover	100
Solvay GmbH, Hannover	100
Solvay Holding GmbH, Freiburg	100
Solvay Infra Bad Hoenningen GmbH, Hannover	100
Solvay Organics GmbH, Hannover	100
Solvay P&S GmbH, Freiburg	100
Solvay Specialty Polymers Germany GmbH, Hannover	100
SolVin GmbH & Co KG, Hannover	75
SolVin GmbH & Co. KG - PVDC, Rheinberg	75
SolVin Holding GmbH, Hannover	75
GRANDE-BRETAGNE	
Holmes Chapel Trading Ltd, Watford	100
McIntyre Group Ltd, Watford	100
Rhodia Holdings Ltd, Watford	100
Rhodia International Holdings Ltd, Oldbury	100
Rhodia Limited, Watford	100
Rhodia Organique Fine Ltd, Watford	100
Rhodia Overseas Ltd, Watford	100
Rhodia Pharma Solutions Holdings Ltd, Cramlington	100
Rhodia Pharma Solutions Ltd, Cramlington	100
Rhodia Reorganisation, Watford	100
Solvay Chemicals Ltd, Warrington	100
Solvay Interrox Ltd, Warrington	100
Solvay Solutions UK Ltd, Watford	100
Solvay Speciality Chemicals Ltd, Warrington	100
Solvay UK Holding Company Ltd, Warrington	100
INDE	
Rhodia Polymers & Specialities India Private Limited, Mumbai	100
Rhodia Specialty Chemicals India Limited, Mumbai	97,4
Solvay Specialities India Private Limited, Mumbai	100
Sunshield Chemicals Limited, Mumbai	62,4
IRLANDE	
Solvay Finance Ireland Unlimited, Dublin	100
ITALIE	
SIS Italia S.p.A., Bollate	100
Società Elettrochimica Solfuri e Cloroderivati (ELESO) S.p.A., Bollate	100
Società Italiana Del Cloro S.R.L., Bollate	100
Solvay Bario e Derivati S.p.A., Massa	100
Solvay Chimica Bussi S.p.A., Rosignano	100
Solvay Chimica Italia S.p.A., Milano	100
Solvay Energy Services Italia S.r.l., Bollate	100
Solvay Solutions Italia S.p.A., Milano	100
Solvay Specialty Polymers Italy S.p.A., Milano	100
SolVin Italia S.p.A., Ferrara	75

* Société de droit allemand qui fait usage de l'exemption permise par la Section 264(b) du Code de commerce allemand de ne pas publier ses états financiers.

	%
JAPON	
Anan Kasei Co Ltd, Anan City	67
Nippon Solvay KK, Tokyo	100
Solvay Japan K.K., Tokyo	100
Solvay Nicca Ltd, Tokyo	60
Solvay Specialty Polymers Japan KK, Minato Ku-Tokyo	100
LUXEMBOURG	
Caredor S.A., Strassen	100
Solvay Finance (Luxembourg) SA, Luxembourg	100
Solvay Hortensia S.A., Luxembourg	100
Solvay Luxembourg Sarl, Luxembourg	100
MEXIQUE	
Rhodia de Mexico SA de CV, Mexico	100
Rhodia Especialidades SA de CV, Mexico	100
Solvay Fluor Mexico S.A. de C.V., Ciudad Juarez	100
Solvay Mexicana S. de R.L. de C.V., Monterrey	100
Solvay Quimica Y Minera Servicios SA de CV, Monterrey	100
Solvay Quimica Y Minera Ventas SA de CV, Monterrey	100
NAMIBIE	
Okorusu Fluorspar (Pty) Ltd, Otjiwarongo	100
Okorusu Holdings (Pty) Ltd, Windhoek	100
PAYS-BAS	
Rhodia International Holdings B.V., Den Haag	100
Solvay Chemicals and Plastics Holding B.V., Linne-Herten	100
Solvay Chemie B.V., Linne-Herten	100
SolVin Holding Nederland B.V., Linne-Herten	75
NOUVELLE-ZÉLANDE	
Solvay New Zealand Ltd, Auckland	100
POLOGNE	
Solvay Engineering Plastics Poland Sp z.o.o., Gorzow Wielkopolski	100
Solvay Advanced Silicas Poland Sp. z o.o.	100
PORTUGAL	
Quimicos Da Lezíria Unipessoal Lda, Pova	100
Solvay Business Services Portugal Unipessoal Lda, Carnaxide	100
Solvay Portugal - Produtos Quimicos S.A., Pova	100
RUSSIE	
Solvay Vostok OOO, Moscow	100
Sertow OOO, Serpukhov Khimi	100
SINGAPOUR	
Rhodia Amines Chemicals Pte Ltd, Singapore	100
Solvay Fluor Holding (Asia-Pacific) Pte. Ltd., Singapore	100
Solvay Singapore Pte Ltd, Singapore	100
Solvay Specialty Chemicals Asia Pacific Pte. Ltd., Singapore	100
Vinythai Holding Pte Ltd., Singapore	58,8
CORÉE DU SUD	
Daehan Solvay Special Chemicals Co., Ltd, Seoul	100
Solvay Chemicals Korea Co. Ltd , Seoul	100
Solvay Energy Services Korea Co. Ltd , Seoul	100
Solvay Korea Co. Ltd, Seoul	100
Solvay Silica Korea Co. Ltd , Incheon	100
Solvay Specialty Polymers Korea Company Ltd, Seoul	100

	%
ESPAGNE	
Chloro Vinyls Spain S.L.	100
Solvay Energy Services Iberica, S.L., Madrid	100
Solvay Ibérica S.L., Barcelona	100
Solvay Química S.L., Barcelona	100
Solvay Solutions Espana S.L., Madrid	100
SolVin Spain S.L., Martorell	75
SUISSE	
Solvay (Schweiz) AG, Bad Zurzach	100
Solvay Vinyls Holding AG, Bad Zurzach	100
Sopargest - Société de participation et de gestion S.A., Fribourg	100
THAÏLANDE	
Advanced Biochemical (Thailand) Company Ltd, Bangkok	58,8
Solvay (Bangpoo) Specialty Chemicals Ltd, Bangkok	100
Solvay Asia Pacific Company Ltd, Bangkok	100
Solvay Peroxythai Ltd, Bangkok	100
Vinythai Public Company Ltd, Bangkok	58,8
ÉTATS-UNIS	
Alcolac Inc., Cranbury NJ	100
American Soda LLP, Parachute, CO	100
Ausimont Industries, Inc., Wilmington, DE	100
Girindus America Inc., Cincinnati, OH	83,1
Heat Treatment Services Inc., Cranbury NJ	100
Rhodia India Holding Inc., Cranbury NJ	100
Rocky Mountain Coal Company, LLC, Houston, TX	100
Solvay America Holdings, Inc., Houston, TX	100
Solvay America Inc., Houston, TX	100
Solvay Biomass Energy LLC, Quitman MI	50,1
Solvay Chemicals, Inc., Houston, TX	100
Solvay Energy Holding LLC, Wilmington DE	100
Solvay Finance (America) LLC, Houston, TX	100
Solvay Financial Services INC., Wilmington DE	100
Solvay Fluorides, LLC., Greenwich, CT	100
Solvay Holding INC., Cranbury NJ	100
Solvay Soda Ash Expansion JV, Houston, TX	80
Solvay Soda Ash Joint Venture, Houston, TX	80
Solvay Specialty Polymers USA, LLC, Alpharetta, GA	100
Solvay USA INC., Cranbury NJ	100
URUGUAY	
Alaver SA, Montevideo	100
Fairway Invetimentos SA, Montevideo	100
Zamin Company S/A, Montevideo	100
VENEZUELA	
Rhodia Silices de Venezuela C.A., Barquisimeto	100

Liste d'entreprises communes

	%
AUTRICHE	
Solvay Sisecam Holding AG, Wien	75
BELGIQUE	
BASF Interlox H ₂ O ₂ Production N.V., Brussels	50
BULGARIE	
Deven AD, Devnya	73,4
Solvay Sodi AD, Devnya	73,5
FRANCE	
Butachimie S.N.C., Courbevoie	50
ALLEMAGNE	
Wärmeverbundkraftwerk Freiburg GmbH, Freiburg	49,9
PAYS-BAS	
MTP HP JV C.V., Weesp	50
MTP HP JV Management bv, Weesp	50
ARABIE SAOUDITE	
Saudi Hydrogen Peroxide Co, Jubail	50
THAÏLANDE	
MTP HP JV (Thailand) Ltd, Bangkok	50
ÉTATS-UNIS	
Primester, Kingsport TN	50

Liste des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

	%
BRÉSIL	
Dacarto Benvic SA, Santo André	50
Peroxidos do Brasil Ltda, Sao Paulo	69,4
ALLEMAGNE	
Solvay & CPC Barium Strontium GmbH & Co KG, Hannover	75
Solvay & CPC Barium Strontium International GmbH, Hannover	75
INDE	
Hindustan Gum & Chemicals Ltd, New Delhi	50
MEXIQUE	
Solvay & CPC Barium Strontium Monterrey S. de R.L. de C.V., Monterrey	75
Solvay & CPC Barium Strontium Reynosa S. de R.L. de C.V., Reynosa	75
RUSSIE	
Poligran OAO, Tver	50
RusVinyl OOO, Moscow	37,5
Soligran ZAO, Moscow Aptekars	50
VIETNAM	
Rhodia Nuoc Trong Biogas LLC, Ho Chi Minh City	75

Entreprises associées

	%
ARGENTINE	
Solalban Energia SA, Bahia Blanca	40,5
CHINE	
Qingdao Hiwin Solvay Chemicals Co. Ltd, Qingdao	30
FRANCE	
GIE Chime Salindres , Salindres	50
Gie Osiris, Roussillon	34,8
INDONESIE	
Solvay Manyar P.T., Gresik	50
MEXIQUE	
Silicatos y Derivados SA DE C.V.	20
POLOGNE	
Zaklad Energoelctryczny Energo-Stil Sp. z o.o., Gorzow Wielkopolski	25
ÉTATS-UNIS	
BTH Quitman Hickory LLC, Quitman Mississippi	41,4

3 États financiers abrégés de Solvay SA

Les états financiers annuels de Solvay SA sont présentés ci-après de manière abrégée. Conformément au Code belge des Sociétés, les états financiers annuels de Solvay SA, le rapport de gestion et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Ces documents sont également disponibles gratuitement sur le site internet ou sur demande à :

Solvay SA
Rue de Ransbeek, 310
B - 1120 Bruxelles

Bilan abrégé de Solvay SA

En millions d'euros	2014	2013
Actif		
Actifs Immobilisés	11 769	12 229
Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	131	102
Immobilisations corporelles	60	68
Immobilisations financières	11 578	12 059
Actifs circulants	772	1 066
Stocks	1	3
Créances commerciales	138	194
Autres créances	595	735
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	11	115
Charges à reporter - produits acquis	27	19
TOTAL DE L'ACTIF	12 541	13 295
Passif		
Capitaux propres	7 764	7 500
Capital	1 271	1 271
Primes d'émission	18	18
Réserves	1 950	1 948
Bénéfice reporté	4 524	4 262
Subventions à l'investissement	1	1
Provisions et impôts différés	358	333
Dettes financières	3 748	4 856
■ à plus d'un an	2 499	3 005
■ à un an au plus	1 249	1 851
Dettes commerciales	153	156
Autres dettes	418	336
Charges à imputer - produits à reporter	100	114
TOTAL DU PASSIF	12 541	13 295

Compte de résultats abrégé de Solvay SA

En millions d'euros	2014	2013
Produits d'exploitation	956	1 000
■ Chiffres d'affaires	305	325
■ Autres produits d'exploitation	651	675
Charges d'exploitation	-1 160	-1 202
Résultat d'exploitation	-204	-202
Charges et produits financiers	1 037	422
Bénéfice courant avant impôts	833	220
Résultats exceptionnels	-307	102
Résultat de l'exercice avant impôts	526	322
Charges d'impôts	24	37
Résultat de l'exercice	550	359
Transfert (-)/Prélèvement (+) aux réserves immunisées		
Résultat de l'exercice à affecter	550	359

RAPPORTS DU COMMISSAIRE

Rapport d'assurance modérée du Commissaire portant sur une sélection d'informations sociales, environnementales et d'autres informations liées au développement durable pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire de la société Solvay SA, nous vous présentons notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations sociales, environnementales et d'autres informations liées au développement durable présentées dans la section « Gouvernance & informations financières et extra-financières », chapitre « 2. Informations financières & extra-financières », section « Rapport de responsabilité sociale et environnementale » du Rapport Annuel du groupe Solvay pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (le « Rapport Annuel 2014 ») et identifiées par le symbole .

Responsabilité de la société

Cette sélection d'informations (« les Informations ») extraites du Rapport de développement durable 2014 a été préparée sous la responsabilité de la direction du groupe Solvay, conformément aux protocoles internes de mesure et de reporting utilisé par le groupe Solvay (« les Référentiels »). Les Référentiels contiennent des définitions spécifiques et des hypothèses qui sont résumées dans la section « Rapport de responsabilité sociale et environnementale » du Rapport Annuel 2014.

Responsabilité du commissaire

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations identifiées par le symbole  dans le Rapport Annuel 2014 sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels.

Nous avons conduit nos travaux conformément à la norme internationale ISAE (International Standard on Assurance Engagements) 3000⁽¹⁾. Notre indépendance est définie par les textes réglementaires ainsi que par les dispositions prévues par le Code d'Ethique professionnel de l'International Federation of Account (« IFAC »)

Nature et étendue des travaux

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations sélectionnées par Solvay et identifiées par le symbole  dans le Rapport Annuel 2014 ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité par rapport aux Référentiels. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- nous avons apprécié le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié la mise en place, au sein du groupe Solvay, d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social, environnemental et des autres informations liées au développement durable.
- concernant les Informations sélectionnées⁽²⁾ :
 - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- au niveau des entités que nous avons sélectionnées⁽³⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - conduit des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les informations des pièces justificatives.

Conclusion

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations identifiées par le symbole  du Rapport Annuel du groupe Solvay pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Diegem, le 6 mars 2015

Le commissaire

DELOITTE Bedrijfsrevisoren / Reviseurs d'Entreprises

BV o.v.v.e. CVBA / SC s.f.d. SCRL

Représenté par Eric Nys



(2) **Informations sociales** : Taux de fréquence – taux d'accidents avec arrêt de travail (LTAR), Taux de fréquence – taux d'accidents induisant un traitement médical (avec ou sans arrêt de travail) (MTAR), Nombre d'accidents mortels.

Informations environnementales : Émissions de CO₂ directes et indirectes (scopes 1 & 2), Autres émissions de gaz à effet de serre (protocole de Kyoto) (scope 1), Total des émissions de gaz à effet de serre (protocole de Kyoto), Autres émissions de gaz à effet de serre (hors protocole de Kyoto) (scope 1), Consommation énergétique, Acidification, Formation d'oxydants photochimiques, Apport d'eau total, Eau souterraine et eau potable.

Information Sécurité des procédés : % des situations de risque de Niveau 1 résolues dans un délai de 12 mois, Nombre de situations à « Risque de niveau 1 » à la fin de l'année 2014.

Informations relatives à la gestion durable de portefeuille (SPM) : chiffre d'affaire évalué sur le plan de « l'alignement marché », chiffre d'affaire de combinaisons produits-applications dans les catégories « Aligned » et « Star ».

Informations relatives à la gestion de l'eau : nombre de sites où le risque de pénurie d'eau est confirmé, nombre de sites ayant mis en place une gestion durable de l'eau.

Information relative à la gestion des substances extrêmement préoccupantes : % des substances extrêmement préoccupantes à l'étude pour une potentielle substitution.

Information relative aux provisions environnementales : Provisions environnementales.

Information relative à l'implication et au bien-être des équipes : % des effectifs couverts par une convention collective.

(3) Alexandria (Egypte), Bernburg (Allemagne), Brotas (Brésil), Devnya (Bulgarie), Panoli (Inde), Rheinberg (Allemagne), St-Fons (France), Chalampé (France) pour les déchets industriels dangereux et pour les prélèvements d'eau souterraine uniquement, Orange (Etats-Unis) pour les émissions de CFC113 et de R22 uniquement, Rosignano (Italie) pour les prélèvements d'eau de mers uniquement, Santo-Andre (Brésil) pour les émissions d'acétone uniquement, Spinetta-Marengo (Italie) pour les émissions de CF4 et R22 uniquement.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2014

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces états financiers consolidés comprennent la situation financière consolidée clôturée le 31 décembre 2014, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives.

Rapport sur les états financiers consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Solvay SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 17.894 millions EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à 80 millions EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers consolidés de Solvay SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

- Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 26 février 2015

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représenté par Eric Nys



DÉCLARATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ

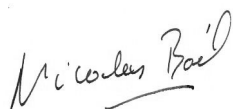
Le Conseil d'Administration déclare, qu'à sa connaissance :

- a) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Pour le Conseil d'Administration,

Nicolas Boël

Président du Conseil d'Administration



Jean-Pierre Clamadieu

Président du Comité Exécutif & CEO
Administrateur



Glossaire

Agence américaine de protection de l'environnement : L'Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency - EPA ou parfois USEPA) est une agence du gouvernement fédéral des États-Unis créée dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement, en rédigeant et en veillant à faire appliquer des réglementations basées sur des lois adoptées au Congrès.

Capitaux propres par action : Capitaux propres (part Solvay) divisés par le nombre d'actions en circulation en fin de période (actions émises - actions propres).

Carechem : Carechem 24 est un service d'assistance téléphonique multilingue qui propose une mise en relation avec une équipe de professionnels formés, 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Carechem 24 propose aux entreprises du monde entier une assistance d'urgence en cas d'incident impliquant des matières dangereuses.

CEPIC : European Chemical Industry Council (Conseil européen de l'industrie chimique).

CEO : Chief Executive Officer.

CFO : Chief Financial Officer.

CFROI : Rendement sur investissement des flux de trésorerie (Cash Flow Return On Investment).

Charges financières nettes : Les charges financières nettes comprennent les coûts d'emprunt moins les intérêts sur prêts et produits de placement à court terme, plus les autres charges et produits sur l'endettement net, moins les coûts d'actualisation des provisions (essentiellement relatives aux engagements de retraite et HSE) et le produit/ la perte sur les actifs disponibles à la vente.

Code de Conduite : Solvay exprime son engagement en matière de comportement responsable et d'intégrité, tout en s'appuyant sur la croissance durable de ses activités et sur sa bonne réputation dans les communautés où le Groupe opère.

Comex : Comité Exécutif.

Couverture naturelle de change : Une couverture naturelle de change est un investissement qui réduit un risque indésirable en appariant les flux de trésorerie (par exemple, les produits et les charges).

DJ Euro Stoxx : Le Dow Jones Euro Stoxx est un indice boursier paneuropéen qui regroupe les 326 valeurs les plus importantes de l'indice Dow Jones général, appartenant aux onze pays de la zone euro.

DJ Stoxx : Le Dow Jones Stoxx est un indice boursier européen composé des 665 valeurs européennes les plus importantes.

EBIT : Résultat avant intérêts et impôts, à savoir le résultat opérationnel.

Euronext : Opérateur mondial de marchés financiers et fournisseur de technologies de négociation sur titres.

Fiches de données de sécurité : Les fiches de données de sécurité sont les principaux outils existants pour s'assurer que les fabricants et les importateurs fournissent suffisamment d'informations, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, pour permettre une utilisation en toute sécurité de leurs substances et mélanges.

Free Cash Flow : Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (dividendes reçus de sociétés mises en équivalence inclus) et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (hors acquisitions et cessions de filiales et autres participations, et hors prêts à des sociétés associées et filiales non consolidées).

FTSEurofirst 300 : L'indice FTSEurofirst 300 suit la performance, dans la zone européenne, des actions des 300 plus importantes sociétés sur la base des capitalisations boursières de l'indice FTSE Developed Europe.

GBU : Global Business Unit.

GHG : Gaz à effet de serre (Greenhouse gas).

GRI : La Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation majeure qui œuvre dans le domaine du développement durable. Elle promeut la communication d'informations relatives au développement durable comme méthode d'incitation et de contribution des entreprises dans ce domaine.

HBP : Polymères à haute barrière.

HDS : Silice Hautement Dispersible.

HPPA : Polyamide Haute performance.

IFRS : Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards).

ISO 9001 : La norme ISO 9001 définit un ensemble de conditions pour l'instauration d'un système de gestion de la qualité au sein d'une organisation, quelle que soit sa taille ou son activité.

ISO 14001 : La famille ISO 14001 répond à diverses problématiques liées au management environnemental. Elle propose aux entreprises et organisations des outils pratiques visant à identifier et à contrôler leur impact environnemental et à constamment améliorer leur performance environnementale. ISO 14001 : 2004 et ISO 14004 : 2004 concernent les systèmes de management environnemental.

ISO 14040 : La norme ISO 14040 couvre les études d'analyse du cycle de vie et les études d'inventaire du cycle de vie.

ISO 26000 : L'ISO 26000 est une norme internationale dédiée aux directives à suivre par les organisations en matière de responsabilité sociale. La norme a été publiée en 2010 au terme de cinq années de négociations entre un très grand nombre de parties prenantes dans le monde entier. Des représentants des gouvernements, des ONG, de l'industrie, des groupes de consommateurs et du monde du travail ont été impliqués dans son élaboration. Elle représente donc un consensus international.

LTAR : Taux d'accidents avec arrêt de travail (Lost Time Accident Rate).

LTI : Rémunération variable long terme (Long Term Incentive).

M&A : Fusions et Acquisitions.

Matérialité : Les entreprises peuvent publier des rapports sur un grand nombre de sujets. Les thèmes pertinents sont ceux qui pourraient raisonnablement être considérés comme importants pour refléter les impacts économiques, environnementaux et sociaux de l'entreprise, ou qui influencent les décisions des parties prenantes, et qui méritent donc d'être inclus dans un rapport annuel. La matérialité est le seuil au-delà duquel un élément devient assez important pour faire l'objet d'un reporting.

MTAR : Taux d'accidents avec traitement médical (Medical Treatment Accident Rate).

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

OCI : Autres éléments du résultat global.

OHSAS 18001 : OHSAS 18001 est une certification internationale pour les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail.

OLED : Diode électroluminescente organique (Organic Light-Emitting Diode).

Open innovation : Innovation enrichie de l'expertise externe, via des partenariats avec le monde universitaire et des participations dans des start-ups, directement ou par des fonds d'investissements.

PEEK : Polyétheréthercétone.

PO : Oxyde de propylène.

PPA : Allocation du prix d'acquisition (PPA) comptabilisant les impacts liés à l'acquisition de Rhodia.

PPS : Sulfure de polyphénylène.

PPSU : Polyphénylsulfone.

Processus de prévention des sinistres : La prévention des sinistres vise à maintenir le flux de production et la rentabilité des sites industriels en apportant des mesures de limitation des risques. Elle permet également d'améliorer la protection des personnes et de l'environnement.

Product Stewardship (Gestion responsable des produits) : Approche responsable de la gestion des risques tout au long du cycle de vie d'un produit, de sa conception à sa fin de vie.

PSU : Unités d'actions de performance.

PVC : Polychlorure de vinyle.

PVDF : Polyfluorure de vinylidène.

R&I : Recherche & Innovation.

REACH : REACH est le règlement de la Communauté européenne sur les substances chimiques et leur utilisation en toute sécurité (CE 1907/2006). Il concerne l'Enregistrement, l'Évaluation, l'Autorisation des substances chimiques ainsi que les Restrictions applicables à ces substances. Le texte est entré en vigueur le 1er juin 2007.

REBITDA : Résultat courant avant amortissements, intérêts et taxes. Il correspond à l'EBIT avant les frais d'amortissement, les éléments non récurrents (y compris associés aux sociétés mises en équivalence), les impacts liés aux fusions-acquisitions (y compris, entre autres, les éléments de l'allocation du prix d'acquisition) et les principaux impacts en matière de financement liés aux sociétés mises en équivalence (p. ex. RusVinyl).

Réglementations Seveso : Réglementations sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Ces réglementations (souvent dénommées « Réglementation COMAH » ou « Directive Seveso ») mettent en œuvre la Directive européenne 96/82/CE.

Elles s'appliquent uniquement aux sites où d'importantes quantités de substances dangereuses sont stockées.

Rendement du dividende (brut) : Dividende brut divisé par le cours de clôture au 31 décembre.

Rendement du dividende (net) : Dividende net divisé par le cours de clôture au 31 décembre.

Reporting intégré : Processus fondé sur la base d'une réflexion intégrée qui aboutit à un rapport périodique dédié à la création de valeur dans l'entreprise sur le long terme et aux informations connexes concernant les différents aspects de cette création de valeur.

Responsible Care® : Responsible Care® est une initiative unique du secteur de la chimie au plan mondial pour améliorer la santé et la performance environnementale, renforcer la sécurité et dialoguer avec les parties prenantes au sujet des produits et des processus.

Résultat de base par action : Le résultat net (part du Groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions.

Résultat dilué par action : Le résultat net (part du Groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions, ajusté pour tenir compte des effets de dilution.

ROE : Rendement des capitaux propres.

RSE : Responsabilité sociale d'entreprise.

SASB : Sustainability Accounting Standards Board. La mission du SASB est de formuler et de diffuser des normes de comptabilité liées au développement durable pour aider les entreprises à communiquer aux investisseurs les informations importantes et utiles à la prise de décision. Cette mission est accomplie grâce à un processus rigoureux qui se base sur des recherches factuelles et une participation étendue et équilibrée des parties prenantes.

Solvay Way : Lancé en 2013 et conforme à la norme ISO 26000, Solvay Way matérialise l'approche du Groupe en matière de développement durable. Elle intègre des éléments sociaux, sociétaux, environnementaux et économiques à la gestion et à la stratégie de l'entreprise dans le but de créer de la valeur et de la partager avec toutes ses parties prenantes. Solvay Way se base sur un cadre ambitieux et pragmatique qui sert à la fois d'outil d'évaluation et de progrès. Solvay Way liste 49 pratiques qui reflètent les 22 engagements Solvay Way et qui sont structurées sur une échelle à quatre niveaux (lancement, déploiement, maturité et performance).

SOP : Stock-options.

SPM : L'outil de Gestion de Portefeuille Durable est intégré au cadre Solvay Way (et lié à cinq pratiques). Il sert d'outil stratégique pour développer les informations sur notre portefeuille et analyser les impacts des grandes tendances du développement durable sur nos activités.

STI : Rémunération variable court terme (Short Term Incentive).

SVHC (Substance Extrêmement Préoccupante) : Substance chimique pour laquelle il a été proposé que son utilisation au sein de l'Union européenne soit soumise à autorisation légale au titre du règlement REACH.

Taux de rotation : Volume total d'actions échangées sur l'année divisé par le nombre total d'actions cotées, selon la définition d'Euronext.

Taux de rotation ajusté du flottant : Taux de rotation ajusté en fonction du pourcentage d'actions cotées détenues par le public, selon la définition d'Euronext.

VCN : Chlorure de vinyle monomère.

WBCSD : World Business Council for Sustainable Development (Conseil mondial des affaires pour le développement durable).

WCF : World Class Factory (usine de calibre mondial).

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

6 mai 2015

Annonce des résultats du premier trimestre 2015 (à 07h00)

12 mai 2015

Assemblée Générale des actionnaires (à 10h30)

19 mai 2015 :

Païement du solde du dividende 2014 d'un montant de 2,06* euros
(coupon N° 96)

Cotation ex-dividende à compter du 15 mai 2015

10 et 11 juin 2015

Capital Markets Day de Solvay

29 juillet 2015

Annonce des résultats du deuxième trimestre 2015 et du premier semestre de l'année 2015 (à 07h00)

29 octobre 2015

Annonce des résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois de l'année 2015 ainsi que de l'acompte sur dividende au titre de 2014 (payable en janvier 2016, coupon N° 97) (à 07h00)

* Dernière décimale répétitive. Paiements de dividendes arrondis au centime d'euro le plus proche.

*This report is also available in English.
Het jaarverslag is ook beschikbaar in het Nederlands.*

Conception et réalisation :

 **PUBLICORP** – 13097

 **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80

Direction de publication :

Solvay Secrétariat Général et Communication

Rédaction :

L'écriture stratégique

Photos :

Solvay, Didier Vandenbosch, Jean-Michel Byl, Fotolia, GalleryStock, GettyImages, Shutterstock, Thinkstock, CAPA Pictures, Solar Impulse/Ackermann/Rezo

Traduction :

 **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 80 20

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.



Solvay sa

Rue de Ransbeek, 310
1120 Bruxelles
Belgique
T : + 32 2 264 2111
F : + 32 2 264 3061

www.solvay.com

Suivez l'actualité du Groupe au quotidien sur



www.twitter.com/solvaygroup



www.facebook.com/solvaygroup



www.youtube.com/solvaygroup